
Mémoire de fin d'études: Le musée d'Art moderne de Bruxelles : Genèse du projet à travers le processus de composition architecturale de Roger Bastin

Auteur : Pirotton, Jérôme

Promoteur(s) : Cohen, Maurizio

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/23014>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**Le musée d'Art moderne
de Bruxelles**



**GENÈSE DU PROJET
À TRAVERS LE PROCESSUS
DE COMPOSITION ARCHITECTURALE
DE ROGER BASTIN**



Université de Liège – Faculté d’Architecture

Le musée d’Art moderne de Bruxelles :
Genèse du projet à travers le processus de composition architecturale de Roger Bastin

Travail de fin d’études présenté par Jérôme Pirotton
en vue de l’obtention du grade de Master en Architecture

Sous la direction de Maurizio Cohen

Année académique 2024-2025

Mes remerciements vont à Sylvie Lefebvre, historienne archiviste à la BAIU de l'UCLouvain, pour l'attention qu'elle m'a portée lors de la consultation des archives du fonds Bastin.

Je remercie également les lecteurs Silvia Groaz, professeure à l'ULiège, et Kevin Versailles, architecte, pour leur intérêt.

Enfin, je remercie Maurizio Cohen, professeur à l'ULiège et promoteur de ce mémoire, pour ses conseils et pour m'avoir, à travers son enseignement, donné l'envie de mettre à l'honneur le patrimoine architectural moderne dans ce travail de fin d'études.

Liste des acronymes et abréviations

AAM	Archives d'Architecture Moderne
Amis des Musées	Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
ARAU	Atelier de Recherche et d'Action Urbaines
Ligue	Ligue Esthétique Belge
Musées	Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
musée Balat	bâtiment muséal dessiné par Alphonse Balat
musée Bastin	bâtiment muséal dessiné par Roger Bastin

Couverture :

Le puit de lumière du musée d'Art moderne de Bruxelles réalisé par l'architecte Roger Bastin et inauguré en 1984. Photographie provenant de Roberts-Jones P., « Réflexions sur un musée » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 2, n°1, 1991, p. 322.

Introduction	6	Avant-projet du musée signal, mai 1973	83
La nécessité d'un musée d'Art moderne	8	Avant-projet amendé du musée signal, octobre 1973	98
La recherche d'un emplacement	17	Esquisse du projet alternatif, février 1974	108
Les premières esquisses 1967-1968	20	Le musée camouflé 1974-1978	111
1 ^{ère} esquisse, janvier 1967	25	Esquisse du musée camouflé, janvier 1975	115
2 ^{ème} esquisse, juin 1967	30	1 ^{ère} esquisse de la phase I, août 1975	124
3 ^{ème} esquisse, novembre 1967	31	Esquisse définitive de la phase I, janvier 1977	131
Étude de la cafétéria, juin 1968	33	Avant-projet de la phase I, juin 1977	132
4 ^{ème} esquisse, octobre 1968	37	Esquisse de la phase II, juin 1977	136
Le musée signal 1968-1974	39	Projet de la phase I, janvier 1978	142
5 ^{ème} esquisse, version 1, octobre 1968	40	Avant-projet de la phase II, mars 1978	147
5 ^{ème} esquisse, version 2, mai 1969	50	Projet de la phase II, octobre 1978	151
6 ^{ème} esquisse, version 1, janvier 1970	57	Études complémentaires	154
6 ^{ème} esquisse, version 2, janvier 1970	59	Étude du bloc technique	154
6 ^{ème} esquisse, version 3, janvier 1971	60	Étude du lanterneau	164
6 ^{ème} esquisse, version 4, mars 1971	63	Étude des équipements muséographiques	167
Étude du parking, mai 1971	68	Conclusion : la réception critique du projet	172
7 ^{ème} esquisse, mai 1971	71	Bibliographie	174
Esquisse définitive du musée signal, septembre 1971	76	Table des illustrations	175

INTRODUCTION

La construction du musée d'Art moderne de Bruxelles est un projet qui s'étend des années 1960 aux années 1980. Son histoire est marquée par d'importantes controverses d'ordre urbanistique, architecturale et social, lesquelles ont pris une dimension nationale. Les agitations provoquées par la mise en œuvre de ce projet témoignent de la frilosité, apparue à la fin des années 1960, à l'égard de l'insertion de bâtiments modernes dans les quartiers historiques¹. C'est aussi à cette époque qu'émergent de nouvelles organisations civiques spécialisées dans la pratique du contre-projet architectural et urbanistique, visant, par une « politique curative de post-Bruxellisation »², à préserver la ville des démolitions³. Au vu de ce climat spécifique, l'élaboration du projet muséal est animé par de nombreux débats impliquant un grand nombre d'intervenants issus des pouvoirs politique et associatif. Ceux-ci conduisant l'architecte namurois Roger Bastin (1913-1986), l'auteur du projet, à reconsiderer ses plans à plusieurs reprises ralentissant significativement sa réalisation.

Le projet est soutenu, tout au long de sa mise sur pied, par Philippe Roberts-Jones (1924-2016), conservateur en chef des Musées entre 1961 et 1984. Au vu de ses connaissances muséographique, celui-ci apporte des conseils et indications à Bastin. Le

conservateur est animé par la nouvelle pensée de la fonction muséal qui prône l'accessibilité de l'art à un large public impliquant des changements programmatique et scénographique. Roberts-Jones souhaite que le musée devienne un lieu de rencontre entre l'œuvre et le public⁴.

Initialement, le ministère des Travaux publics, commanditaire du projet, ambitionne de faire briller le musée à l'international à travers un bâtiment emblématique. Pour cela, le projet doit adopter une expression architecturale contemporaine affirmée, à l'image de son époque, tout en signalant clairement sa fonction de musée. Cependant, face aux défenseurs du maintien de l'habitat en ville et à ceux qui ne voulaient pas voir d'architecture moderne aux abords de la place Royale, l'architecte est contraint de camoufler le musée depuis l'espace public, ce qui lui a notamment valu le surnom de « musée invisible ». Le musée est finalement construit et l'inauguration a lieu le 25 octobre 1984⁵.

Jusqu'à l'ouverture des portes du musée, la section d'art moderne fut privée d'un véritable bâtiment pour exposer ses œuvres et ce, pendant plus de 25 ans. Ironiquement, c'est également la durée pendant laquelle elle en bénéficiera, puisqu'un peu plus d'un quart de siècle après son ouverture, celui-ci est définitivement fermé le 1^{er} février 2011. Cette décision, prise sous la direction de Michel Draguet, conservateur en chef des Musées de 2005 à 2023, relève d'un plan de restructuration de ses sections⁶.

¹ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 367.

² Denoo, J., « The quest for uncertainty - Decolonizing the Future in Urban Planning », (Mémoire de M.A., Université libre de Bruxelles, 2019), p. 77.

³ Ibid., p. 76-77.

⁴ Roberts-Jones, P., « Nécessité d'un musée d'art moderne », Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, 1979, tome 1, p. 57.

⁵ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 542.

⁶ Gravelat, A., « Musée sans musée » dans *Le journal de culture et démocratie*, 2012, n°24, p. 2.

Le conservateur s'exprime dans la presse, il est convaincu qu'il faut « ériger un nouveau bâtiment »⁷ pour le musée, il ajoute qu'il est temps de doter « la capitale de l'Europe d'un édifice contemporain où exposer l'art du XX^e et XXI^e siècles »⁸ par « un geste architectural fort »⁹. Ainsi, les salles d'expositions sont vidées des œuvres moderne et contemporaine pour être remplacées par celles du Musée Fin-de-Siècle, nouvelle section des Musées consacrée à la période 1868-1914 et inauguré le 6 décembre 2013¹⁰. En conséquence, la collection d'Art moderne retrouve les réserves des Musées qui les avaient accueillies pendant 25 ans, auparavant.

Une dizaine d'années plus tard, le 8 janvier 2024, le musée Bastin ferme son accès au public car ses espaces sont utilisés pour entreposer les œuvres qui étaient exposées dans les salles des deux niveaux supérieurs du bâtiment « Extension » de 1973 des Musées. Cela permet d'effectuer les travaux d'agrandissement des galeries ainsi que l'adaptation de la toiture. Le projet est réalisé par la Régie des Bâtiments et approuvé par le Conseil des ministres en septembre 2023. La fin des travaux est prévue pour 2030¹¹.

Les événements de février 2011 et janvier 2024 place le projet de Bastin dans une situation qui ne reflète pas les ambitions pour lesquels il a été réalisé. D'abord, la fermeture du musée d'Art moderne en 2011 remet en cause le fondement même du projet, porté sur la volonté de Roberts-Jones d'offrir à la population la possibilité d'être « en contact direct avec l'art de son époque »¹², un souhait pour lequel il s'est battu durant des années.

Également, en 2024, l'affectation du musée Bastin en local de stockage pour les années à venir témoigne d'une contradiction entre les perspectives initiales du projet et son statut actuel. Par ailleurs, l'intention de destiner la collection d'Art moderne à un avenir différent, en envisageant la construction d'un nouveau bâtiment, cette fois-ci bien visible, révèle que la dissimulation du musée d'Art moderne au sein du Mont des Arts a contribué à sa mise à l'écart.

Ce mémoire vise à retracer les étapes de l'élaboration du musée d'Art moderne de Bruxelles. L'objectif est d'identifier les choix compositionnels opérés par Roger Bastin à travers les esquisses développées durant la phase de conception jusqu'à l'inauguration du musée. La finalité de cette recherche est de comprendre, d'un point de vue architectural, comment un bâtiment muséal conçu pour incarner l'art contemporain en Belgique par une architecture emblématique s'est retrouvé dissimulé. Les réponses spatiales apportées par l'architecte seront détaillées et contextualisées.

⁷ Vantroyen, J-C., « Il nous faut un nouveau musée d'art moderne ! » dans *Le Soir*, 11 mars, 2011.

⁸ Legrand, D., « Musées Michel Draguet ferme le Musée d'Art moderne et défend ses ambitions : Vous ne verrez plus ce Bacon » dans *Le Soir*, 12 février, 2011.

⁹ ARAU, « Bruxelles – Bilbao, même combat ? » dans *Action urbaine*, 31 janvier, 2012, p. 3.

¹⁰ Gravelat, A., « Musée sans musée » dans *Le journal de culture et démocratie*, 2012, n°24, p. 2.

¹¹ Régie des bâtiments, « Lancement de nouvelles phases de rénovation aux Musées royaux des Beaux- Arts à Bruxelles ! », Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, 2023, <https://www.regiedesbatiments.be/fr/telechargements/lancement-de-nouvelles-phases-de-renovation-aux-musees-royaux-des-beaux-arts>.

¹² Roberts-Jones, P., « Nécessité d'un musée d'art moderne », *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 1979, tome 1, p. 57.

LA NÉCESSITÉ D'UN MUSÉE D'ART MODERNE



Fig. 1 : L'ancienne Cour de Bruxelles depuis la rue du Musée vers 1900.

La section d'Art moderne est introduite au sein des Musées en 1834 par la cession de la collection d'Art contemporain du Ministère de l'intérieur. La collection rejoint celle du musée d'Art ancien, exposée dans les salles des Musées, implantés dans l'Ancienne Cour¹³. Toutefois, la quantité d'œuvres dans les collections ayant augmenté, les salles d'exposition deviennent trop étroites. Donc, en 1887, la Commission directrice des Musées entreprend le transfert des collection d'Art ancien dans le bâtiment de style éclectique d'inspiration classique achevé sept ans plus tôt selon les plans de l'architecte Alphonse Balat¹⁴, à l'origine destiné à y organiser des concerts et diverses manifestations artistiques (**fig. 1, 2**).

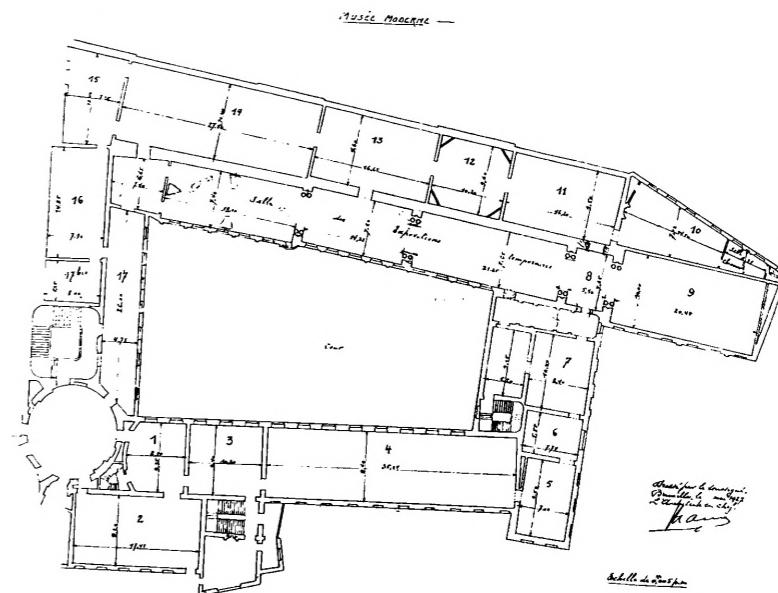


Fig. 2 : Plan du musée d'Art moderne au premier étage de l'Ancienne Cour.

¹³ L'inventaire du patrimoine architectural, « Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique », 2016, <https://monument.heritage.brussels/fr/buildings/30478>.

¹⁴ Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée d'Art Ancien » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 53.

De ce fait, les salles d'expositions de l'Ancienne Cour sont intégralement affectées à la collection d'Art moderne¹⁵. Celle-ci s'accroissant continuellement, plusieurs projets d'agrandissement des Musées sont étudiés entre 1850 et 1910¹⁶. Le plus significatif est celui dessiné par Balat en 1882, puis développé davantage par l'architecte Henri Maquet après la mort de ce dernier. Le projet prévoyait d'étendre le bâtiment le long de la colline du Coudenberg, mais le projet est finalement refusé en 1908 car il est jugé trop grandiloquent¹⁷ (fig. 3, 4).



Fig. 3 : Le musée Balat depuis la rue de la Régence vers 1900.

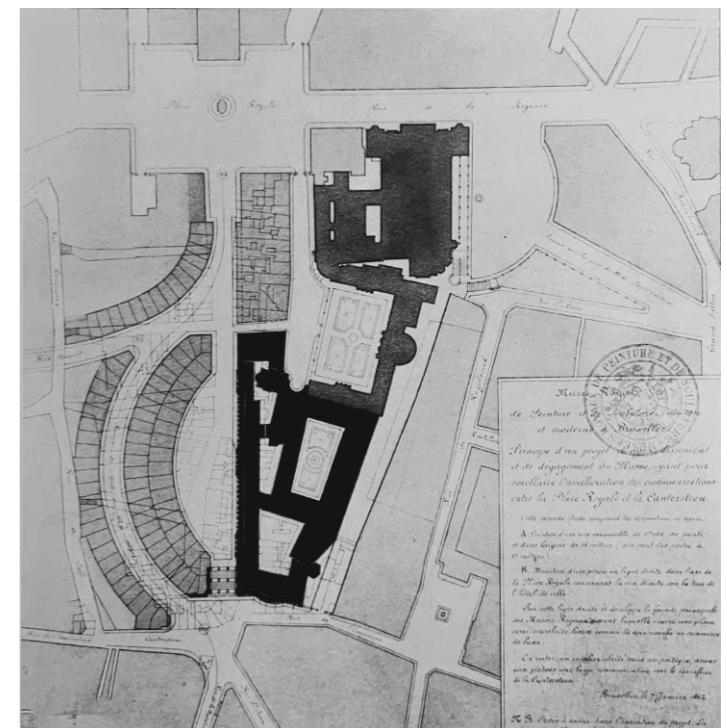


Fig. 4 : Projet d'agrandissement des Musées par Alphonse Balat en 1882.

¹⁵ Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée d'Art Moderne 1887-1969 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 71.

¹⁶ Ibid., p. 79.

¹⁷ Ibid., p. 74.

Plusieurs années passent sans qu'aucune réelle solution ne soit trouvée pour pallier le manque de place du musée. De plus, la proximité des salles d'exposition avec l'ilot de maisons situé entre la rue Montagne de la Cour et la rue du Musée amplifiait l'ampleur du problème, car des craintes commençaient à apparaître concernant la sécurité des œuvres, menaçant des risques d'incendie¹⁸ (fig. 5, 6, 7).



Fig. 5 : Vue aérienne sur l'ilot de maisons, à côté des bâtiments des Musées.

1. La place Royale
2. La rue du Musée
3. La place du Musée
4. La rue Montagne de la Cour

¹⁸ Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée d'Art Moderne 1887-1969 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 76.



Fig. 6 : Vue aérienne sur l'ilot de maisons du côté de la rue Montagne de la Cour.



Fig. 7 : Vue sur l'ilot de maisons depuis les escaliers du Mont des Arts.

En 1924, alors que la section d'Art moderne traverse une période d'incertitude quant à la réalisation d'un projet architectural adapté, l'aménagement des salles du musée d'Art ancien est repensé par l'architecte Albert Van Huffel¹⁹, annonçant ainsi les débuts d'une approche scénographique plus moderne au sein des Musées. Tandis que les œuvres avaient été dispersées instinctivement, en choisissant pour chacune d'elles l'éclairage le plus approprié afin qu'elles soient visuellement agréables à regarder²⁰, Van Huffel organise les œuvres selon une classification chronologique, par auteurs ou par courant artistique. L'ancien système d'exposition, visant à positionner plusieurs tableaux l'un au dessus de l'autre, est abandonné. Les barres de protection qui assuraient une distance de sécurité entre le public et les œuvres sont retirées. Les sculptures sont désormais disposées aux côtés des peintures, sur des socles monolithiques. De plus, une teinte monochrome est définie pour le revêtement des murs de chaque salle afin de leur donner une identité propre²¹ (**fig. 8, 9**).



Fig. 8 : La salle Navez du musée d'Art ancien avant le remaniement de 1924.



Fig. 9 : La salle Navez du musée d'Art ancien après le remaniement de 1924.

¹⁹ Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée d'Art Moderne 1887-1969 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 79.

²⁰ Ibid., p. 71.

²¹ Ibid.

Suivant l'exemple du musée d'Art ancien, une remise au goût du jour du musée d'Art moderne est entreprise. Le nouvel aménagement des salles est accueillie favorablement par les visiteurs²². Bien sûr, le problème du manque d'espace et des risques d'incendie est toujours noté (**fig. 10**).



Fig. 10 : La salle Minne du musée d'Art moderne après le remaniement de 1924.

²² Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée d'Art Moderne 1887-1969 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 79.

L'idée d'un projet d'agrandissement pour la section d'Art moderne est relancé en 1935 suite aux diverses discussions générées par le projet d'aménagement urbain qui deviendra plus tard le Mont des Arts²³, celui-ci ayant pour objectif de lier le bas et le haut de la ville en rassemblant les institutions culturelles majeures ensemble²⁴ (**fig. 11**).

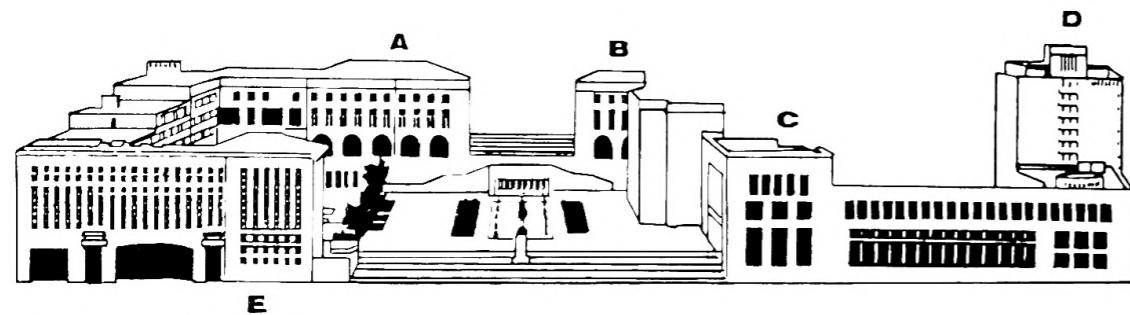


Fig. 11 : Croquis de la répartition des institutions culturelles sur le site du Mont des Arts.

- A. Le palais des Congrès
- B. L'aile secondaire du Palais des Congrès
- C. La bibliothèque Albertine
- D. La bibliothèque Royale
- E. Le Palais de la Dynastie

En 1941, une commission étudie les possibilités d'intégrer de potentielles extensions des Musées aux futurs aménagements de ce projet urbanistique²⁵. Cinq ans plus tard, le projet définitif « Mont des Arts » est approuvé mais ne comprend pas de solution pour les Musées. Cependant, le projet de construction d'un nouveau musée d'Art moderne est engagé et est annoncé comme la dernière phase des travaux d'aménagements du Mont des Arts. L'architecte Maurice Houyoux est chargé de mener la construction de la Bibliothèque Albertine, véritable pièce maîtresse d'architecture moderne à l'aspect « classicisant »²⁶ du Mont des Art. Le chantier commence en 1954²⁷.

À la suite du décès de Houyoux, les architectes Roland Delers et Jacques Bellemans reprennent la mission en 1961²⁸. En raison de son implantation empiétant sur l'Ancienne Cour, la construction de la Bibliothèque Royale entraîne la démolition de la majeure partie de celle-ci. De fait, un nouveau musée doit être érigé plus tard. Dans l'immédiat, aucun bâtiment n'est prévu pour accueillir les collections, tandis que les Musées sont forcés de fermer une à une les salles de l'Ancienne Cour, destinées à être démolies. Le musée de l'Ancienne Cour ferme complètement ses portes le 17 novembre 1959²⁹. Il ne reste de l'édifice que les anciens appartements de Charles de Lorraine, situés dans l'aile du bâtiment à front de la place du Musée. Les collections sont vouées à être « entreposées dans un abri en béton créer sous l'entrée du musée d'Art ancien »³⁰. Cependant, de temps en temps, les œuvres de la collection seront sorties de leur réserve et exposées aux côtés de celles d'art ancien.³¹.

²³ L'inventaire du patrimoine architectural, « Mont des Arts », 1994, https://monument.heritage.brussels/fr/0/Mont_des_Arts/10001065.

²⁴ Ibid.

²⁵ Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée d'Art Moderne 1887-1969 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 88.

²⁶ L'inventaire du patrimoine architectural, op. cit.

²⁷ Ibid.

²⁸ Lamby, P., « Le nouveau musée d'Art moderne » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 537.

²⁹ Devillez, V., « Bâtiments et locaux - Le musée provisoire d'Art moderne » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 521.

³⁰ Lamby, P., op. cit.

³¹ Devillez, V., « L'évolution de quelques fonctions muséales » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 499.

En fin d'année 1961, la situation évolue lorsque Roberts-Jones, saisissant l'occasion, parvient à convaincre le directeur général des Musées d'installer un musée provisoire dans l'hôtel de style néoclassique situé aux numéros 1 et 2 de la place Royale, à l'embouchure de l'ilot de la rue Montagne de la Cour et de la rue du Musée, qui avait été mis en location par la bijouterie Altenloh. Le but étant de faire vivre autant que possible la collection dans l'attente d'un véritable musée. L'hôtel, appelé l'« Altenloh », est construit en 1779 par l'architecte Barnabée Guimard et commandité par la Loterie Impérial et royale³² (**fig. 12**).



Fig. 12 : L'Hôtel Altenloh vers 1960-1970.

³² Devillez, V., « Bâtiments et locaux - Le musée provisoire d'Art moderne » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 521.

Le bâtiment a fait l'objet de multiples affectations administratives et militaires au cours de son existence. Il est cependant acquit par un particulier en 1920, la bijouterie Altenloh³³. Le 26 janvier 1962, le ministère des Travaux publics signe le bail et devient locataire de l'hôtel. Toutefois, le bâtiment requiert des travaux d'adaptations afin de permettre d'organiser les expositions dans de bonne condition. L'adaptation est réalisée par l'artiste-décorateur Corneille Hannolet et le musée provisoire est inauguré en septembre 1962. Il est rapidement surnommé le « musée de poche » par les visiteurs en raison de son exiguité. En effet, seulement septante œuvres peuvent y être exposées car le musée n'occupe que le rez-de-chaussée de l'Altenloh. Les étages supérieurs sont affectés aux bureaux du ministère de la Santé publique, conformément à la volonté de l'État.³⁴ La petitesse des lieux amène le conservateur à adopter une politique d'exposition temporaire³⁵. Chaque exposition présente une cinquantaine d'œuvres sélectionnées selon un thème. Les expositions se renouvellent fréquemment assurant un roulement continu de la collection. De plus, l'entrée est gratuite et le musée peut être parcourus en une vingtaine de minutes. Cette politique s'inscrit dans la pensée moderne portée par Roberts-Jones, prônant la démocratisation et l'accessibilité du grand public au monde artistique. Ces expositions rencontrent un vif succès auprès des visiteurs, si bien qu'il est même décidé d'y accueillir de temps à autre des expositions itinérantes où des œuvres d'artistes vivants, provenant de regroupements extérieurs aux musées, y sont montrées³⁶ (Fig. 13, 14).



Fig. 13 : Exposition *Espaces de l'art abstrait* au musée provisoire en 1965.



Fig. 14 : Exposition *Acquisitions 1961-1966* au musée provisoire en 1968.

³³ L'inventaire du patrimoine architectural, « Musée de l'Art Moderne », 2016, https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Place_Royale/1/30518.

³⁴ Devillez, V., « Bâtiments et locaux - Le musée provisoire d'Art moderne » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 521.

³⁵ Ibid., p. 522.

³⁶ Ibid., p. 523.

LA RECHERCHE D'UN EMPLACEMENT

Dès la fermeture du musée de l'Ancienne Cour en 1959, des suggestions de potentiels emplacements pour la construction d'un nouveau musée d'Art moderne circulent dans la presse. Parmi les sites mentionnés figurent, par exemple, l'Ile Robinson, l'entrée du bois de la Cambre, l'ancien Observatoire du square Quetelet, le parc du Cinquantenaire, l'avenue de Tervuren³⁷. Mais aussi le parc Woluwé, le site de l'Expo 58, le Jardin Botanique de Meise, ou encore la Bourse et l'immeuble Glaverbel³⁸. Cependant, aucun des sites proposés n'aboutit à une concrétisation. Le choix balance entre deux courants de pensée. Le premier courant préconise un site extra-muros, dans un parc, les visiteurs pouvant s'y rendre facilement en voiture. L'autre recommande une implantation au cœur du centre-ville, à proximité des autres institutions publiques et des bâtiments des Musées. En février 1964, un débat public est organisé au Palais des Beaux-Arts rassemblant des fonctionnaires des administrations des Arts et des Lettres, l'administration des Bâtiments et Roberts-Jones afin de s'accorder sur la question. Ce dernier, préférant une

implantation en ville, soutient l'idée que le musée doit être situé tout près d'autres établissements de même nature afin de valoriser son rôle éducatif et ses activités³⁹, tout en complétant le Mont des Arts. À l'issus de ce débat, les sites retenus sont l'ancienne caserne des Grenadiers et le quartier des Sablons où se trouve le parc du palais d'Egmont. L'année suivante, le ministère des Travaux publics privilégie la solution intra-muros, près du musée d'Art ancien⁴⁰, afin de poursuivre le dessein, initié et formulé sous le règne de Léopold II, de consacrer un quartier majeur de Bruxelles aux arts et à la culture⁴¹. Le commanditaire opte ainsi pour une implantation couvrant la totalité de la surface des jardins du palais d'Egmont, ainsi que le long des rues aux Laines et du Grand Cerf⁴².

En juillet 1965, Roberts-Jones dresse une esquisse d'un programme muséal pour le site du quartier des rues aux Laines et du Grand Cerf. De plus, il précise qu'il s'agit de données théoriques, car la superficie des galeries dépend de la taille des œuvres, impactant la distance de recul des visiteurs. L'hypothèse retenue est que la moitié de la collection est composée d'œuvres de petit format, nécessitant un recul de 1 à 3 m, avec un ratio de 1 mètre courant de cimaise pour 3 m². L'autre moitié est composé d'œuvres plus imposantes, principalement expressionnistes et d'art abstrait, nécessitant un recul de 10 à 12 m, avec un ratio de 1 mètre courant de cimaise pour 6 m². Le conservateur prévoit également des espaces d'extension pour anticiper l'enrichissement de la collection sur 15 à 20 ans, en prévoyant que d'ici là, un quart des œuvres sera transféré dans les réserves. De plus, en raison de la localisation urbaine du musée, et de l'étendue du programme, l'affectation de certaines fonctions en sous-sol s'avère obligatoire⁴³.

³⁷ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 537.

³⁸ Roberts-Jones, P., « La reconstruction du musée d'art moderne à Bruxelles » dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, tome 61, 1979, p. 50.

³⁹ Lamby, P., op. cit.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Califice, A., « Avant-propos » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 1.

⁴² Lamby, P., op. cit.

⁴³ Roberts-Jones, P., « Esquisse modifiée d'un programme pour le musée d'Art moderne », juillet 1965, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

1. Un accès au public (740 m²) :

Un hall d'accueil (400 m²), un point de vente (50 m²), un vestiaire et des sanitaires (120m²), une réception pour le public (20m²), une cafétéria self-service pour environ 70 personnes (100 m²), un bureau pour les Amis des Musées (50 m²).

2. Une salle de conférence avec un écran et une cabine de projection (700 m²).

3. Des galeries publiques (environ 7000 m²) :

Une salle d'exposition principale pouvant accueillir environ 350 peintures et 70 sculptures (1000 m.c. de cimaises), une salle d'exposition temporaire avec un circuit indépendant de celui des salles d'exposition permanentes (250 m.c. de cimaises), une salle documentaire (500 m²), une salle pour les arts graphiques et les arts appliqués (210 m²), une salle consacrée à l'architecture contemporaine et au design industriel (450 m²), un fumoir à chaque niveau (35 m² par unité).

4. Des réserves et les espaces de logistique en sous-sol (2 500 m²) :

Un espace de déchargement (100 m²), des locaux d'entreposage avec accès aux salles d'expositions (650 m²), des réserves pour les peintures et les sculptures (700 m²), des réserves annexes (750 m²), un monte-charges.

5. Des services généraux en sous-sol (1000m²) :

Des locaux destinés aux services d'administration et de conservation (410 m²), comprenant une entrée du personnel, une conciergerie, un bureau pour le conservateur délégué, une salle de commission, des bureaux pour le personnel scientifique, un secrétariat, une salle de rangements des documents, une salle d'attente et un vestiaire.

Roberts-Jones poursuit en mentionnant les fonctions facultatives, car celles-ci peuvent être implantées dans les Hôtels Gresham et Argenteau, attenants au musée d'Art ancien, à savoir : *les archives de l'art contemporain, les services éducatifs (100 m²), les ateliers de restauration (60 m²), les services photographique (60 m²) et les locaux d'entretien et de surveillance (350 m²).*

6. Des extensions (4500 m²) :

Une salle d'exposition pouvant accueillir environ 100 à 150 peintures et sculptures (450 m.c. de cimaises dans 2 200 m²), une salle d'exposition en annexe (200 m²), des salles documentaires et des réserves (1 800 m²), des locaux de services annexes (300 m²)⁴⁴.

⁴⁴ Roberts-Jones, P., « Esquisse modifiée d'un programme pour le musée d'Art moderne », juillet 1965, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

La décision du ministère des Travaux publics d'implanter le musée dans le quartier des Sablons est soumise à certaines réticences. La Ville fait preuve de peu d'enthousiasme à l'idée d'y construire un musée dans cet îlot, ce dernier étant sa propriété⁴⁵. En fait, la Ville souhaite garder les jardins du palais d'Egmont ouvert aux publics. De plus, elle redoute la désertification du quartier, causée par les inévitables expropriations⁴⁶. En octobre 1965, elle propose, comme alternative, le quartier des Petits Sablons. Le terrain visé appartient à l'État⁴⁷, il est situé le long de la rue de la Régence, entre le Square du Petit Sablon et la rue des Six Jeunes Hommes⁴⁸. Cependant, c'est la Ligue Esthétique qui, cette fois-ci, réfute toute tentative d'implanter une construction contemporaine dans ce quartier. Cette a.s.b.l., agissant principalement « contre la destruction des monuments historiques »⁴⁹ et « la protection du patrimoine culturel immobilier »⁵⁰, est convaincue que le Petit Sablon doit devenir le deuxième Ilot Sacré de Bruxelles⁵¹. La Ligue Esthétique fait part de son désaccord avec le ministre de la Culture française, Pierre Wigny, dans l'espoir d'empêcher d'éventuelles édifications, le ministre ayant le pouvoir décisionnel sur la situation. Cependant, celui-ci n'y voit aucun problème et encourage même la réalisation du musée à cet endroit. La Ligue Esthétique poursuit malgré tout son combat par divers moyens. Face aux nombreuses agitations que provoque l'emplacement du musée dans ce quartier, cette solution est oubliée. Finalement, le quartier des Sablons reste une solution convaincante pour le ministre Wigny.

⁴⁵ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 537.

⁴⁶ Houbart, C., « L'îlot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 370.

⁴⁷ Lamby, P., op. cit.

⁴⁸ Houbart, C., op. cit.

⁴⁹ Ligue Esthétique Belge, « Principales activités actuelles de la Ligue Esthétique Belge au plan général et dans la région de Bruxelles » dans *Ligue Esthétique Belge* (Bruxelles : Ligue Esthétique Belge, 1982), p. 14.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Houbart, C., op. cit.

LES PREMIÈRES ESQUISSES 1967-1968

Aucun concours national n'est entrepris. Toutefois, le projet de construction d'un nouveau musée d'Art moderne est largement propagé à travers la presse, tel que les propositions architecturales dans les sites suggérés sont multiple⁵². Par ailleurs, face à l'affluence grandissante du musée provisoire dans l'Altenloh, les Amis des Musées, une a.s.b.l. dont l'activité principale est la prospection de mécénat en vue de maintenir la viabilité des Musées⁵³, est convaincu que la collection d'Art moderne doit continuer à vivre aux abords de la place Royale. En effet, au fil du temps, les visites de ces expositions temporaires se sont inscrites dans les habitudes du public, faisant de cet emplacement une référence culturelle reconnue célébrant l'art vivants⁵⁴ (**fig. 15**).

⁵² Cosyn, P., « Note de travail à propos du musée d'Art moderne - Bruxelles », 7 janvier 1969, UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A

⁵³ Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, « Mécénat » dans *Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique* (Bruxelles : Laconti, 1969), p. 18.

⁵⁴ Roberts-Jones, P., « La reconstruction du Musée d'Art Moderne à Bruxelles » dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, tome 61, 1979, p. 50.



(Fig. 15) : Vue aérienne sur la place Royale vers 1960-1970.

Parallèlement, le trou béant qui occupait la place du Musée permit d'entrevoir la possibilité d'aménager un vaste sous-sol au sein de la place, indispensable pour un musée de cette envergure en plein centre ville (**fig. 16**). En fait, des années auparavant, les architectes Delers et Bellemans avaient été chargés de réaliser des travaux de consolidation des façades du palais Charles de Lorraine et de l'ancien palais de l'Industrie dans le but de prévenir la poussée des terres sous la place du Musée que pourraient causer les futurs projets de construction prévus aux alentours, tels que la bibliothèque Albertine et le bâtiment d'extension du musée d'Art ancien et des Archives générales du Royaume, le long de la rue de Ruysbroeck. Pour ce faire, des faux puits en béton de 2 m de diamètre et de 25 m de long ont été enfouis à front des bâtiments, en sous-œuvre (**fig. 17**). Afin de réaliser ces travaux, il a été nécessaire de creuser des tranchées en périphérie des façades concernées⁵⁵. En 1967, ces excavations n'avaient toujours pas été comblées⁵⁶.



Fig. 16 : Vue aérienne sur les excavations de la place du Musée.

⁵⁵ Ministère des Travaux Publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 7.

⁵⁶ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, tome 2, p. 537).

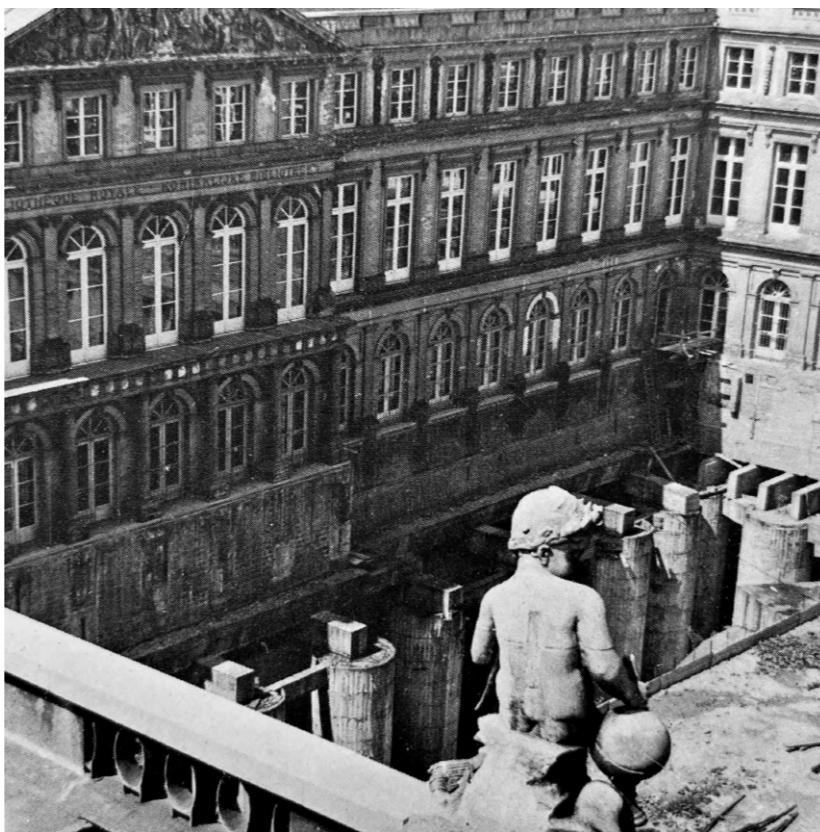


Fig. 17 : Vue sur les faux puits en béton de long de la façade
de l'ancien palais de l'Industrie.

C'est dans ce contexte que les Amis des Musées confie au bureau Delers et Bellemans l'étude d'une intégration d'un bâtiment muséal au sein du Mont des Arts, à côté du musée d'Art ancien. Roberts-Jones encourage vivement l'implantation du musée à cet endroit. D'abord, parce que les visiteurs auraient la possibilité de circuler librement et de manière continue entre les salles d'expositions d'Art ancien et d'Art moderne. Ensuite, la proximité des deux départements des Musées permettrait de mutualiser les fonctions pouvant être partagées, et ce, dans une optique de « rationalisation et d'économie évitant le dédoublement de tous les services communs »⁵⁷. Dans ces conditions, les points 2 et 5 du programme introduit par le conservateur en 1965 sont exclus⁵⁸, réduisant par conséquent la surface prévue. Delers et Bellemans s'appuient sur les plans de l'architecte Jules Ghobert, qui avait précédemment réalisé une étude de reconstruction de l'ilot entre la rue Montagne de la Cour et la rue du Musée. Ce projet visait à accueillir le cabinet des Médailles et des Estampes, tandis que la construction d'un musée d'Art moderne pourachever le Mont des Arts n'avait pas encore été entérinée⁵⁹.

À l'initiative de Roberts-Jones et de Germaine Faider-Feytmans, conservatrice du domaine de Mariemont, les deux architectes sont invités à consulter Roger Bastin pour les guider dans l'élaboration du projet⁶⁰. La conservatrice considère en effet que Bastin s'est brillamment illustré à travers la conception du musée royal de Mariemont. D'ailleurs, il vient tout récemment d'en achever les plans et le début du chantier sera inauguré dans quelques mois⁶¹. À Mariemont, l'édifice présente justement une

composante souterraine importante dans la composition⁶². En conséquence, une rencontre a lieu entre Bastin, Delers et Bellemans. Lors de cette entrevue, l'architecte s'en tient à des directives et recommandations générales⁶³. De plus, celui-ci étant très peu convaincu par les ébauches montrées par le duo, il entreprend le dessin d'une proposition qui lui est propre⁶⁴.

⁵⁷ Roberts-Jones, P., « La reconstruction du Musée d'Art Moderne à Bruxelles » dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, tome 61, 1979, p. 55.

⁵⁸ Roberts-Jones, P. à Langui, E., 22 juin 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁵⁹ (s.d.), « Le musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090.

⁶⁰ Roberts-Jones, P. à Langui, E., op.cit.

⁶¹ Faider-Feytmans, G. à Bastin, R., 28 mars 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁶² Bastin, R., « Reconstruction du musée de Mariemont » dans *La maison*, n° 8, 1996, p. 266.

⁶³ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine), tome 2, p. 543.

⁶⁴ Ibid.

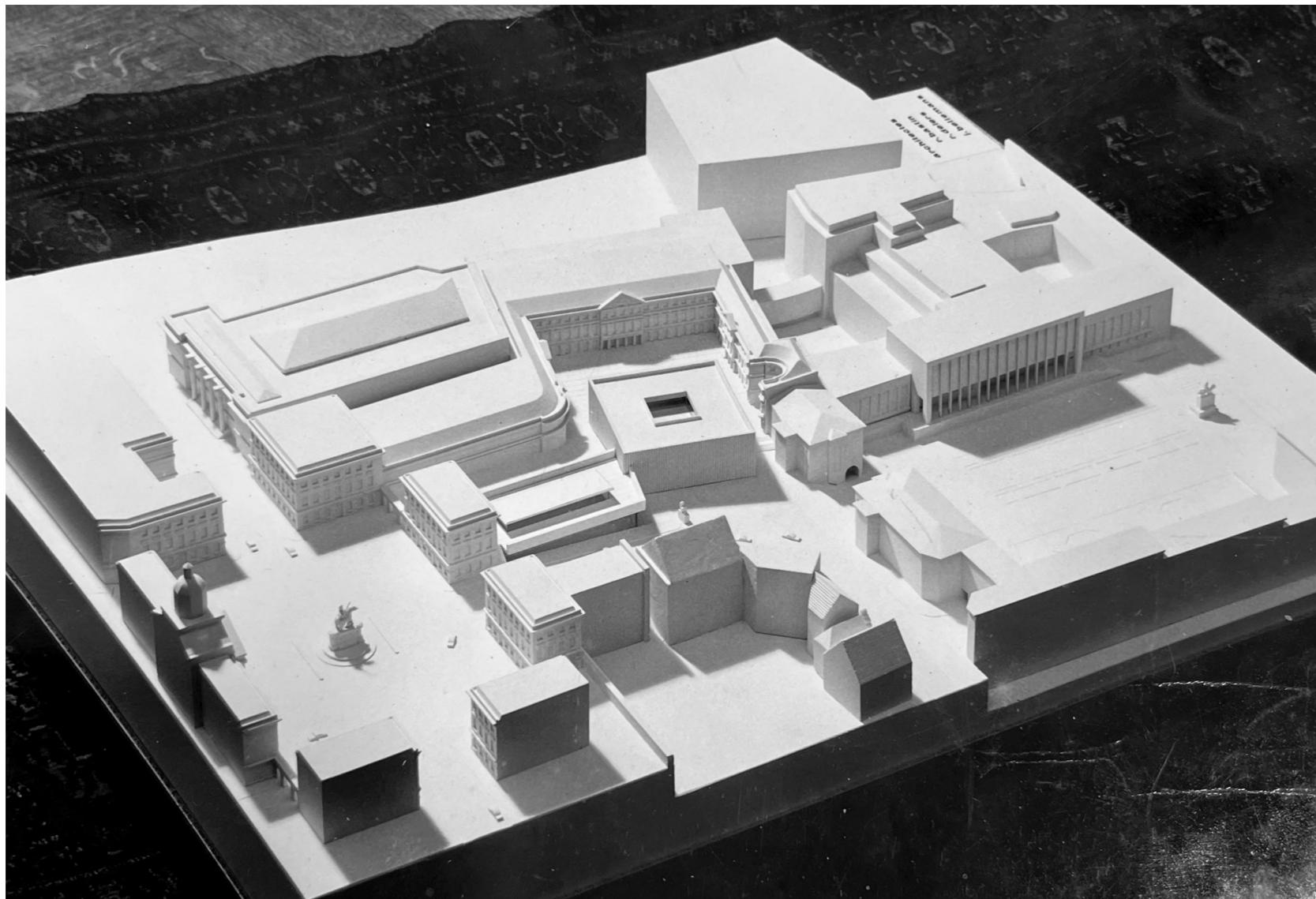


Fig. 18 : Maquette de la 1^{ère} esquisse du musée d'Art moderne.

1^{ère} esquisse - C'est de cette manière qu'une première esquisse est dessinée, sans commande, en janvier 1967⁶⁵. À ce stade, l'esquisse n'est qu'à l'état de l'étude du volume et de l'implantation. Il s'agit d'une intégration instinctive du musée dans son environnement. Roberts-Jones prend connaissance de l'esquisse et une première rencontre est organisée entre les deux hommes. À la suite de cette rencontre, le conservateur ressort totalement séduit par le parti-prit qu'il trouve « extrêmement original mais en même temps extrêmement classique »⁶⁶. Par la suite, une maquette est réalisée et des photographies de celle-ci sont envoyées au ministre Wigny en mars⁶⁷ (**fig. 18**).

⁶⁵ Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 125.

⁶⁶ Roberts-Jones, P. à Grave, A., 3 mai 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁶⁷ Wigny, P. à Bastin, R., 5 avril 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

L'implantation du projet découle d'une volonté d'inscrire le bâtiment à la rencontre de deux trames structurant le site. La première trame est déterminée par l'axe de la rue du Musée, dans le prolongement de la place Royale, tandis que la seconde est déterminée par l'axe de symétrie de l'ancien palais de l'Industrie. Le musée agit donc comme une charnière articulant les deux places⁶⁸. Un volume cubique et un volume trapézoïdale sont esquissés.

Le volume cubique est implanté en face de l'avant-corps de l'ancien palais de l'Industrie, de manière symétrique, refermant ainsi la place du Musée. Son emprise au sol est définie par l'alignement avec l'ancienne balustrade du jardin d'Orange-Nassau. Ce volume est affecté aux collections permanentes et prévoit un important souterrain en dessous de la place du Musée pour y planter les réserves, les ateliers et un parking⁶⁹. En effet, sous l'impulsion de Bastin, il est décidé d'intégrer un parking souterrain au programme, sans pour autant en définir une résolution spatiale dans l'immédiat (**fig. 19**).

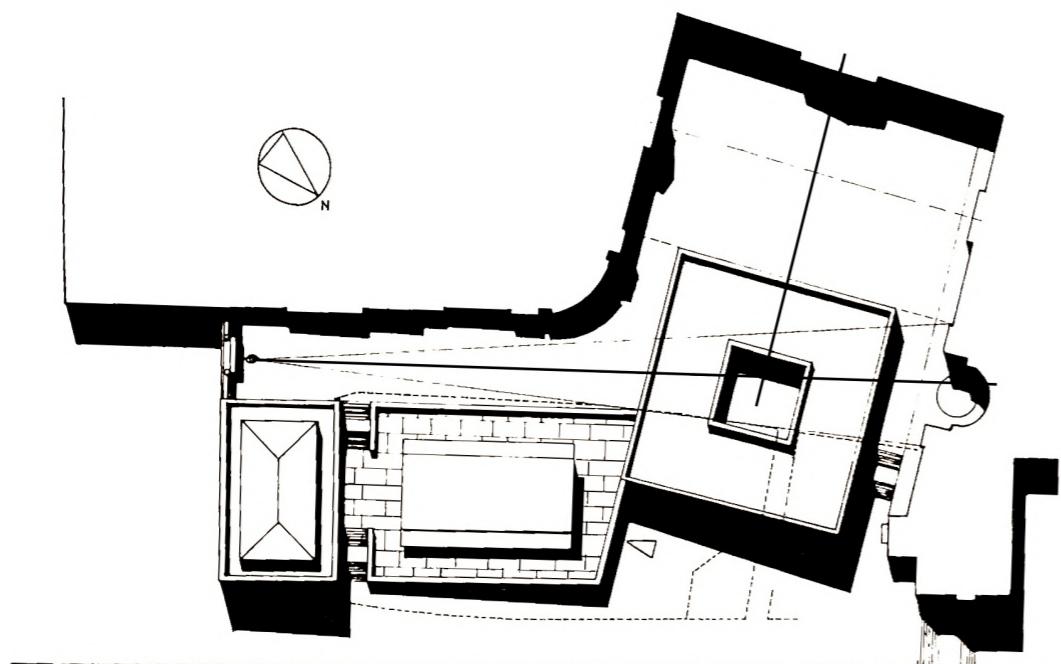


Fig. 19 : Vue en plan de la 1^{re} esquisse et les 2 axes structurants le site.

Le cube reprend la philosophie de composition employée par l'architecte pour le musée royal de Mariemont tant dans son aspect que dans son principe muséographique. Dans le parc de Mariemont, le bâtiment hors-sol du musée est élevé à la hauteur des arbres l'entourant⁷⁰. Il repose sur des espaces en sous-sol réservés aux sections secondaires. Son développement en souterrain a permis de donner au musée « une plastique extérieure très rigoureuse, par la simplicité des éléments qui la compose »⁷¹. Le volume hors-sol est dimensionné à l'échelle des arbres.

De manière similaire, la hauteur du cube esquissé, place du Musée, est déterminé par les corniches du bâti environnant. Ainsi, dans les deux cas, les volumes sont particulièrement définis par des alignements contextuels physiques dans un souci d'intégration paysagère. Puis, l'excédent du programme, non implanté dans le volume en surface, est affecté dans des espaces en sous-sol. L'architecte dessine les volumes en s'affranchissant des exigences du programme, « celles-ci trouvant en sous-sol la complémentarité de leurs surfaces », lui permettant ainsi de composer librement la

⁶⁸ Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 125.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Koniarski, I., « Roger Bastin, architecture muséologique », (Mémoire de M.A., Université libre de Bruxelles, 2001), p. 31.

⁷¹ Bastin, R., « Reconstruction du musée de Mariemont » dans *La maison*, n° 8, 1996, p. 266.

forme du volume hors-sol en fonction de son contexte, sans que celui-ci ne soit altéré par ces impératifs.

À Mariemont, il y a un canon diffusant la lumière qui prend place au centre de la toiture du volume hors-sol, permettant un éclairage naturel sans que les visiteurs ne distinguent directement la source lumineuse⁷². Bastin reprend, dans son esquisse, l'idée de ce canon pour éclairer de manière diffuse l'intérieur du musée. En effet, un large percement de section carré est situé au centre de la toiture, créant au milieu du musée une « cour à l'italienne »⁷³. Cet appel de lumière zénithal sert également à donner aux visiteurs un contact constant avec l'extérieur, en évitant la sensation d'isolement tout en conservant un caractère introspectif lors du parcours muséal⁷⁴.

Au niveau de l'aspect du cube, celui-ci rappelle visuellement le volume principale du musée royal de Mariemont. C'est un volume cubique monolithique dont les façades sont dénudées de toute forme d'ornementation, si ce n'est l'expression même de sa matérialité brute (**Fig. 20**).

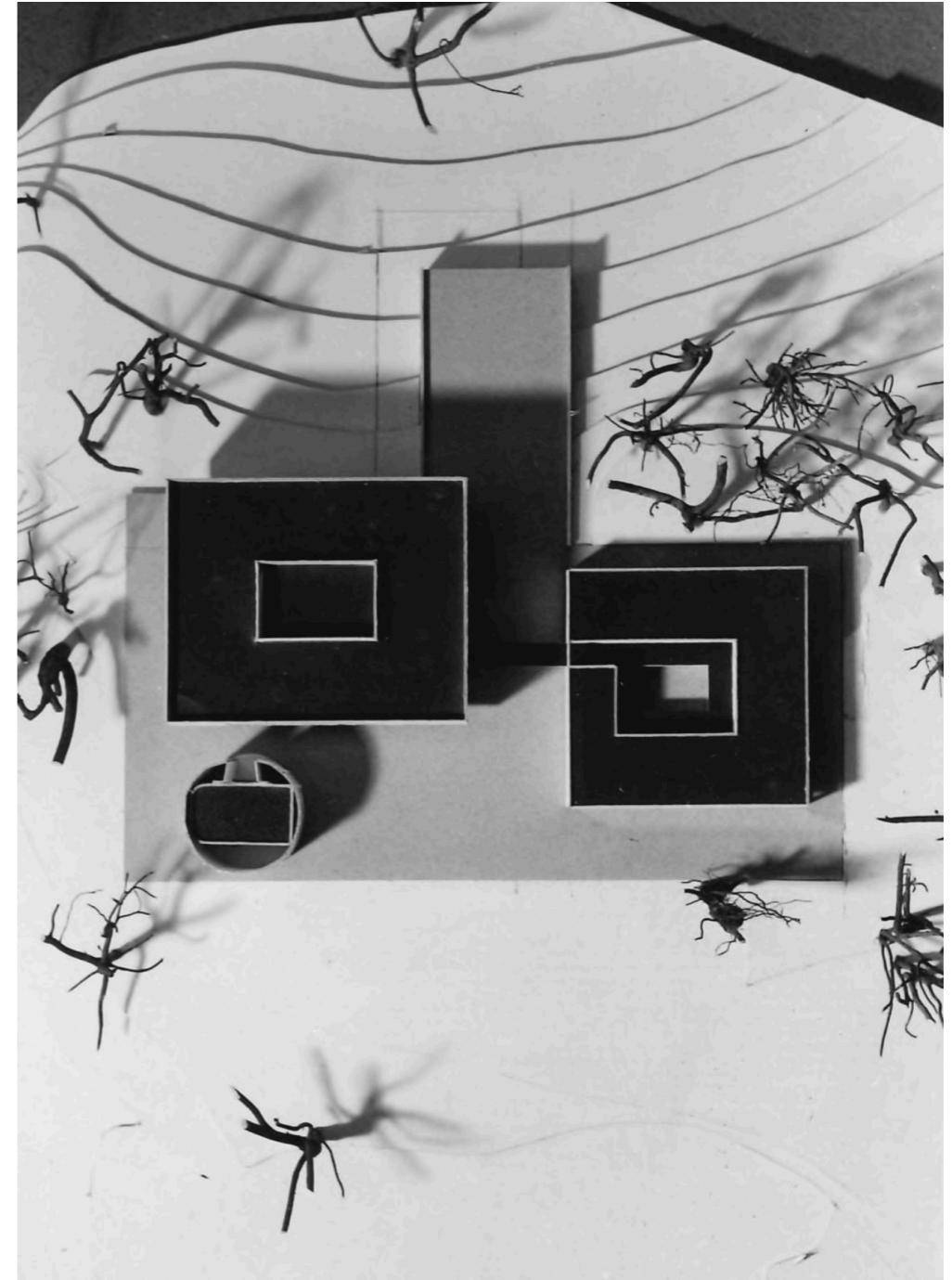


Fig. 20 : Maquette de la 3^{ème} esquisse de 1968 pour le musée royal de Mariemont par Roger Bastin, qui conditionna le projet final.

⁷² Robert, E., « Le Musée Royal de Mariemont : Histoire des projets 1961-1986 », (Mémoire de M.A., ULiège, 2024), p. 95.

⁷³ Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 125.

⁷⁴ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 22 juin 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Le pavillon trapézoïdal, érigé dans le prolongement de l’Altenloh sur un seul niveau, sert à la fois de bâtiment d’entrée et d’espace dédié aux expositions temporaires⁷⁵. Il est disposé à l’endroit des maisons dont l’état de salubrité avait causé des incertitudes quant à la sécurité de la collection d’Art moderne, lorsque celle-ci était logée dans l’Ancienne Cour. Cette implantation entraîne évidemment la disparition de ces maisons, y compris des mitoyens de l’Altenloh. Une quatrième façade est donc ajoutée afin de compléter l’hôtel en reprenant le style des façades existantes. Une travée du côté de la rue du Musée est démolie. Pour l’architecte, le dégagement de l’hôtel est « une nécessité et une mise en valeur du site, et de la place Royale »⁷⁶. L’hôtel devient « un élément dominant de l’ensemble »⁷⁷. Une jonction est créée entre le R0 de l’Altenloh, qui abrite le musée provisoire, et le pavillon esquissé. Ainsi, l’Altenloh « fournira des locaux qui soulageront le programme des volumes à construire »⁷⁸. Le pavillon contraste avec les dimensions du volume cubique ce qui marque distinctement les différents pôles du musée. Les formes des volumes sont régulières et « parfaitement dégagées, comme des personnages sur une scène »⁷⁹. De plus, la façade en bordure du trottoir de la rue Montagne de la Cour est complètement vitrée, ce qui tranche davantage avec l’opacité du cube. Cette transparence, permise par les vitrines, offre des vues vers la rue et le Coudenberg. Inversement, celles-ci traversent le pavillon vers l’intérieur, révélant ainsi la nature de ses activités depuis l’espace public. L’implantation du pavillon s’aligne avec la trame définie par l’axe de la rue du Musée, à l’exception de la façade d’entrée, qui est orthogonale au cube répondant, ainsi, à la trame de la place du Musée, d’où la forme en trapèze. Des escaliers sont disposés de part et d’autres de l’Altenloh pour permettre au passant d’accéder à la toiture-terrasse du pavillon. Grâce à la déclivité du terrain, seulement quelques marches suffisent pour s’y rendre⁸⁰.

Pour résumer, voici les points énumérant la méthodologie et les principes de composition de Bastin pour le Musée royal de Mariemont et la première esquisse :

- Un volume hors-sol est défini par des alignements du site, il adopte une forme simple et régulière.
- Les impératifs surfaciques ne sont pas pris en compte dans la conception du volume hors-sol.
- Les surfaces du programme non comprises dans le volume hors-sol se retrouvent en sous-sol.
- Les salles d’exposition restent relativement hermétiques à l’extérieur.
- Un apport de lumière zénithale éclaire l’intérieur du musée et guide le visiteur jusqu’aux fonctions du sous-sol.

⁷⁵ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 22 juin 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Bastin, R. à De Grave, A., 5 mai 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

⁷⁸ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., op. cit.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.

À partir de janvier 1967, Roberts-Jones, s'engage activement dans une démarche de racolage. Il fait part de l'esquisse à plusieurs de ses relations, « la plupart des personnes [...] y semblent très favorable »⁸¹. Après réception des photos de la maquette, le ministre Wigny informe Roberts-Jones de son intérêt marqué pour la proposition de Bastin⁸². En effet, le ministre préconise la construction d'un bâtiment muséal moderne, dans le style de son temps, en accord avec les œuvres qu'il accueillera⁸³. Le conservateur, enthousiaste à l'idée d'enfin pouvoir concrétiser ce projet, anticipe les éventuelles retombées provoquée par la Ligue Esthétique, dont le poids et l'influence ne sont pas négligeables. De fait, la Ligue Esthétique s'était déjà opposée en janvier à la volumétrie du projet car le cube obstrue la vue sur la place du Musée⁸⁴. C'est pourquoi Roberts-Jones sollicite Faider-Feytmans afin de demander à Pierre Grosjean, président de la Ligue Esthétique, de ne pas porter de jugement, ni de se prononcer avant l'esquisse finale, le projet étant actuellement au début de sa phase de recherche⁸⁵.

Le ministère des Travaux publics se montre rapidement intéressé par l'emplacement du musée aux abords de la place Royale, les efforts de Roberts-Jones, promouvant le succès du musée provisoire, ont portés leurs fruits. À présent, le choix balance entre deux sites : le Mont des Arts et le quartier des Sablons, à l'emplacement des rues aux Laines et du Grand Cerf⁸⁶.

La Ville, qui s'oppose à la construction du musée le long des rues aux Laines et du Grand Cerf, établit en juin un gabarit aux abords de la place Royale. Le volume capable dans lequel pourrait s'insérer le bâtiment muséal, d'environ 33 m de large sur 115 m de long, est délimité par la rue Montagne de la Cour et la rue du Musée⁸⁷. En ce qui concerne la hauteur, elle est fixée à environ 19 m⁸⁸. Ce gabarit est établi conformément au décret visant à préserver le dégagement de perspective entre la place Royale et la Grand-Place, afin de maintenir la visibilité de la Flèche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles et de conserver « l'encadrement du panorama urbain »⁸⁹. Dès lors, la Ville prend connaissance du projet de Bastin et constate qu'il est en grande partie implanté en dehors du gabarit défini. En effet, le cube empiète largement sur la place du Musée. Pour l'architecte, la construction du musée d'Art moderne, achevant le Mont de Arts, « ne peut consister à refaire à neuf les volumes délimités par les alignements des rues Montagne de la Cour et du Musée »⁹⁰, le projet doit en effet s'intégré dans son environnement « sans obéir à des alignements de voiries arbitraires (*sic*) et accidentels »⁹¹.

⁸¹ Roberts-Jones, P. à Bastin, R., 7 avril 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁸² Ibid.

⁸³ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 370.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Faider-Feytmans, G. à Grosjean, P., 27 avril 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁸⁶ Bureau Delers et Bellemans à Bastin, R., 7 juillet 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁸⁷ Houbart, C., op. cit., p. 371.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Bastin, R., « Les projets pour le Musée d'Art Moderne à Bruxelles 1973-1978, ou l'architecture entravée » dans Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, tome 61, 1979, p. 57.

⁹⁰ Bastin, R., à Roberts-Jones, P., 22 juin 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁹¹ Ibid.

2^{ème} esquisse - Face à l'hostilité, notamment de la part de la Ville et de la Ligue Esthétique, causé par la présence du cube sur la place du Musée, Bastin décide de modifier son esquisse. L'architecte cherche à réduire le volume cubique afin de dégager davantage la place et, par la même occasion, de rétablir la servitude visuelle établie entre le portique de la rue du Musée et l'entrée en hémicycle baroque du Palais Charles de Lorraine, dont l'obstruction faisait également l'objet de contestations⁹². Pour ce faire, l'emprise au sol du cube est diminuée vers la rue Montagne de la Cour, se détachant ainsi de son alignement avec l'ancienne balustrade du jardin d'Orange-Nassau⁹³.

À l'initiative du ministre Wigny, une réunion consacrée à l'implantation du musée d'Art moderne est organisée le 21 juin. Bastin, Roberts-Jones, ainsi que les architectes Delers et Bellemans y sont invités aux côtés d'autres autorités intéressées. Roberts-Jones prend connaissance de la nouvelle version de l'esquisse seulement quelques heures avant le début de la séance⁹⁴. Au cours de celle-ci, Inspecteur Général de la l'administration des Bâtiments, Monsieur De Grave, n'adhérant pas à la proposition architecturale, se livre à de « grossières attaques »⁹⁵ à l'encontre de Bastin. L'architecte mentionne qu'il s'agit avant tout d'un plan d'organisation urbanistique et que l'étude doit encore être précisée⁹⁶. Roberts-Jones ressort de cette réunion « profondément heurté et attristé »⁹⁷. Le conservateur ne renonce cependant pas à sa quête de coalition et présente en juillet la nouvelle esquisse à Félix Fallas, directeur général des Travaux Publics de la Ville, qui exprime finalement son assentiment en promettant de soutenir le projet⁹⁸, lui qui avait pourtant fermement désapprouvé la première esquisse⁹⁹.

⁹² Roberts-Jones, P. à Bastin, R., 7 avril 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁹³ Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 125.

⁹⁴ Roberts-Jones, P. à Langui, E., 22 juin 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Roberts-Jones, P. à Bastin, R., 13 juillet 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁹⁹ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 372.

3^{ème} esquisse - Durant les mois d'octobre et novembre 1967, une nouvelle esquisse est élaborée. Il est prévu de la présenter au ministre Wigny au début de l'année 1968, accompagnée de photos annotées du projet en maquette (**fig. 21**). L'objectif est de convaincre le ministre en lui démontrant que l'implantation du musée au sein du Mont des Arts est porteuse de qualités, d'autant plus que l'enthousiasme du ministre se trouve à présent affaibli. En réalité, celui-ci est toujours hésitant concernant l'emplacement du musée et reconsidère le quartier des Sablons¹⁰⁰.

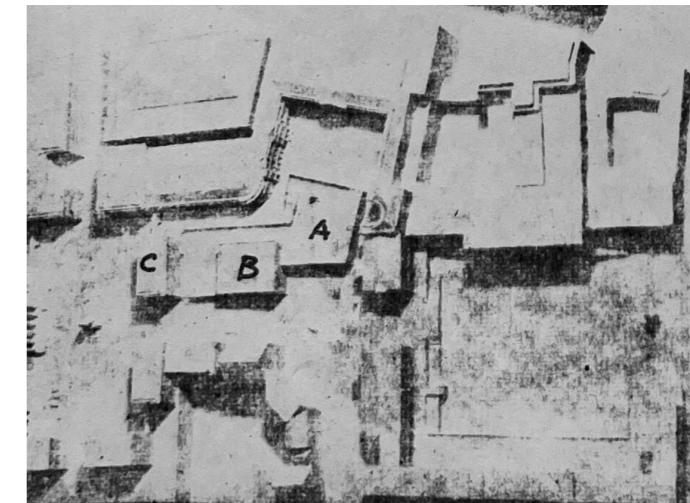
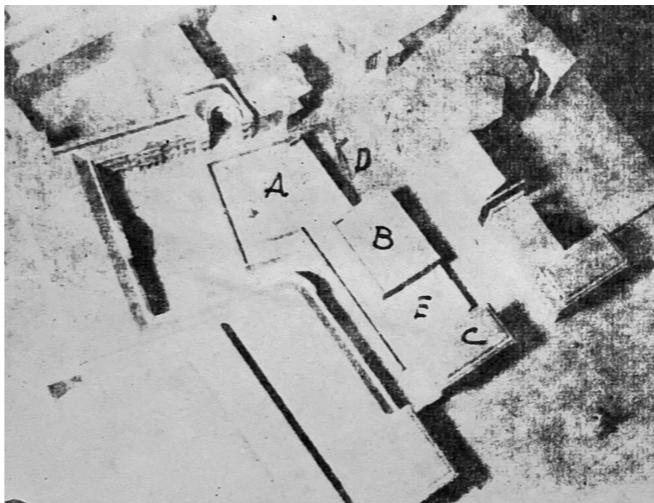
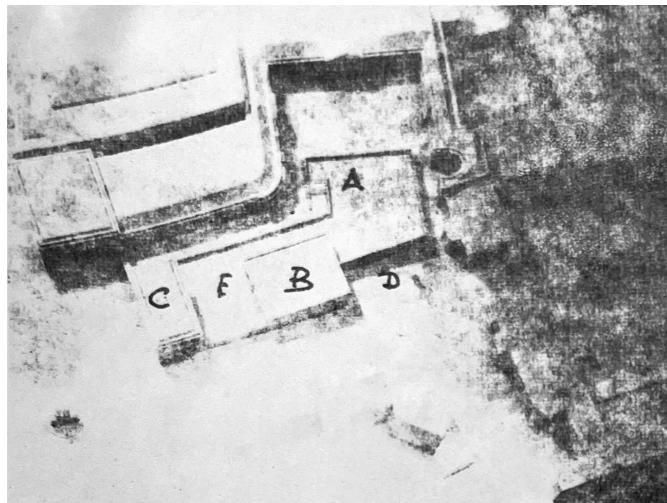


Fig. 21 : Maquette de la 3^{ème} esquisse.

- A. L'esplanade où s'organise le jardin de sculpture
- B. Le hall du musée
- C. L'Altenloh
- D. La placette
- E. La terrasse où s'organise le jardin de sculpture

¹⁰⁰ Delers, R. à Bastin, R., 7 décembre 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Puisque la présence d'un volume sur la place du Musée avait été le principal point sensible lors de la réunion de juin, et que la tentative de réduction de son emprise au sol n'avait pas convaincu, le gabarit cubique de la première esquisse est repris, cette fois en réduisant sa hauteur. Celle-ci est drastiquement abaissée, transformant le cube en un socle sur lequel repose une terrasse accessible. Cette dernière est rattachée à la terrasse, définie par le prolongement de l'Altenloh et déjà présente dans la 1^{ère} esquisse. Le rattachement de ces deux terrasses forme ainsi une esplanade unique renforçant le caractère unitaire du projet. L'esplanade bordée par les façades XIII^e et XIX^e de la Place du Musée, laisse celle-ci entrouverte sur la rue Ravenstein, et en révèle les perspectives aux passants qui s'y aventure. L'angle formé par la rencontre des trames structurant le site est adapté. En l'occurrence, le côté nord-est du socle, place du Musée, répond désormais à l'axe de la place Royale, faisant ainsi face à la rue Ravenstein et incitant les passants à en observer la vue générée.

La philosophie du projet est également différente. Alors que le pavillon d'entrée des deux précédentes esquisses établissait un rapport direct avec la rue Montagne de la Cour grâce à la transparence des vitrines bordant le trottoir, ici, c'est un mur aveugle qui longe la rue. Au fur et à mesure de la déambulation le long du mur, les passants sont guidés vers l'Altenloh, où la pente ascendante du terrain les amène progressivement à apercevoir les sculptures exposées en plein air sur l'esplanade, éveillant ainsi leur curiosité. Ceux-ci sont invités à s'y engager et à découvrir les œuvres. Là, le pavillon d'entrée, conduisant au musée souterrain, signale la présence du musée aux visiteurs. Le rez-de-chaussée du hall est élevé au niveau du socle. L'accès vers l'intérieur se détourne de la route et fait face au musée d'Art ancien. L'esplanade agit ici comme un espace d'entre-deux, effectuant la transition entre la rue Montagne de la Cour et le musée. De plus, la terrasse déborde sur la rue de Musée opérant comme une continuité piétonne de la place Royale.

Le pavillon d'entrée est éclairé naturellement via la toiture qui suit un tracé en créneaux où sont ajourés des fenêtres en bandeaux. Ce dispositif, à la manière de sheds, apporte la lumière dans l'entièreté du pavillon. Tout comme dans les précédentes esquisses, le caractère intimiste et introspectif de la fonction muséal est privilégié, ce qui se traduit par la relative absence de percements sur les façades latérales de l'édifice¹⁰¹ (fig. 22).

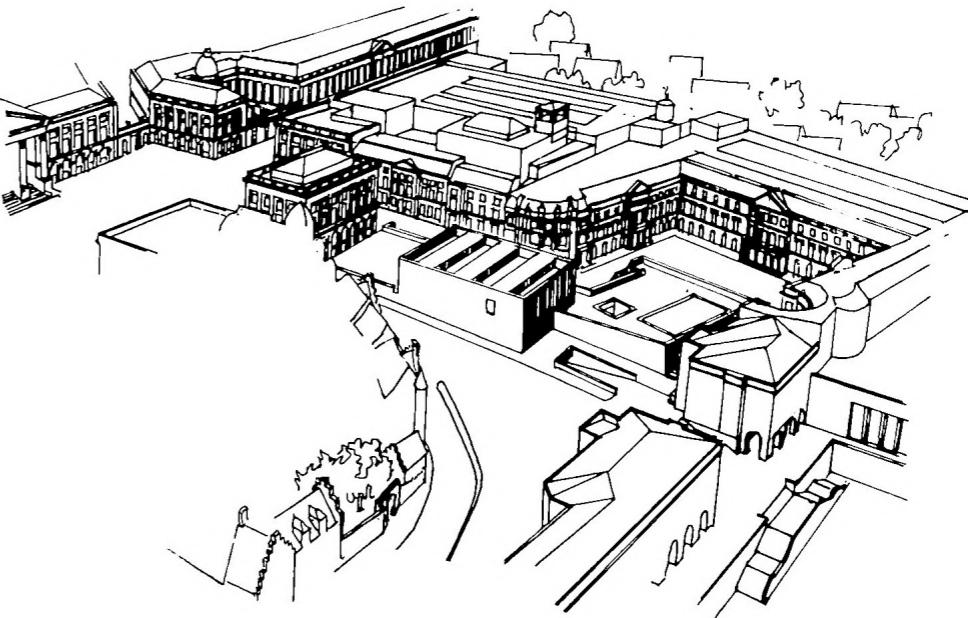


Fig. 22 : Croquis en perspective de la 3^{ème} esquisse.

¹⁰¹ Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 126.

Étude d'une cafétéria - L'esquisse est exposée au ministre Wigny au commencement de l'année 1968, toutefois, la situation n'évolue pas. Bastin décide de mettre de côté le projet d'achèvement du Mont des Arts, qualifiant celui-ci de projet sans avenir¹⁰². En mars, Roberts-Jones tente de redonner foi à Bastin quant à la construction d'un nouveau musée d'Art moderne aux abords de la place Royale. En effet, un changement de ministre de la Culture est prévu, et cette transition pourrait « avoir des conséquences favorables »¹⁰³ sur le projet.

L'architecte se penche toutefois sur l'étude d'aménagement d'une cafétéria pour le complexe des Musées, afin d'assurer « l'accueil des visiteurs »¹⁰⁴, une commande qui lui avait été confiée en mai 1967 par les Amis des Musées¹⁰⁵. L'association avait laissé à Bastin le choix de l'implantation précise, se contentant d'indications sommaires : la cafétéria devait être située dans les « locaux disponibles du Musée Ancien [...] ou de ses annexes »¹⁰⁶. Au cours des mois suivant, la question du lieu se précise puisque Roberts-Jones dresse une « esquisse de programme des travaux de construction en vue de l'aménagement des Hôtels Gresham et Argenteau »¹⁰⁷. En 1965, le conservateur prévoyait déjà d'affecter ces hôtels aux services généraux des Musées, à savoir la direction, le personnel scientifique, la bibliothèque, la photothèque, le cabinet de dessin, les archives de l'art contemporain, l'administration, la dactylographie, la

mécanographie, les archives administratives des Musées, ainsi que le service de conservation et de restauration¹⁰⁸. Également, il est décidé d'y intégrer la cafétéria, au rez-de-chaussée de l'Hôtel Argenteau.

L'Hôtel Argenteau, caractérisé principalement par son escalier Art-Déco¹⁰⁹, est le mitoyen de l'Hôtel Gresham, tous deux voisins du musée Balat. L'Argenteau est situé au numéro 1 de la rue de la Régence, tandis que le Gresham occupe le numéro 3 de la place Royale. Ces deux bâtiments avaient été acquis par l'État pour des raisons de sécurité. En fait, l'Argenteau avait subi des travaux d'extension durant la Première Guerre mondiale, le rapprochant davantage du musée Balat. Cette proximité, perçue comme une vulnérabilité pour la sécurité des Musées, provoquait des inquiétudes et poussait à envisager leur rachat. Ces préoccupations s'accentuèrent après le vol d'une œuvre de la collection d'Art ancien en 1964, ce qui amena le Conseil des ministres à approuver leur acquisition en avril 1965. Le Gresham est libéré en février 1967 et une mesure d'expropriation est introduite en mai 1967 pour l'Argenteau¹¹⁰.

L'aménagement des hôtels Gresham et Argenteau s'inscrit dans un plan de restructuration des Musées initié par Roberts-Jones en 1965. Bien que la présence de scientifiques au sein des Musées remonte à 1919¹¹¹, c'est lors de cette restructuration

¹⁰² Roberts-Jones, P. à Bastin, R., 14 mars 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Les Amis des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique à Bastin, R., 3 mai 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ Les Amis des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique à Bastin, R., 3 mai 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁰⁷ Roberts-Jones, P., (s.d.), « Esquisse de programme des travaux de construction en vue de l'aménagement des hôtels Gresham et Argenteau », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁰⁸ Id., « Esquisse modifiée d'un programme pour le musée d'Art moderne », juillet 1965, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁰⁹ Hespel, R., « Les travaux de la troisième phase du Musée d'Art ancien » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 550.

¹¹⁰ Ibid. p. 549.

¹¹¹ Van Kalck, M., « Le musée éducatif et scientifique (1919-1960) » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 1, p. 327.

que le département scientifique y est introduit, les Musées acquérant alors le statut d'institution scientifique¹¹². Entre 1961 et 1965, l'effectif du corps scientifique est largement augmenté, de même que celui du personnel technique et administratif¹¹³. Pour Roberts-Jones, un musée n'est pas seulement une « mémoire [...], un entrepôt qui accumule, range et protège »¹¹⁴, celui-ci remplit aussi une fonction technique, scientifique et éducative. C'est un établissement qui allie à la fois « la conservation, l'étude et la présentation »¹¹⁵. Le musée s'adresse à tout le monde, les visiteurs doivent pouvoir recevoir, par l'étude, la mise en valeur et le commentaire, les témoignages de l'activité humaines¹¹⁶. Ainsi, au cours de la première moitié des années soixante, plusieurs historiens de l'art sont recrutés et rejoignent le personnel des Musées¹¹⁷. De plus, en raison notamment du succès du musée provisoire, l'affluence du public rend nécessaire la création de services éducatifs afin de « décharger le travail de la direction et des conservateurs »¹¹⁸. De fait, la restructuration des Musées entreprise par Roberts-Jones en 1965, s'inscrit dans une nouvelle dynamique moderne de la fonction muséale portée sur la démocratisation et l'accessibilité à l'art et qui marque le monde muséographique à l'échelle internationale au courant des années soixante¹¹⁹. Le développement de ces nouvelles fonctions implique évidemment de mettre à disposition des espaces supplémentaires au sein des Musées pour les accueillir.

Dans ce contexte, disposer d'une cafétéria publique au sein du complexe muséal répond aux nouvelles aspirations sociales des Musées ainsi qu'à leur volonté d'affirmer une nature bien plus extravertie¹²⁰. L'angle de la place Royale, au rez-de-chaussée de l'Argenteau est un lieu privilégié au déploiement d'un pôle d'animation. La cafétéria, espace de repos et d'échange attirera les passants curieux et les encouragera à visiter le musée. Par ailleurs, le lieu pourra offrir au personnel un espace de pause agréable¹²¹. La surface nécessaire pour la cafétéria est définie par le conservateur en 1967 en supposant l'implantation du musée d'Art moderne place du Musée. Ainsi, environ 300 m² sont prévus pour la cafétéria et ses annexes comprenant, entre autres, les espaces de cuisine, les sanitaires et les vestiaires¹²².

¹¹² Van Lenne, J., « Introduction générale » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 1, p. 17.

¹¹³ Devillez, V., « Les débuts de l'"œuvre de redressement" du musée » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 455.

¹¹⁴ Roberts-Jones P., « Réflexions sur un musée » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 2, n°1, 1991, p. 321.

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Devillez, V., « Les débuts de l'"œuvre de redressement" du musée » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 455.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Civil, M., Texier, S., « L'invention du musée moderne » dans *L'invention du musée moderne : 1930-1970* (Paris : Patrimoine - Centre des monuments nationaux, 2023), p. 33.

¹²⁰ Delers, R., « Rénovation des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique - Rue de la Régence à Bruxelles », 26 mars 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

¹²¹ Ibid.

¹²² Roberts-Jones, (s.d.), « Esquisse de programme des travaux de construction en vue de l'aménagement des hôtels Gresham et Argenteau », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

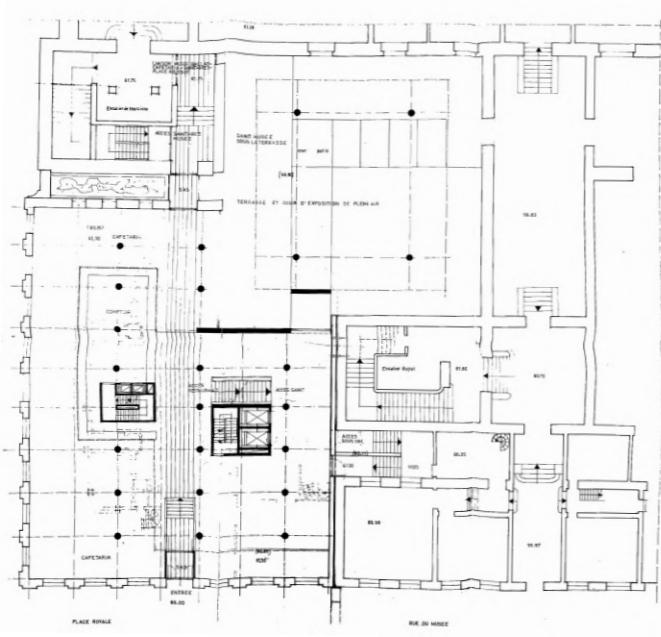


Fig. 23 : Plan R0 de la cafétéria.

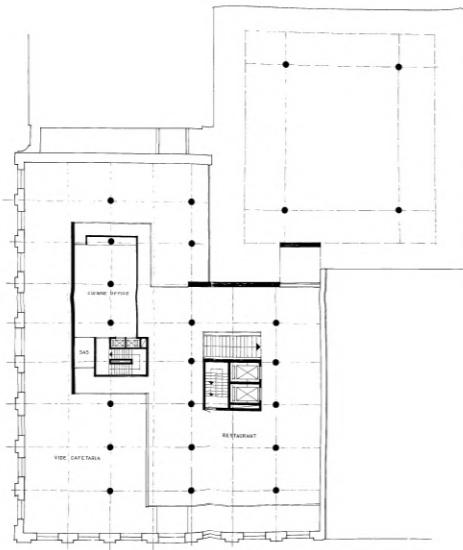


Fig. 24 : Plan R+1 de la cafétéria.

En mars 1968, Bastin sollicite l'aide de Roberts-Jones afin d'obtenir les relevés des plans des immeubles concernés¹²³. L'architecte, disposant des plans, dessine une esquisse de cafétéria sur deux niveaux qu'il remet aux Amis des Musées le 23 juin¹²⁴. Dans une démarche de façadisme, l'architecte propose un curetage du bâtiment, en conservant les façades néoclassiques des hôtels. Cette attitude architecturale suggère donc une restructuration complète de l'intérieur des immeubles. Des colonnes sont disposées selon une trame structurelle rectangulaire, lesquelles portent les planchers en dalles de béton. Cette nouvelle structure permet ainsi la composition en plan libre. La cafétéria, occupe l'entièreté du rez-de-chaussée de l'Argenteau et du Gresham. Le plancher existant R0 de l'Argenteau étant supérieur au niveau de la place Royale et à celui du Gresham, un escalier de quelques marches est placé devant le sas d'entrée. Les planchers du R0 sont mis à la même hauteur pour favoriser une circulation continue entre les deux immeubles. Un comptoir prend place au centre de l'Argenteau, suivant le pourtour de ce dernier et créant ainsi un espace central où le personnel peut offrir un service périphérique (**fig. 23**).

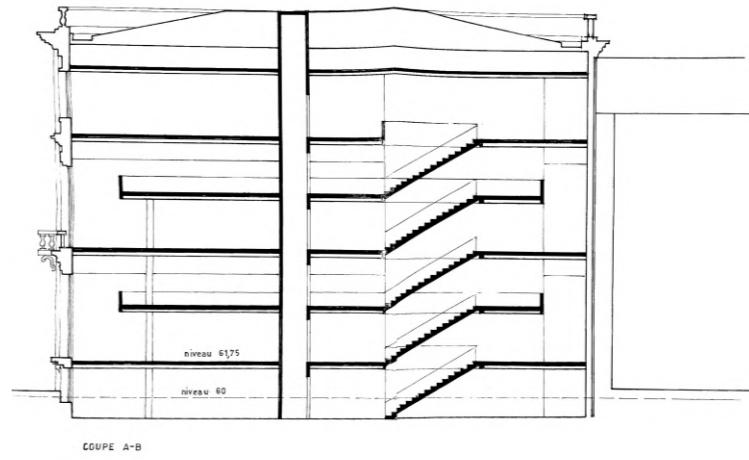


Fig. 25 : Coupe longitudinale de la cafétéria.

¹²³ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 1 mars 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹²⁴ Pechère, P. à De Grave, A., 28 novembre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

Deux blocs de circulations verticales réservés au personnel sont disposées à la place des deux escaliers principaux existants des hôtels. Le premier est englobé par le comptoir tandis que l'autre est juxtaposé de deux ascenseurs. Un autre escalier, adjacent aux ascenseurs, permet aux clients d'accéder à l'étage supérieur, dédié à l'espace restaurant. Cet étage est aménagé en mezzanine qui en retrait par rapport aux façades néoclassiques. Ce retrait, plus ou moins prononcé en fonction des angles, offre à la cafétéria des doubles hauteurs et un apport de lumière supplémentaire grâce aux percements de la façade. De plus, la mezzanine permet d'établir une relation visuelle entre les deux niveaux de la cafétéria, donnant la possibilité aux clients situés au rez-de-chaussée de percevoir l'activité du niveau supérieur et inversement. La cuisine est située sur la mezzanine et dessert à la fois l'espace restaurant et l'espace cafétéria via des monte-charges intégrés dans le bloc de circulation verticale du comptoir (**fig. 24, 25, 26**).

Par ailleurs, l'architecte propose de transformer la cour intérieure de forme carrée, adjacente au musée Balat et considérée par Delers comme « un vaste volume inutile »¹²⁵, en patio-terrasse et cour d'exposition en plein air. Ainsi, la cafétéria s'ouvrira à la fois sur la place Royale et sur cet espace d'exposition, qui sera « particulièrement attractif »¹²⁶. Les sanitaires et les vestiaires sont programmés au R-1, tout comme les réserves, qui sont programmées sous le patio-terrasse¹²⁷.

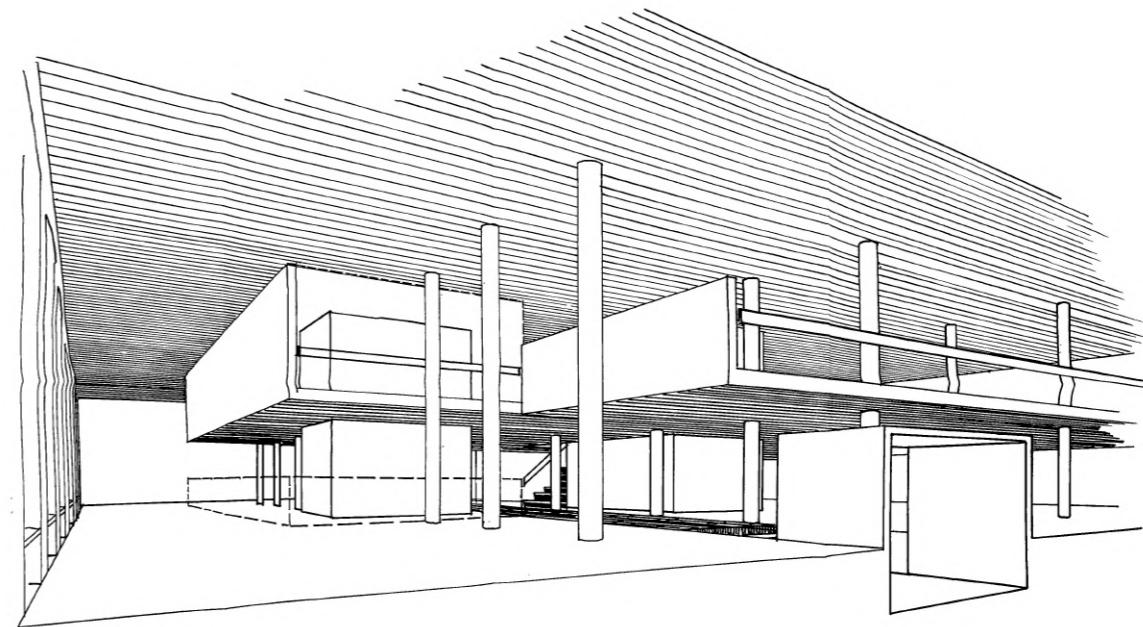


Fig. 26 : Vue en perspective de l'intérieur de la cafétéria, du côté de la place Royale.

En fin de compte, le projet d'une cafétéria place Royale ne sera pas réalisé. L'une des raisons est que les projets d'aménagement des Hôtels Gresham et Argenteau ont dû être suspendus en raison de contraintes budgétaires¹²⁸. Une cafétéria sera cependant aménagée plus tard dans les extensions du musée d'Art ancien, dans une salle à l'origine affectée au fumoir et aux vestiaires¹²⁹. Finalement, l'Hôtel Argenteau sera affecté à la boutique des Musées, une résolution prévue à la suite des travaux de « la troisième phase de rénovation »¹³⁰ du musée d'Art ancien, achevés fin 2003¹³¹.

¹²⁵ Delers, R., « Rénovation des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique - Rue de la Régence à Bruxelles », 26 mars 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

¹²⁶ Ibid.

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, « Déclaration du Président à l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mars 1970 » dans *Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique* (Bruxelles : Laconty, 1969), p. 1.

¹²⁹ Devillez, V., « Les extensions du Musée d'Art ancien » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 529.

¹³⁰ Hespel, R., « Les travaux de la troisième phase du Musée d'Art ancien » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 552.

¹³¹ Régie des bâtiments, (s.d.), « Projet de rénovation des Musées royaux des Beaux-Arts », Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, <https://www.regiedesbatiments.be/fr/projet-de-renovation-des-musees-royaux-des-beaux-arts>.

4ème esquisse - De leur côté, Delers et Bellemans poursuivent le développement de l'esquisse et demandent l'avis de Bastin en avril 1968. Celui-ci se dit impressionné par la méthodologie mise en place, « sans être toutefois à l'aise au point de vue de la solution architecturale »¹³². Pour l'architecte, la proposition « n'a pas le caractère soit de la première, soit de la seconde esquisse »¹³³.

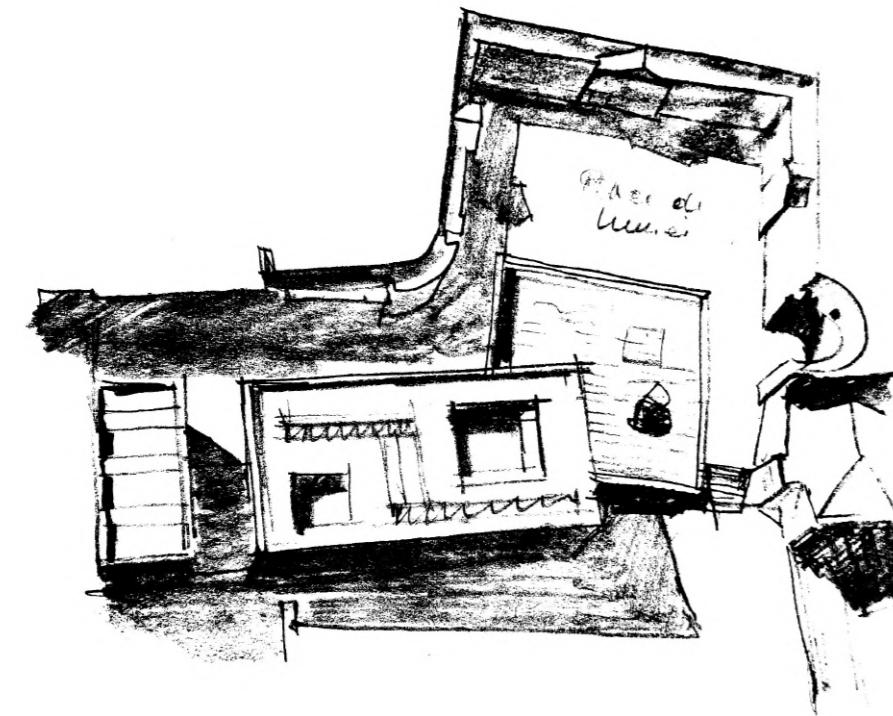


Fig. 27 : Croquis en vue aérienne de la 4ème esquisse.

Au mois d'octobre, Bastin s'entretient avec le bureau Delers et Bellemans afin de les orienter dans l'élaboration du projet¹³⁴. Suite à cette discussion, Delers dessine quelques croquis pour illustrer la variante établie. Celle-ci reprend globalement la 3ème esquisse présentée au début de l'année 1968, elle-même découlant de la 1ère esquisse (fig. 27, 28, 29).

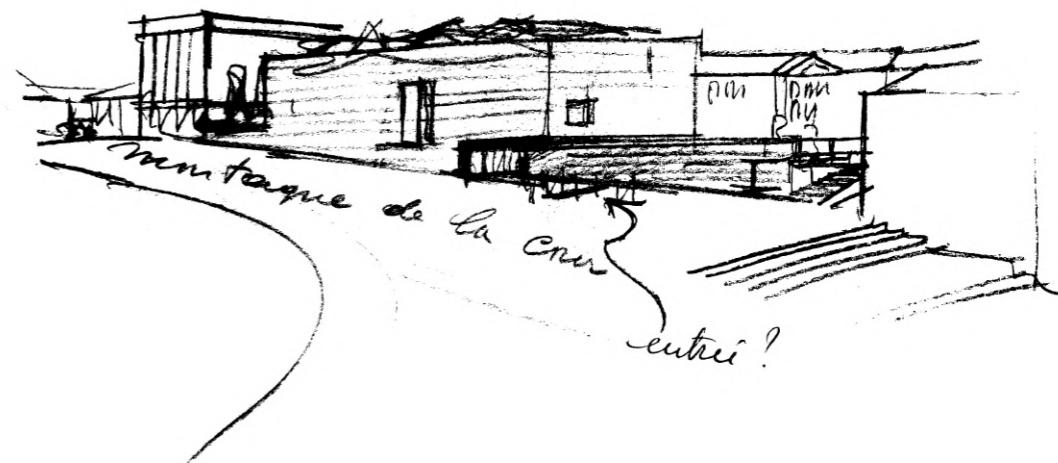


Fig. 28 : Croquis de la 4ème esquisse du côté de la rue Montagne de la Cour.

¹³² Bastin, R. à Delers, R., Bellemans, J., 18 avril 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Delers, R. à Bastin, R., 7 octobre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Le hall d'accueil est agrandi, s'alignant aux gabarit de l'Altenloh. De plus, ce volume hors-sol est davantage extrudé vers l'hôtel tout en conservant « le jardin pour des expositions »¹³⁵ générée par l'entre-deux des immeubles. Cette fois, l'entrée est rétablie au niveau de la rue Montagne de la Cour, et l'accès à l'intérieur du musée est davantage marqué grâce à un porche qui évide le volume. Ce porche assure également un abri et guide le visiteur de la rue vers l'entrée. « La placette »¹³⁶, formée par la courbure de la rue Montagne de la Cour, le hall du musée et le mur de l'esplanade, agit désormais comme le parvis du musée. La toiture en créneaux du volume hors-sol est abandonnée au profit de deux canons de lumière, fonctionnant comme des cours à l'italienne. Ainsi, le rapport du visiteur à l'extérieur est réaffirmé, tout en suivant une approche endo-centrée au sein du musée.

Une pièce d'eau occupe désormais l'ensemble de l'esplanade. Ce dispositif avait déjà été utilisé par Bastin pour le musée Royal de Mariemont, faisant écho à l'ancien étang du parc¹³⁷. Ici, l'intention est d'introduire un élément qui puisse « réduire la ménéralisation (*sic*) du site et l'éclairer »¹³⁸. Aussi, une statue posée sur un socle à la surface de l'eau est suggérée.

Plus tard, Delers propose à Bastin d'abandonner la pièce d'eau pour « découper plutôt dans ce carré un second carré formant ainsi un patio en contrebas »¹³⁹. Le patio constituera un lieu d'animation pour le musée souterrain, qui se développera en galeries autour de lui¹⁴⁰. Bastin exprime son désaccord concernant la pièce d'eau, qu'il juge nécessaire et « trop vite sacrifiée »¹⁴¹.

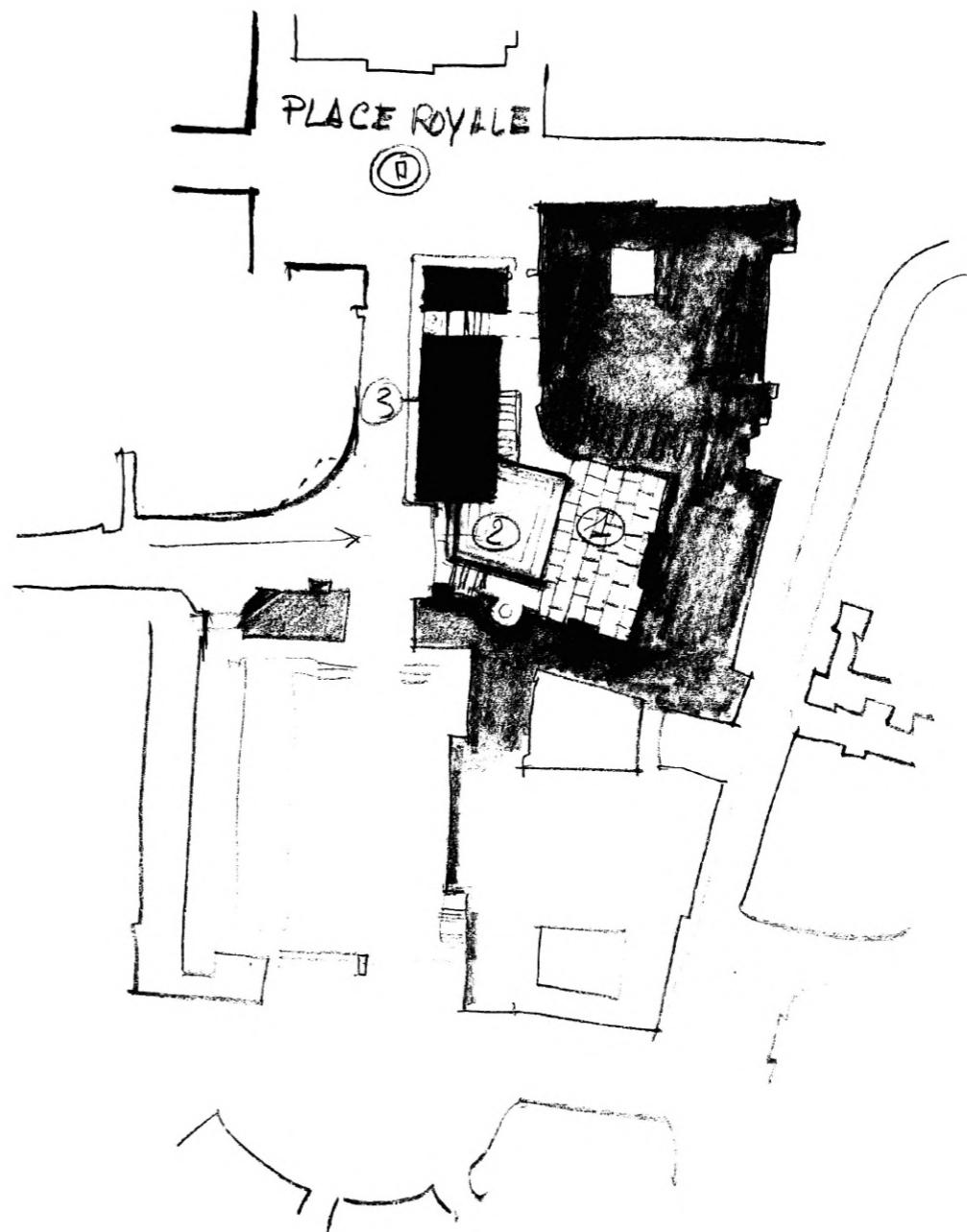


Fig. 29 : Plan schématique de la 4^{ème} esquisse.

1. La place du Musée

2. L'esplanade

3. Le hall du musée

¹³⁵ Bastin, R., (s.d.), « Projet présenté en 1968 (Delers et Bellemans) », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Robert, E., « Le Musée Royal de Mariemont : Histoire des projets 1961-1986 », (Mémoire de M.A., ULiège, 2024), p. 109.

¹³⁸ Bastin, R. à Delers, R., Bellemans, J., 8 octobre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹³⁹ Delers, R. à Bastin, R., 7 octobre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Ibid.

LE MUSÉE SIGNAL

1968-1974

En octobre 1968, Bastin, assisté de ses collaborateurs, les architectes Guy Van Oost et Pierre Lamby, modifie le projet afin de traiter certains aspects qui le préoccupent. Il y a notamment la question du patio en remplacement de la pièce d'eau, proposée par Delers¹⁴². Cependant, Bastin en vient à dessiner un musée d'un tout autre caractère et à la spatialité nouvelle (**fig. 30**). Bien que cette esquisse découle des versions primitives précédemment développées, elle pose les fondements du projet muséal et préfigura la version aboutie de 1973. À partir d'ici, la composition en plans apparaît dans son processus de recherche.

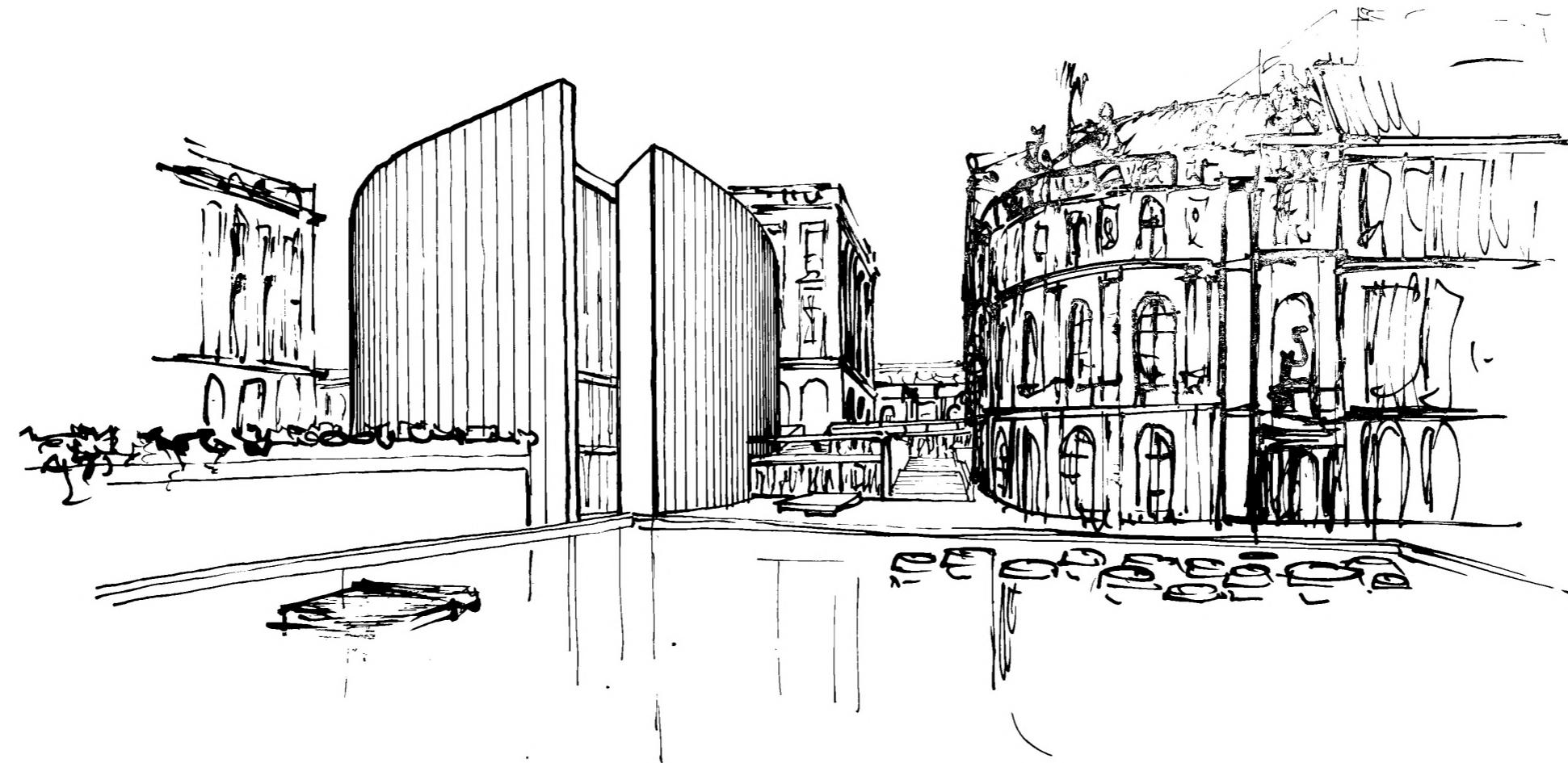


Fig. 30 : Vue en perspective depuis la rotonde du palais Charles de Lorraine, 5^{ème} esquisse.

¹⁴² Bastin, R. à Delers, R., Bellemans, J., 8 octobre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

5ème esquisse, version 1 - Pour définir l'implantation du volume, l'architecte se sert de trois axes visuels importants dans le site. Le premier axe, depuis la place Royale, est orienté en direction du Coudenberg ; le deuxième, depuis la place du musée, mène vers l'Hôtel Ravenstein ; enfin, le troisième, depuis le haut des marches du jardin du Mont des Arts, s'oriente vers la place Royale. Ensuite, Bastin joint ces axes de manière à en trouver un point d'intersection. Le volume est alors implanté dans « la zone neutre »¹⁴³ générée par ces trois axes. L'espace ouvert, induit par l'intersection des axes, « offre la vue la plus directe et ouverte sur le musée »¹⁴⁴ (fig. 31, 32).

Comme pour les deux premières esquisses, Bastin poursuit son ambition de lier la place du Musée et la place Royale de manière continue au moyen du volume hors-sol. Pour cela, celui-ci est élevé par deux parois en béton, profondément enfoncées dans le sol, suivant un tracé en courbe. Cette courbure assure une transition fluide entre les deux places. La volumétrie hors-sol du musée agit comme une rotule entre les deux places. Celles-ci seront « reliées visuellement, et leur beauté amplifiée par la continuité offerte aux regards »¹⁴⁵.

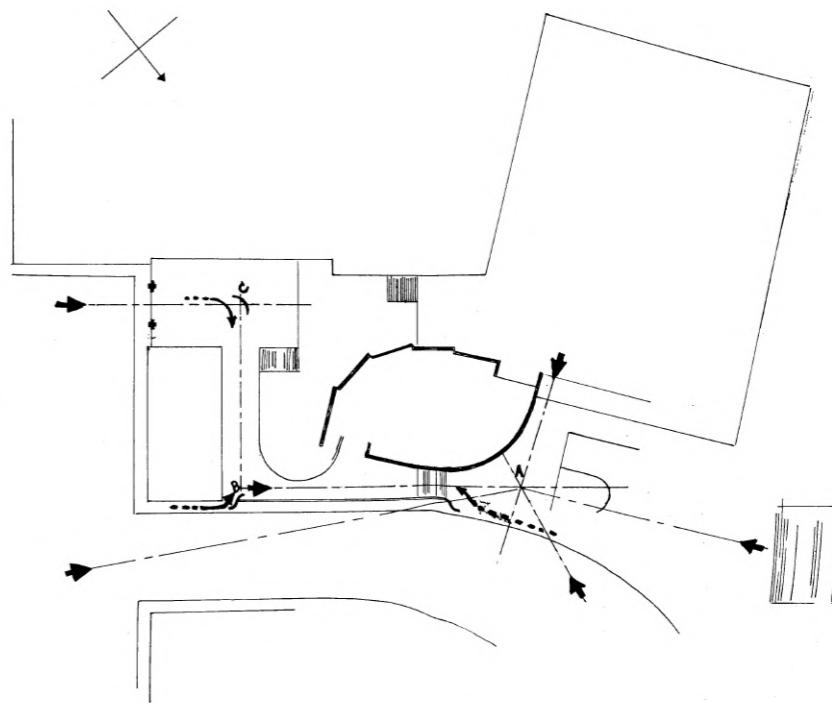


Fig. 31 : Schéma en plan des axes visuels.

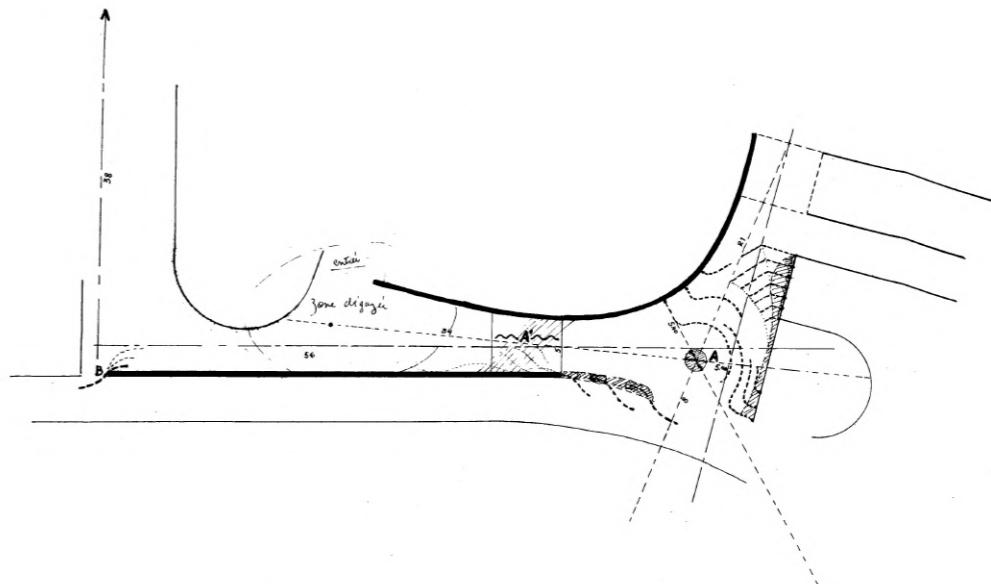


Fig. 32 : Schéma en plan de la « zone neutre » (A) et de la « zone dégagée ».

¹⁴³ Bastin, R., (s.d.), « A.M. », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁴⁴ Bastin, R., « Schéma - Premières notes - Conception », mai 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁴⁵ Id., (s.d.), « A.M. », op. cit.

Aux abords de l'édifice, deux terrasses étagées guide les visiteurs de la place Royale vers la place du Musée. Les passants sont invités à silloner les lieux et à se promener le long de la pièce d'eau de la place du Musée que Bastin avait intégrée dans la dernière esquisse de Delers et Bellemans, et qui est conservée ici. Les passants peuvent également pénétrer dans le musée en empruntant un parcours extérieur courbé qui accompagne leur trajectoire jusqu'à « la zone dégagée »¹⁴⁶ devant l'entrée (fig. 33).

Le projet muséal s'affirme davantage le long de la rue Montagne de la Cour, plutôt qu'au sein de la place du musée, une approche qui avait, de fait, été reprochée en 1967 (fig. 34). La hauteur du volume hors-sol est alignée au même niveau que l'attique du palais Charles de Lorraine. En superficie, ce volume se désolidarise complètement du rez-de-chaussée de l'Altenloh. Cependant, un jonction est prévue au sous-sol. Par ce détachement et son élévation, le volume hors-sol est conçu comme « une sculpture monumentale »¹⁴⁷, remplissant la fonction de hall. Il sert d'entrée et d'accès vers les galeries souterraines du musée. Le volume est « prononcé et imposant »¹⁴⁸, afin de « donner un sens plus explicite à sa fonction »¹⁴⁹ et de « compenser l'absence de nature » en offrant aux passants « quelque chose à voir »¹⁵⁰. La fonction première de ce volume hors-sol est de signaler l'existence du musée.

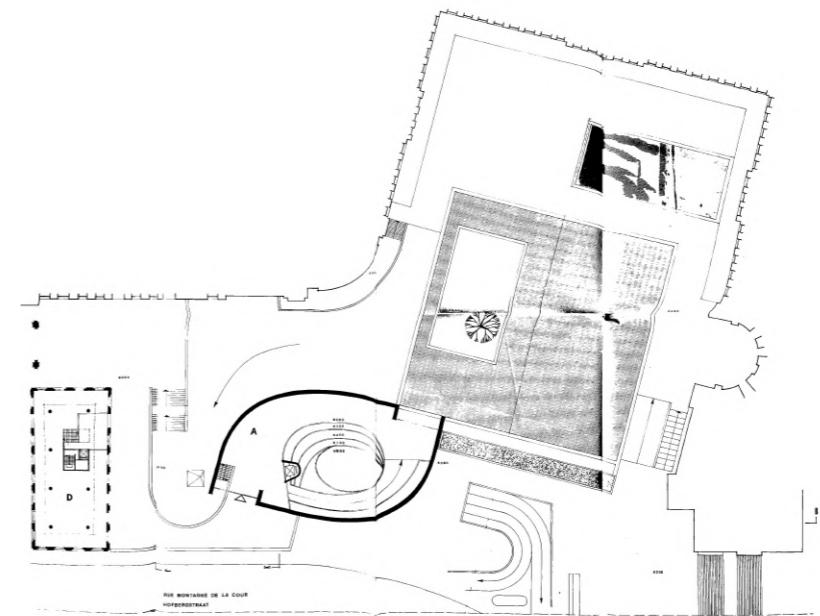


Fig. 33 : Plan R0, au niveau de la place Royale, 5^{ème} esquisse v1.

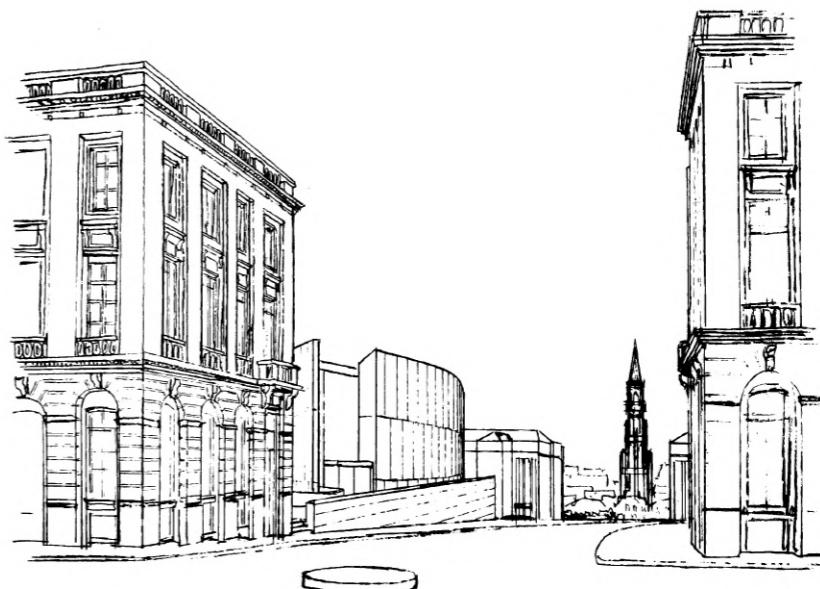


Fig. 34 : Vue en perspective depuis la place Royale, 5^{ème} esquisse v1.

¹⁴⁶ Bastin, R., « Schéma - Premières notes - Conception », mai 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁴⁷ Id., « Projet d'un musée d'Art moderne sur la Montagne de la Cour de Bruxelles », 20 décembre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁴⁸ Id., « Schéma - Premières notes - Conception », op. cit.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Ibid.

Le hall d'accueil possède deux ouvertures latérales qui sont formées par la disjonction des deux façades courbées opposées l'une à l'autre. Des vitres sont insérées dans les baies générées sur toute la hauteur du hall, permettant « l'interpénétration des espaces intérieurs et extérieurs »¹⁵¹. La baie vitrée à l'est offre des vues sur la place Royale, tandis que celle de l'ouest en offre sur la place du musée, qui se reflète dans la pièce d'eau.

L'entrée du musée est orientée vers la rue Montagne de la Cour. La terrasse courbée qui y mène sert d'espace de transition entre la rue et le musée. Cette terrasse, conçue dans le prolongement de la Place Royale, établit « une jetée »¹⁵² menant vers l'intérieur du musée. Ceci donne l'impression d'une continuité entre le sol extérieur et intérieur, permise par la transparence des vitres de l'entrée.

Lorsque les visiteurs franchissent la baie vitrée pour pénétrer dans l'édifice, une importante hauteur sous plafond les accueillent, évoquant les hauts espaces d'une « nef ». L'architecte emploiera ce terme en 1979 pour désigner le hall de l'East Building de la National Gallery of Art de Washington, inauguré en 1978¹⁵³, et exprimera son souhait qui était d'offrir au musée signal un « espace d'accueil semblable »¹⁵⁴.

À la manière du Guggenheim de New York, inauguré 10 ans plus tôt, la circulation intérieure du volume hors-sol est établie en spirale « comme dans un cratère »¹⁵⁵ et guide les visiteurs vers le bas, en direction des galeries souterraines. Cependant, contrairement au musée conçu par Lloyd Wright, Bastin intègre quatre paliers au parcours. Ces paliers serviront d'espaces d'exposition temporaires, tandis que le reste du parcours est composé de rampes reliant les paliers entre-eux jusqu'aux galeries du sous-sol. Les tableaux sont accrochés à des cimaises modulables afin de pouvoir définir une scénographie propre à chaque exposition¹⁵⁶.

L'emploi de paliers est une façon d'éviter certains problèmes d'utilisation du bâtiment qui se sont manifestés pour le Guggenheim, et qui ont, par ailleurs, été soulevés par Roberts-Jones en 1967. En fait, pour le conservateur, le parcours en plan incliné « ne favorise en rien la contemplation et le dialogue avec l'œuvre d'art »¹⁵⁷ mais favorise plutôt la promenade. Ce plan incliné permet néanmoins « la visite des collections en un temps record »¹⁵⁸. Le conservateur ajoute que bien que le Guggenheim soit « une admirable sculpture dans l'espace »¹⁵⁹, la muséographie est « exécrable [...] avec ses tableaux dont l'horizontalité est toujours remise en question »¹⁶⁰. Pour le musée d'Art moderne de Bruxelles, Bastin conçoit ces paliers qui, par leur plan horizontal, constituent des « points de repos »¹⁶¹ pour contempler les œuvres. Une cage d'ascenseur en béton lie les paliers entre eux et contrevent l'édifice. Il convient de

¹⁵¹ Bastin, R., « Projet d'un musée d'Art moderne sur la Montagne de la Cour de Bruxelles », 20 décembre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ National Gallery of Art, (s.d.) « A Design for the East Building », <https://www.nga.gov/features/slideshows/a-design-for-the-east-building.html>

¹⁵⁴ Bastin, R., « Les projets pour le Musée d'Art Moderne à Bruxelles 1973-1978, ou l'architecture entravée » dans Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, tome 61, 1979, p. 58.

¹⁵⁵ Id., « Projet d'un musée d'Art moderne sur la Montagne de la Cour de Bruxelles », 20 décembre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁵⁶ Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁵⁷ Roberts-Jones P., « Grandeur et servitude de l'architecture » dans *Rythme*, n°44, 1967, p. 7.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

préciser que l'évident parallèle établi entre la circulation du Guggenheim et celui de l'esquisse n'est pas une démarche intentionnelle de la part de Bastin, en effet, l'architecture « [des] surfaces obliques des rampes, [de l']espace continu en spirale, ne peut se référer à des réalisations existantes et elle ne peut être que l'expression de la réalité fonctionnelle de l'espace interne »¹⁶² (**fig. 35, 36**).

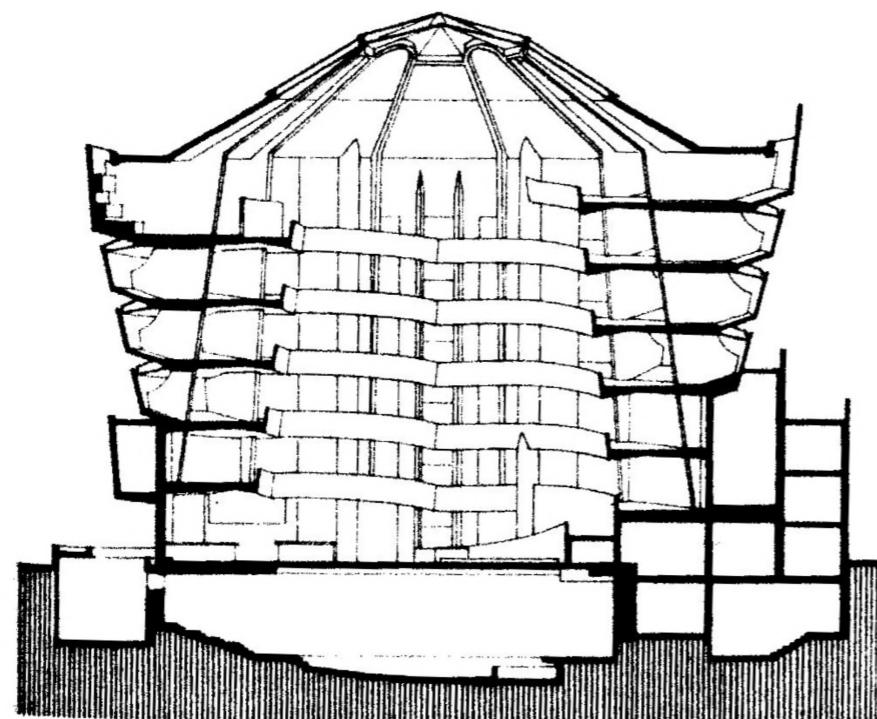


Fig. 35 : Coupe du musée Guggenheim montrant la circulation en spirale.

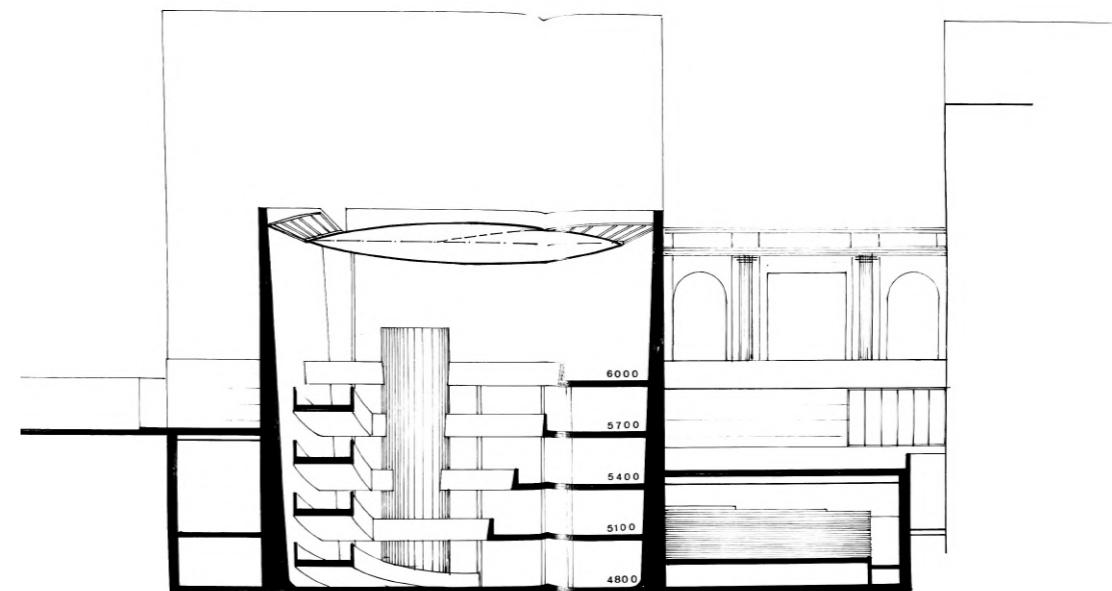


Fig. 36 : Coupe de la 5^{ème} esquisse v1 montrant la circulation en spirale et les paliers.

¹⁶² Bastin, R., (s.d.), « Exposé sur le musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041G.

La toiture en aluminium est « en forme d'amande [...] comme une aile d'avion »¹⁶³ et est suspendue aux quatre extrémités des façades. Le toit s'appuie sur l'intérieur des parois de façon à dissimuler le raccord entre les pans de murs et la couverture du bâtiment depuis l'espace public. Les façades ont ainsi un aspect continu et uniforme du sol jusqu'en bordure de rive. L'arrête de la toiture se détache des parois verticales afin de former deux fentes de part et d'autre du toit. À l'intérieur, les rampes sont également détachées de la façade. Ainsi, grâce la fente du nord, et au détachement des rampes, la lumière zénithal pénètre l'intérieur du musée et « ruisselle sur la paroi concave longée par les rampes descendantes »¹⁶⁴. La lumière naturelle provenant de la fente se diffuse également vers les paliers. En revanche, la fente sud n'éclaire que le premier palier, celui-ci étant adossé à la paroi verticale. Cela empêche donc la lumière zénithale d'atteindre les paliers inférieurs, où sont exposées des œuvres, et évite ainsi tout éblouissement indésirable. Les fentes en forme de croissant au niveau de la toiture sont comblées par des vitres inclinées permettant l'écoulement des eaux de pluie.

Bastin intègre à la composition deux patio rectangulaire pour éclairer naturellement les salles d'exposition souterraines. Bien qu'en octobre l'architecte n'ait proposé qu'un seul patio de 12 m sur 24 m¹⁶⁵, un second patio est intégré à la composition entre décembre 1968 et janvier 1969. Le premier est implanté dans l'angle nord-ouest de la place du Musée, tandis que le second est inséré à l'intérieur de la pièce d'eau, qui est maintenue dans le projet. Les visiteurs bénéficieront, grâce à ces patios, d'un rapport visuel avec l'environnement extérieur. En effet, un deuxième patio de même gabarit que le premier est ajouté. En surface, ce second patio s'insère dans la pièce d'eau. Il apporte davantage de lumière naturelle dans les galeries souterraines et permet aux visiteurs d'établir un rapport avec le cadre extérieur. Pour Bastin, le contact visuel vers l'extérieur contribue à « éviter la sensation d'isolement et de claustrophobie »¹⁶⁶ des visiteurs.

¹⁶³ Bastin, R., (s.d.), « Exposé sur le musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041G.

¹⁶⁴ Bastin, R., « Projet d'un musée d'Art moderne sur la Montagne de la Cour de Bruxelles », 20 décembre 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 22 juin 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

L'architecte esquisse également les espaces intérieurs du musée, incluant le développement des galeries souterraines, la configuration du parking et l'aménagement de l'Altenloh. La visite du musée est conçue comme un parcours. Dès l'accueil, les visiteurs s'enfoncent vers les galeries souterraines, suivant la circulation en spirale établie. Ensuite, le dernier palier du bâtiment hors-sol se prolonge en mezzanine et pénètre à l'intérieur d'une grande salle située sous la place du Musée. En circulant sur la mezzanine, les visiteurs peuvent apercevoir les œuvres exposées en contrebas. La salle est conçue en double hauteur. De plus, des « expositions particulières »¹⁶⁷ pourront être organisées sur la mezzanine. Celle-ci sillonne les deux patios et aboutit sur des escaliers invitant le visiteur à descendre au niveau des expositions permanentes (**fig. 37, 38**).

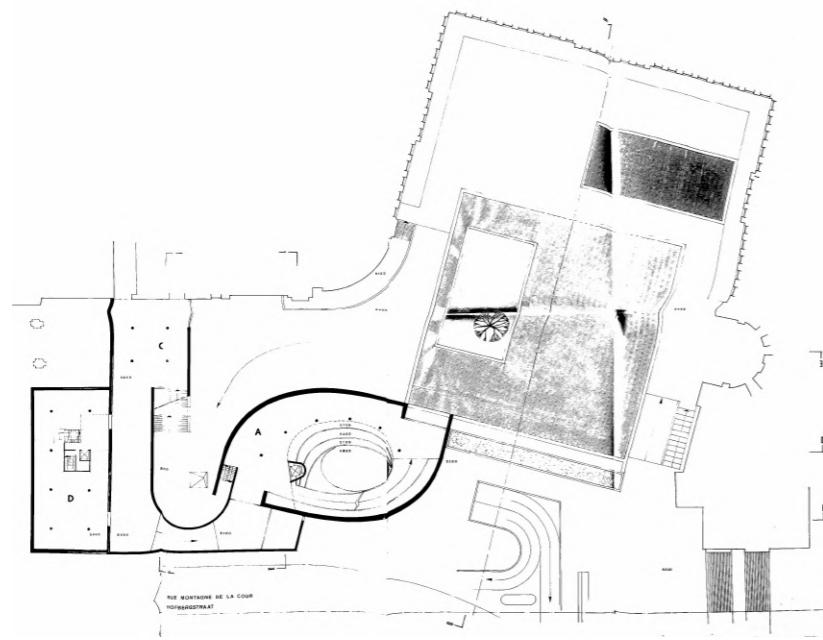


Fig. 37 : Plan R-1, 5^{ème} esquisse v1.

Le niveau communique avec l'Altenloh, le musée d'Art ancien et les galeries souterraines.

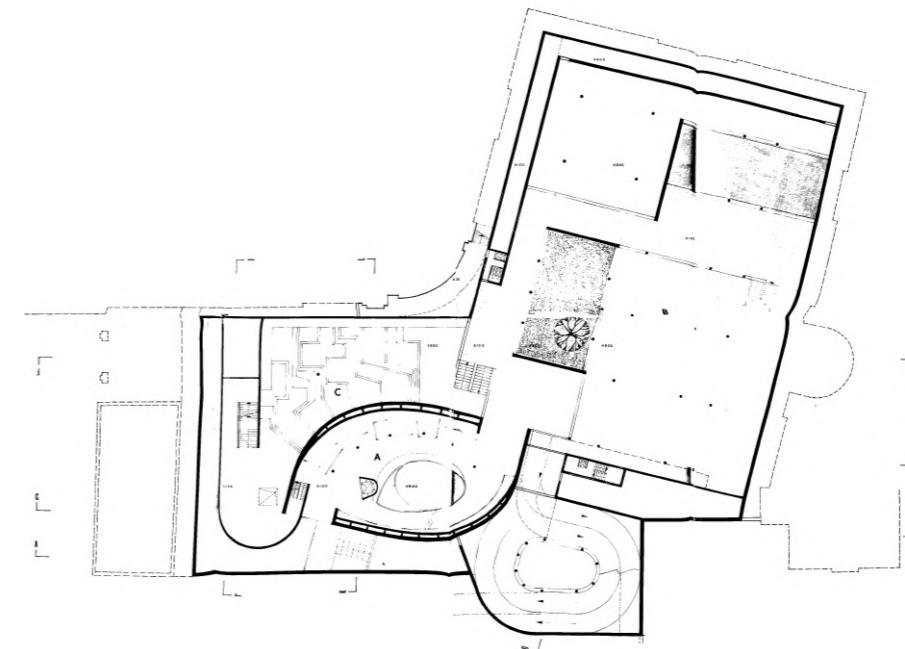


Fig. 38 : Plan de la mezzanine, 5^{ème} esquisse v1.

Le palier se prolonge en mezzanine dans la grande salle.

¹⁶⁷ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 22 juin 1967, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

La structure de la grande salle adopte un système de poteaux-poutres et porte la dalle de sol de la place du Musée. Cette structure génère un plan libre où des cimaises mobiles organisent l'espace et orientent les visiteurs dans un parcours qui leur est propre. En effet, ceux-ci ne suivent pas un itinéraire précis. Ensuite, ils sont invités à accéder à des gradins de girons variés, sur lesquels des œuvres peuvent être présentées. Au sommet de ces gradins, les visiteurs arrivent sur un palier éclairé naturellement par un lanterneau pyramidal zénithal en toiture. Là, les visiteurs sont invités à poursuivre leur visite qui se déroule dans l'Altenloh, en empruntant un grand escalier. Ils peuvent aussi retourner dans le hall du musée via un bloc de circulation verticale. L'Altenloh est affecté aux sections nouvelles, à savoir, essentiellement, le design industriel, l'architecture moderne, la recherche contemporaine et la communication visuelle¹⁶⁸ (**fig. 39**).

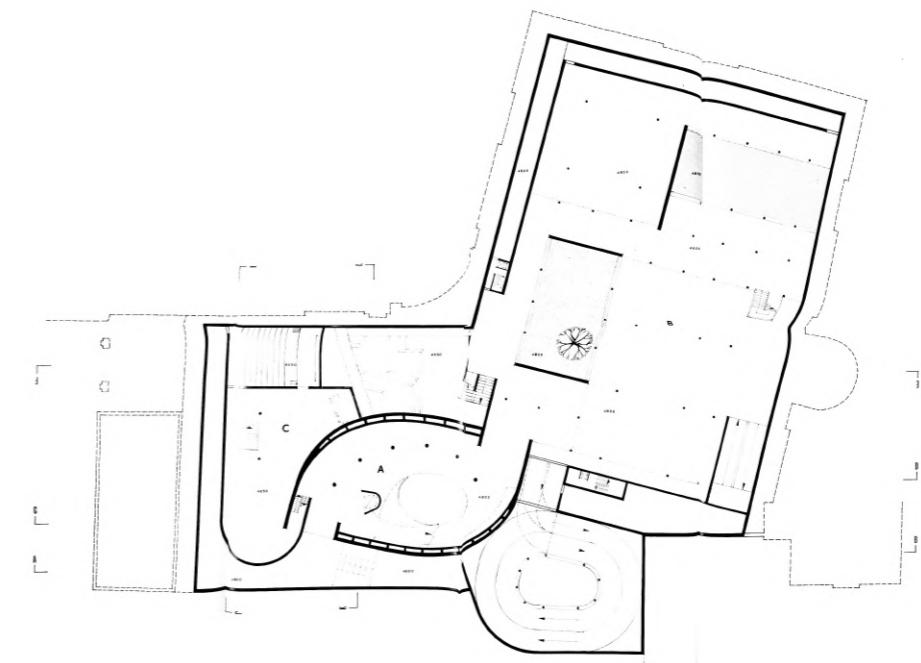


Fig. 39 : Plan R-3, 5^{ème} esquisse v1.

Le niveau de la grande salle.

¹⁶⁸ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

L'hôtel constitue le second volume hors-sol du bâtiment muséal, avec le hall d'accès. L'accès se fait via la partie souterraine du musée. Pour son aménagement, l'architecte adopte la même approche que pour les hôtels Gresham et Argenteau, en évitant entièrement l'intérieur. Seules les trois façades existantes sont conservées, tandis qu'une quatrième, ajoutée dans le même style, vient compléter l'édifice. Des planchers assurent le maintien des façades à la nouvelle structure. Des mezzanines sont aménagées entre ces planchers. Il ya également un accès au musée Ancien, communiquant avec le musée d'Art moderne par une jonction sous la rue du Musée. Les visiteurs montent puis redescendent les niveaux de l'Altenloh avant d'être naturellement ramenés au hall du musée par une promenade architecturale au tracé courbé.

Un parking de 350 places s'étend en dessous de la grande salle. Le parking fonctionne sur un système de décalage par demi-niveau (**fig. 40**). L'entrée du parking est proposée entre la courbure de la rue Montagne de la Cour, le mur de la pièce d'eau de la place du Musée et le haut des escaliers du jardin du Mont des Arts. Les réserves sont disposées en périphérie du parking. Ainsi, les nouvelles œuvres intégrant la collection pourront être déchargées directement depuis le parking. À l'intérieur des réserves, une rampe spécifiquement dédiée à la circulation des œuvres mène à la grande salle d'exposition. Bastin dessine une salle de projection située sous la rue du Musée (**fig. 41**).

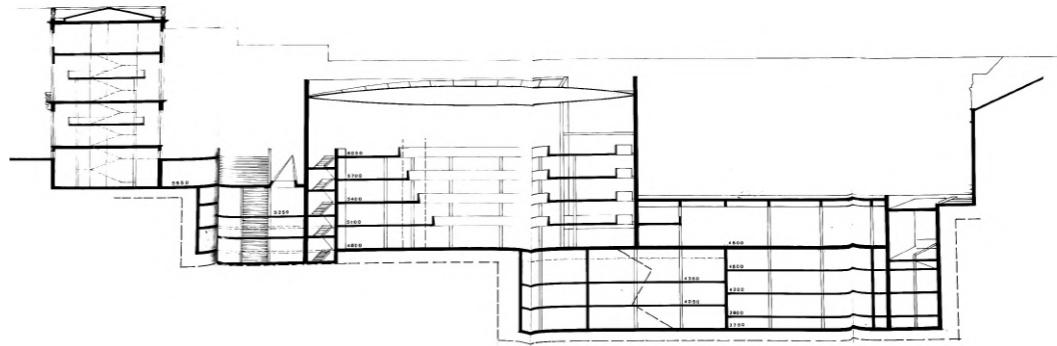


Fig. 40 : Coupe longitudinale, 5^{ème} esquisse v1.

Elle montre l'Altenloh, le volume « signal », la grande salle et le parking.

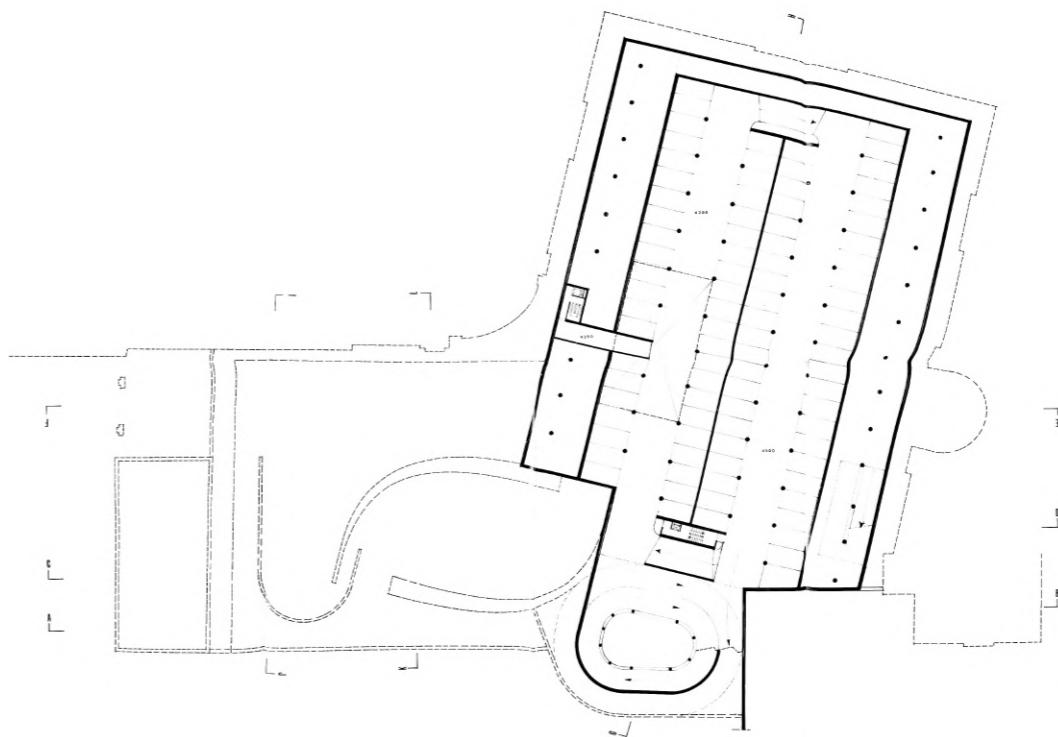


Fig. 41 : Plan d'un étage de parking, 5^{ème} esquisse v1.

Les plans sont transmis au bureau Delers et Bellemans, ce nouveau projet les enthousiasme¹⁶⁹. Le 12 novembre, Bastin présente l'esquisse à Albert Parisis, le nouveau ministre de la Culture française et successeur de Wigny, qui se dit très intéressé par ce projet¹⁷⁰.

Entre décembre 1968 et janvier 1969, l'architecte continue le développement de l'esquisse, spécifiquement par l'ajout du second patio. Les plans sont remis aux Amis des Musées le 15 janvier 1969, et l'architecte ainsi que l'association conviennent de soumettre le projet au Gouvernement¹⁷¹. Pour que le projet ait une chance d'être réalisé, il est nécessaire d'obtenir l'aval du ministre des Travaux publics, ainsi que ceux de la Culture française et néerlandaise¹⁷². L'esquisse est envoyée au ministre Parisis, qui avait déjà exprimé son intérêt en novembre. L'objectif est désormais d'obtenir l'accord du ministre de la Culture néerlandaise Frans Van Mechelen pour la construction du musée¹⁷³. Cependant, ce dernier appartient à l'école de pensée qui préconise la construction du musée en dehors de la ville, dans un parc. Par la suite, les plans sont envoyés à l'administration des Bâtiments, à la demande de De Grave qui souhaite être tenu informé de l'évolution du projet¹⁷⁴. Entre-temps, Delers et Bellemans réalisent le métré estimatif, qui est transmis à Roberts-Jones début février¹⁷⁵.

¹⁶⁹ Delers, R. à Bastin, R., 20 décembre 1960, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁷⁰ Verplancke, A. à Boël, R., 19 juin 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁷¹ Bastin, R. à Boël, R., 23 juin 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁷² (s.d.), « Le musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090.

¹⁷³ Verplancke, A. à Boël, R., op. cit.

¹⁷⁴ Delers, R. à Bastin, R., 31 janvier 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁷⁵ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 11 février 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Le 4 mars, les Amis des Musées organisent une séance de présentation de l'esquisse dans le bureau du conservateur¹⁷⁶. La Ligue Esthétique et Quartier des Arts sont invités. Cette dernière est une a.s.b.l. qui a pour but « d'animer, de protéger et de défendre »¹⁷⁷ le quartier du Mont des Arts et de ses alentours. Quartiers des Arts collabore avec la Ligue Esthétique pour « l'aspect urbanistique »¹⁷⁸ de ses activités¹⁷⁹.

À l'issue de cette présentation, les deux associations expriment leur avis sur le projet en se concentrant essentiellement sur les impacts du musée en surface. Toutes deux s'accordent à dire que le bâtiment d'entrée devrait être rapproché de l'Altenloh afin que celui-ci ne puisse pas « abîmer l'ensemble existant »¹⁸⁰. De cette manière, « aucune atteinte ne serait portée à l'ordonnance de la place et aucune forme inhabituelle [...] ne viendrait distraire le regard dans ce site »¹⁸¹. De plus, pour le volume en surface, la Ligue Esthétique préconise d'adopter « un style moderne d'harmonisation s'adaptant au maximum au complexe 18^{ème} siècle ambiant »¹⁸². Concernant les deux patios de la place du Musée, les deux associations marquent leur opposition. Pour la Ligue Esthétique, « ces fosses ne tarderaient pas à servir de dépotoir à toutes sortes d'immondices »¹⁸³. Afin d'éclairer la partie souterraine du musée, elle propose de remplacer les patios par une dalle translucide¹⁸⁴. De son côté, Quartier des Arts estime que la place devrait être entièrement revêtue d'un dallage ou d'un pavage afin « de lui rendre son caractère original »¹⁸⁵. En effet, en 1969, la place est toujours

excavée en raison des travaux de consolidation des façades du palais Charles de Lorraine et de l'ancien Palais de l'Industrie.

¹⁷⁶ Pechère, P. à Bastin, R., 19 février 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁷⁷ Didisheim, M., (s.d.), Lettre ouverte, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Didisheim, M. à Boël, R., 13 mars 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁸¹ Grosjean, P. à Boël, R., 11 mars 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ Ibid.

¹⁸⁵ Didisheim, M. à Boël, R., 13 mars 1969, op. cit.

5^{ème} esquisse, version 2 - À l'initiative de Paul Péchère, secrétaire des Amis des Musées, il est décidé de constituer une brochure appelée le « livre blanc »¹⁸⁶. Celle-ci servira à diffuser le projet au sein du corps professionnel des architectes en Belgique. Entre avril et mai, Bastin et Lamby réalisent pour la brochure des plans de publication de l'esquisse de janvier, ainsi que quelques croquis.

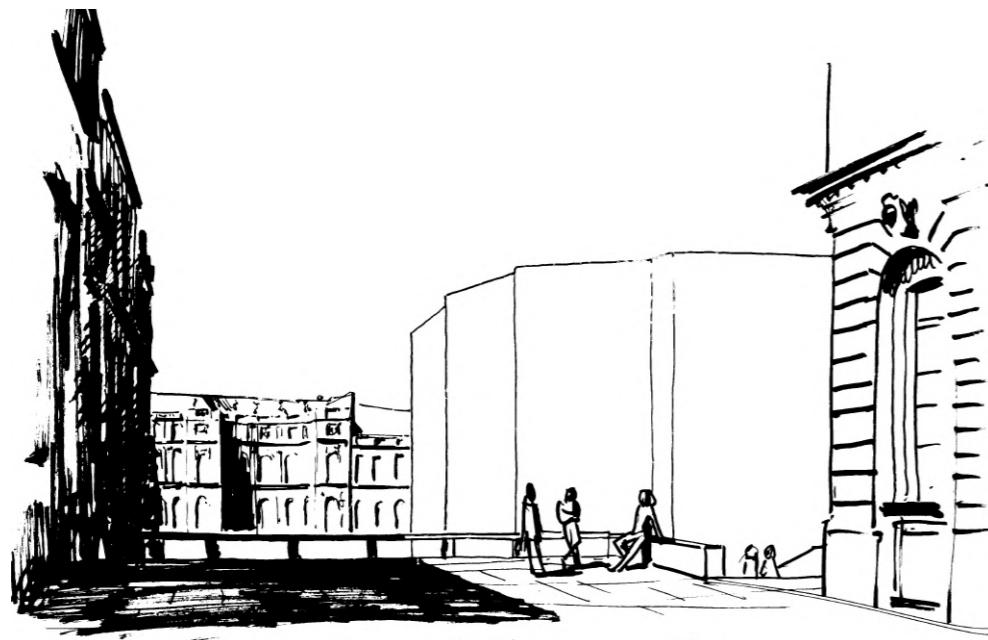


Fig. 42 : Croquis de la 5^{ème} esquisse v2, vue depuis la rue du Musée.

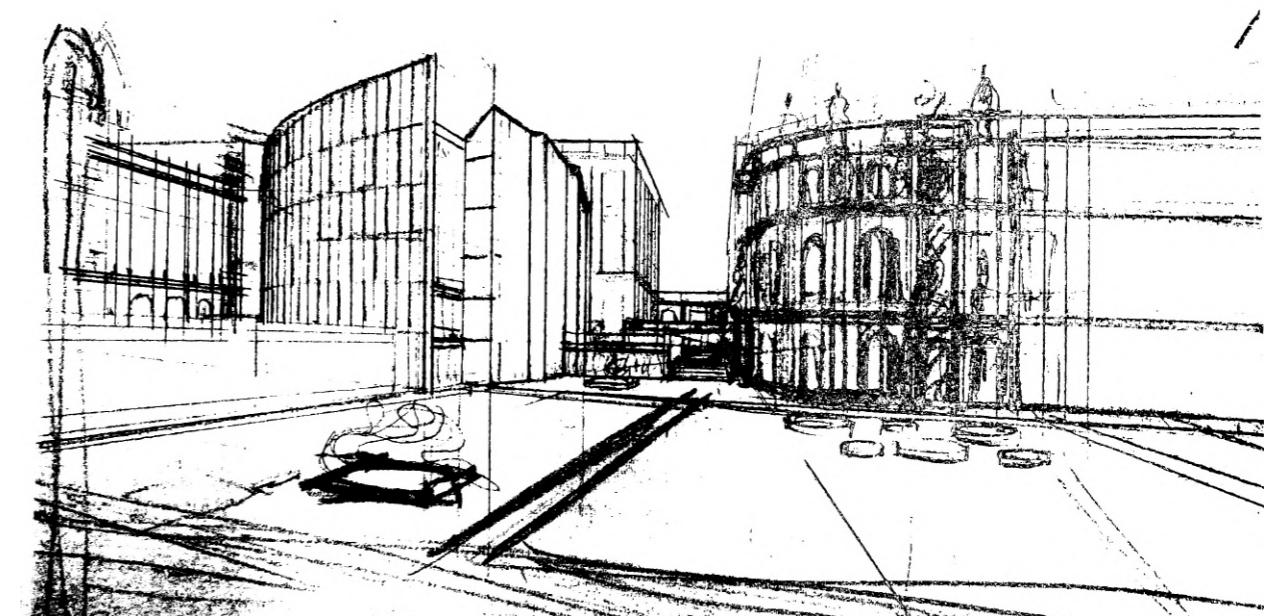
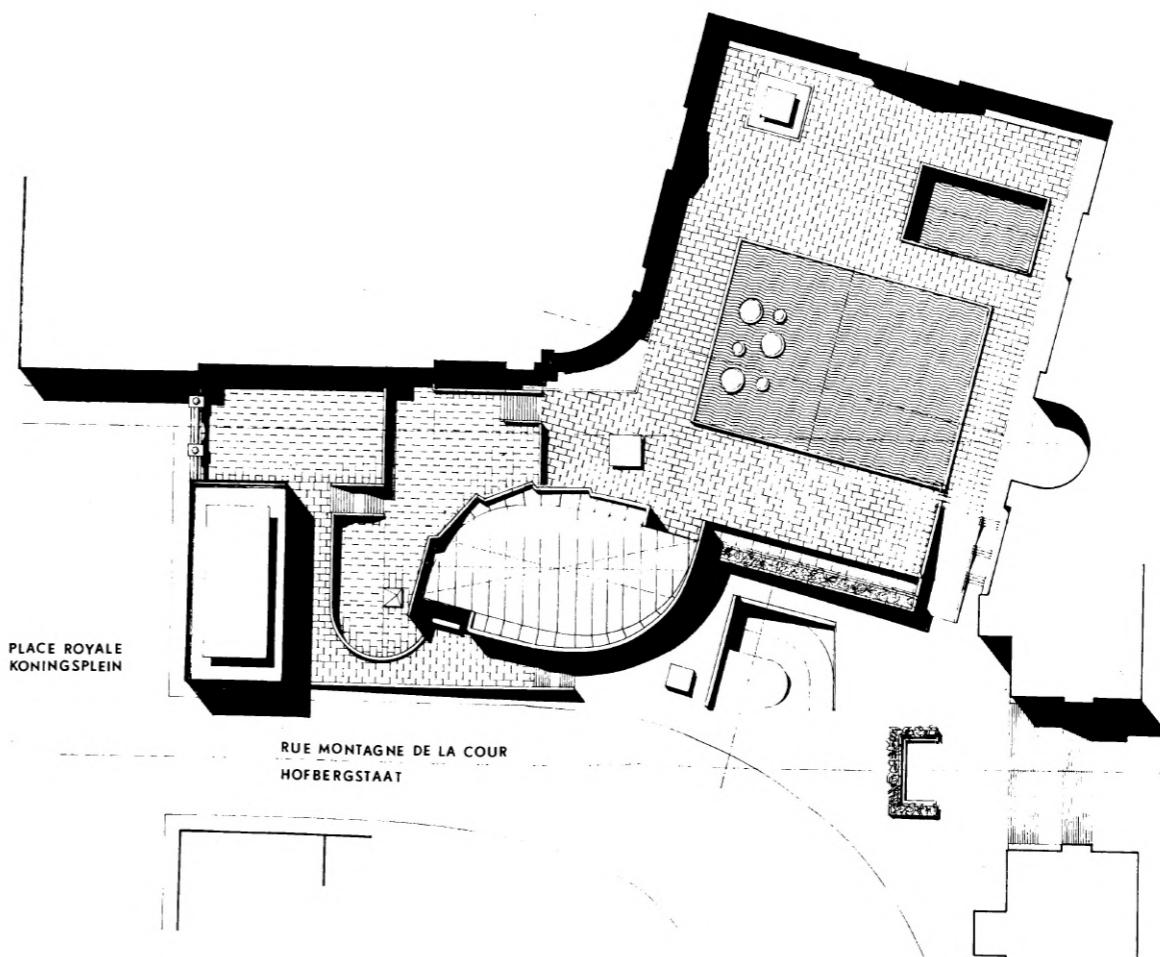


Fig. 43 : Croquis de la 5^{ème} esquisse v2, vue depuis la rotonde.

¹⁸⁶ Bastin, R. à Pechère, P., 17 avril 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Dans cette démarche de mise en forme, l'architecte apporte des variations à l'esquisse en mai 1969 (**fig. 42, 43**). En l'occurrence, aux abords, Bastin intègre à la composition un nouvel accès à la « zone dégagée » du côté de la rue Montagne de la Cour. Pour cela, il dessine un escalier longeant la rue, qui aboutit à l'espace formé par l'intersection des trois axes visuels. Ainsi, grâce à cet aménagement, les terrasses des abords sont conçues « pour tenir compte de tous les différents points d'accès »¹⁸⁷. De plus, l'orientation des escaliers reliant la place Royale à la place du Musée est modifiée, assurant un accès piéton plus direct entre les deux places (**fig. 44**).



¹⁸⁷ Bastin, R., « Schéma - Premières notes - Conception », mai 1968, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

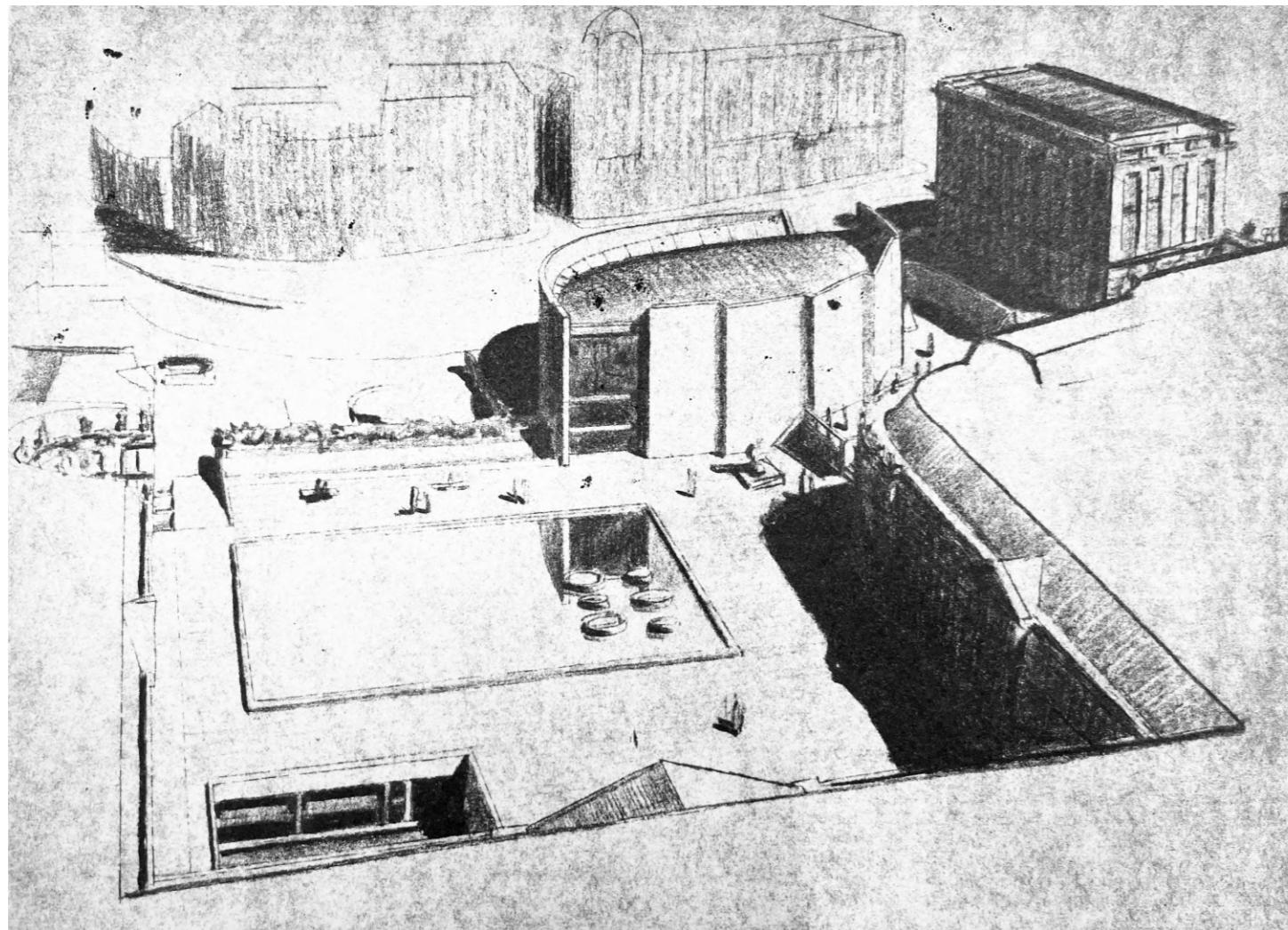


Fig. 45 : Vue en perspective aérienne, 5^{ème} esquisse v2.

La forme de la paroi courbée sud-ouest est modifiée en profil cranté. De plus, le patio qui était inséré dans la pièce d'eau est abandonné au profit de parois translucides circulaires, positionnées en surface du niveau de l'eau et semblables à des hublots de bateau (**fig 45, 46, 47, 48**).

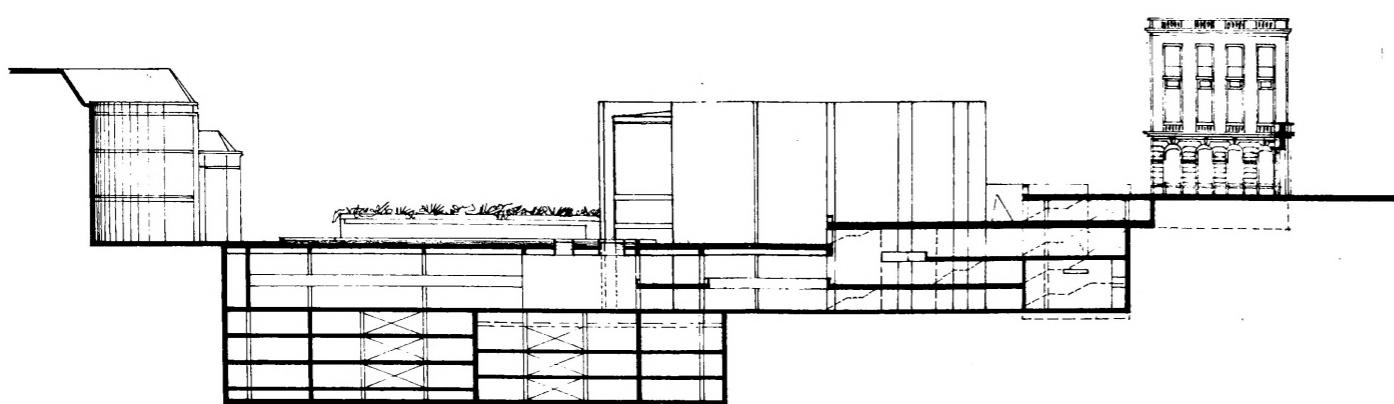


Fig. 46 : Coupe longitudinale, 5^{ème} esquisse v2. Elle montre la grande salle, éclairée par les hublots.

Fig. 44 : Plan de toiture, 5^{ème} esquisse v2.

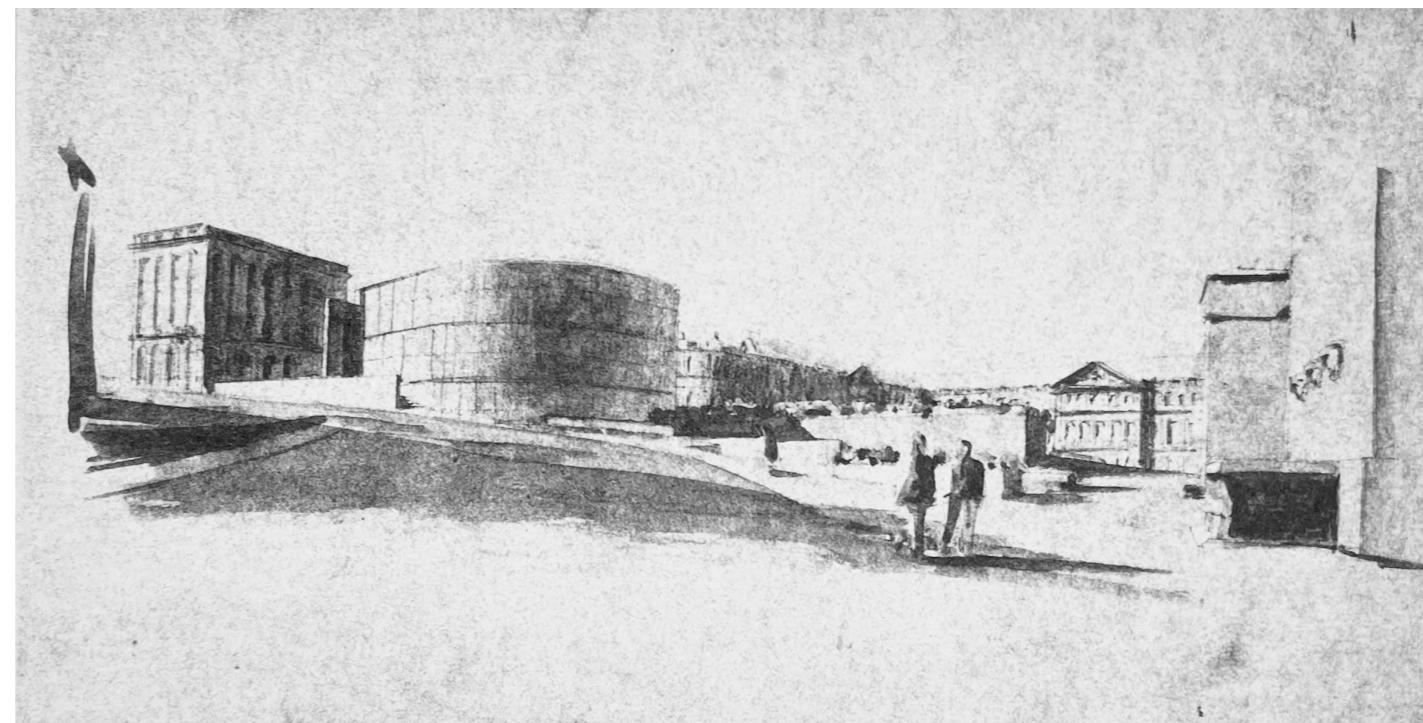


Fig. 47 : Vue en perspective depuis le seuil des escaliers du Mont des Arts, 5^{ème} esquisse v2.

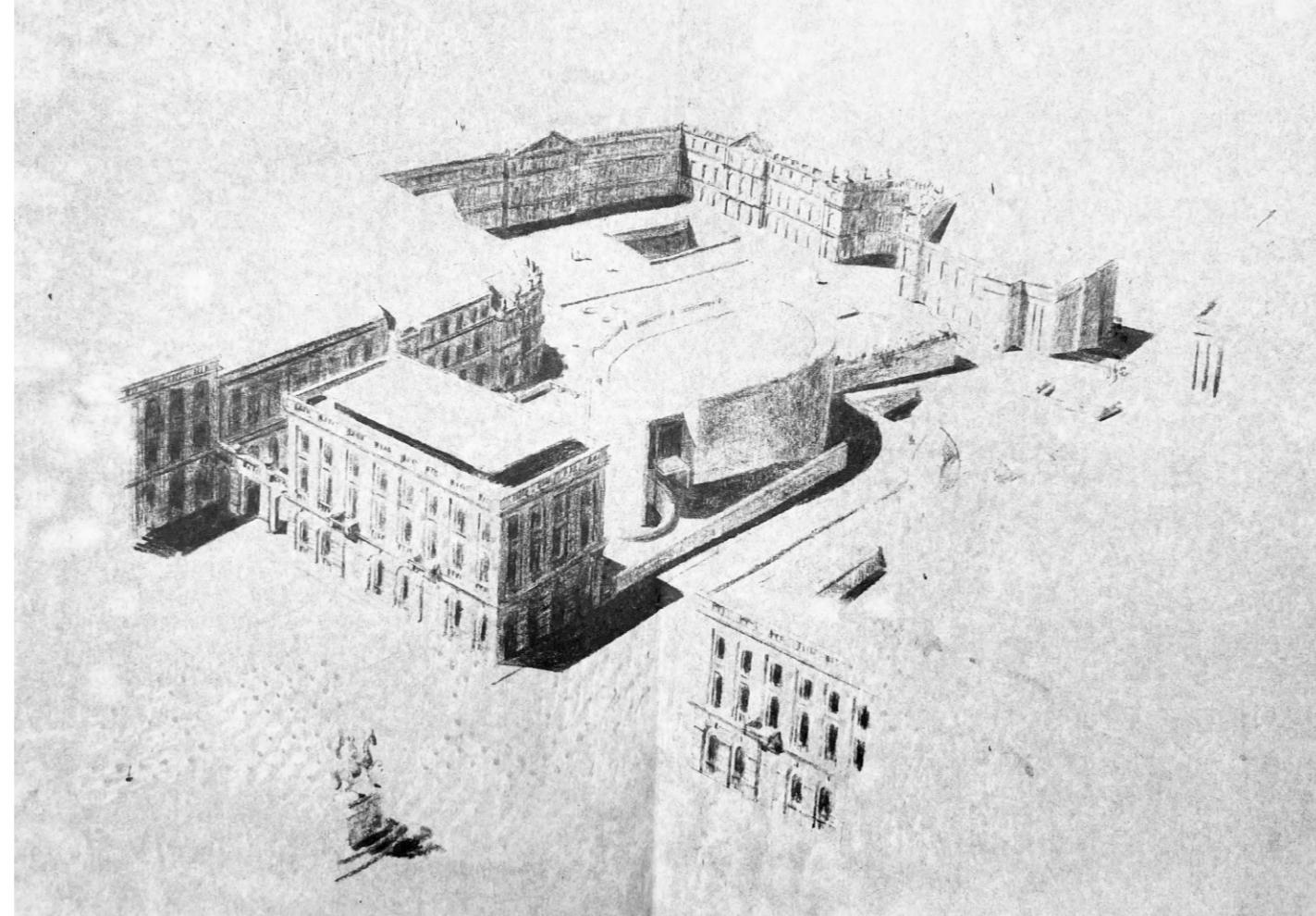


Fig. 48 : Vue en perspective depuis la place Royale, 5^{ème} esquisse v2.

Considérant les activités publiques au sein de l'Altenloh, lancées en 1962, comme une opération réussie, l'État engage une procédure d'expropriation judiciaire afin d'acquérir l'hôtel. Le transfert de propriété a lieu le 16 mai 1969, et la prise de possession légale s'effectue le 22 juillet¹⁸⁸.

En juin 1969, la situation se complexifie. Jos De Saeger, le ministre des Travaux publics, souhaite refermer les excavations de la place du Musée, conformément au cahier des charges du ministère. Évidemment, ceci compromet gravement la réalisation du projet Bastin. En fait, le ministre est assez réticent à l'idée de voir s'ériger un musée au sein du Mont des Arts, et il rejoint l'opinion du ministre de la Culture néerlandaise, qui préconise la construction du musée en dehors de la ville¹⁸⁹. Le 3 juin, les Entreprises Van Rymenant sont chargées de l'exécution de cette mission¹⁹⁰. Cette société a réalisé, pour le compte de l'État, l'ensemble des édifices du Mont des Arts et œuvre à la réalisation du bâtiment d'extension du musée d'Art ancien et des Archives générales du Royaume qui est en cours de construction à cette période¹⁹¹. La mise en œuvre des travaux de recouvrement est cependant suspendue, le ministère des Travaux publics étant engagé dans un dossier de revendications avec les Entreprises Van Rymenant.

En juillet, suite à une nouvelle directive de De Saeger, De Grave confie à Delers l'étude d'un avant-projet de parking sous la place du Musée. Les travaux ne devront entraîner aucune expropriation. Quatre niveaux de parking sont demandés, le premier pouvant ultérieurement servir de musée. Il est demandé que la rampe d'accès soit

révisée, car sa réalisation nécessiterait l'expropriation de quatre immeubles. Il est également requis que le système en décalage par demi-niveau proposé par Bastin pour les plateaux du parking soit abandonné. Les réserves en périphérie du parking, inutiles au programme, doivent aussi être supprimées afin que l'aire de stationnement soit étendue à sa surface maximale. La pièce d'eau doit être supprimée et recouverte de terre arable pour en faire un jardin public. Delers cherche à répondre à la mission confiée par De Grave en proposant une solution qui préserve autant que possible le projet Bastin, qu'il lui présente le 15 juillet. Cependant, celle-ci ne correspond évidemment pas aux souhaits de l'Inspecteur Général¹⁹². Par ailleurs, si les Entreprises Van Rymenant ne renoncent pas à leur droit aux revendications, elles devront exécuter les travaux de fermeture de la place du Musée. Fin juillet, le ministre De Saeger menace une nouvelle fois d'ordonner l'exécution des travaux de recouvrement des excavations de la place du Musée. Un délai est fixé jusqu'au 1^{er} décembre 1969¹⁹³.

Ces nouvelles mesures mettent grandement en péril la réalisation du projet muséal au sein du Mont des Arts. Péchère et Bastin conviennent d'envoyer le livre blanc au Conseil National et à chaque Conseil provincial afin de « couvrir l'ensemble de la profession »¹⁹⁴. De plus, il est aussi convenu de l'envoyer aux connaissances directes et indirectes de Bastin suivant le tableau de l'Ordre des architectes. L'objectif est de propager le projet et d'en acquérir du soutien¹⁹⁵. Toutefois, ce livre ne sera jamais finalisé¹⁹⁶.

¹⁸⁸ Devillez, V., « Bâtiments et locaux - Le musée provisoire d'Art moderne » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 524.

¹⁸⁹ (s.d.), « Le musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090.

¹⁹⁰ Les Entreprises Van Rymenant à Delers, R., Bellemans, J., 6 juin 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁹¹ Verplancke, A. à Boël, R., 19 juin 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁹² Delers, R. à Boël, R., 16 juillet 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁹³ Péchère, P. à Bastin, R., 31 juillet 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁹⁴ Bastin, R. à Péchère, P., 29 juillet 1969, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

¹⁹⁵ Ibid.

¹⁹⁶ Péchère, P. à Bastin, R., 4 septembre 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

Dans le but de débloquer la situation, les Amis des Musées soumettent la question de l'emplacement du musée d'Art moderne à une commission internationale d'experts durant l'été 1969¹⁹⁷. Le choix se porte entre le Mont des Arts et l'alternative proposée : l'île Robinson dans le bois de la Cambre¹⁹⁸. La commission, composée d'une quinzaine de membres, réunit des muséologues, des urbanistes et des sociologues. Le 15 décembre, elle rend un verdict unanime en faveur de l'implantation du musée au Mont des Arts¹⁹⁹. L'argumentaire présenté par Roberts-Jones et Francine-Claire Legrand, conservatrice du département d'Art moderne des Musées, a convaincu l'ensemble des membres de la commission²⁰⁰. Un soutien est également exprimé par l'administration des Bâtiments²⁰¹.

En effet, alors qu'en mi-1969, De Grave avait commandité à Delers l'étude d'un parking place du Musée, en totale déconsidération du projet Bastin, celui-ci exprime désormais son intérêt. Selon lui, l'édification du musée d'Art moderne permettra de résoudre définitivement la question de l'avenir de l'ilot de maisons accolées à la place du Musée. En effet, leur état de salubrité avait déjà fait l'objet de plusieurs discussions, notamment en ce qui concerne la sécurité des collections des Musées, compte tenu de leur proximité avec le complexe²⁰². De plus, la Maison des Pages, édifice du 17^e siècle, qui était implantée entre les maisons mitoyennes de l'ilot et la chapelle protestante, elle-même située à côté de l'abside du palais Charles de Lorraine, avait été démolie dans les années 1950 lors du chantier du palais des Congrès au Mont des Arts (**fig. 49**). Cette

démolition avait laissé une brèche dans la quatrième façade de la place du Musée, l'ouvrant ainsi sur la rue Ravenstein. Dès lors, la question du referment de la place, ou tout simplement du choix d'une intervention adaptée, animait régulièrement les débats en vue de concilier une solution qui résoudrait la situation²⁰³.

À l'issue du verdict de la commission, un Groupe de Travail est formé par le ministre De Saeger pour suivre l'évolution du projet et examiner les esquisses qui seront présentées par Bastin. Il réunit les ministères de la Culture française et néerlandaise, les Amis des Musées, ainsi que les administrations des Bâtiments, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire²⁰⁴. Afin de clore tout débat encore présent dans la presse sur l'implantation du musée, le ministère des Travaux publics entérine, le 19 mars 1970, le projet de construction du musée d'Art moderne au sein du Mont des Arts. Roger Bastin est désigné auteur de projet, en collaboration avec l'architecte néerlandais Léo Beeck, pour des raisons d'équilibre linguistique²⁰⁵. Ce dernier est uniquement mandaté pour signer les plans et n'a aucun droit de paternité sur le projet. Seule l'architecture du bureau Bastin est considérée. Le ministère évince Delers du projet²⁰⁶.

¹⁹⁷ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 538.

¹⁹⁸ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 373.

¹⁹⁹ Boël, R. à Defraigne, J., 20 octobre 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

²⁰⁰ (s.d.), « Le musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090.

²⁰¹ Houbart, C., op. cit.

²⁰² Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée d'Art Moderne 1887-1969 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 76.

²⁰³ Houbart, C., op. cit., p. 378.

²⁰⁴ Boël, R. à Defraigne, J., op. cit.

²⁰⁵ Lamby, P., op. cit.

²⁰⁶ (s.d.), « Le musée d'Art moderne », op. cit.



Fig. 49 : La Maison des Pages, vue depuis le bas de la rue du Musée, vers 1900.

6^{ème} esquisse, version 1 - En janvier 1970, une nouvelle esquisse est développée par Bastin. La volumétrie et l'implantation du volume hors-sol sont modifiée. Il est constaté, à travers l'observation des croquis de 1969, que le volume hors-sol est « trop proche du bloc touchant la place Royale et trop haut »²⁰⁷. Celui-ci est donc légèrement déplacé vers la palais Charles de Lorraine et abaissé en hauteur. Son emprise au sol est aussi davantage étirée dans cette direction. Ceci permet de refermer plus franchement la place du Musée. La brèche créée par la disparition de la Maison des Pages est conservée, mettant en valeur la façade restaurée de la chapelle protestante et permettant l'aménagement d'une rampe reliant la place à l'esplanade du Mont des Arts. Cette rampe assure aussi le passage des véhicules prioritaires vers la place du Musée. En conséquence de cet allongement et afin de préserver les axes visuels du site, le profil des parois courbes de la 5^{ème} esquisse est ajusté. Une concavité apparaît sur chacune des deux parois, libérant ainsi des champs visuels pour les passants. Le caractère ondulé des parois est conservée. De cette manière, « un dialogue révélateur s'établit entre les rythmes de l'architecture classique et les parois nues et ondulantes du musée »²⁰⁸. Bastin prévoit de placer une sculpture de l'artiste Jean-Paul Laenen dans l'espace formé par la concavité du côté de la rue Montagne de la Cour²⁰⁹ (**fig. 50**).

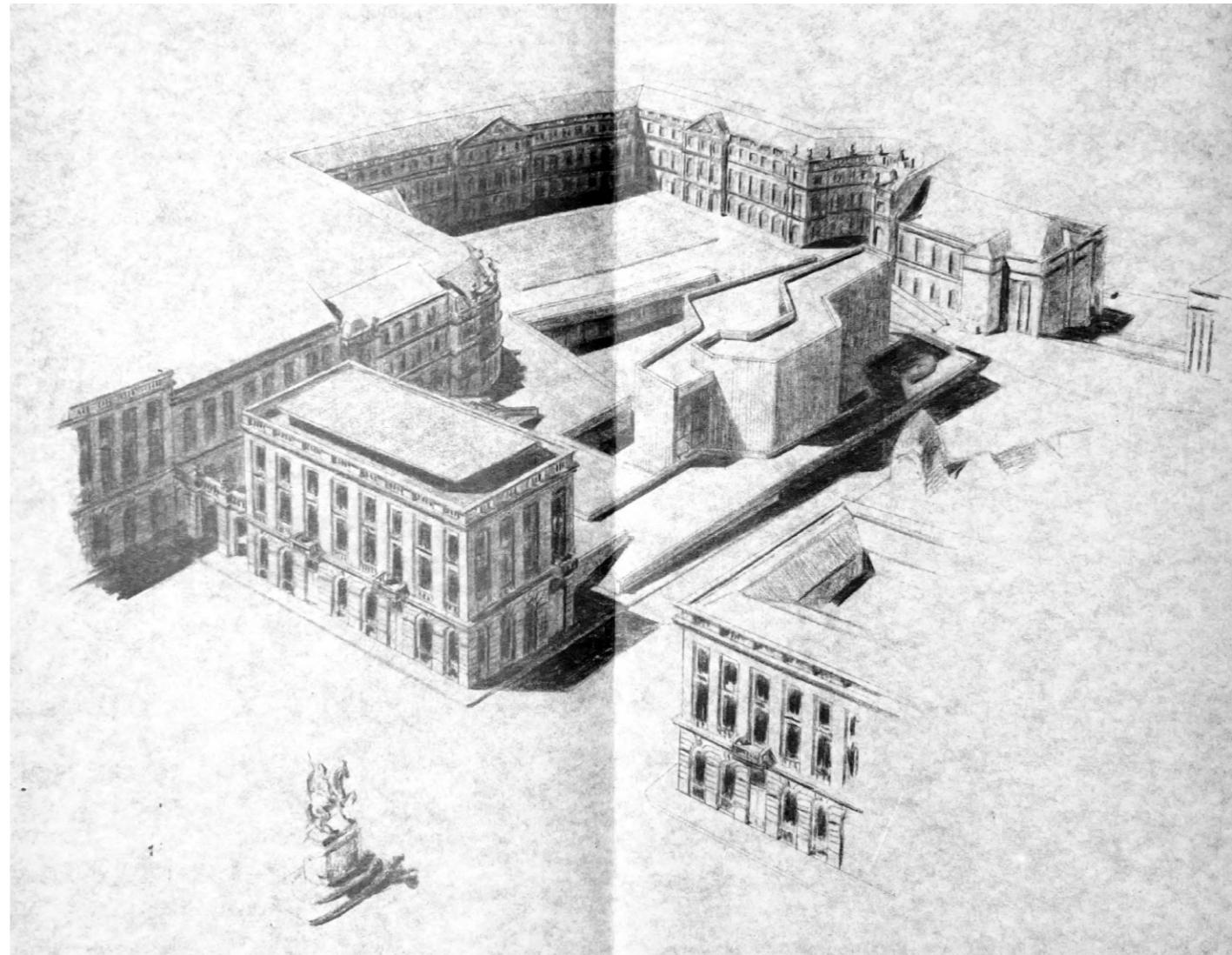


Fig. 50 : Vue en perspective depuis la place Royale, 6^{ème} esquisse v1.

²⁰⁷ Bastin, R. à De Grave, A., 5 mai 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁰⁸ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne Montagne de la Cour - Esquisse du 1 mars 1971 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁰⁹ Bastin, R. à De Ligne, J., 13 avril 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

La façade donnant sur la rue du Musée s'aligne avec l'attique du musée d'Art ancien, tandis que celle côté rue Montagne de la Cour s'aligne avec le faïtage des immeubles avoisinants, assurant ainsi une harmonie d'ensemble²¹⁰. Ces alignements au site entraînent un décalage de toiture, formant une brèche qui laisse pénétrer la lumière zénithale dans le hall.

Bastin conçoit le hall en disjoignant les parois, qui décompose le volume tant au niveau des façades qu'à celui de la toiture. Ce principe de décomposition est une composante fondamentale du langage moderne, « en décollant les jointures, les cloisons s'émancipent, la lumière pénètre »,²¹¹ « les cloisons peuvent franchir la frontière du périmètre de la vieille boîte, s'étendre, s'élever ou s'abaisser, et traverser les limites qui séparaient [...] l'intérieur et l'extérieur »²¹².

Pour représenter à Roberts-Jones la solution volumétrique trouvée, Bastin avait l'habitude d'exécuter devant le conservateur le geste de ses deux mains qui s'emboitent. Selon ce dernier, l'architecte souhaitait que le volume fonctionne comme « une articulation vivante »,²¹³ servant de lien formel entre les deux places du site²¹⁴.

Aux abords du hall du musée, la pièce d'eau carrée des esquisses précédentes est remplacée par un patio. Un creux prend en effet l'emplacement du plan carré qui s'étend aussi le long de la rue du Musée. Il permet d'éclairer naturellement les galeries du sous-sol en contrebas. Une autre pièce d'eau est toutefois intégrée à la composition,

plus loin sur la place du Musée. Dans le patio, un jardin réservé aux visiteurs est aménagé, où des sculptures peuvent être exposées en plein air²¹⁵.

Le tracé courbé des terrasses étagées est remplacé par des lignes orthogonales. Une passerelle sur pilotis longe la rue Montagne de la Cour et relie le niveau de la place du Musée à la zone dégagée devant l'entrée du hall²¹⁶. L'escalier qui avait été ajouté dans l'esquisse de mai 1969 est donc abandonné. Une rampe, débouchant sur la façade arrière de l'Altenloh, permet d'accéder à la passerelle depuis la rue. La rampe de parking est déplacée et se situe entre le hall du musée et la chapelle protestante.

²¹⁰ Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 128.

²¹¹ Zevi, B., « Syntaxes de la décomposition quadridimensionnelle » dans *Le langage moderne de l'architecture - Pour une approche anticlassique* (Marseille : Parenthèses, 2016), p. 55.

²¹² Ibid.

²¹³ Robert-Jones, P., « Rencontre : Philippe Roberts-Jones » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 137.

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne Montagne de la Cour - Esquisse du 1 mars 1971 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²¹⁶ Lamby, P., op. cit.

6^{ème} esquisse, version 2 - Dans les jours qui suivent, l'architecte poursuit le développement de l'esquisse et aboutit à une deuxième version. La volumétrie du hall du musée reste inchangée. À l'intérieur, on trouve les fonctions d'accueil, un ascenseur ainsi que des escaliers permettant aux visiteurs d'accéder aux niveaux inférieurs. La superficie de l'Altenloh est agrandie par l'augmentation d'une travée en direction du palais Charles de Lorraine.

Au niveau des abords, la plateforme sur pilotis est abandonnée. À la place, une large plateforme relie le niveau de la place du Musée à celui de l'esplanade, au seuil des escaliers du jardin du Mont des Arts. En conséquence, les escaliers de la 5^{ème} esquisse réapparaissent le long de la rue Montagne de la Cour, guidant les passants venant du nord vers la « zone dégagée » située devant l'entrée du musée. L'escalier est composé de plusieurs paliers, au niveau du premier palier, le passant peut aussi choisir d'être redirigé le long de la rue Montagne de la Cour. Le prolongement des pans de mur permet de guider le passant dans l'axe de la rue. Il est convenu de remplacer la sculpture de l'artiste Jean-Paul Laenen par un arbre. Celui-ci « adoucira le vue descendant (*sic*) vers l'angle gauche des propylées de l'architecte Gobert (*sic*) »²¹⁷.

Ce principe de composition, consistant à prolonger les parois, se retrouve également dans l'architecture de Ludwig Mies van der Rohe. Ce principe s'inscrit en particulier dans la syntaxe du mouvement De Stijl, qui considère l'architecture comme une traduction volumétrique de la peinture. Les étirements et décalages sont intrinsèques à cette composition²¹⁸.

À la mi-1970, l'État entame les procédures d'expropriation des maisons de l'ilot situé entre la rue Montagne de la Cour et la rue du Musée²¹⁹. Une première réunion de travail a lieu le 17 septembre 1970²²⁰. Bastin présente au groupe la dernière esquisse. Il précise que le volume hors-sol est conçu comme « un échangeur visuel »²²¹ entre les deux axes structurants du site. Il souligne aussi que sa volumétrie est conforme au décret en vigueur établi entre la place Royale et la Grand-Place²²² (fig. 51).

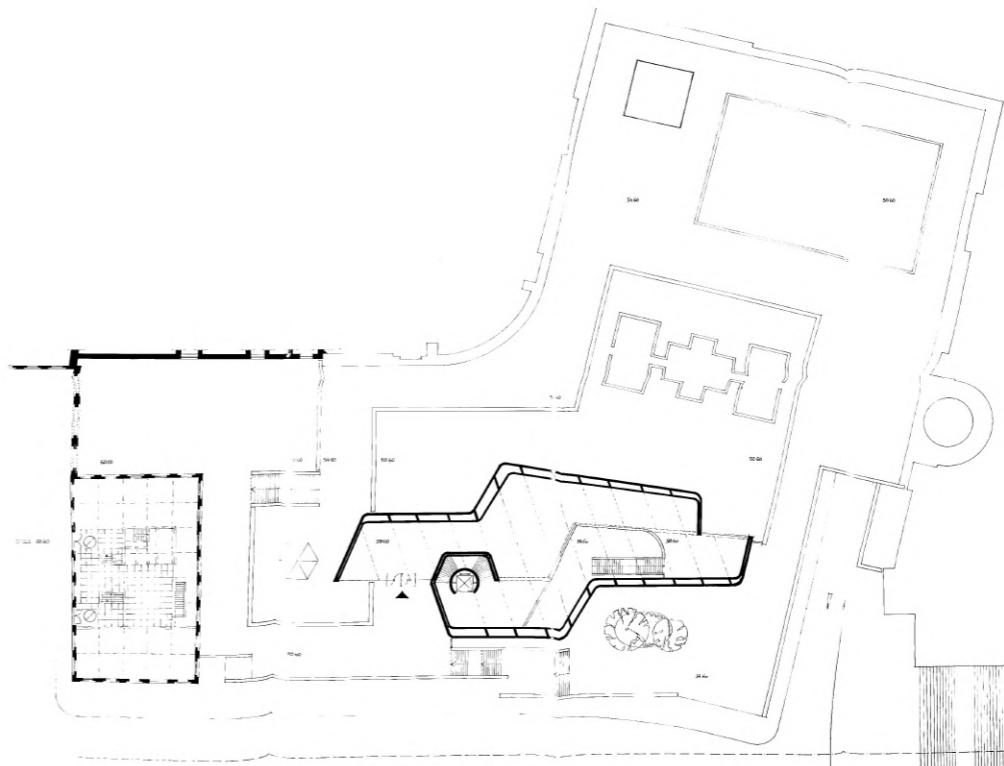


Fig. 51 : Plan R0, 6^{ème} esquisse v2.

²¹⁷ Bastin, R. à De Ligne, J., 13 avril 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²¹⁸ Zevi, B., « Syntaxes de la décomposition quadridimensionnelle » dans *Le langage moderne de l'architecture - Pour une approche anticlassique* (Marseille : Parenthèses, 2016), p. 55.

²¹⁹ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²²⁰ Boël, R. à Defraigne, J., 20 octobre 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

²²¹ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne Montagne de la Cour - Esquisse présentée le 17-9-1970 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

²²² Ibid.

6^{ème} esquisse, version 3 - Entre septembre et janvier 1971, l'architecte poursuit le développement des espaces intérieurs du musée, en particulier l'aménagement du parking et de sa rampe d'accès. Les rampes des esquisses précédentes entraient en conflit avec la circulation piétonnière, ce qui aurait posé problème, surtout aux heures de pointe, lorsque « le flot compact des employés dévalant vers la gare »²²³ se formait. La solution trouvée consiste à disposer la rampe d'accès orthogonalement à celle de sortie. Cette configuration en angle droit n'entre pas en conflit avec flux piétonnier et assure sa fluidité. En effet, le trottoir de la rue Montagne de la Cour rejoint en toute continuité le seuil des escaliers du jardin du Mont des Arts (**fig. 52**).

La plateforme de l'ancienne version est transformée en une rampe située entre le hall du musée et la chapelle protestante. À côté, la rampe de parking qui descend vers le sous-sol du musée de la version 2 est conservée mais sa fonction est différente. Elle est destinée au passage des véhicules de service des musées. Assez large pour permettre le passage d'un camion d'une dizaine de mètres de long et de 3,50 mètres de hauteur, cette rampe mène à un sas automobile dédié à l'embarquement et au débarquement des œuvres. Ce sas s'intègre à un réseau interne de circulation conçu pour le transport des œuvres et du matériel d'exposition²²⁴ (**fig. 53, 54, 55, 56**).

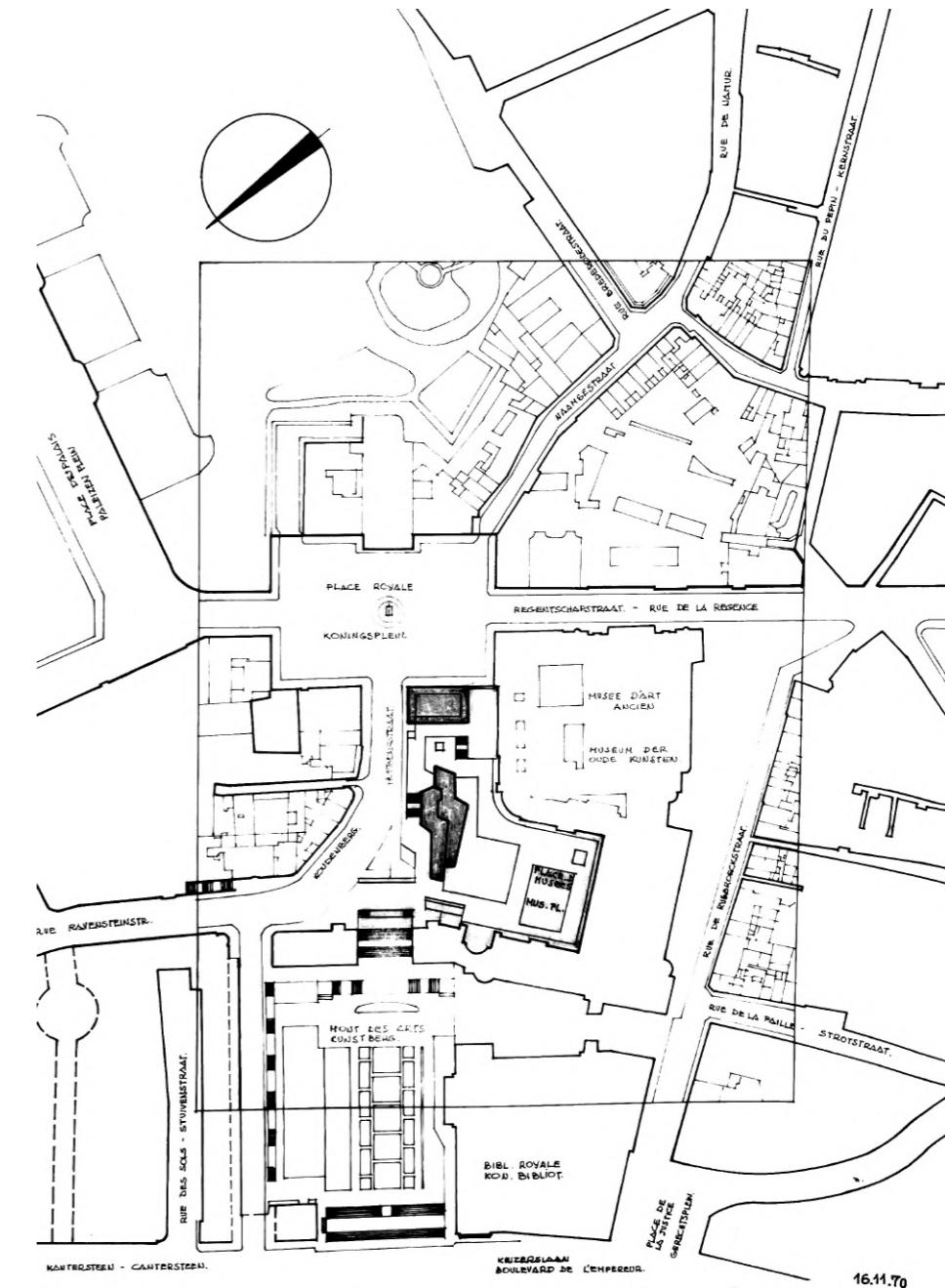


Fig. 52 : Plan de situation, 6^{ème} esquisse v3.

Ce plan met en évidence l'implantation du musée le long de la rue Montagne de la Cour, axe de liaison piétonne entre le haut et le bas de la ville.

²²³ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne rue Montagne de la Cour - Esquisse du 1 mars 1971 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²²⁴ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

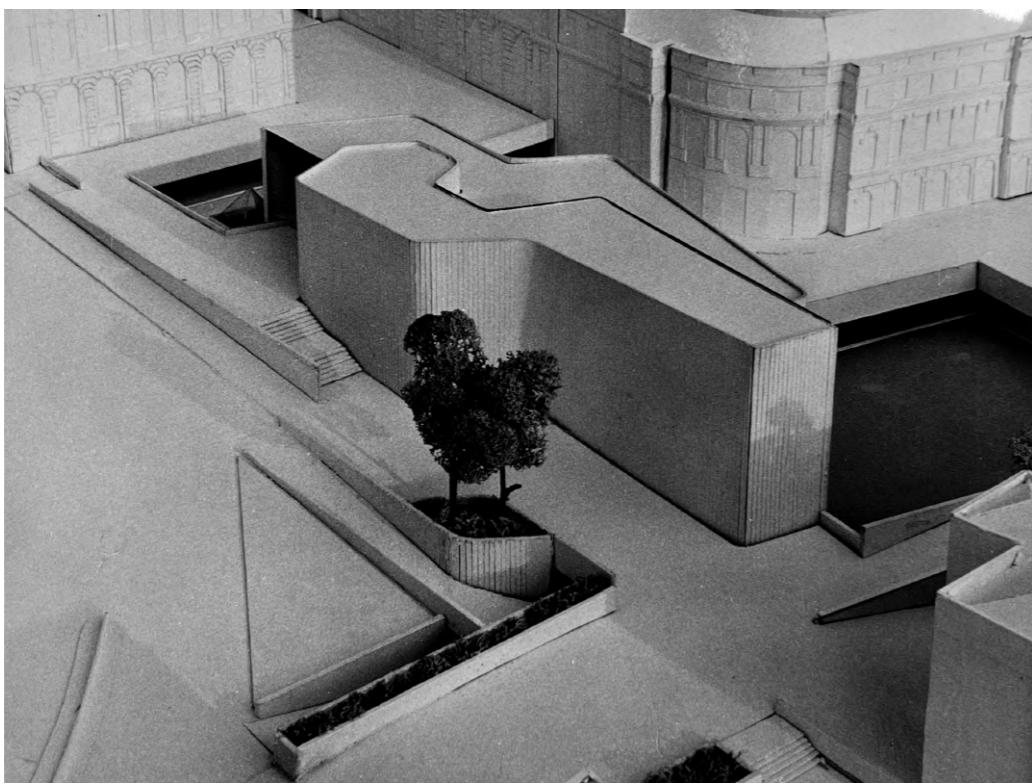


Fig. 53 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue sur la rampe de parking.



Fig. 54 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue depuis la place Royale.



Fig. 55 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue sur la façade nord.



Fig. 56 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue depuis la place du Musée.

Le programme définitif du musée d'Art moderne au Mont des Arts est dressé et remit au Groupe de Travail le 13 janvier 1971²²⁵. Bastin présente la version établie le 28 janvier lors de la deuxième réunion du Groupe de Travail²²⁶.

De Grave souhaite la suppression du patio-jardin et préconise un éclairage entièrement artificiel pour le musée, estimant que la lumière naturelle ne met pas en valeur la peinture. Roberts-Jones s'y oppose, affirmant que la lumière naturelle doit être associée à l'éclairage artificiel, ce dernier étant, selon lui, une « lumière morte ».

La question de la matérialité des façades est posée. Bastin prévoit un revêtement en pierre blanche reconstituée, que Roberts-Jones juge « un peu vieillot »²²⁷. Monsieur Hennig, architecte en chef de l'administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, propose l'acier et le verre afin d'apporter « un cadre futuriste »²²⁸. Comme De Grave, il souhaite la suppression du patio-jardin pour qu'il soit remplacé par une pièce d'eau.

De Grave désapprouve l'aménagement du parking, estimant que trop d'espace est consacré aux rampes d'accès. Il demande à ce que Bastin réétudie leur emplacement dans le site. Il lui est également demandé d'intégrer spatialement le programme définitif dans le projet pour la prochaine réunion, fixée en mars²²⁹.

²²⁵ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²²⁶ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 2^{ème} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²²⁷ Ibid.

²²⁸ Ibid.

²²⁹ Ibid.

6^{ème} esquisse , version 4 - Après avoir étudié la question du nouvel emplacement des rampes, Bastin met de côté leur aménagement et préfère se concentrer sur l'organisation spatiale du musée afin de présenter une version complète de l'esquisse lors de la prochaine réunion²³⁰.

Le 29 mars, la 3^{ème} réunion de travail à lieu. Bastin présente au groupe une nouvelle esquisse avec les documents graphiques et une maquette. L'architecte propose de réaliser les surfaces extérieures du volume hors-sol en plaques de béton poli gris clair, tandis que les parois internes seraient en béton brut de décoffrage²³¹.

Le parcours muséal conçu ici illustre bien l'attitude architecturale de Bastin dans l'ensemble de son œuvre. Plutôt qu'une simple superposition de plateaux l'un au-dessus de l'autre, les intérieurs dessinés par l'architecte favorisent une circulation continue entre les différentes surfaces horizontales par l'emploi de demi-niveaux en décalage, d'entresols et de doubles hauteurs. Cette organisation spatiale établit des relations qui lient les niveaux ensemble et offre à l'usager une diversité de perspectives visuelles à travers le bâtiment.

D'abord, la terrasse extérieure, située au niveau de la place Royale, se prolonge à l'intérieur du hall du musée. Ce hall, d'une hauteur de 8 mètres et baigné de lumière naturelle et s'étend sur près de 60 mètres de long. Il est destiné aux fonctions d'accueil. Il est scindé en deux pôles, qui communiquent directement, mais dont la séparation est marquée par le rétrécissement des parois²³².

Le premier pôle, largement ouvert sur les terrasses extérieures, sert de vitrine au musée. Le second, structuré par des stands répartis librement sur le plan, accueille les guichets, les centres d'information générale et de services éducatifs, ainsi que les espaces de vente comme la librairie et un coin repos ou fumoir²³³. Les visiteurs traversent le hall jusqu'à son extrémité, où un balcon intérieur offre une vue cadrée sur la place du Musée par son ouverture à l'ouest. Ce balcon constitue également le point d'accès aux parties inférieures du musée. La trémie, largement ouverte, offre aux visiteurs « une vue plongeante sur les étages inférieurs »²³⁴ (fig. 57).

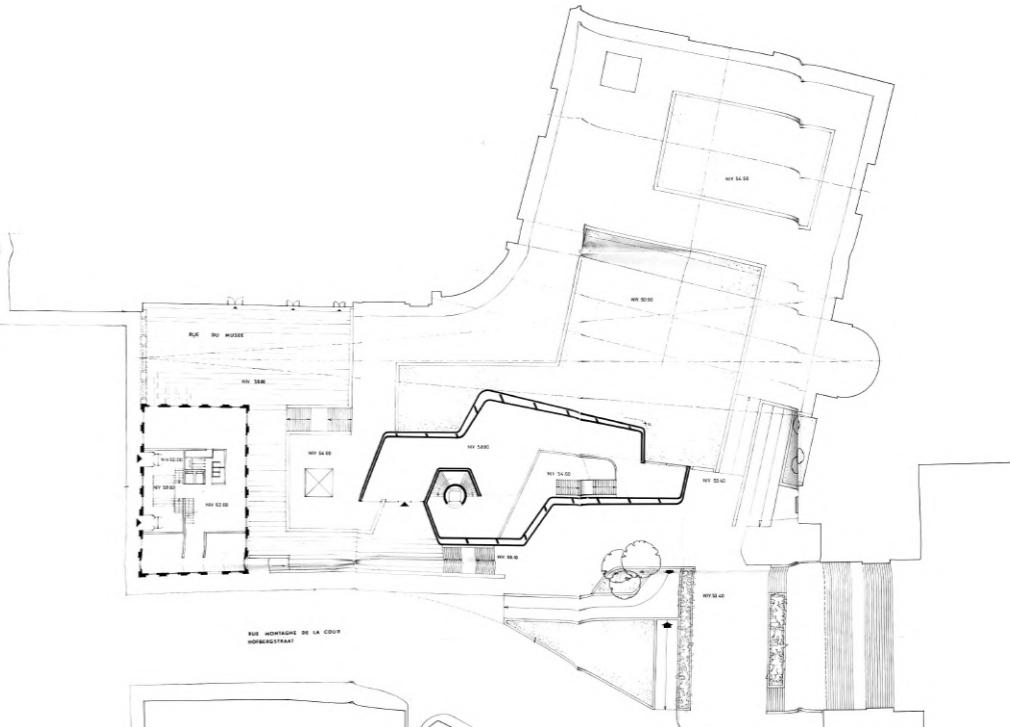


Fig. 57 : Plan R0, 6^{ème} esquisse v4.

²³⁰ Bastin, R. à De Grave, A., 31 janvier 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²³¹ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne Montagne de la Cour - Esquisse 1 mars 1971 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²³² Bastin, R., Ibid.

²³³ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²³⁴ Bastin, R., op. cit.

Le premier niveau inférieur (R-1), correspondant à celui de la place du Musée, est dédié aux expositions temporaires. Il agit comme un nœud de communication. Il permet d'accéder à l'Altenloh car le niveau se prolonge jusqu'à son sous-sol²³⁵. Le mur du couloir reliant le niveau -1 du volume hors-sol à celui de l'Altenloh est percé de baies vitrées, offrant une relation visuelle avec la terrasse extérieure où se trouve le lanterneau pyramidal, déjà ajouté lors de la 5^{ème} esquisse. C'est aussi à ce niveau que s'établit la jonction avec le musée d'Art ancien, sous la rue du Musée.

Le deuxième niveau inférieur (R-2) correspond à celui du patio-jardin, où les visiteurs peuvent circuler librement et découvrir une partie de la collection de sculptures exposées en plein air. Le lanterneau pyramidal éclaire une section de la salle d'exposition du niveau (**fig. 58**). Une volée d'escaliers mène à une mezzanine qui longe le patio. Située 2 m en contrebas du patio-jardin, elle reçoit la lumière naturelle par les baies vitrées du pourtour du jardin. En réalité, la différence de niveau entre la mezzanine et le patio permet de dégager un espace suffisant pour déposer de la terre arable dans le jardin, ainsi que pour intégrer la hauteur des poutres nécessaires au support du plancher, sans empiéter sur la hauteur sous plafond de la grande salle (**fig. 59, 60**).

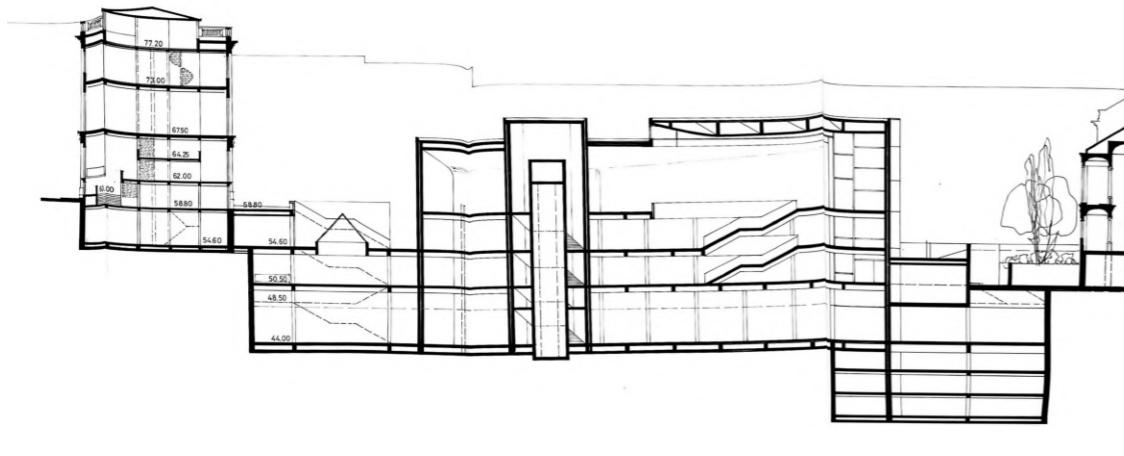


Fig. 58 : Coupe longitudinale, 6^{ème} esquisse v3.

Elle montre le lanterneau pyramidal entre l'Altenloh et le volume « signal ».

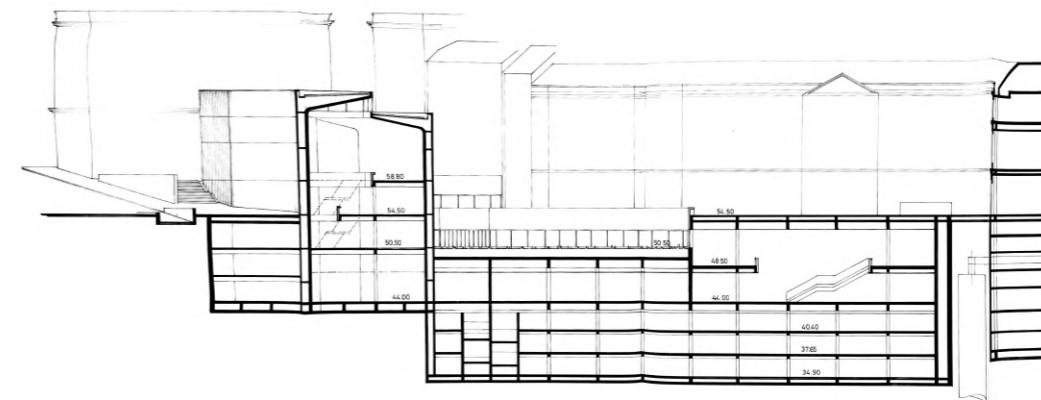


Fig. 59 : Coupe transversale, 6^{ème} esquisse v3.

Elle montre le patio-jardin.

²³⁵ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne Montagne de la Cour - Esquisse 1 mars 1971 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

Le troisième niveau inférieur (R-3) correspond à la grande salle du musée, essentiellement éclairée par de la lumière artificielle. Avec ses 5 700 m², c'est le niveau d'exposition le plus vaste du musée²³⁶. Les dimensions de cette salle offrent le recul nécessaire à l'observation d'œuvres de grand format, comme c'est souvent le cas pour l'expressionnisme ou l'art abstrait²³⁷. Les peintures sont mélangées aux sculptures. Des pans de mur sont disposés en alignement et en correspondance avec la forme du patio-jardin de l'étage supérieur. Ces parois, fixes, servent de cimaises pour la salle (Fig. 61).

Les réserves sont situées sur le flanc nord du musée, le long du palais Charles de Lorraine. Elles communiquent avec la grande salle par deux larges ouvertures et sont également reliées au sas de débarquement du niveau supérieur par un monte-charge. Ce sas fait aussi office de réserves et communique avec la mezzanine qui longe le patio. Le monte-charge est accolé à une cage d'escalier servant également de sortie de secours et dessert les galeries souterraines.

Tous les niveaux sont reliés par une colonne de circulation verticale, assurant le contreventement de l'ensemble du volume hors-sol. Elle est composée d'un ascenseur entouré d'un escalier. Ils ramènent les visiteurs au hall d'accueil (R0).

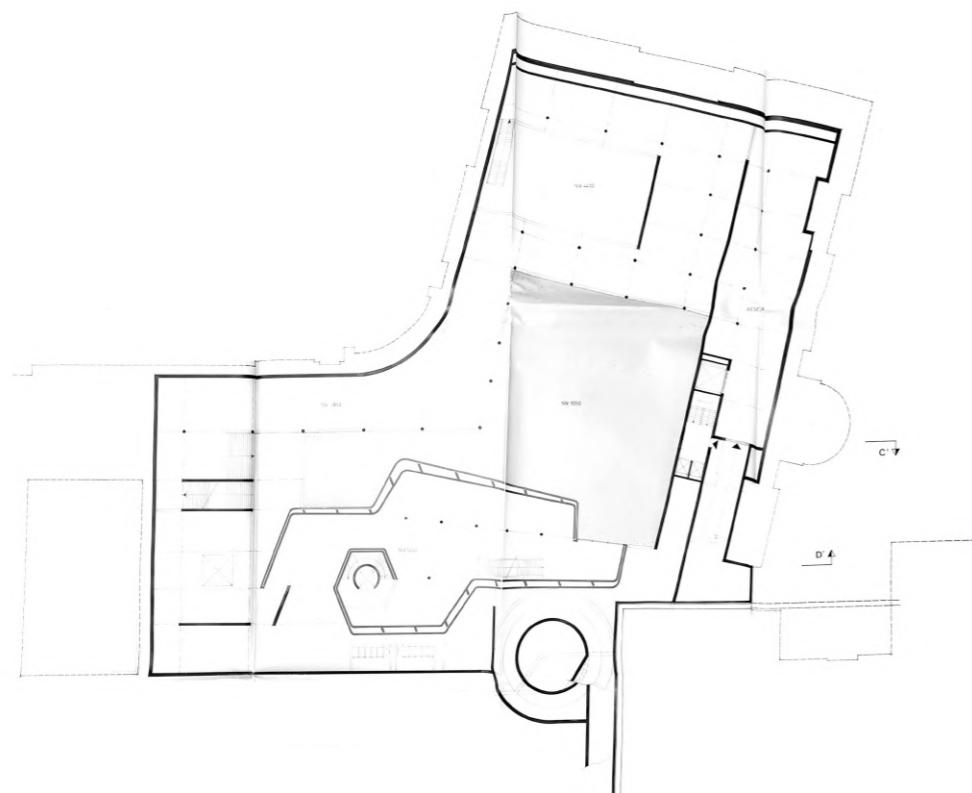


Fig. 60 : Plan R-2, 6^{ème} esquisse v3.

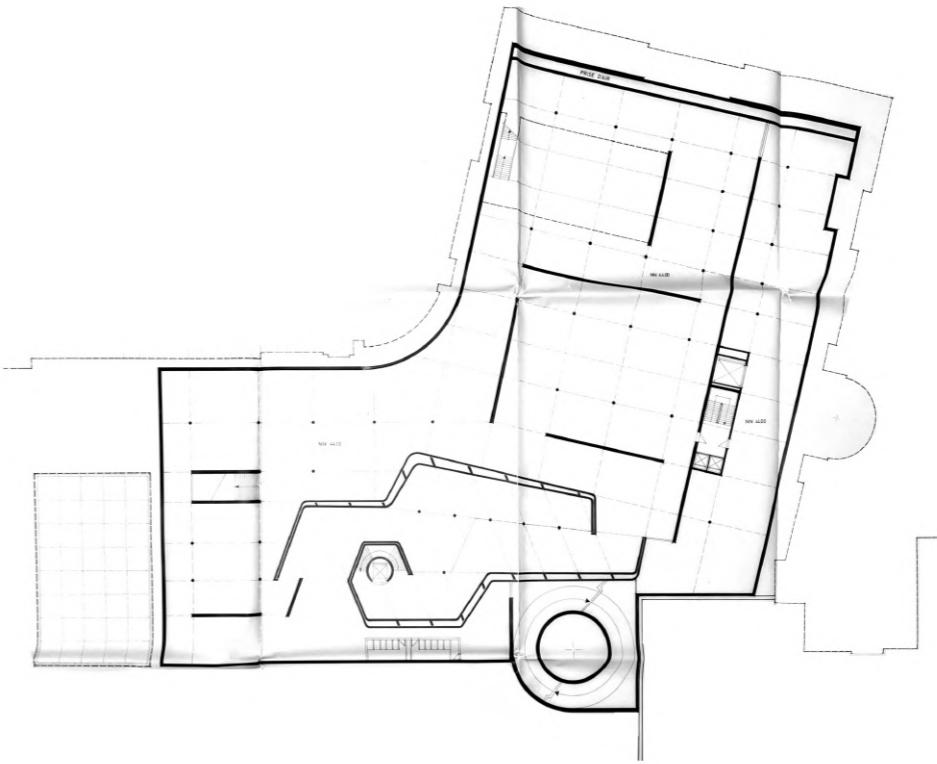


Fig. 61 : Plan R-3, 6^{ème} esquisse v3.

²³⁶ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne Montagne de la Cour - Esquisse 1 mars 1971 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²³⁷ Roberts-Jones, P., « Esquisse modifiée d'un programme pour le musée d'Art moderne », juillet 1965, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Les espaces muséaux de l'Altenloh sont accessibles depuis son sous-sol, au niveau -1 du musée, par une circulation verticale dédiée au parcours muséal des visiteurs. Ce parcours s'organise de manière variée selon les niveaux. Il relie d'abord un entresol, légèrement en contrebas du niveau de la Place Royale, puis le rez-de-chaussée, une mezzanine, le premier étage et le deuxième étage²³⁸. Ces salles d'expositions sont affectées aux sections complémentaires et spécialisées, telles que l'art brut et l'art naïf, mais aussi aux sections nouvelles de la collection d'Art moderne, à savoir le design et le mobilier industriel, l'architecture moderne, la recherche contemporaine et la communication visuelle, incluant les dessins, les affiches et la sérigraphie²³⁹. L'éclairage artificiel est requis pour les salles d'exposition de l'Altenloh. Des stores doivent être installés contre les fenêtres de l'hôtel²⁴⁰. En effet, l'étroitesse des lieux et la répétition des percements des façades néoclassiques ne permettent pas la propagation diffuse de lumière naturelle sur les œuvres. Celle-ci serait trop exposée à des reflets indésirables et des contre-jours. De plus, il est souhaité de conserver le caractère introspectif du parcours muséal en obstruant ces percements.

Enfin un dernier niveau est ajouté au-dessus de l'ancienne toiture de l'Altenloh, en retrait des façades de l'hôtel. L'Altenloh fait ainsi l'objet de deux extensions : l'une latérale, par l'ajout d'une travée, l'autre en hauteur, avec la création de ce nouvel espace intérieur sur la toiture. Celui-ci peut accueillir des réunions privées, des colloques ou des cours d'initiation pour adultes et enfants, conformément au programme définitif. En effet, dans le cadre de la création des services éducatifs des Musées, il est souhaité d'initier notamment le jeune public à l'art contemporain par le biais des visites scolaires²⁴¹.

Une seconde circulation verticale de l'Altenloh est dédiée au réseau de services et sert également d'escalier de secours. Il s'agit d'un bloc vertical donnant accès aux locaux du personnel et aux installations techniques du musée, au niveau -1 de l'Altenloh. Ce bloc communique avec tous les étages de l'hôtel, et chaque niveau intègre des cellules de rangement au sein du bloc de circulation. Deux ascenseurs, adossés à ce bloc, assurent l'accessibilité PMR et le transport des œuvres²⁴² (**Fig. 62, 63**).

Enfin, trois niveaux de parking pouvant accueillir 360 voitures prennent place en dessous de la place du Musée. Les rampes esquissées de la version 3 sont conservées²⁴³.

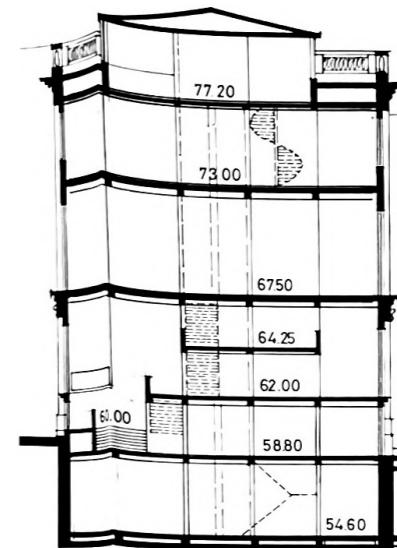


Fig. 62 : Coupe de l'Altenloh, 6^{ème} esquisse v4.

²³⁸ Bastin, R., (s.d.), « Projet d'un musée d'Art moderne Montagne de la Cour - Esquisse 1 mars 1971 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

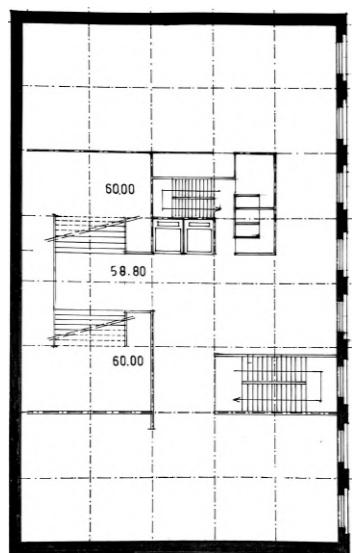
²³⁹ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁴⁰ Koniarski, I., « Roger Bastin, architecture muséologique », (Mémoire de M.A., Université libre de Bruxelles, 2001), p. 61.

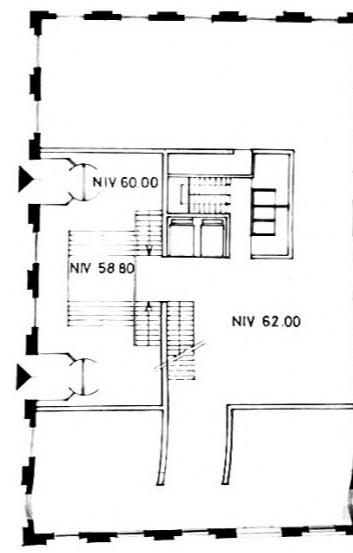
²⁴¹ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁴² Bastin, R., (s.d.), op. cit.

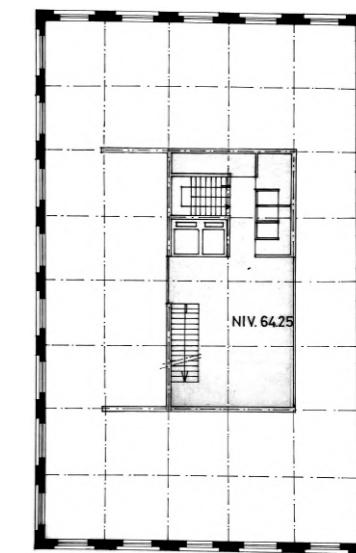
²⁴³ Ibid.



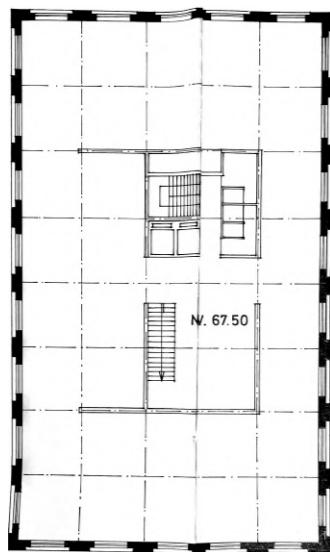
L'entresol



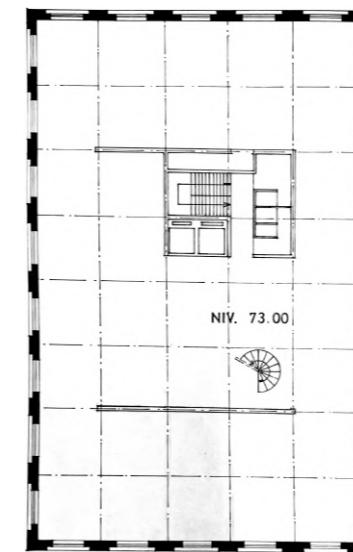
Plan R0



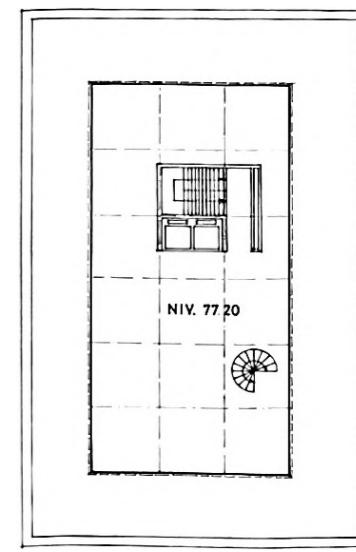
La mezzanine



Plan R+1



Plan R+2



Plan R+3 - Extension de
l'Altenloh

Fig. 63 : Plans des niveaux de l'Altenloh, 6^{ème} esquisse v4.

Étude du parking souterrain - Lors de la troisième réunion de travail, où l'esquisse est présentée, De Grave n'est pas convaincu par la proposition. Il souhaite « un peu plus d'imagination »²⁴⁴ dans la résolution spatiale du projet. Hennig demande à ce que le volume hors-sol n'empiète pas du tout sur la vue établie depuis le portique de la rue du Musée vers l'entrée en hémicycle du Palais Charles de Lorraine. De Grave partage cet avis.

De Grave maintient que le parking doit être entièrement réaménagé. Les rampes d'accès, considérées comme peu pratiques et trop imposantes, doivent être réétudiées. De plus, l'inspecteur désire que la rampe de service longeant la chapelle protestante soit supprimée, et que les camions de déchargement empruntent la même rampe que les voitures des usagers²⁴⁵. Il est conclu que l'aménagement des rampes de l'esquisse ne favorise pas suffisamment la circulation piétonne, pourtant essentielle en ce lieu stratégique. De plus, le passage des voitures est jugé trop dangereux : d'une part, la pente des rampes est trop abrupte, d'autre part, le débouché sur la route est peu fonctionnel²⁴⁶. Il est proposé de développer le parking souterrain, ainsi que les rampes d'accès, du côté de la rue Ruysbroeck²⁴⁷.

Le 6 mai, Bastin présente au Groupe de Travail des schémas illustrant une étude de parking souterrain pour le musée, dans laquelle les rampes ne se situent pas du côté de la rue Montagne de la Cour. Un tunnel pourrait être construit sous les fondations du nouveau bâtiment des Archives générales du Royaume pour relier le parking à un nouvel emplacement des rampes donnant sur la rue Ruysbroeck. Il y a aussi la possibilité de construire le parking souterrain sous le jardin du musée Balat plutôt que

sous la place du Musée. Cette solution améliorerait la spatialité du musée souterrain en offrant une hauteur sous plafond plus généreuse²⁴⁸.

Par ailleurs, le volume hors-sol est légèrement déplacé vers la rue Montagne de la Cour afin de ne plus dépasser la façade ouest de l'Altenloh, dégagent ainsi pleinement la visibilité de l'entrée en hémicycle du Palais Charles de Lorraine²⁴⁹ (**fig 64**).

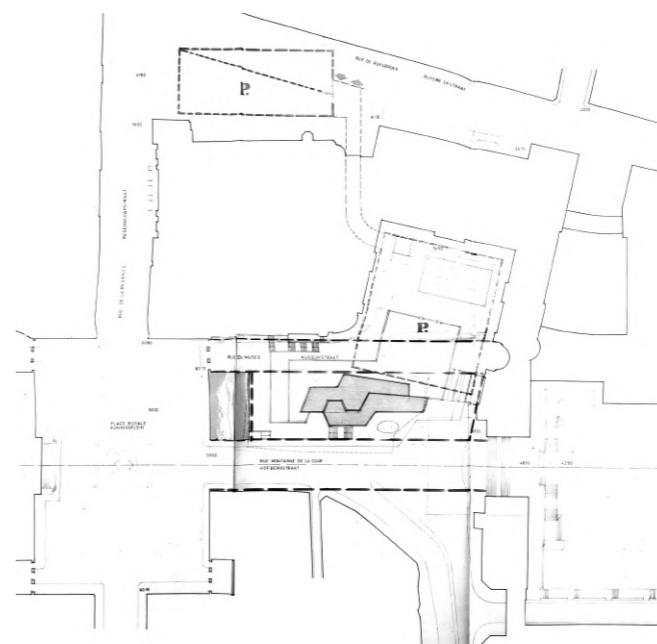


Fig. 64 : Plan schématique illustrant le dégagement du portique de la rue du Musée vers la rotonde, le parking de la rue Ruysbroeck et le tunnel.

²⁴⁴ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 2^{me} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Bastin, R., Beeck, L., (s.d.), « Musée d'Art moderne - Problème du parking », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁴⁷ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, op. cit.

²⁴⁸ Bastin, R. à De Grave, A., 5 mai 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁴⁹ Bastin, R., Beeck, L., « Musée d'Art moderne - Rue Montagne de la Cour - Bruxelles - Implantation », 5 mai 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087G.

En juin, un autre emplacement, rue des Sols, est envisagé pour les rampes, reliées également au parking sous la place du Musée par un tunnel. De fait, il a été constaté qu'une nappe phréatique passe tout près des fondations des Archives générales du Royaume, ce qui rendrait difficile la mise en œuvre du tunnel du côté de la rue Ruysbroeck²⁵⁰. Quelques semaines plus tard, au début du mois d'août, Bastin présente une nouvelle esquisse du musée, pour laquelle une étude de faisabilité a été réalisée concernant les possibles aménagements des rampes du parking. Cette étude est réalisée en collaboration avec le bureau d'ingénierie Bartholomé et David qui établit les devis estimatifs des coûts des tunnels proposés.

D'abord, l'idée de déplacer le parking en dessous du jardin du musée Balat est abandonné car sa capacité de 140 voitures seraient trop insuffisante, de plus le musée d'Art moderne ne communiquerait pas directement avec le parking. Également, cela impliquerait la démolition de la barre de logement située entre la rue Ruysbroeck et le jardin. Cela entraînerait une vive opposition de la part des groupes militant pour la protection des Petits Sablons²⁵¹. Significativement, en 1969, l'architecte Jean Delhaye avait proposé la construction d'un bâtiment dans ce quartier, dont les façades seraient ornées de fragments d'œuvres démolies de son maître, Victor Horta. Son édification aurait nécessité des expropriations, ce que Quartier des Arts a fermement refusé, contraignant le Gouvernement à abandonner tout projet de musée dans ce quartier²⁵².

Quant à l'idée de construire des tunnels reliant le parking à la rue Ruysbroeck ou à la rue des Sols, elle est également abandonnée. La complexité d'exécution et leur coût élevé ne justifieraient pas les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Une autre possibilité envisagée est de relier le musée au parking existant de la ville de Bruxelles, situé sous le jardin du Mont des Arts. Toutefois, en raison de l'implantation souterraine de la salle du Palais des Congrès, la jonction ne pourrait se faire qu'en dessous du Palais Charles de Lorraine. Or, cela impliquerait d'aménager un passage sous les puits de consolidation des façades de la place du Musée, ce qui est impossible du point de vue de la stabilité de la place (fig. 65).



Fig. 65 : Plan schématique illustrant l'étude du parking.

- A. L'accès au parking rue Montagne de la Cour
- B. Le parking souterrain rue Ruysbroeck
- C. Le tunnel rue Ruysbroeck
- D. Liaison avec le parking de ville de Bruxelles
- E. Le tunnel rue des Sols

²⁵⁰ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 5^{ème} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁵¹ Bastin, R., Beeck, L., « Ministère des Travaux publics - Musée d'Art moderne - Esquisse n°1 », 7 août 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁵² Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 370.

À l'issue de l'étude de faisabilité, la solution retenue est donc la première : les rampes d'accès du parking souterrain déboucheront sur la rue Montagne de la Cour. Elles seront aménagées « dans le triangle mort, précédant le palier supérieur des escaliers descendant vers les jardins de l'Albertine »²⁵³. Afin de répondre aux remarques qui avaient été soulevées lors des précédentes réunion de travail, l'aménagement des rampes est adaptée. La pente, trop abrupte, est corrigée par le relèvement du trottoir.

La rampe de service longeant la chapelle, utilisée pour le transport des œuvres, est supprimée selon les indications de De Grave. Il est décidé que le transport des œuvres vers le musée d'Art moderne s'effectue via la jonction établie avec le musée d'Art ancien, au niveau -1. En réalité, bien que le niveau du trottoir ait été relevé, la hauteur de la trémie ne permet pas le passage des camions de déchargement²⁵⁴, qui nécessite une hauteur libre de 3,40 m au moins pour circuler²⁵⁵ (**fig. 66**).

L'ancienne rampe de service est remplacée par un escalier adossé à la façade de la chapelle protestante, servant ainsi plus directement les usagers de la chapelle.

Concernant le parking souterrain, un niveau a été supprimé, il n'y a donc plus que deux niveaux. Les fondations étaient plus profondes que celles des puits de consolidation des façades, ce qui avait été jugé « inadmissible »²⁵⁶ par De Grave lors de la réunion du 29 mars.

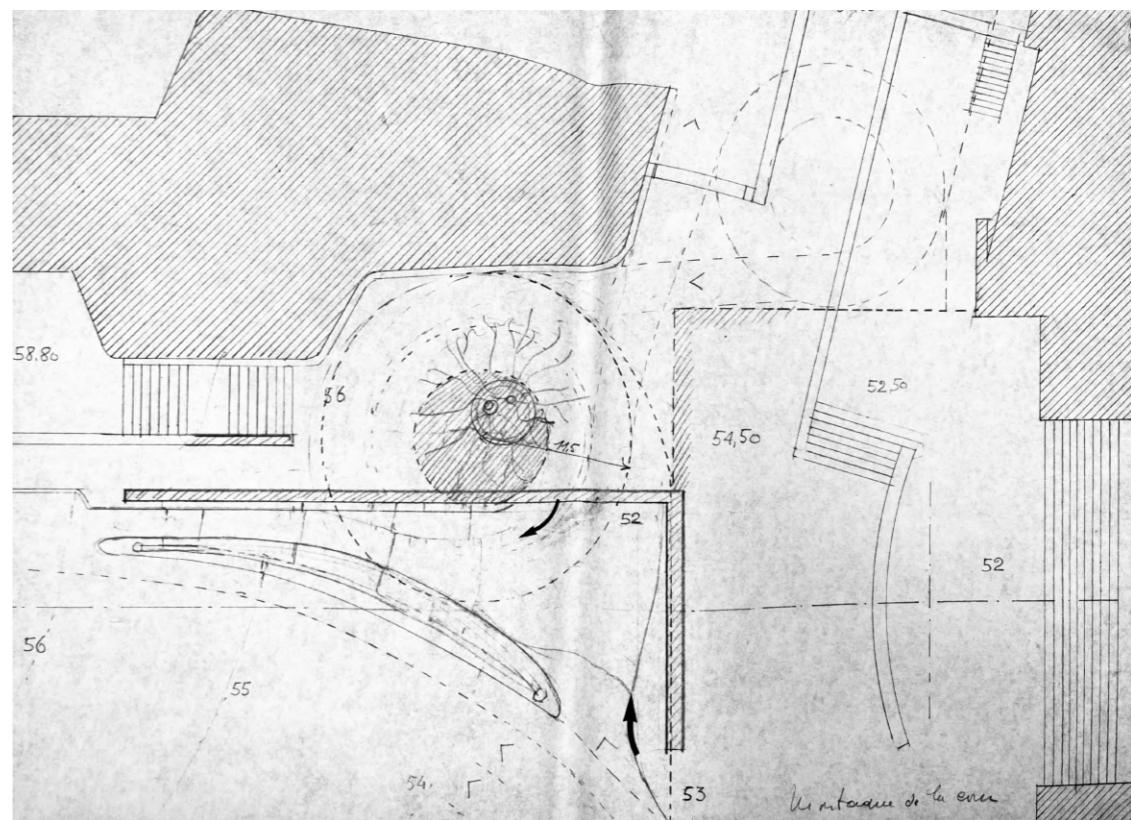


Fig. 66 : Plan de la rampe de parking débouchant sur la rue Montagne de la Cour.

²⁵³ Bastin, R., « Mont des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne », 13 octobre 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ Musée Royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), « Programme pour la construction du musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁵⁶ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 3^{ème} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

7^{ème} esquisse - Parallèlement à l'étude du parking, Bastin élabore une nouvelle esquisse du musée, dans laquelle le volume hors-sol est modifié. Le décalage de toiture est abandonné, car jugé « contradictoire à la montée de la rue Montagne de la Cour »²⁵⁷. Le niveau le plus haut de la toiture est alors abaissé à l'attique du musée d'Art ancien, formant ainsi une toiture plate pour le volume hors-sol. Une fenêtre en bandeau longe la partie supérieure de la façade côté rue du Musée, pour compenser l'absence de lumière zénithale due à la disparition de l'interstice créé par le décalage de toiture. Une ouverture de toit est cependant ajoutée pour éclairer le bloc de circulation verticale qui ramène les visiteurs à l'accueil du musée.

Lors des réunions précédentes, des interrogations étaient apparues quant à l'emplacement de la statue Charles de Lorraine, car Bastin ne la représentait pas dans les documents d'esquisse²⁵⁸. Cette statue, honorant le gouverneur général des Pays-Bas au début du 18^e siècle, avait été sculptée par Louis Jéhotte et inaugurée en 1848. Elle se trouve alors sur la place du Musée, au centre de l'ancien jardin d'Orange-Nassau²⁵⁹. Il est convenu, lors de la réunion du 6 mai, de maintenir la statue à son emplacement actuel, sur une aire dallée, entraînant l'abandon de la pièce d'eau. La statue est donc désormais représentée dans les documents graphiques²⁶⁰ (**fig. 67, 68**).

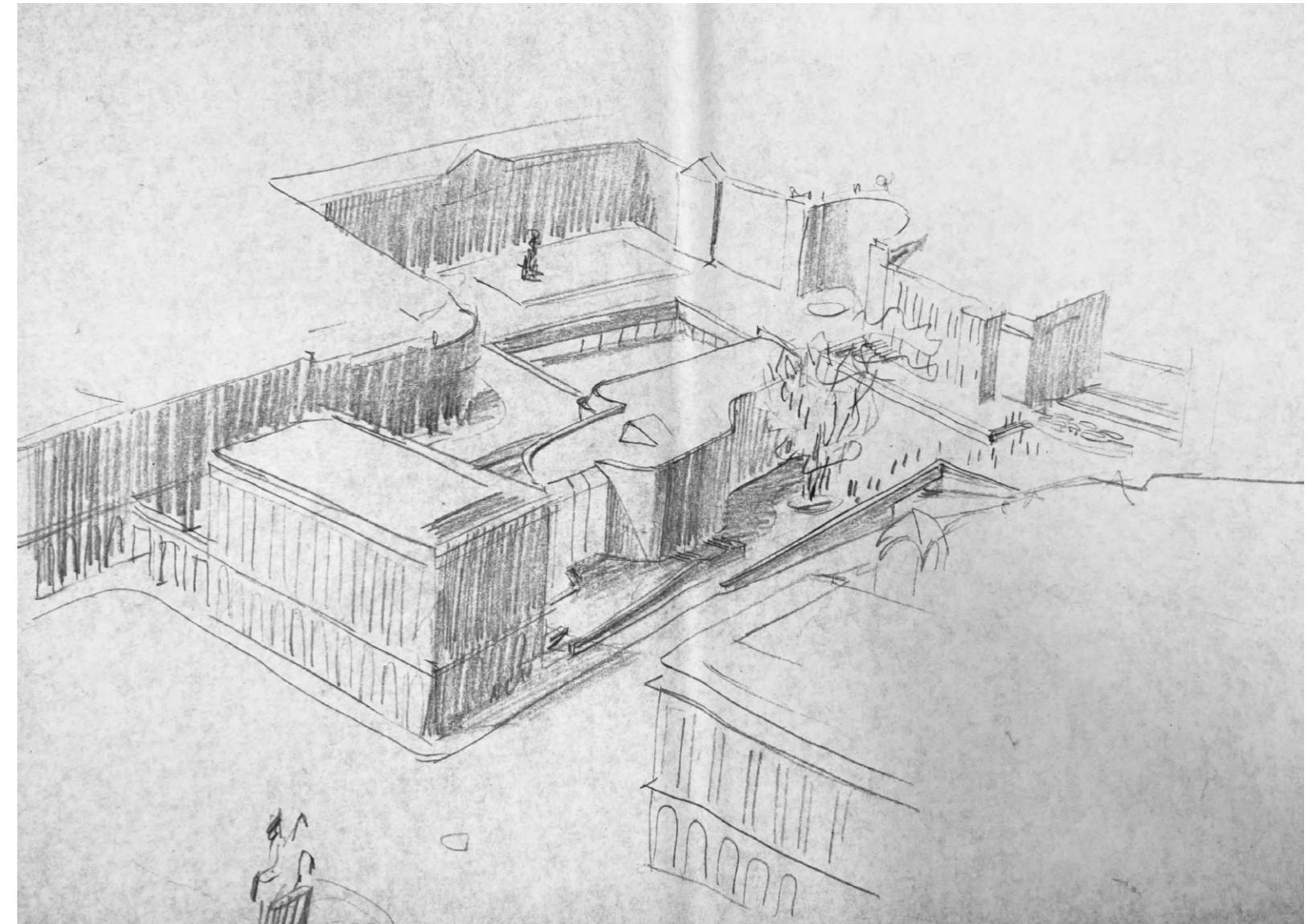


Fig. 67 : Vue en perspective du musée depuis la place Royale, 7^{ème} esquisse.

²⁵⁷ Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001), p. 130.

²⁵⁸ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 2^{ème} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁵⁹ L'inventaire du patrimoine architectural, (s.d.), « Statue de Charles de Lorraine », <https://monument.heritage.brussels/fr/buildings/39929>.

²⁶⁰ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 4^{ème} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

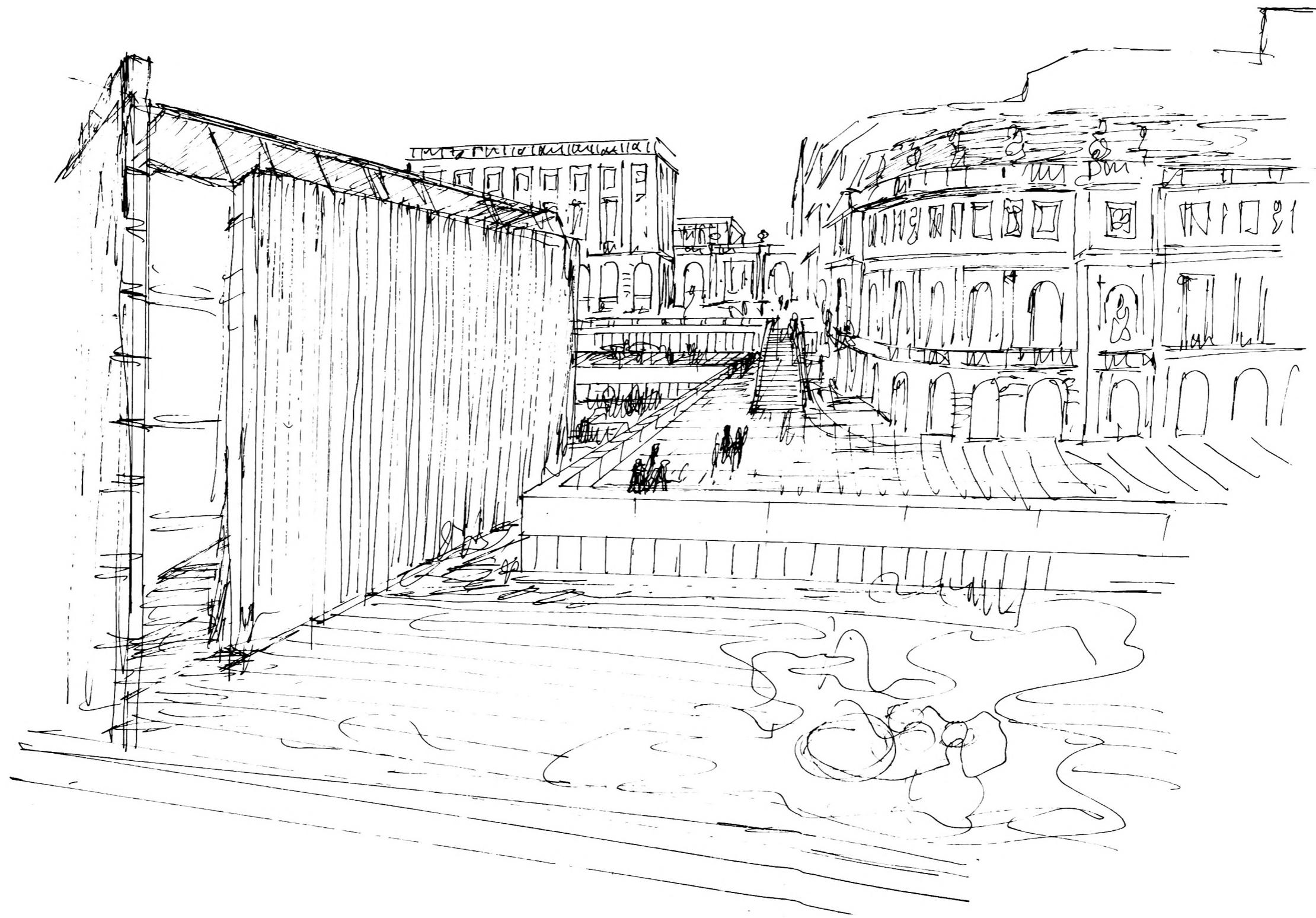


Fig. 68 : Vue en perspective depuis la rotonde sur la rue du Musée, 7^{ème} esquisse.

L'escalier liant la place Royale à la place du Musée est positionné face au portique, plutôt que face à l'Altenloh.

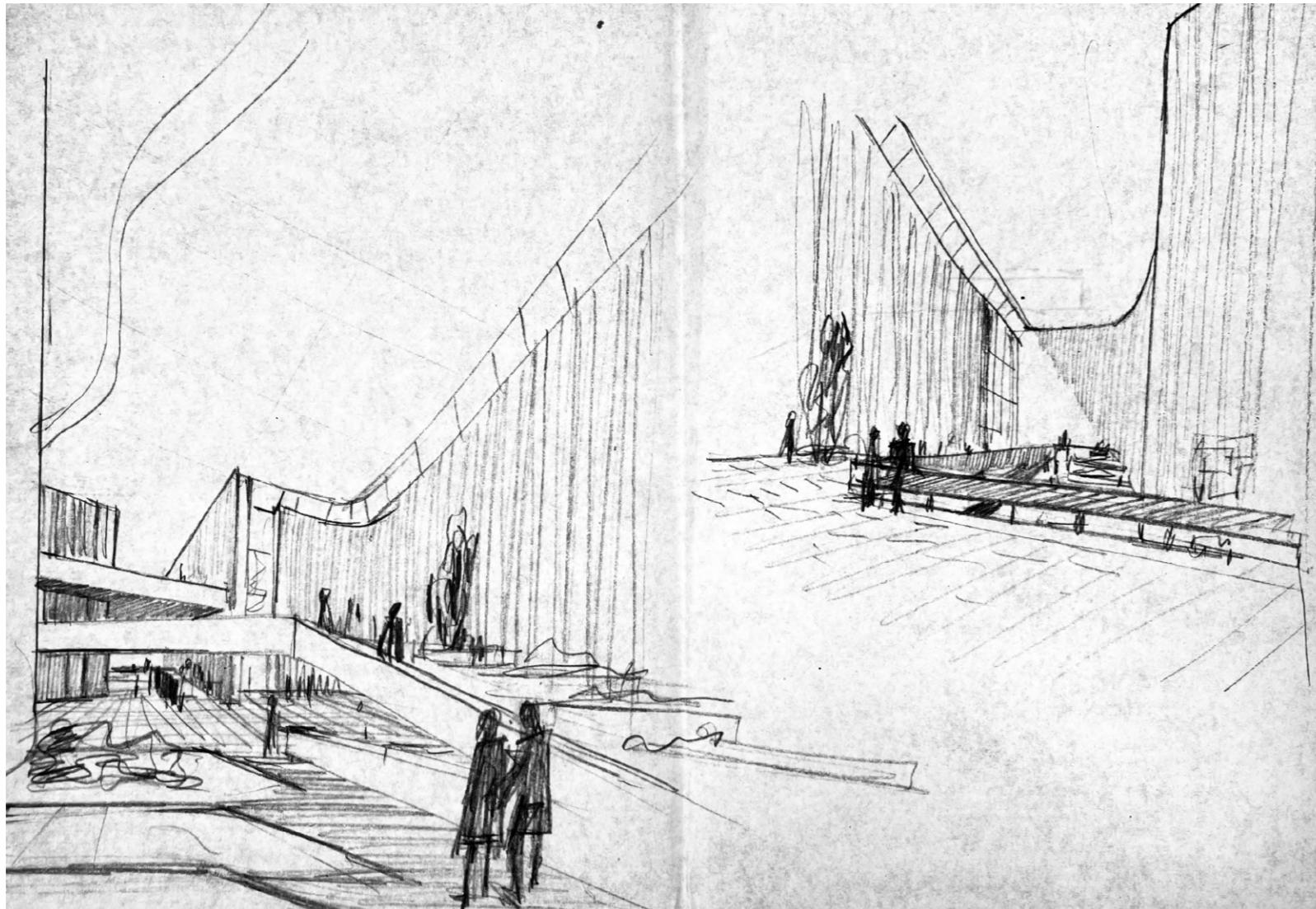


Fig. 69 : Vues en perspective de l'intérieur du volume signal, 7^{ème} esquisse.

Ces croquis montrent les rampes et l'étage R+1, en mezzanine au-dessus des rampes.

Pour la circulation intérieure du volume hors-sol, les escaliers reliant les différents paliers sont remplacés par des rampes à pente douce, à la manière de la 5^{ème} esquisse. Cela permet aux PMR de suivre le parcours muséal, sans avoir à emprunter constamment l'ascenseur²⁶¹. Un étage R+1 est ajouté dans le volume signal, ce qui n'avait encore jamais été le cas. Il se déploie uniquement au niveau du premier pôle du volume et offrira aux visiteurs des vues plongeantes sur la place Royale (**fig. 69**).

²⁶¹ Bastin, R., Beeck, L., « Ministère des Travaux publics - Musée d'Art moderne - Esquisse n°1 », 7 août 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

Le contrôle des entrées s'établit désormais au niveau -1 plutôt qu'au niveau de la place Royale, au R0. Il est jugé préférable d'affecter cette fonction au R-1, en raison de son rôle de nœud de communication²⁶². En effet, il relie à la fois l'Altenloh, le musée d'Art ancien, la cafétéria, les galeries sous la place du Musée et le parking L'espace qui lie le volume hors-sol et le musée d'Art ancien est élargi, impliquant la disparition du lanterneau pyramidal.

Le couloir qui relie le musée d'Art moderne et le musée d'Art ancien communique également avec le sous-sol des hôtels Gresham et Argenteau, permettant d'accéder à la cafétéria, esquissée par Bastin en 1968. De cette manière, la cafétéria est accessible depuis le musée d'Art moderne, le musée d'Art ancien et la place Royale (fig. 70, 71, 72).

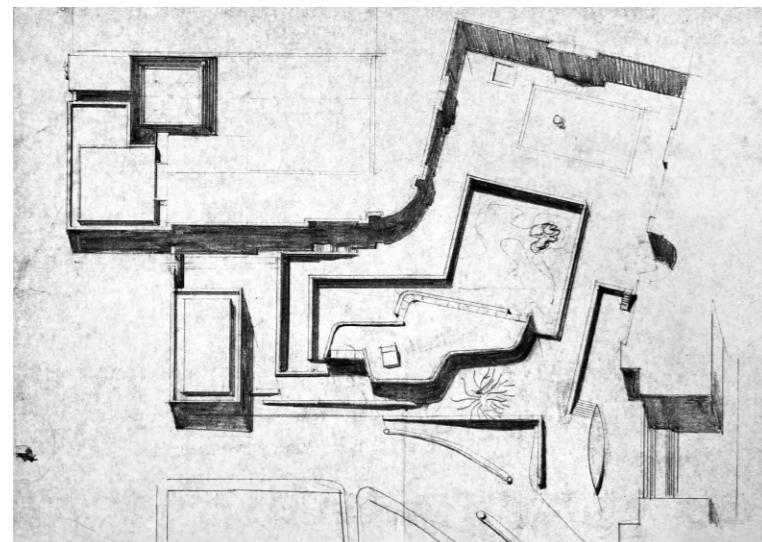


Fig. 70 : Plan de toiture, 7^{ème} esquisse.

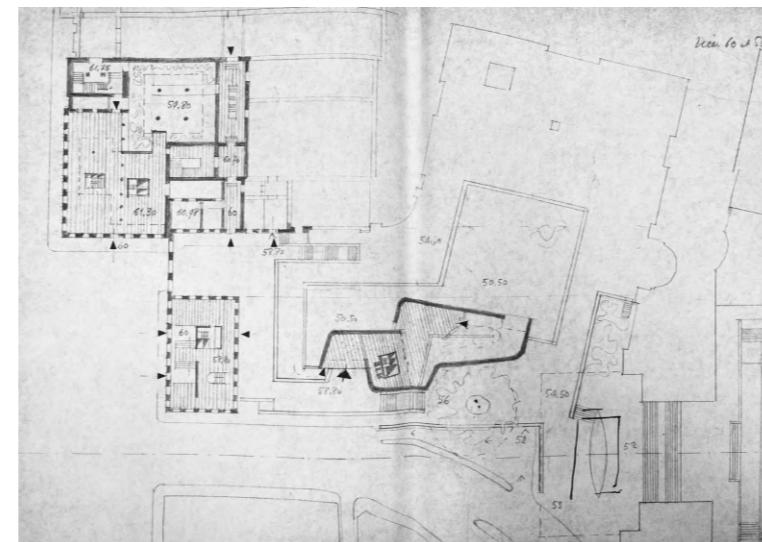


Fig. 71 : Plan R0, 7^{ème} esquisse.

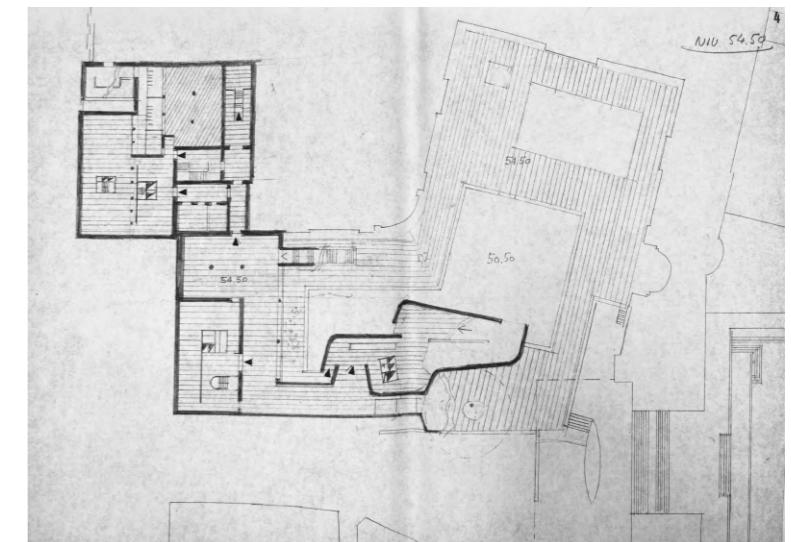


Fig. 72 : Plan R-1, 7^{ème} esquisse.

Le niveau communique avec l'Altenloh, le musée d'Art ancien, la cafétéria, les galeries souterraines et le parking.

²⁶² Bastin, R., Beeck, L., « Ministère des Travaux publics - Musée d'Art moderne - Esquisse n°1 », 7 août 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

Les escaliers reliant le niveau du patio-jardin à la mezzanine sont déplacés entre les parois du volume signal (fig. 73). Les réserves, qui étaient situées sur le flanc nord du musée, le long du palais Charles de Lorraine, sont supprimées, puisqu'il est convenu de transporter les œuvres depuis le musée d'Art ancien (fig. 74, 75).

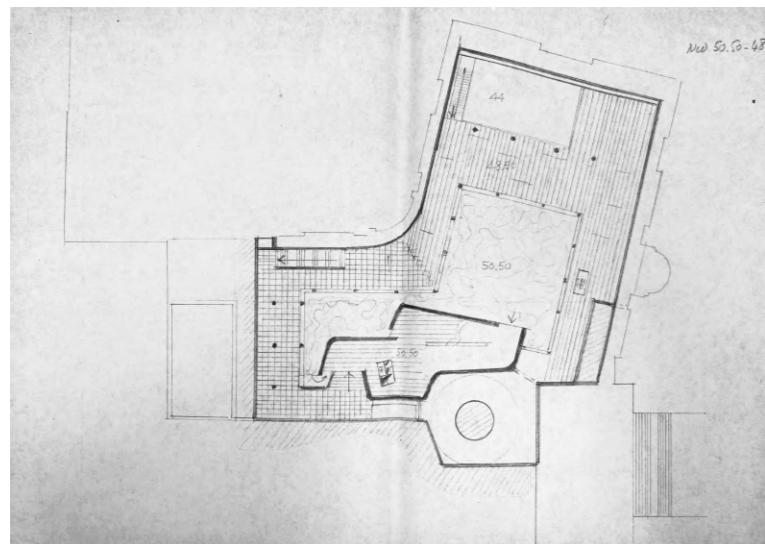


Fig. 73 : Plan R-2, 7^{ème} esquisse.

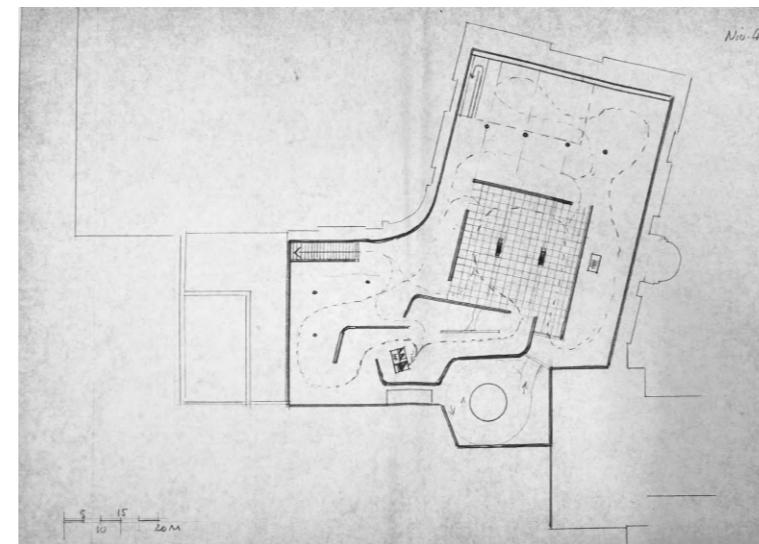


Fig. 74 : Plan R-3, 7^{ème} esquisse.

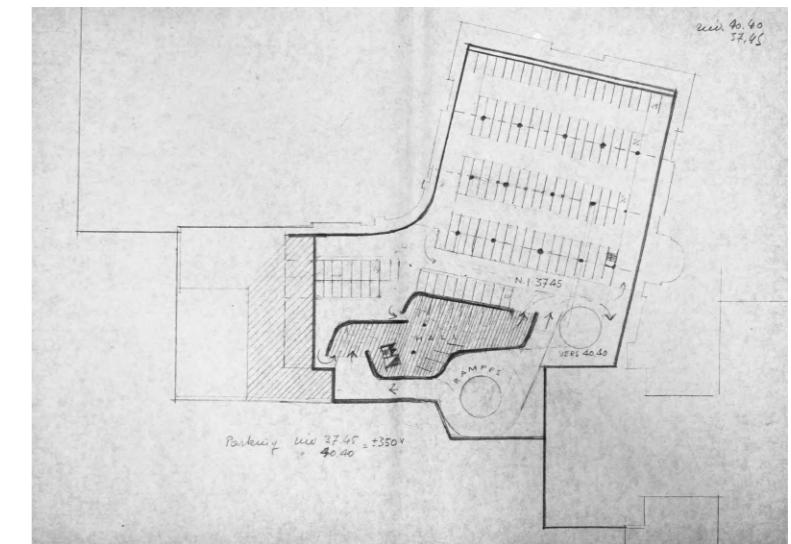


Fig. 75 : Plan d'un niveau de parking, 7^{ème} esquisse.

Le niveau du patio-jardin. Les réserves ont disparu.
L'escalier liant la mezzanine au R-1 est superposé à
l'escalier extérieur liant les deux places du sites.

Le niveau de la grande salle.
Les réserves ont disparu.

Esquisse définitive du musée signal - Au début du mois de septembre, Bastin modifie l'escalier reliant le niveau surélevé de la rue Montagne de la Cour au seuil du Mont des Arts. Il est désormais étendu et orienté face au jardin du Mont des Arts²⁶³. De plus, la trémie de la rampe d'accès au parking est élargie par un retrait du trottoir, ce qui permet une hauteur libre plus importante pour les véhicules (**fig. 76**).

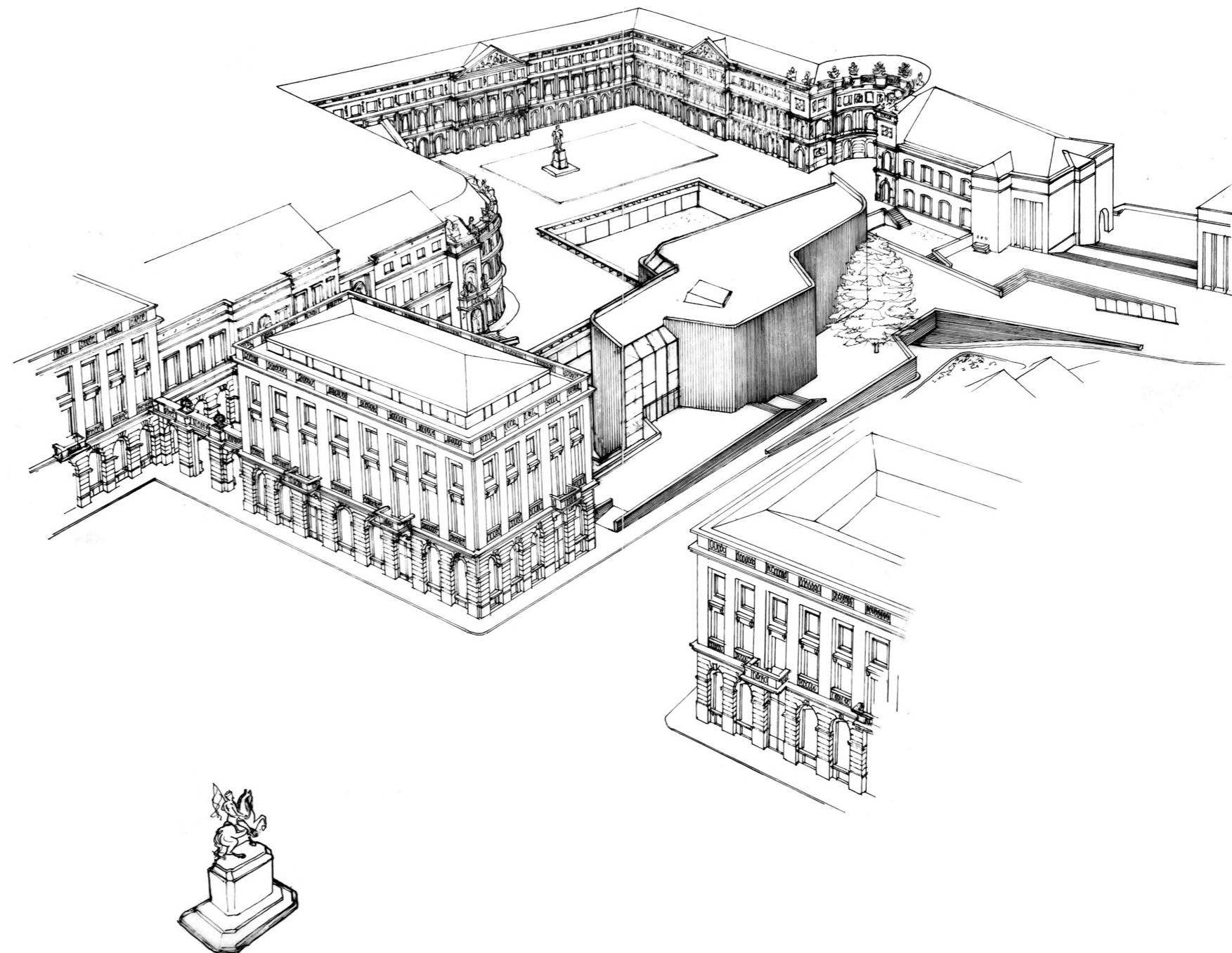


Fig. 76 : Vue en perspective du musée depuis la place Royale, esquisse définitive du musée signal.

²⁶³ Bastin, R. à De Grave, A., 13 septembre 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

Le 3 septembre, une rencontre a lieu entre Bastin et Fallas, directeur général des Travaux publics de la Ville²⁶⁴. L'architecte lui présente la dernière esquisse, en particulier l'aménagement du parking. Fallas marque son accord verbal²⁶⁵, confirmée par la Ville le 14 septembre. Le même jour, lors de la 7^e réunion de travail, l'accord de Fallas contribue à l'approbation unanime de l'esquisse par l'ensemble des intervenants associés au Groupe de Travail. Cependant, le matériau de revêtement des sols doit être rediscuté, et le principe de composition de la façade extérieure du volume « signal », prévue en béton, doit encore faire l'objet d'une étude approfondie.

Il est convenu de réaliser des documents de présentation, tels que des plans et croquis expressifs ainsi que des photographies de la maquette, afin de pouvoir présenter le projet aux ministres des Travaux publics, de la Culture française et néerlandaise, ainsi qu'à la Commission royale des Monuments et des Sites²⁶⁶ (**fig. 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84**). Bastin s'entoure de l'illustrateur belge René Follet pour constituer un album de présentation²⁶⁷.

L'esquisse est envoyée au ministre De Saeger, celui-ci autorise en décembre la poursuite de la procédure d'approbation²⁶⁸. L'album, composé de 18 cahiers²⁶⁹, accompagné du coût estimatif du projet ainsi que d'une note résumant les conclusions du Groupe de Travail²⁷⁰, est envoyé par De Grave aux ministres de la Culture française et néerlandaise au début de l'année 1972. À l'initiative des Amis des Musées, il est également prévu d'en envoyer une copie à Quartier des Arts et au prince Albert²⁷¹.

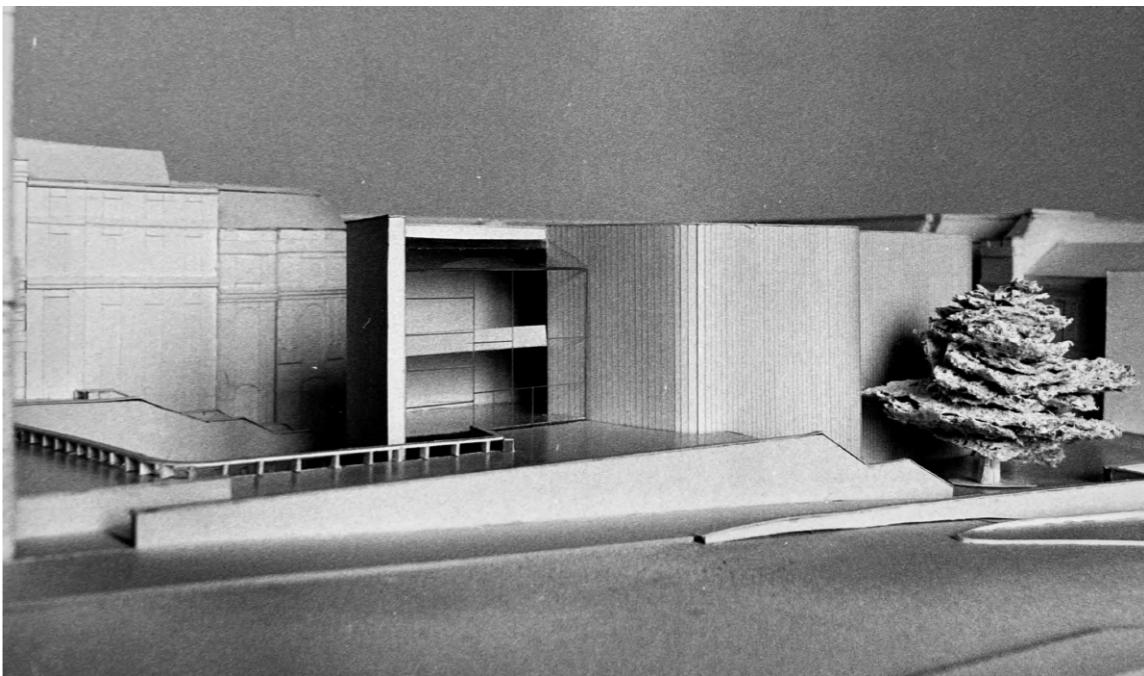


Fig. 77 : Maquette de l'esquisse définitive, vue depuis la rue Montagne de la Cour.

²⁶⁴ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 7^{ème} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁶⁵ Bastin, R. à De Grave, A., 13 septembre 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁶⁶ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, op. cit.

²⁶⁷ Bastin, R. à Follet, R., 15 décembre 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁶⁸ De Grave, A. à Bastin, R., 27 décembre 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁶⁹ Bastin, R. à De Grave, A., 21 janvier 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁷⁰ Bastin, R. à De Grave, A., 26 janvier 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁷¹ Pechère, P. à Bastin, R., 8 février 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

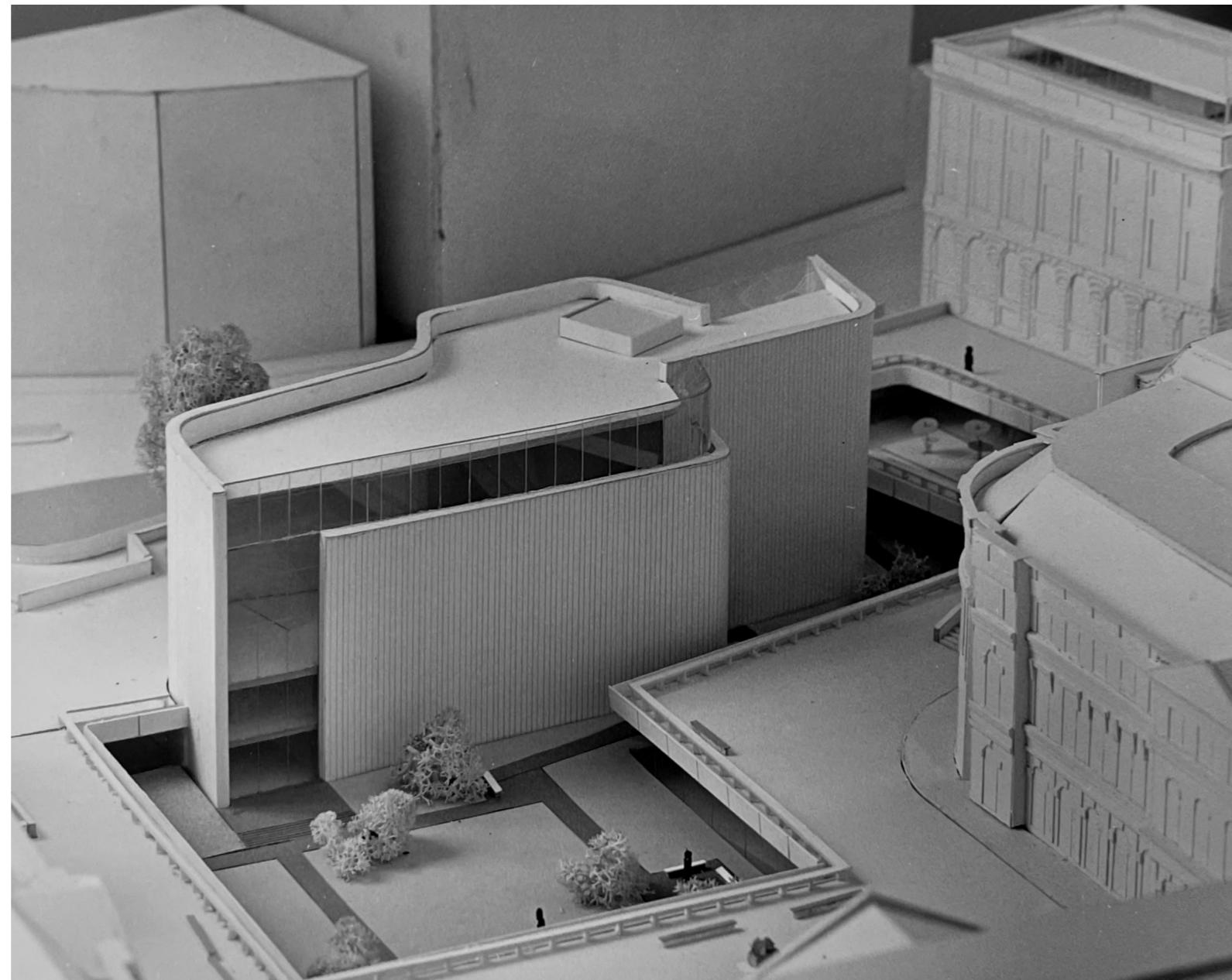


Fig. 78 : Maquette de l'esquisse définitive, vue aérienne depuis l'ancien palais de l'Industrie.

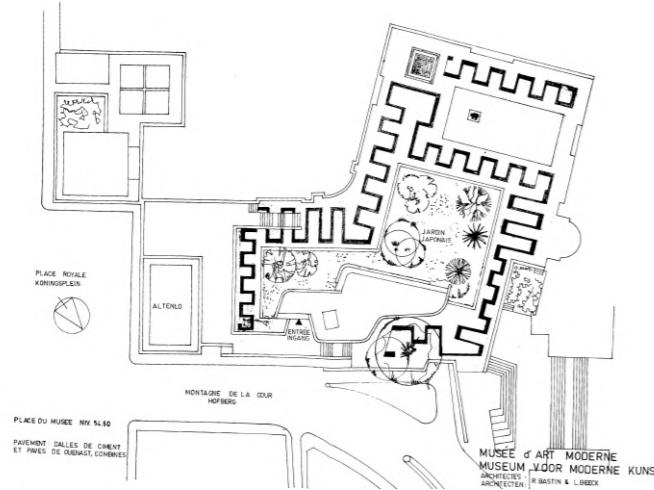


Fig. 79 : Plan de toiture, esquisse définitive.

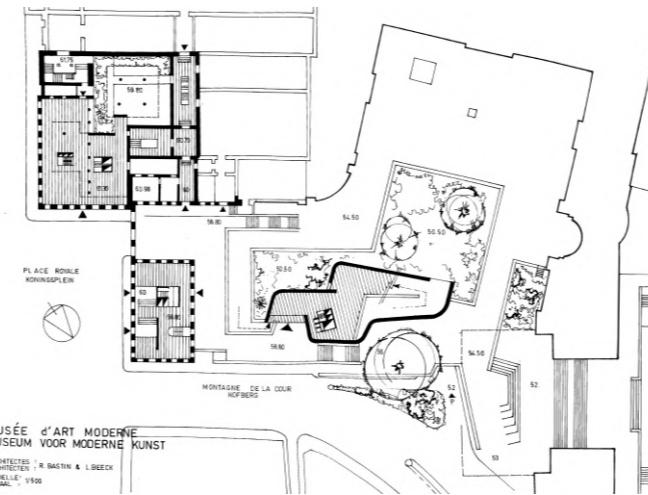


Fig. 80 : Plan R0, esquisse définitive.

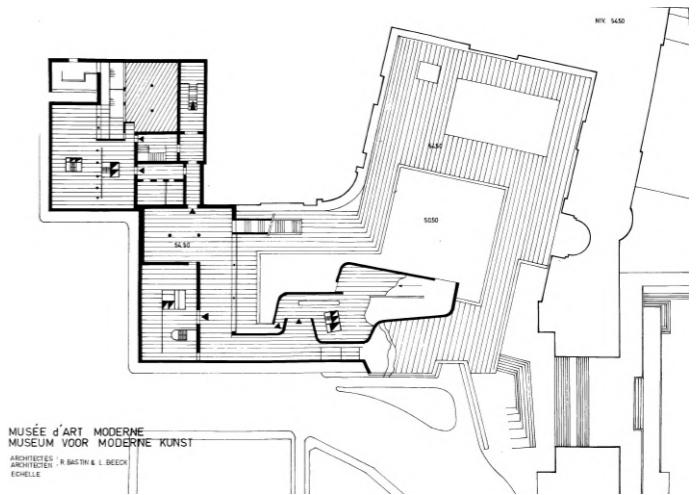


Fig. 81 : Plan R-1, esquisse définitive.

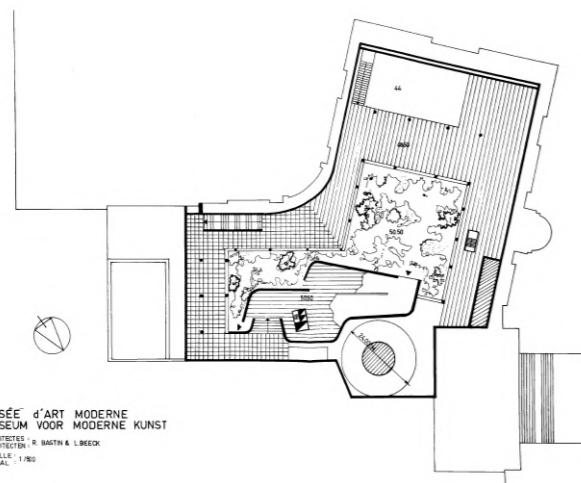


Fig. 82 : Plan R-2, esquisse définitive.

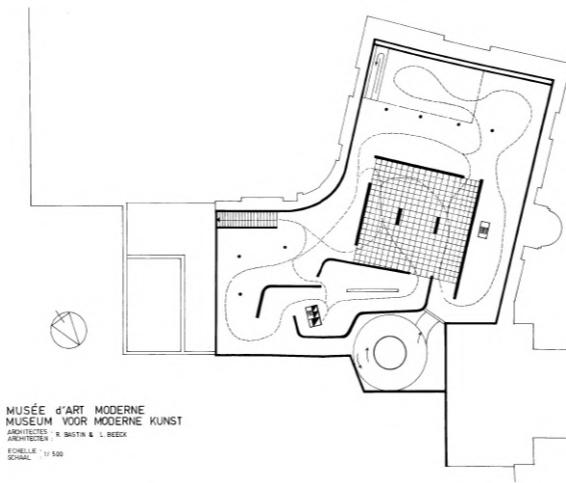


Fig. 83 : Plan R-3, esquisse définitive.

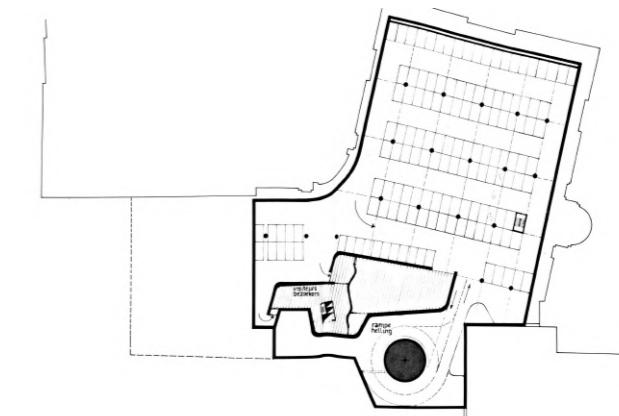


Fig. 84 : Plan d'un niveau de parking, esquisse définitive.

En mars 1972, l'esquisse est approuvée par Quartier des Arts²⁷². Ce n'est cependant pas le cas de la Ligue Esthétique, qui exprime un désaccord total avec le parti urbanistique et architectural du volume hors-sol, lequel ne correspond pas au « style moderne d'harmonisation »²⁷³ qu'elle préconise. Bien que non adossée au Groupe de Travail, l'association fait partie du cercle de consultation mis en place par le ministère des Travaux publics pour le projet du musée d'Art moderne de Bruxelles²⁷⁴.

Après avoir vu la maquette de la 6^{ème} esquisse, version 3, à l'automne 1970, la Ligue formule un contre-projet qu'elle soumet à l'administration des Bâtiments en juin 1971. Elle souhaite que le projet Bastin « ne porte aucune atteinte à l'intégrité de la place du Musée »²⁷⁵. Elle propose un complexe muséal composé de trois immeubles hors-sol, alignés le long de la rue du Musée, comprenant l'Altenloh, un immeuble technique et un immeuble d'entrée. Ces deux nouveaux immeubles seraient régulièrement percés de fenêtres en retrait des façades. La rampe de parking serait quant à elle située rue Ruysbroeck. De Grave transmet le contre-projet à Legrand, conservatrice du département d'Art moderne des Musées. L'implantation des volumes lui paraît « particulièrement peu appropriée »²⁷⁶. Elle ajoute que la forme des immeubles impose « un aménagement intérieur rigide »²⁷⁷, dépourvu de flexibilité et de polyvalence²⁷⁸.

Au cours de l'année 1971, la Ligue Esthétique prend connaissance de l'esquisse définitive et maintient fermement son opposition à sa mise en œuvre, qu'elle considère comme une « grave menace contre la place du Musée ». Selon elle, « l'immeuble a une forme par trop compliquée ». Elle juge également que « son désaxement par rapport à la place est choquant » et que « ses grands murs aveugles en béton ont un caractère agressif dans le contexte ambiant »²⁷⁹. La Ligue Esthétique établit un deuxième contre-projet en novembre 1971. Cette fois, il n'inclut qu'un seul nouveau bâtiment hors-sol. C'est un volume cubique abritant le hall d'entrée, davantage rapproché de l'Altenloh. L'intention est de conserver « un aspect nettement contemporain avec des murs aveugles, sans perturber l'harmonie de la place »²⁸⁰. Il est proposé de dégagée la quatrième façade la place du Musée afin d'y laisser la possibilité de construire ultérieurement un bâtiment d'une autre fonction. La patio est conservé mais uniquement au sein de la place du Musée²⁸¹. Selon Bastin, le contre-projet de la Ligue Esthétique revient à « créer une annexe malencontreuse »²⁸² qui porte atteinte à la noblesse de l'Altenloh. Il reproche aussi le manque de lumière naturelle dans les galeries en sous-sol de la rue du Musée, puisque le patio est désormais limité au niveau de la place. Enfin, il estime ne pas pouvoir se prononcer sur les circulations et les fonctions des espaces, le contre-projet lui paraissant trop schématique (**fig. 85, 86**).

²⁷² Didisheim, M. à Pechère, P., 23 mars 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁷³ Ligue Esthétique Belge à Boël, R., 11 mars 1969, UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

²⁷⁴ Grosjean, P. à De Grave, A., 3 juin 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁷⁵ Ibid.

²⁷⁶ Legrand, F-C. à De Grave, A., 18 juillet 1971, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁷⁷ Ibid.

²⁷⁸ Ibid.

²⁷⁹ Ligue Esthétique Belge, « Grave menace contre la place du Musée » dans *Déclin culturel!* (Bruxelles : Ligue Esthétique Belge, 1972), p. 12.

²⁸⁰ Ibid.

²⁸¹ Ibid, p. 13

²⁸² Bastin, R. à De Grave, A., 28 avril 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

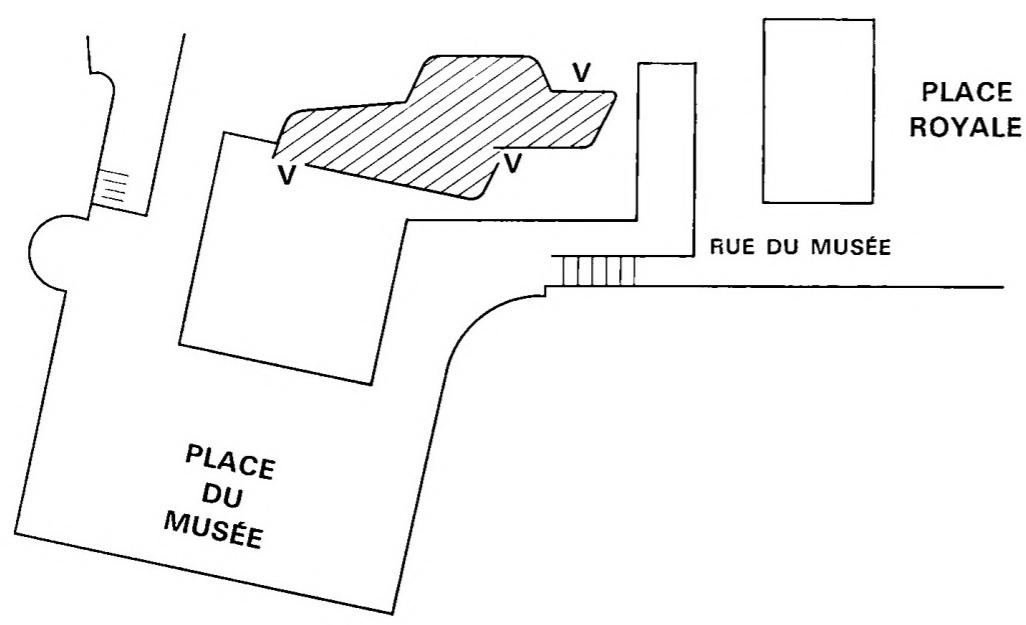


Fig. 85 : Plan schématique de l'esquisse définitive.

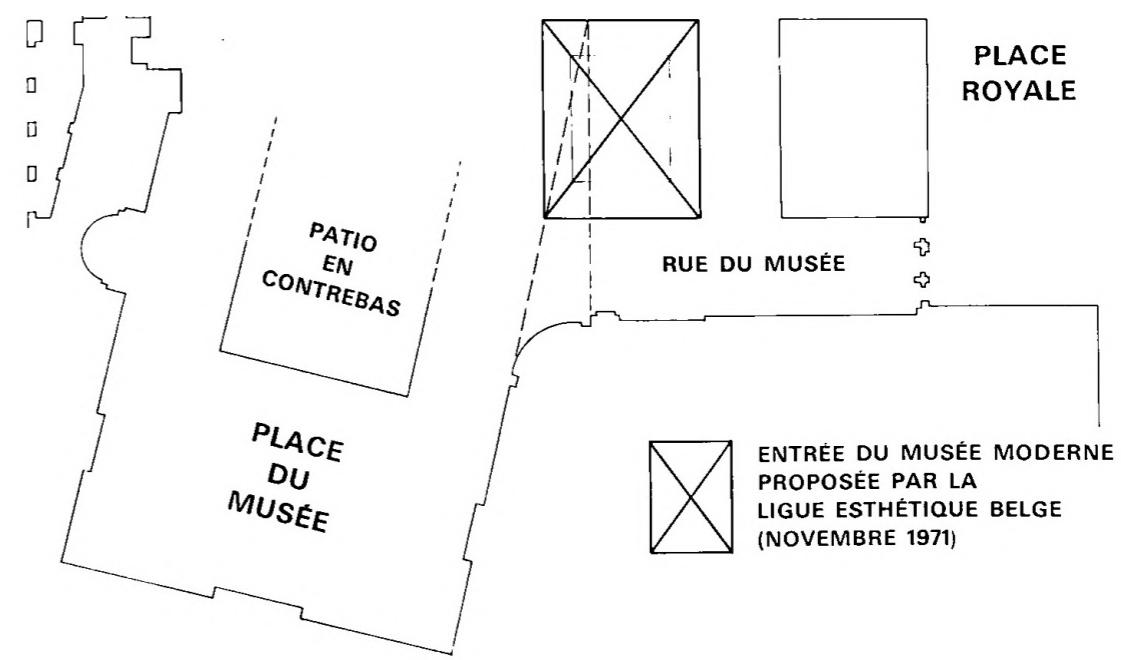


Fig. 86 : Deuxième contre-projet de la Ligue Esthétique.

En avril 1972, Bastin présente l'esquisse à la section francophone de la Commission royale des Monuments et Sites, puis à la section néerlandaise²⁸³. Le sculpteur Antoine de Vinck lui avait conseillé d'adopter un discours spécifique en vue des différentes présentations à venir. Dans le but d'obtenir les accords nécessaires, le musée signal devait être présenté comme un « objet-paysage »²⁸⁴, évoquant un élément naturel tel qu'un rocher ou une falaise²⁸⁵. Évidemment, la métaphore n'est pas un outil de composition dans l'œuvre de Bastin et celle-ci n'a en rien été génératrice de la forme ou de l'apparence du volume hors-sol. Toutefois, l'architecte suit le conseil du sculpteur²⁸⁶, il ressort de la présentation d'avril avec une excellente impression²⁸⁷.

La Ligue Esthétique, n'ayant pas réussi à convaincre le ministère des Travaux publics avec la deuxième proposition ni à obtenir une enquête publique sur le projet muséal de Bastin, décide de publier le deuxième contre-projet et de poursuivre son combat à travers la presse. En mai, elle organise une conférence de presse au cours de laquelle elle menace de lancer une action offensive en vue d'imposer un emplacement alternatif pour le musée d'Art moderne, dans un espace végétalisé, en dehors de la ville, si aucun arrangement n'est trouvé²⁸⁸.

²⁸³ Bastin, R. à Beeck, L., 27 avril 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁸⁴ de Vinck, A. à Bastin, R., (s.d.), Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁸⁵ ibid.

²⁸⁶ Bastin, R. à de Ligne, J., 13 avril 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁸⁷ Bastin, R. à Verplancke, A., 10 mai 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁸⁸ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 375.

Avant-projet du musée signal - Une exposition du projet Bastin est organisée du 9 au 12 mai 1973, afin de le présenter officiellement au public. Elle est inaugurée par une conférence de presse tenue par les ministres du nouveau gouvernement, à savoir ceux des Travaux publics, de la Culture française et néerlandaise, ainsi que des Affaires bruxelloises²⁸⁹. Pour l'occasion, une brochure *Le mont des Arts à Bruxelles* est éditée par le Services des Relations publics du ministère des Travaux publics. Il s'agit d'une initiative des Amis des Musées, qui avaient souhaité relancer le projet du livre blanc abandonné en 1968. L'objectif est de diffuser et d'informer le public sur le nouveau projet muséal. En mars 1972, Pechère avait proposé à De Saeger de confier la direction de l'ouvrage au ministère des Travaux publics, afin d'en faire une publication de référence. Ainsi, la brochure retracerait l'ensemble des projets achevés et en cours liés à l'aménagement du Mont des Arts²⁹⁰. Bastin s'est entretenu à plusieurs reprises avec Jean Tordeur, journaliste critique et rédacteur de la brochure, afin d'élaborer un texte fidèle à sa vision architecturale²⁹¹. Ce texte a fait l'objet de plusieurs relectures par les Amis des Musées, afin qu'aucune phrase ne puisse être retournée contre le musée signal²⁹². Parallèlement, Bastin poursuit son étude et développe un avant-projet (**fig. 87, 88, 89, 90, 91**). Des documents de présentation sont publiés dans l'ouvrage.

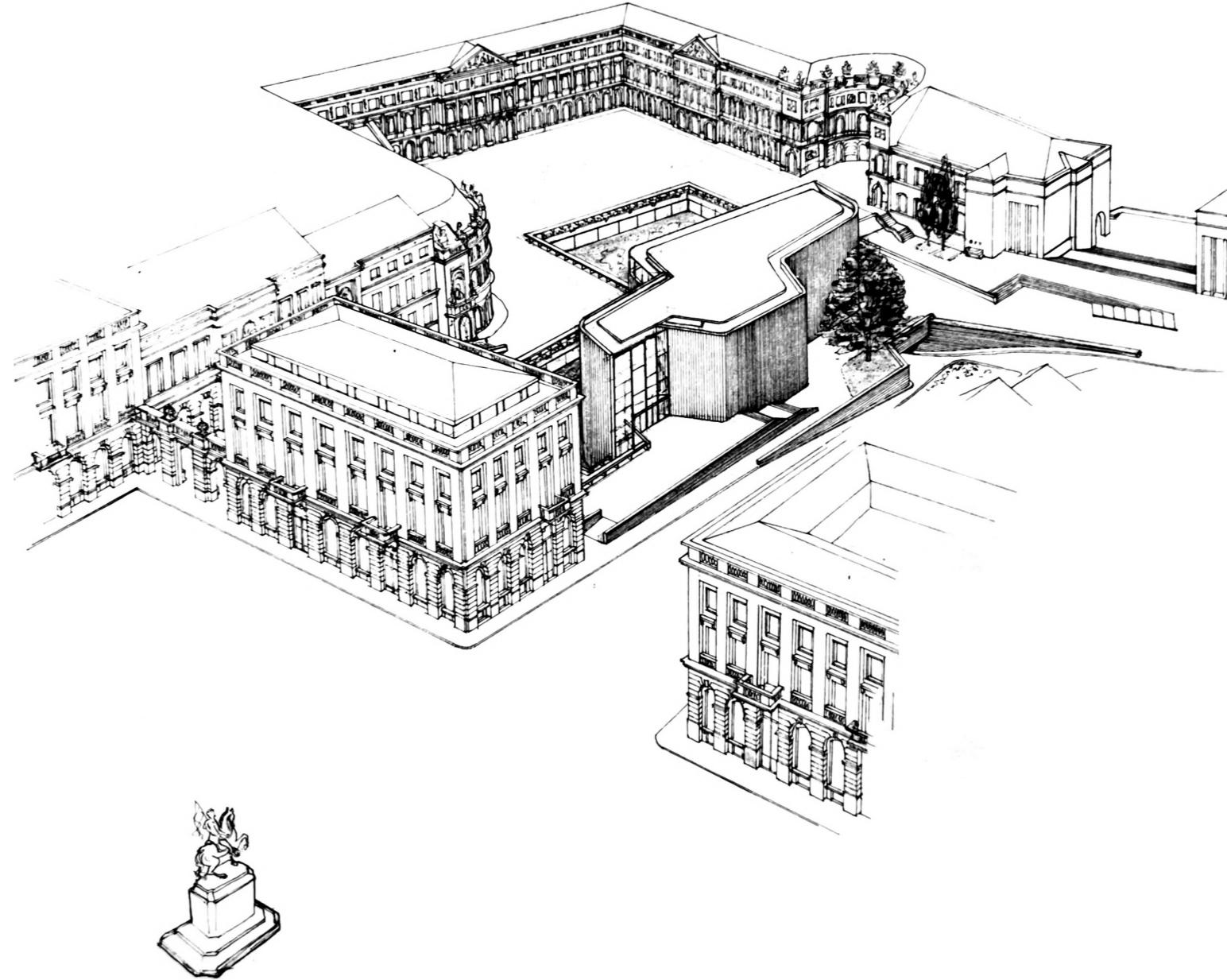


Fig. 87 : Vue en perspective du musée depuis la place Royale, avant-projet du musée signal.

²⁸⁹ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 375.

²⁹⁰ Pechère, P. à De Saeger, J., 23 mars 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁹¹ Pechère, P. à Bastin, R., 21 mars 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁹² Pechère, P. à Bastin, R., 31 octobre 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.



Fig. 88 : Maquette de l'avant-projet du musée signal, vue aérienne 1.

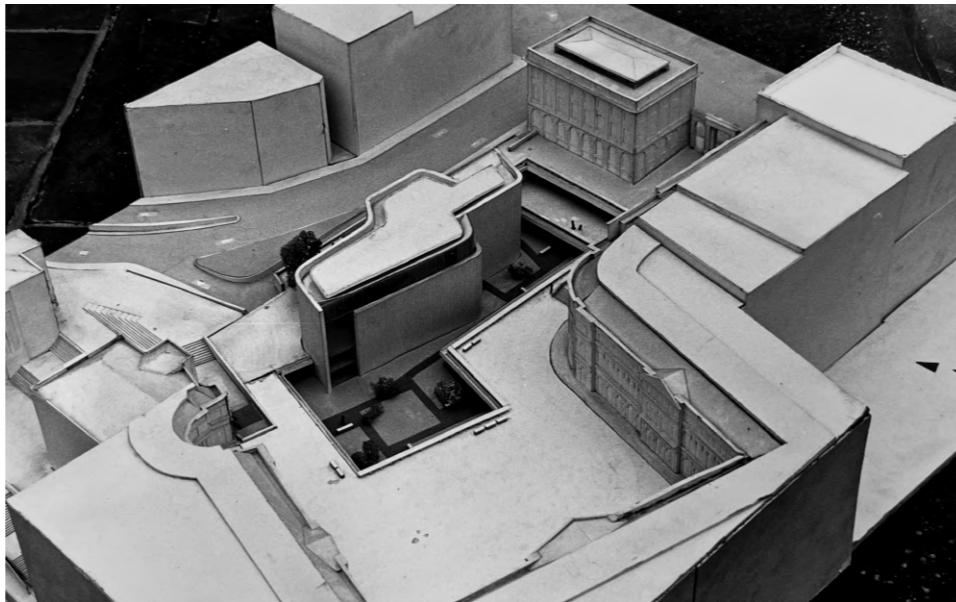


Fig. 89 : Maquette de l'avant-projet du musée signal, vue aérienne 2.

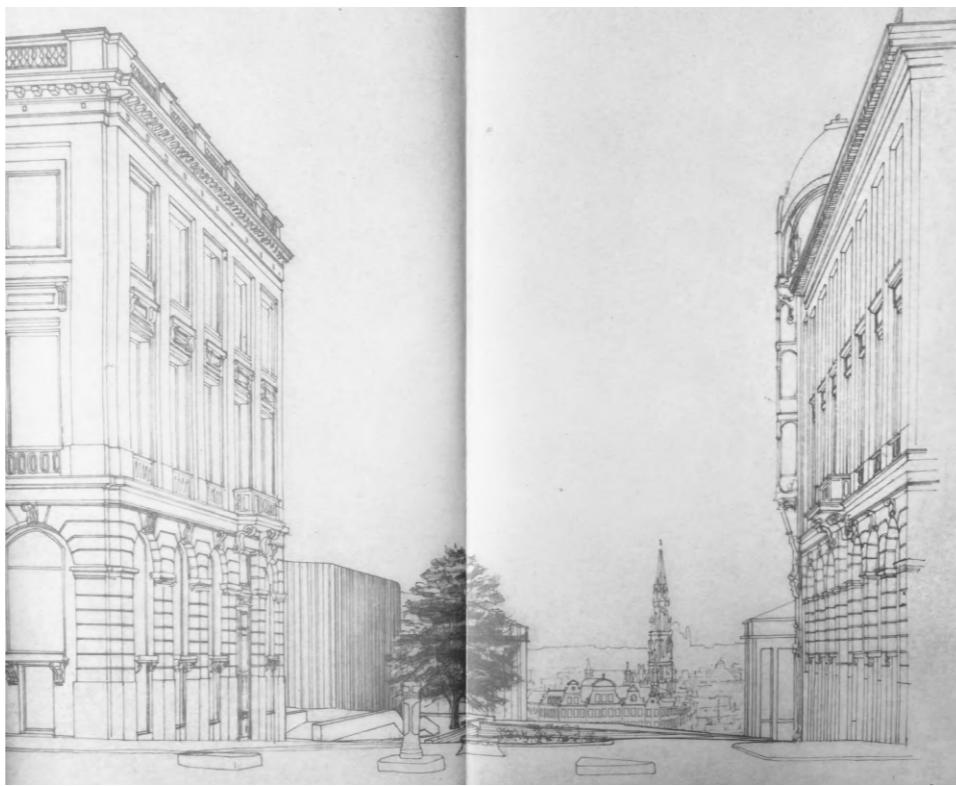


Fig. 90 : Vue sur la Flèche de la Grand-Place depuis la place Royale, avant-projet du musée signal.

Ce croquis montre que le gabarit du volume hors-sol est conforme au décret établi entre la place Royale et la Flèche de la Grand-Place.

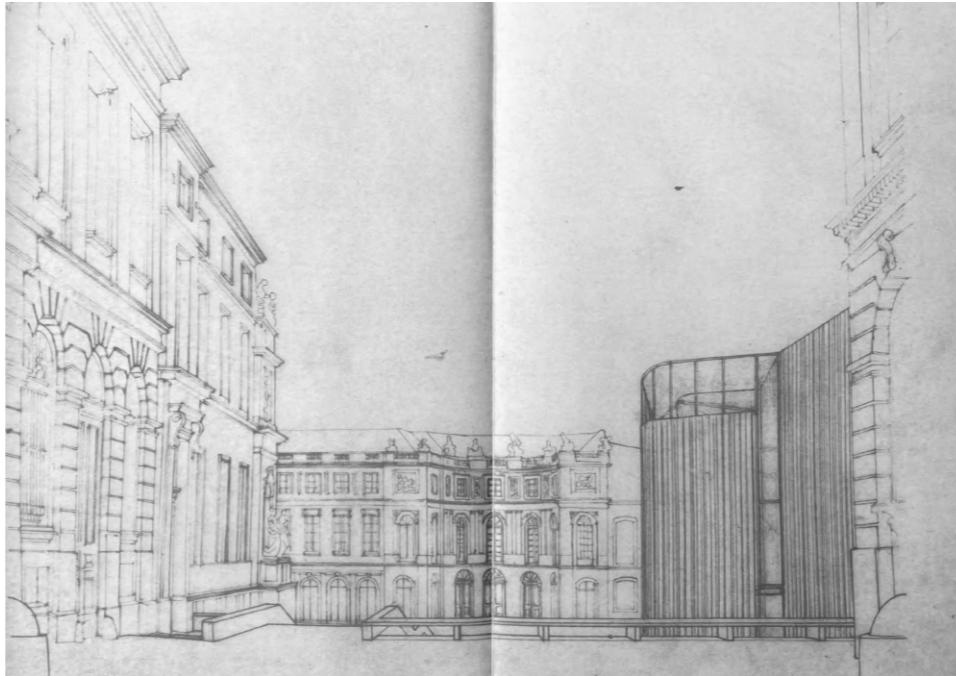


Fig. 91 : Vue sur la rotonde depuis le portique de la rue du Musée, avant-projet du musée signal.

Ce croquis montre que le gabarit du volume hors-sol n'obstrue pas la vue entre le portique de la rue du Musée et la rotonde.

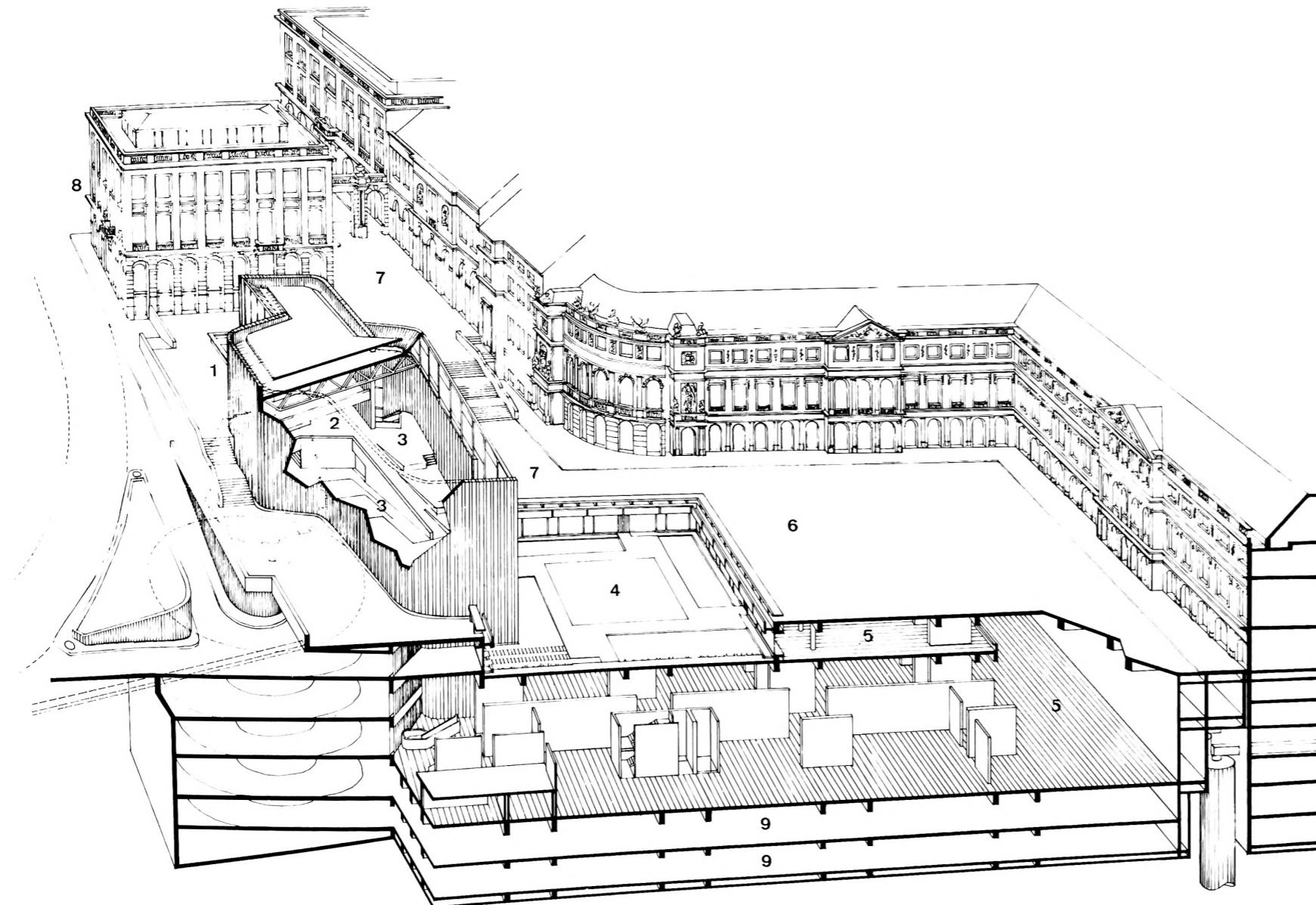


Fig. 92 : Coupe axonométrique, avant-projet du musée signal.

1. Entrée
2. Hall d'accueil
3. Expositions temporaires
4. Patio
5. Collection permanentes
6. Place du Musée
7. Rue du Musée
8. Section nouvelles
9. Parking

La structure de la toiture du hall est en poutres-treillis, « en prévision d'un volume susceptible (*sic*) d'accueillir des équipements techniques importants »²⁹³. Une plaque à revêtement anti-solaire est prévue pour recouvrir la toiture²⁹⁴.

Des bacs à fleur en béton sont placés en saillie du patio (**fig. 92, 93, 94**).

²⁹³ Bastin, R. à De Grave, A., 16 octobre 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁹⁴ Bastin, R. à de Ligne, J, 13 avril 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

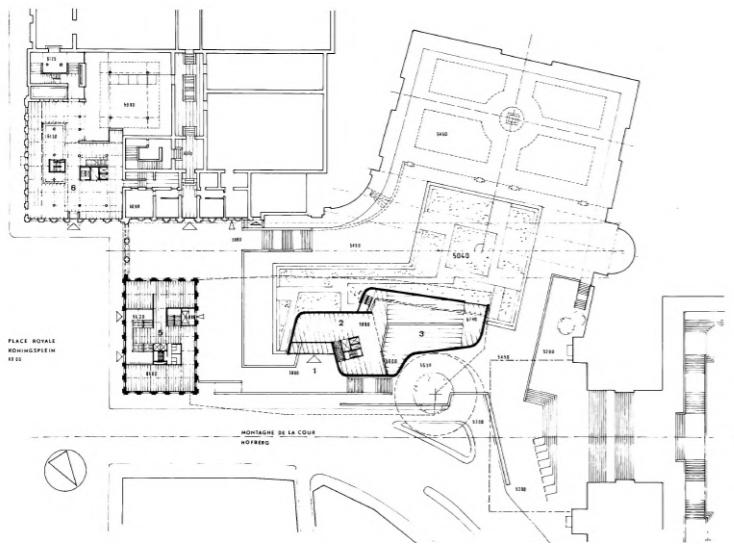


Fig. 93 : Plan R0, avant-projet du musée signal.

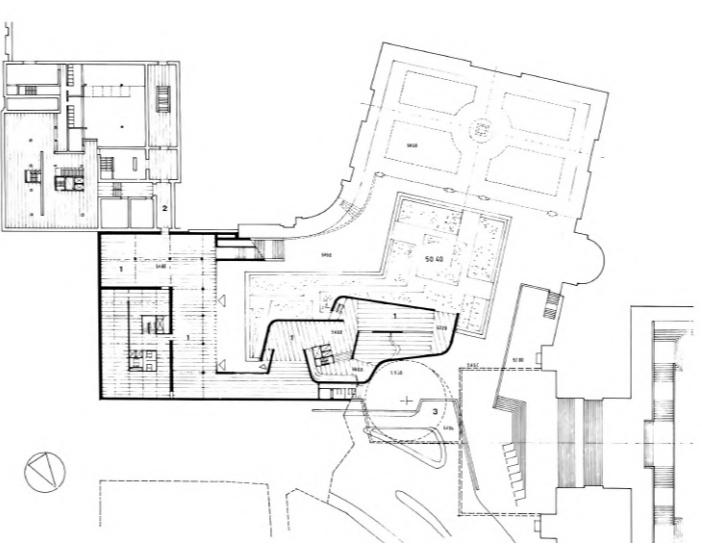


Fig. 94 : Plan R-1, avant-projet du musée signal.

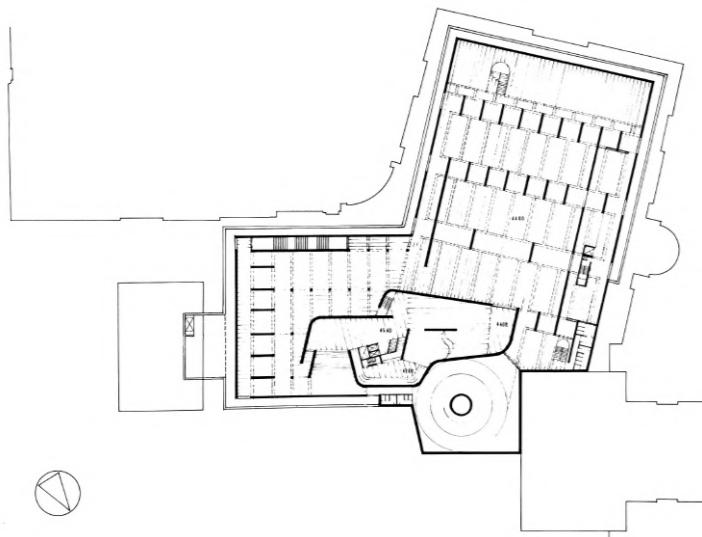


Fig. 95 : Plan R-3, avant-projet du musée signal.

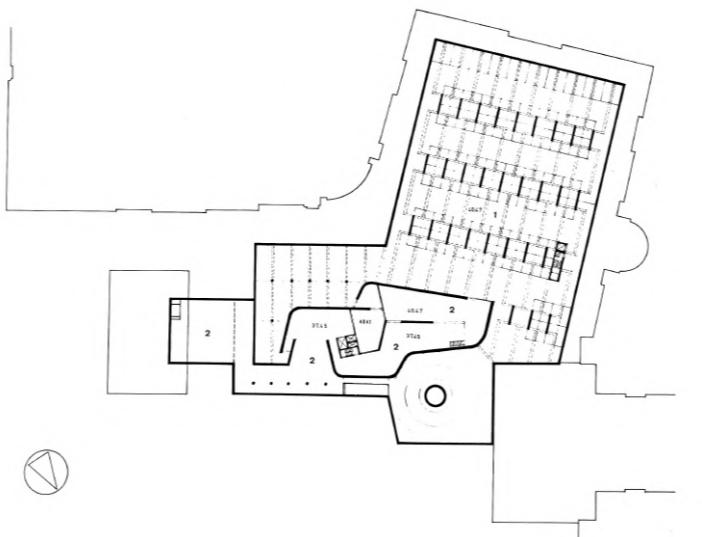


Fig. 96 : Plan d'un niveau de parking, avant-projet du musée signal.

Au cours de l'année 1972, Bastin, Van Oost et Lamby s'entretiennent régulièrement avec Roberts-Jones et ses collaborateurs afin de convenir d'un aménagement adapté à la fonction muséographique²⁹⁵. Ces derniers apportent leurs réflexions sur la scénographie, l'éclairage et l'affectation des espaces intérieurs du volume. Ils partagent également leurs vues sur la circulation du personnel et la sécurité des œuvres²⁹⁶.

Une circulation de service est ajoutée, s'articulant en périphérie des galeries d'expositions permanentes (**fig. 95**). Des circulations verticales sont également intégrées. La disposition des cimaises est revue, et la correspondance formelle avec le patio est abandonnée au profit d'une disposition régulière, parallèle et tramée à la structure. L'intention est toujours de favoriser une déambulation libre des visiteurs dans les salles d'expositions. Certaines cimaises se prolongent pour générer des espaces d'exposition plus intimes, notamment sur le flanc nord de la grande salle.

Les réserves sont situées dans le bâtiment signal, au niveau des étages du parking, et communiquent avec les réserves de l'Altenloh²⁹⁷ (**fig. 96**).

²⁹⁵ Bastin, R. à De Grave, A., 28 avril 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁹⁶ Pechère, P. à Bastin, R., 8 février 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

²⁹⁷ Ministère des Travaux publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne à Bruxelles* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 51.

Le niveau de la mezzanine est surélevé. Il se situe désormais à 60 cm en contrebas du patio-jardin, contre 2 mètres dans les esquisses précédentes. Ces 60 cm représentent la couche de terre arable pour le jardin de sculpture. La rehausse du niveau de la mezzanine offre à la grande salle une hauteur sous plafond plus importante (**fig. 97**).

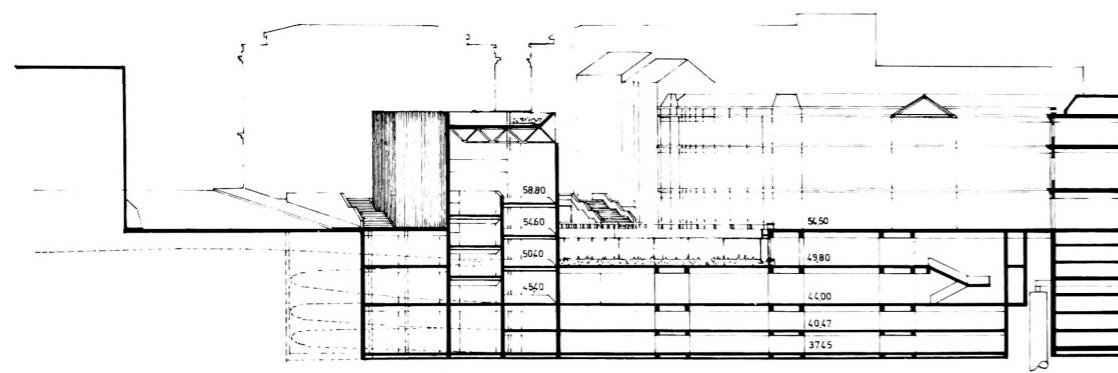


Fig. 97 : Coupe transversale, avant-projet du musée signal.

Deux accès sont ajoutés de part et d'autre du patio afin de permettre une circulation directe depuis la mezzanine vers le jardin, ce qui n'était pas possible auparavant. Un second escalier reliant la mezzanine à la grande salle est également ajouté (**fig. 98**).

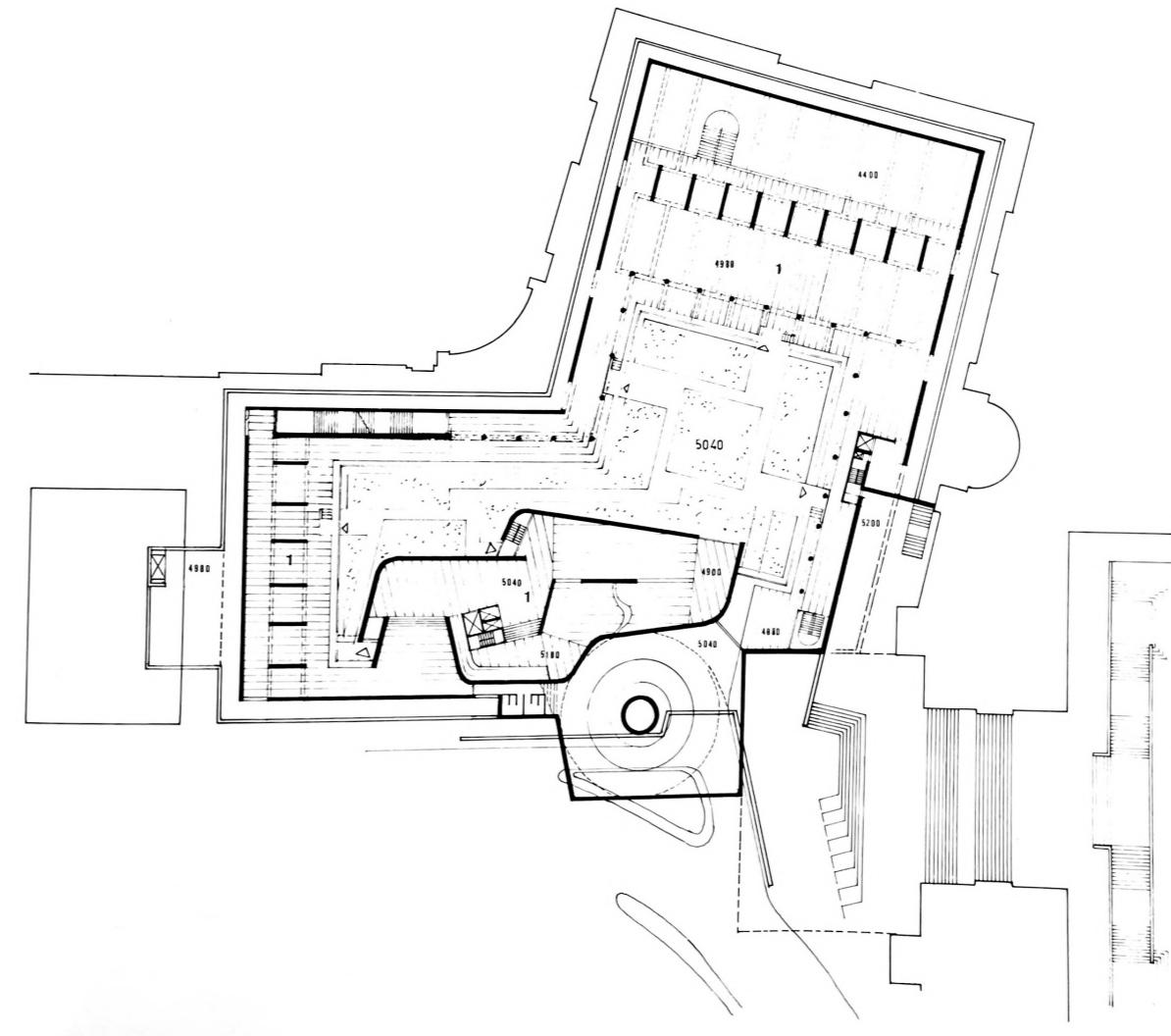


Fig. 98 : Plan R-2, avant-projet du musée signal.

Les deux blocs de circulation verticale de l'Altenloh communiquent avec tous les niveaux du bâtiment. Le principe d'aménagement repose sur une alternance entre niveaux principaux et niveaux intermédiaires en mezzanine (**fig. 99**).

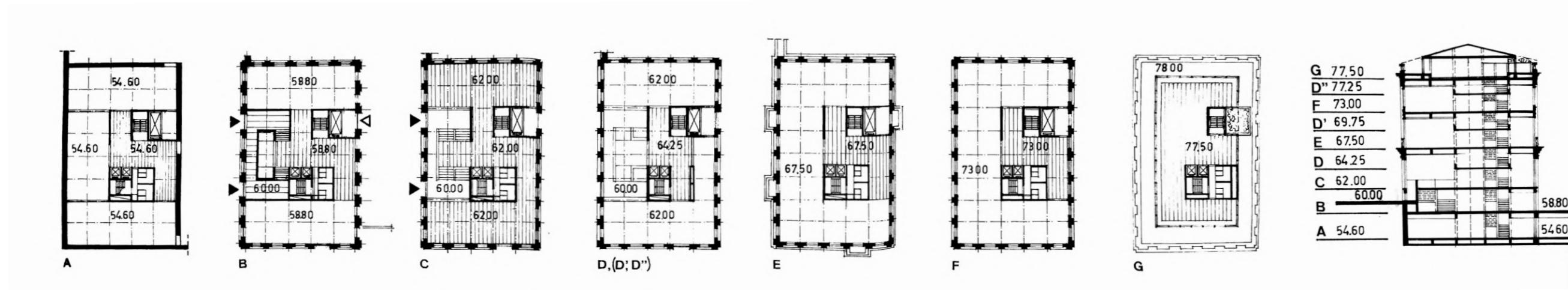


Fig. 99 : Plans et coupe de l'Altenloh, avant-projet du musée signal.

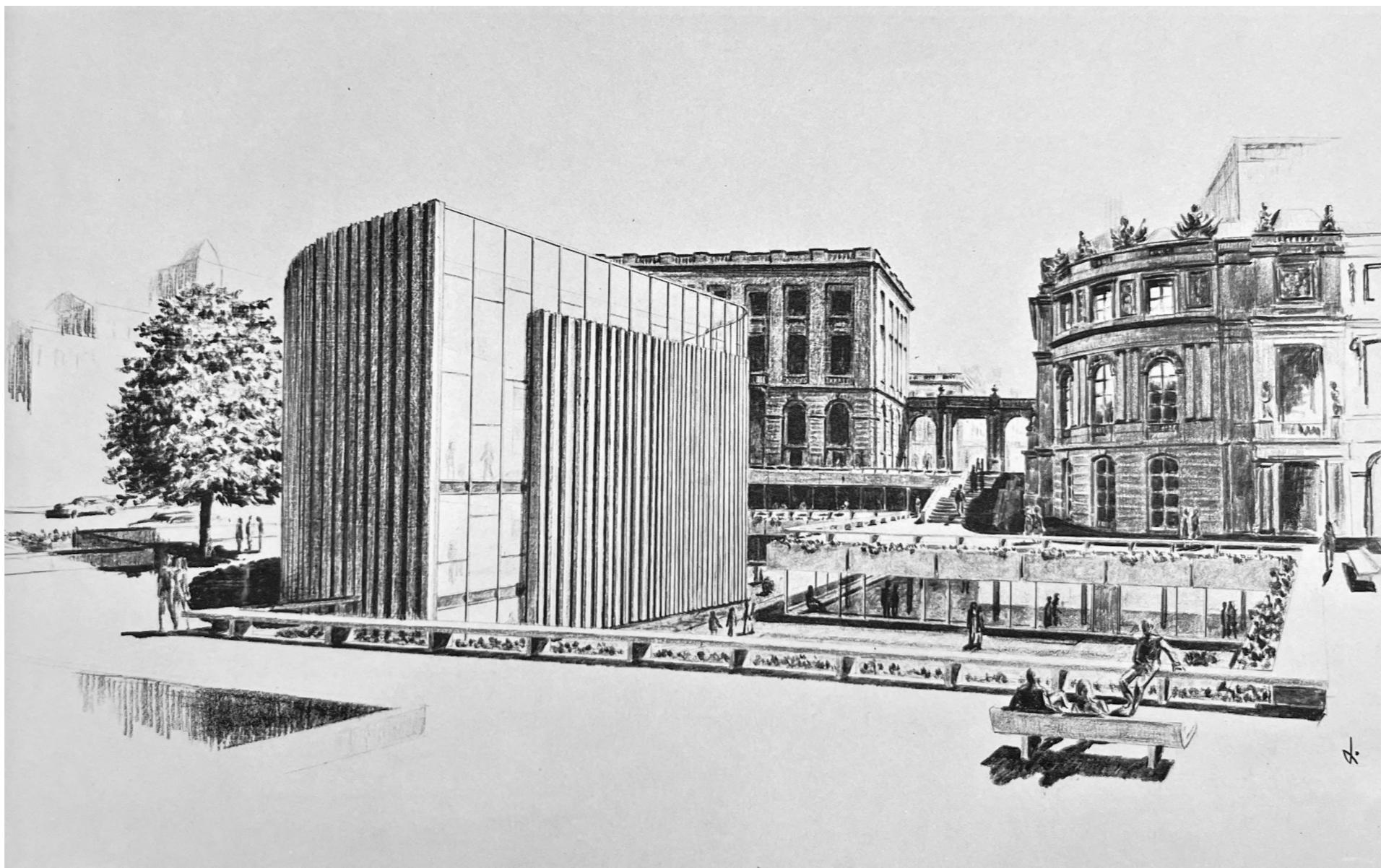


Fig. 100 : Vue de la façade à profondes cannelures du bâtiment signal depuis la rotonde, avant-projet du musée signal.

Le bureau Bastin entreprend l'étude de la composition des façades du bâtiment signal. Le volume est prévu en béton, comme convenu lors de la réunion du Groupe de Travail de septembre 1971. Au cours de cette réunion, Hennig avait proposé de « procéder à un montage sur place de quelques m² »²⁹⁸. Il est donc demandé à Bastin de réaliser des échantillons de façade à l'échelle 1:1 afin que « les commissions adversaires et contestataires du projet puissent juger "in situ" »²⁹⁹.

Bastin consulte le sculpteur Antoine de Vinck sur la question des éléments de coffrage. Selon ses recommandations, les lignes verticales, dominantes dans la façade, doivent être accentuées par de profondes cannelures, permettant ainsi de « faire jouer le volume dans la lumière »³⁰⁰ et de lui apporter une certaine transparence³⁰¹ (**fig. 100, 101**).

Début septembre 1972, Bastin élabore une esquisse en plan sous forme d'un détail de principe de la façade en béton préfabriqué, qu'il transmet à De Grave³⁰². Comme cela avait été convenu par le Groupe de Travail, le matériau de revêtement interne et externe devait être identique, car les baies vitrées permettent une perception simultanée de l'intérieur et l'extérieur. L'objectif est de donner au volume signal l'aspect d'un organe unique et baigné de lumière³⁰³. Il s'agit de « panneaux expérimentaux »³⁰⁴ scellés par des tiges d'ancre aux voiles de béton courbes (**fig. 102**).

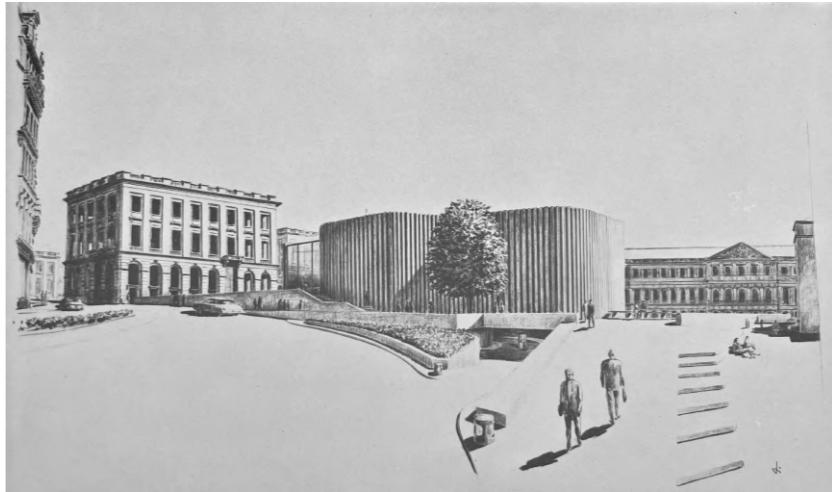


Fig. 101 : Vue de la façade à profondes cannelures du bâtiment signal depuis le seuil des escaliers du jardin du Mont des Arts, avant-projet du musée signal.

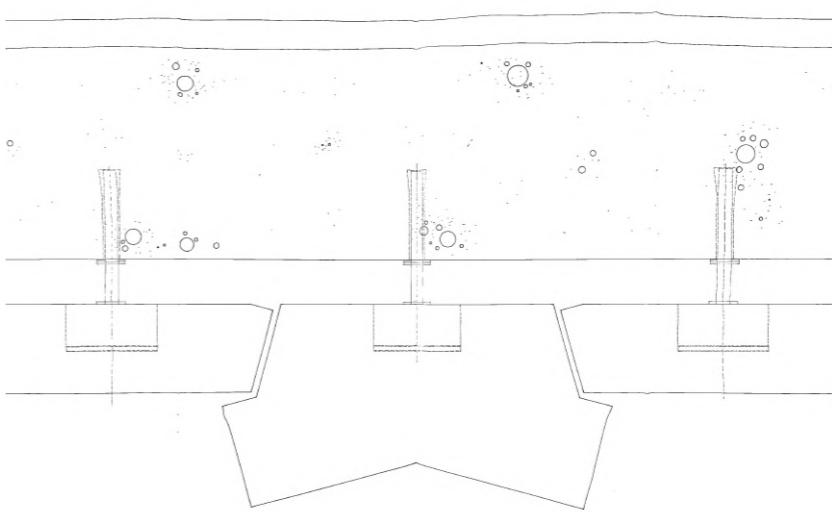


Fig. 102 : Plan du détail de principe de la façade, esquisse d'un panneau expérimental.

²⁹⁸ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - 7^e tranche - Musée d'Art moderne - 7^{ème} réunion du Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

²⁹⁹ Bastin, R. à Bartholomé, J., 23 mars 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

³⁰⁰ de Vinck, A. à Bastin, R., (s.d.), Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

³⁰¹ Ibid.

³⁰² Bastin, R. à De Grave, A., 4 septembre 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

³⁰³ Bastin, R., (s.d.), « Musée d'Art moderne - Procès verbale de la 3^{ème} séance de Groupe de Travail », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162B.

³⁰⁴ Bastin, R., Beeck, L., « Exécution d'un fragment expérimental pour la façade du hall "in situ" », 5 septembre 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

Bastin collabore avec plusieurs entreprises spécialisées dans le moulage du béton, telles que C.B.R. et Schokbeton, pour développer le système constructif et établir les plans d'exécution³⁰⁵. Une proposition est finalisée et présentée dans la brochure réalisée pour l'exposition du projet en mai.

Les panneaux formant le relief de la façade sont prévus dans un béton de teinte claire, semblable à la pierre de Portland, tandis que les panneaux plats, marquant le creux des cannelures, sont prévus dans une teinte grise comme la pierre de calcaire adoucie. La forme des éléments et l'évidement des jointures assurent « le nettoyage permanent des surfaces par le ruissellement de l'eau de pluie guidée par les arêtes en saillie »³⁰⁶. La façade comprend par endroits des fentes vitrées intercalées entre les panneaux en relief. Les châssis du bâtiment sont prévus en bronze (**fig. 103**).

Un prototype de panneau est exécuté en octobre 1973 par l'Administration des Bâtiments sur la place du Musée. Il reste visible durant deux jours, afin de permettre au public et aux personnes intéressées de découvrir concrètement l'aspect extérieur du bâtiment hors-sol³⁰⁷.

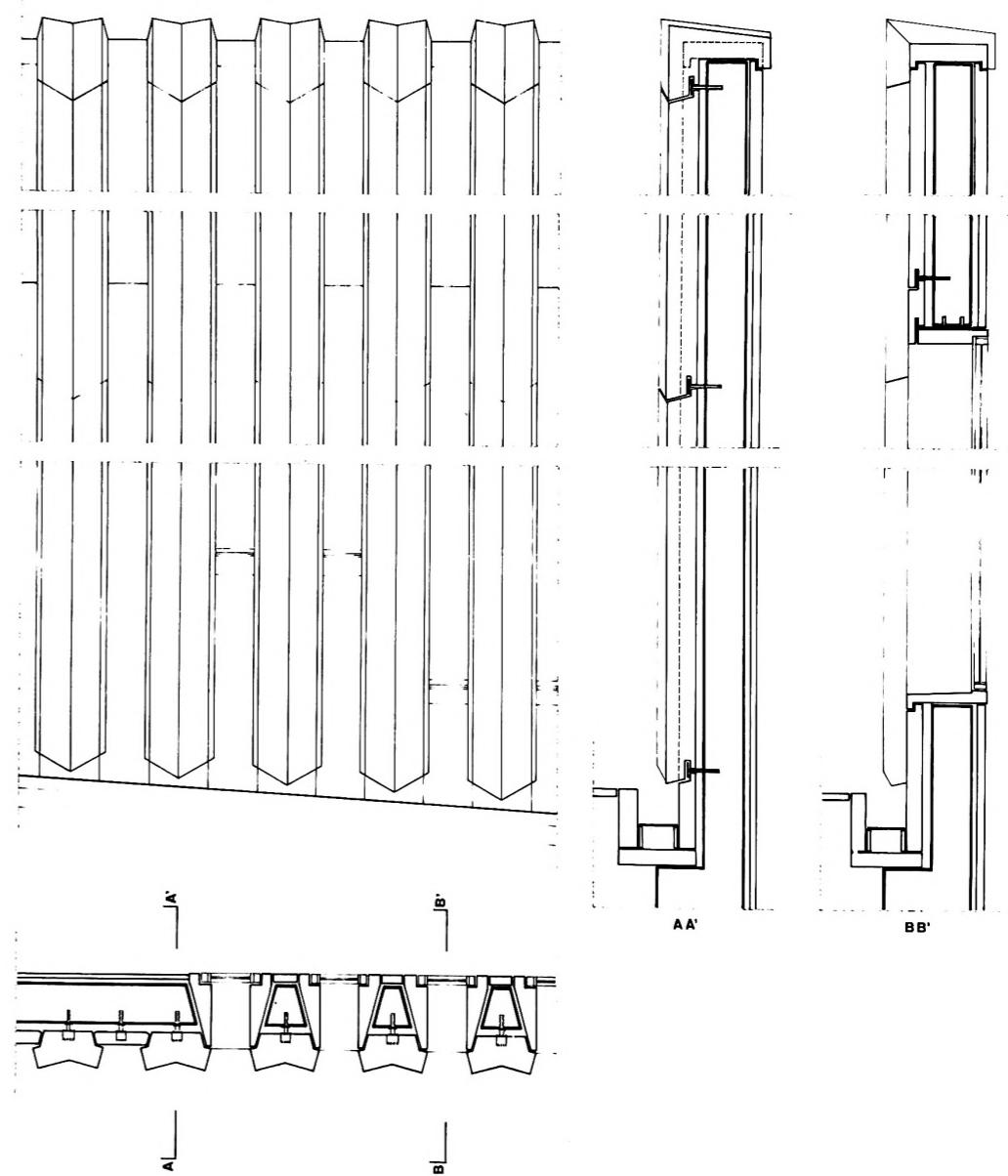


Fig. 103 : Plan, coupe et élévation du détail de principe de la façade, avant-projet du musée signal.

³⁰⁵ Bastin, R. à Verplanck, A., 29 mars 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

³⁰⁶ Bastin, R., « Musée d'Art moderne - Avant Projet », 25 avril 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

³⁰⁷ De Grave, A. à Bastin, R., 8 octobre 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

L'exposition du musée signal, en mai 1973, dans les locaux de l'administration des Bâtiments, au Résidence Palace, est saluée par la presse. Cependant, la présentation publique du projet entraîne des réactions de la part de nouveaux groupes contestataires, spécifiquement de la part d'associations telles que les AAM et l'ARAU³⁰⁸. Celles-ci condamnent « les procédés mis en oeuvre par le ministère des Travaux publics qui consistent à présenter un projet comme s'il était définitivement adopté »³⁰⁹. Il est également reproché de mener la politique du fait accompli, l'État ayant déjà entrepris depuis plusieurs années des expropriations de maisons de l'ilot Montagne de la Cour³¹⁰. De plus, les AAM dénoncent l'élaboration du projet par « un lobby agissant dans l'ombre »³¹¹, sans que la population bruxelloise n'ait été consultée ou impliquée dans le processus. L'ARAU déplore que le projet n'ait pas fait l'objet d'un plan particulier d'aménagement, compte tenu de l'impact urbanistique du projet sur le quartier³¹².

C'est essentiellement la partie hors-sol du musée qui est remise en cause, en particulier l'organisation général du programme ainsi que son expression architecturale. Selon ces associations, le projet a été pensé en priorité pour répondre aux exigences de la circulation automobile et du parking, sans considération pour les liaisons piétonnes, essentielles dans ce segment reliant la ville haute à la ville basse. Le bâtiment signal ne présente pas de polyvalence fonctionnelle et n'offre aucun moyen d'animer le quartier :

« il ne reconstitue aucune possibilité d'établir des commerces au Coudenberg ni aucune possibilité d'habitat »³¹³. À ce titre, l'ARAU s'oppose à la démolition des immeubles qui composent l'ilot Montagne de la Cour. La section néerlandaise de la Commission royale des Monuments et Sites, le Syndicat d'initiative et la Ville s'opposent également au projet Bastin³¹⁴.

Ces remarques formulées par les AAM et l'ARAU sont relayées dans la revue critique d'architecture belge *A+*, dont le comité de rédaction partage la position. Il est craint que, du fait du caractère unifonctionnel du musée, « la distance du Carrefour de l'Europe à la place Royale dénuée d'habitats, de commerces ou tout simplement d'attraction visuelle, [devienne] beaucoup trop longue »³¹⁵ pour les piétons. Les boutiques et cafés de la rue Montagne de la Cour laissent place à « un jeu de longs murs morts »³¹⁶. Le choix de « bannir »³¹⁷ l'activité de cet axe piétonnier et « des quelques commerces florissants »³¹⁸ qui la bordent est remis en question par le comité de rédaction d'*A+*.

Léo Beeck considère que l'article de *A+*, tant dans sa version néerlandaise que française, constitue un acte de méprise envers la profession d'architecte. Il s'adresse alors au président de l'Ordre des architectes pour lui faire part de son

³⁰⁸ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 539.

³⁰⁹ Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, (s.d.), « Conférence de presse du 19 juin 1973 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³¹⁰ Ibid.

³¹¹ Archives d'architecture moderne dans *Dossier n° 1*, 1973, p. 19 - Extrait de presse retranscrit dans de Wasseige, D. (dir.), « Bruxelles et „son“ musée d'Art moderne » dans *A+*, septembre 1973, n° 1, p. 24.

³¹² Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, op. cit.

³¹³ Ibid.

³¹⁴ Lamby, P., op. cit.

³¹⁵ de Wasseige, D. (dir.), « Bruxelles et „son“ musée d'Art moderne » dans *A+*, septembre 1973, n° 1, p. 22.

³¹⁶ Ibid., p. 24.

³¹⁷ Ibid., p. 22.

³¹⁸ Ibid.

mécontentement³¹⁹, ainsi qu'au Centre d'information de l'architecture, de l'urbanisme et du design, responsable de la publication de la revue. Il interroge l'organisme sur l'absence de consultation des architectes lors de la rédaction de l'article. Il leur fait part de sa position : il n'est pas nécessaire de recourir à des vitrines pour susciter l'intérêt des passants, notamment grâce à des expositions de sculptures en plein air, renouvelées régulièrement. L'année suivante, en 1974, Beeck soutiendra que cet article constitue « la première attaque sérieuse contre ce projet, qui a influencé certains hauts fonctionnaires et personnalités »³²⁰.

Pour l'ARAU, du point de vue de son aspect et de son implantation, le projet Bastin est « un bunker posé sur des parkings [qui] ruine le caractère d'une des seules places fermées de Bruxelles »³²¹. Les AAM s'opposent également à l'ouverture de la place du Musée sur la rue Ravenstein, qu'elles considèrent comme une faute urbanistique. Pour l'ARAU, cette ouverture expose la place à la pollution et au bruit de la circulation³²².

Dans l'éventualité où l'implantation du musée aux abords de la place Royale devait s'imposer, les AAM proposent une solution alternative qui consiste à conserver l'ilot existant et à y intégrer un immeuble multifonctionnel qui refermerait la place du Musée³²³ (**fig. 104**).

En mai, l'ARAU fait installer dans l'espace public une affiche portant l'inscription « Un bunker place Royale ? »³²⁴, sur laquelle figure un photomontage représentant un bunker à la place de la statue de Godefroid de Bouillon au centre de la place Royale (**fig. 105**). Un sondage sur « l'intégration du musée à son environnement »³²⁵ est organisé et entrepris par la Ligue Esthétique qui aboutit à la conclusion que la majorité des Bruxellois y sont défavorables. La Ligue diffuse le résultat de son sondage dans la presse³²⁶.

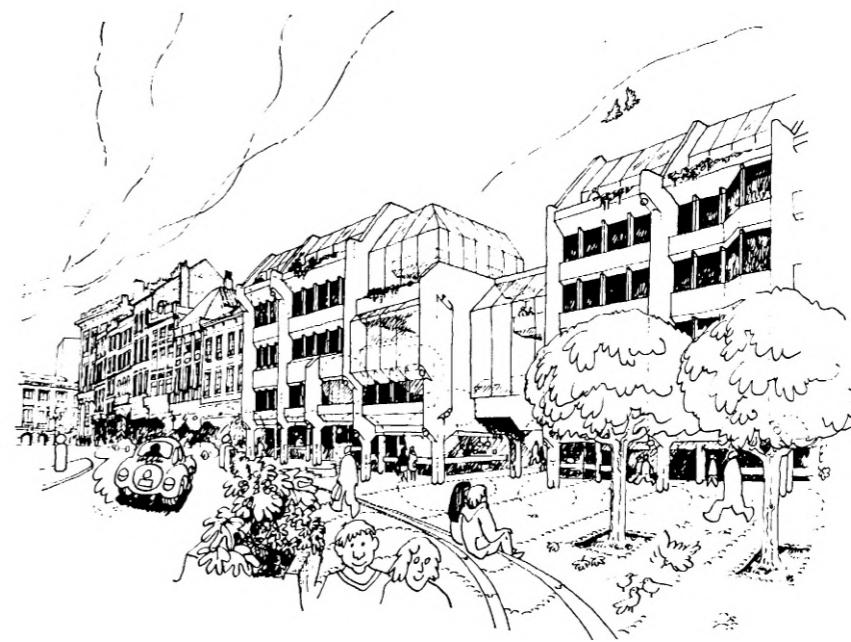


Fig. 104 : Alternative proposée par les AAM au projet Bastin, vue depuis le seuil des escaliers du jardin du Mont des Arts.

³¹⁹ Beeck, L. à Conseil national de l'Ordre des architectes, 10 septembre 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³²⁰ Beeck, L à Bastin, R., 15 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³²¹ Atelier de Recherche et d'Action Urbaines, (s.d.), « Conférence de presse du 19 juin 1973 », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³²² Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 539.

³²³ Ibid.

³²⁴ Photographie « Un bunker place Royale ? », mai 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

³²⁵ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 376.

³²⁶ Ibid.



Fig. 105 : Affiche « Un bunker place Royale ? ».

Face aux virulentes critiques émises par les groupes de pression à l'encontre du projet Bastin, Guy Cudell, le nouveau ministre des Affaires bruxelloises, qui avait présenté l'avant-projet lors de la conférence de presse de mai, vient à demander à l'architecte de « reconstruire dans son ensemble l'organisation générale du projet dans le site de la place du Musée et du Mont des Arts »³²⁷. En réalité, Cudell redoute un nouveau scandale à son égard. En tant que Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, il avait déjà fait l'objet de vives critiques suite à l'édition de la Tour ITT³²⁸, achevé en 1971. Sa réalisation a participé à la disparition de l'ancien quartier nord de Bruxelles³²⁹. Le projet, s'inscrivant dans un large programme d'aménagement urbain, strictement limité aux activités du secteur tertiaire, est aujourd'hui reconnu comme un cas significatif de démolition du patrimoine immobilier bruxellois³³⁰.

La décision prise par Cudell est soutenue par l'association Inter-Environnement, qui rejette « une architecture de blocs isolés les uns des autres dans un tissu urbain déjà bâti »³³¹, estimant qu'elle va à l'encontre des principes d'aménagement de la ville. De plus, le projet ne propose pas, selon elle, « un éventail suffisant de fonctions urbaines »³³². L'association rejoint le positionnement des AAM et de l'ARAU³³³.

En juillet, les Amis des Musées s'adressent à Cudell afin de lui faire part, à leur tour, de leur point de vue. Le projet est le fruit de longues années d'étude et a été approuvé par l'ensemble du Groupe de Travail mis sur pied par le ministère des Travaux

publics. Les maisons, dont le projet Bastin prévoit de faire disparaître, sont dans un « état ruineux »³³⁴ et constituent « un chancre du quartier »³³⁵. Le musée, ainsi que les promenades permises par les terrasses étagées aux abords du volume hors-sol, constitue une source d'animation en eux-mêmes. De plus, le projet muséal comprend l'aménagement de la cafétaria qui s'ouvre directement sur la place Royale. Elle est prévue de rester accessible au public en dehors des heures d'ouverture des Musées, ce qui assurera l'animation nécessaire le soir. Pour ce qui est de l'écriture architecturale du volume signal, « celle-ci est franchement contemporaine, comme il se doit si notre époque veut d'affirmer »³³⁶. Les Amis des Musées proposent toutefois une intervention éventuelle afin de renforcer davantage l'activité du quartier : aménager le rez-de-chaussée de l'Altenloh en point d'animation permanent, par exemple, des commerces³³⁷.

³²⁷ Houbart, C., « L'îlot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 376.

³²⁸ Ibid.

³²⁹ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 540.

³³⁰ Comhaire, G., « Activisme urbain et politiques architecturales à Bruxelles : le tournant générationnel » dans *L'Information géographique*, 2012, Vol. 76, p. 10.

³³¹ Inter-Environnement, « Position sur le musée d'Art moderne », 3 juillet 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³³² Ibid.

³³³ Ibid.

³³⁴ Les Amis des Musées à Cudell, G., 17 juillet 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³³⁵ Ibid.

³³⁶ Ibid.

³³⁷ Ibid.

Le 11 septembre, une réunion se tient au cabinet du ministre Cudell, en présence de ce dernier, de Bastin, Roberts-Jones, De Grave, Hennig, ainsi que d'autres personnalités concernées. Lors de cette réunion, la question de l'apparence du volume hors-sol et du programme muséal sont abordés. Concernant l'aspect du bâtiment signal, des craintes sont exprimées face à « la froideur du mur en béton »³³⁸. Hennig propose donc de remplacer le volume hors-sol par une structure en verre. Pour le programme, la question du maintien du parking souterrain est soulevée. Bastin et De Grave parviennent à convaincre le ministre de sa nécessité, la Ville s'y étant opposée³³⁹.

En conclusion de cette réunion, il est demandé à l'architecte de développer une nouvelle version du musée, qui referme davantage la place du Musée. L'Altenloh doit être agrandi de plusieurs travées³⁴⁰. Cet agrandissement est prévu en vue d'une affectation commerciale du rez-de-chaussée³⁴¹, comme l'avaient proposé les Amis des Musées³⁴². L'hôtel doit également être prolongé par une galerie le long de la rue Montagne de la Cour³⁴³. Cependant, le passage piétonnier entre la rue du Musée et la rue Montagne de la Cour doit être conservé³⁴⁴. Le projet doit, dans son ensemble, rendre l'espace piétonnier « plus facile et plus agréable »³⁴⁵. Le bureau Bastin entreprend les modifications convenues, mais « sans grande conviction »³⁴⁶. La version modifiée est présentée au ministre Cudell le 16 octobre 1973³⁴⁷.

³³⁸ Ministère des Affaires Bruxelloises, (s.d.), « Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 1973 à 15 H - Musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³³⁹ Ibid.

³⁴⁰ Ibid.

³⁴¹ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 540.

³⁴² Les Amis des Musées à Cudell, G., 17 juillet 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³⁴³ Lamby, P., op. cit.

³⁴⁴ Ministère des Affaires Bruxelloises, op. cit.

³⁴⁵ De Grave, A. à Bastin, R., 13 septembre 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³⁴⁶ Lamby, P., op. cit.

³⁴⁷ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 377.

Avant-projet amendé du musée signal -

Une galerie commerciale d'un seul niveau est ajoutée à front de la rue Montagne de la Cour, contre le bâtiment signal. Les escaliers, initialement construits pour relier le trottoir surélevé au seuil du jardin du Mont des Arts, sont supprimés, au profit d'un plan incliné permettant une circulation piétonne continue le long de la rue. Les rampes du parking sont adaptées afin de doubler la largeur du trottoir à cet angle. Le tracé du trottoir est assoupli par des courbes dans le but de fluidifier et de rendre plus agréable le trajet piétonnier. Les piétons peuvent toujours choisir entre un itinéraire rapide le long de la rue, ou une promenade plus contemplative en contournant le patio. Il est proposé de planter plusieurs arbres à l'angle³⁴⁸. Il est prévu d'installer une sculpture à front de la rue Montagne de la Cour. Elle constituera une source d'animation pour la rue tout en signalant le caractère muséal du site (**fig. 106, 107, 108**).

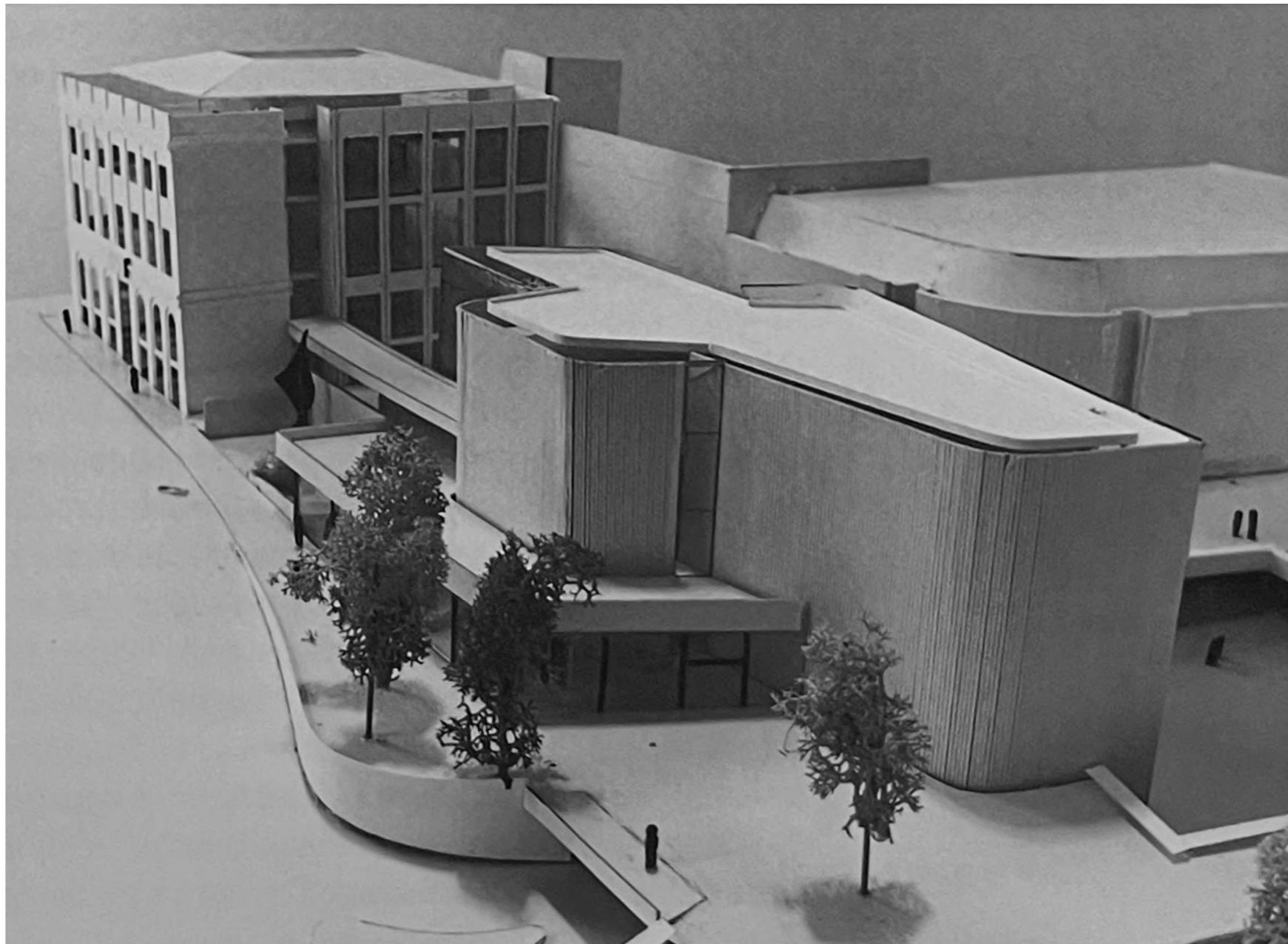


Fig. 106 : Maquette de l'avant-projet modifié du musée signal, vue aérienne depuis le côté du jardin du Mont des Arts.

³⁴⁸ Bastin, R., (s.d.) « Musée d'Art moderne - Modifications apportées au projet », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.



Fig. 107 : Maquette de l'avant-projet modifié du musée signal, vue depuis la rue Montagne de la Cour.

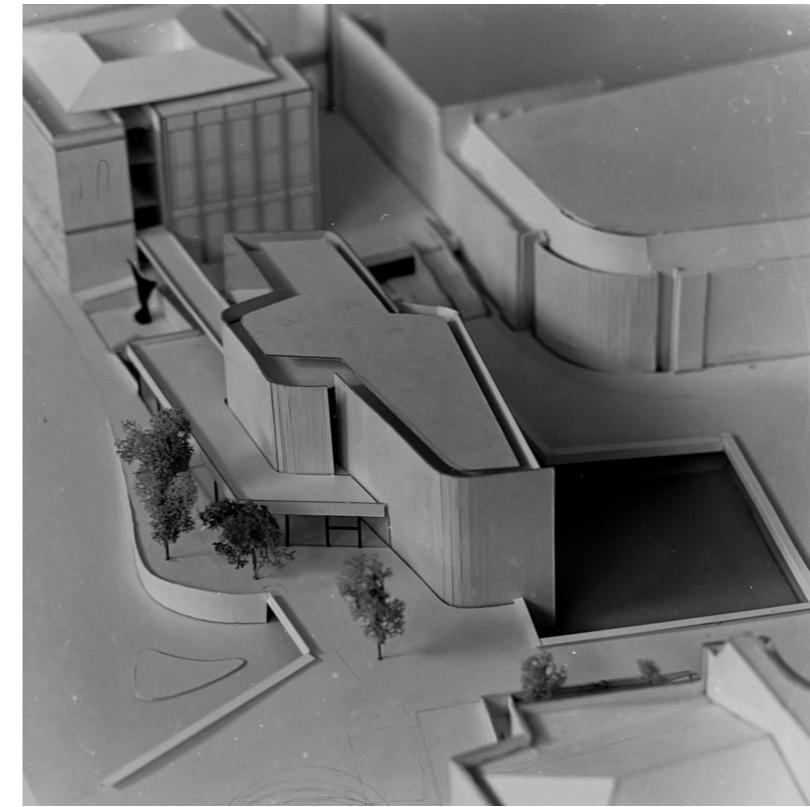


Fig. 108 : Maquette de l'avant-projet modifié du musée signal, vue aérienne.

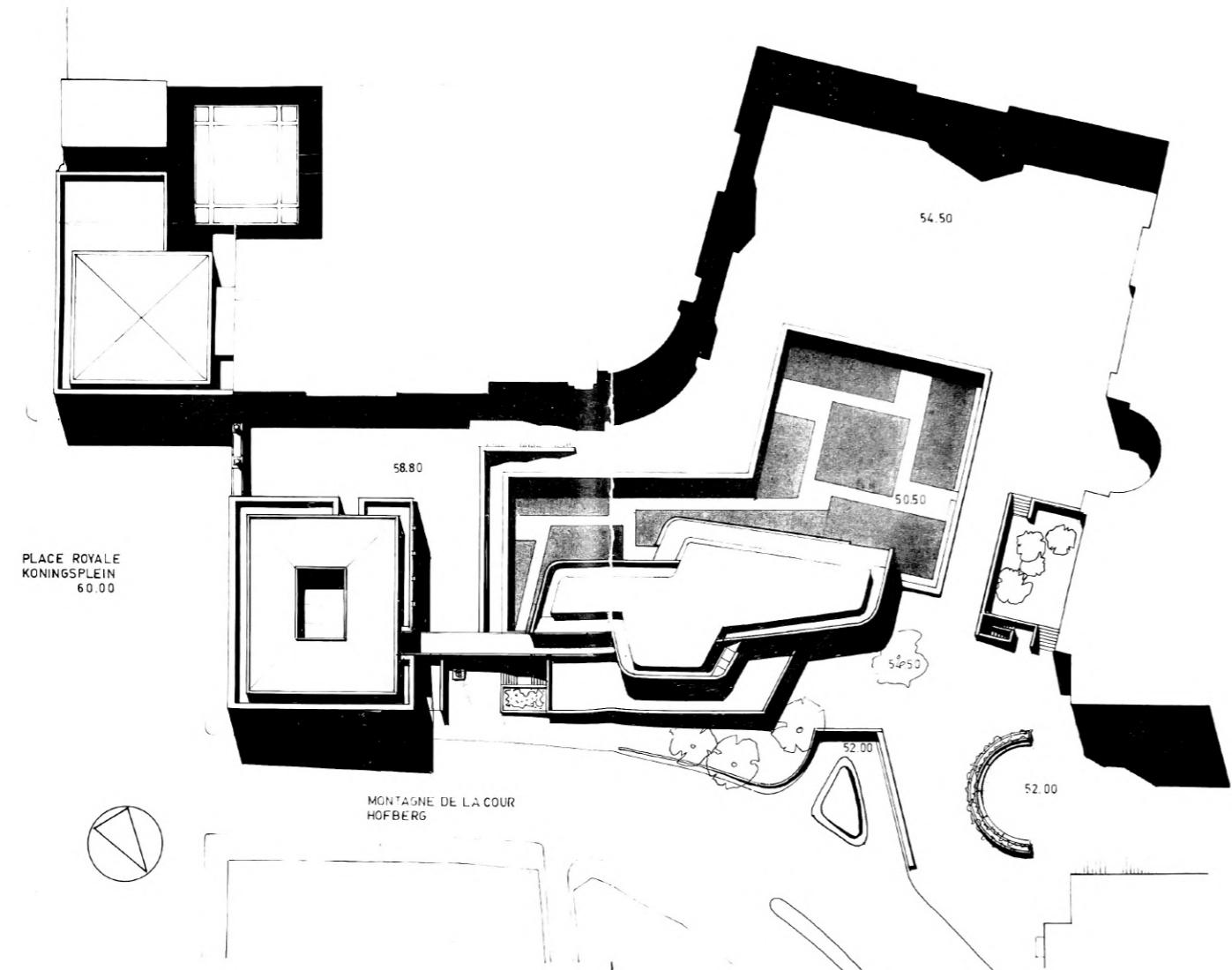


Fig. 109 : Plan de toiture, avant-projet amendé du musée signal.

L'Altenloh est prolongé de deux travées en direction du Palais Charles de Lorraine, rapprochant ainsi l'hôtel du bâtiment signal. Il s'aligne également sur la ligne de mitoyenneté de l'immeuble Art nouveau Old England, situé de l'autre côté de la rue. La modification des masses du projet permet « d'isoler davantage, de la Montagne de la Cour, la rue et la place du Musée réservées à la circulation des piétons »³⁴⁹. Quant au referment plus franc de la place du Musée, l'architecte « n'[entrevoit] pas de solution architecturale qui ne soit pas une remise en question du projet »³⁵⁰ (fig. 109).

³⁴⁹ Bastin, R., (s.d.) « Musée d'Art moderne - Modifications apportées au projet », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³⁵⁰ Bastin, R. à De Grave, 3 octobre 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

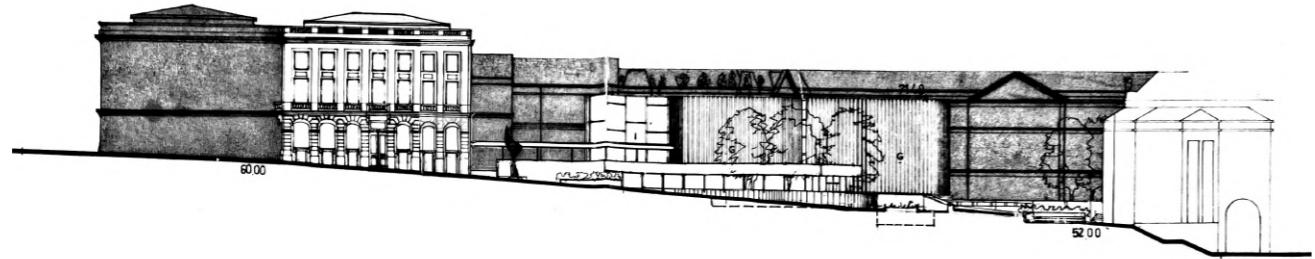


Fig. 110 : Élévation nord, avant-projet amendé du musée signal.

L'escalier figurant dans les précédentes esquisses, situé le long de la rue Montagne de la Cour et guidant les visiteurs vers l'entrée du musée, est remplacé par une rampe aménagée contre l'Altenloh. Les piétons empruntent cette rampe, puis une toiture légère en bande les accompagne soit vers l'entrée du musée, soit vers le rez-de-chaussée de l'hôtel, aménagé en espace commercial. Ils peuvent également continuer leur promenade vers la place du Musée ou la place Royale (**fig 110, 111**).

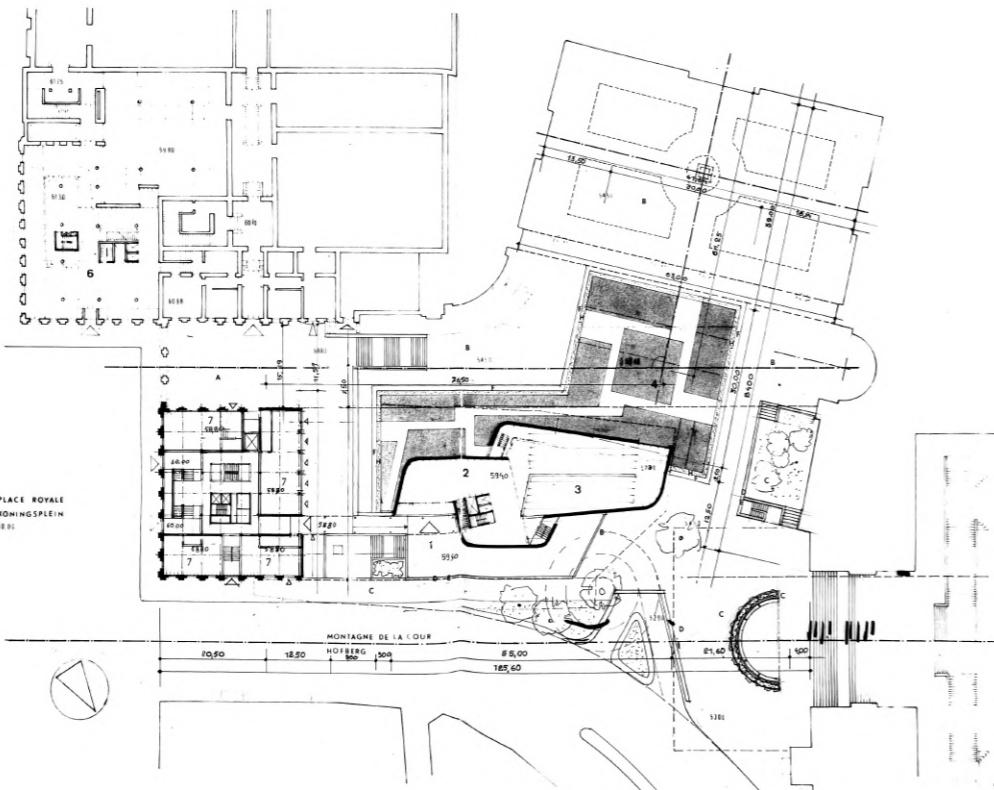


Fig. 111 : Plan R0, avant-projet amendé du musée signal.

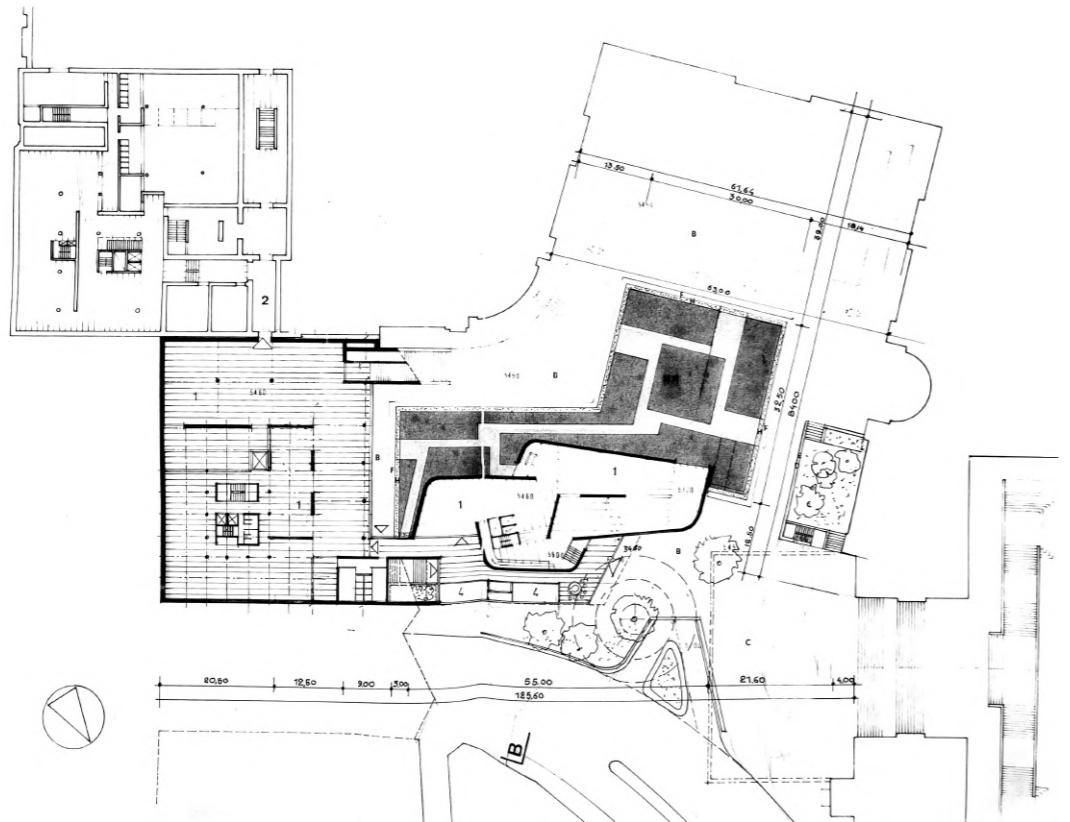


Fig. 112 : Plan R-1, avant-projet amendé du musée signal.

L'accès aux commerces situés le long de la rue Montagne de la Cour se fait par une rue intérieure. Si le passant se trouve en haut de la rue, il doit descendre un escalier pour y pénétrer, s'il est en bas, il peut franchir directement la double porte intégrée dans la paroi vitrée de la galerie.

Le niveau R-1 de l'Altenloh, agrandi, offre désormais une surface plus importante pour les expositions temporaires. Les deux blocs de circulation verticale, l'un dédié aux visiteurs, l'autre à la logistique, traversent le rez-de-chaussée commercial de l'hôtel pour desservir les étages supérieurs, à partir du R+1, affectés aux sections nouvelles (**fig. 112**).

Le principe de fonctionnement des niveaux inférieurs au R-1 reste identique aux précédentes versions du projet (**fig. 113, 114, 115**).

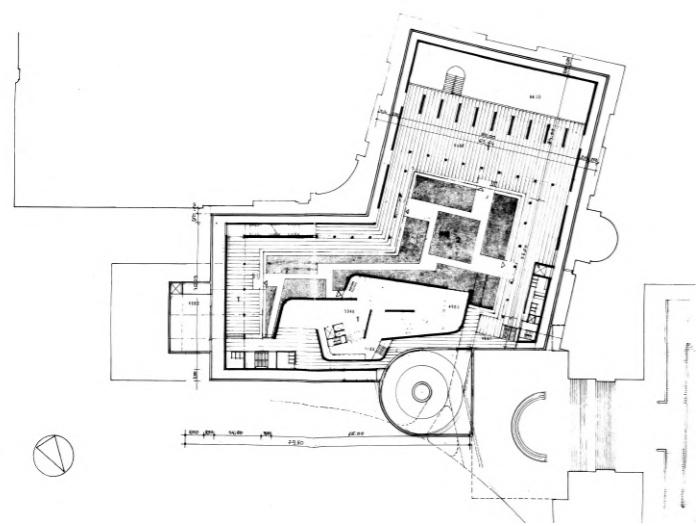


Fig. 113 : Plan R-2, avant-projet amendé du musée signal.

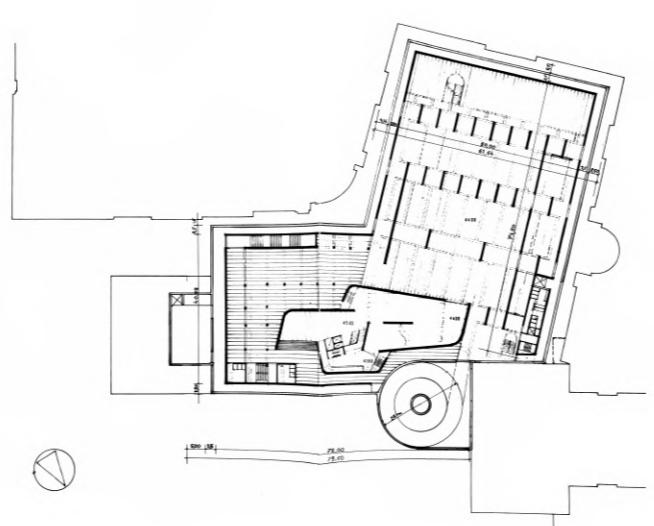


Fig. 114 : Plan R-3, avant-projet amendé du musée signal.

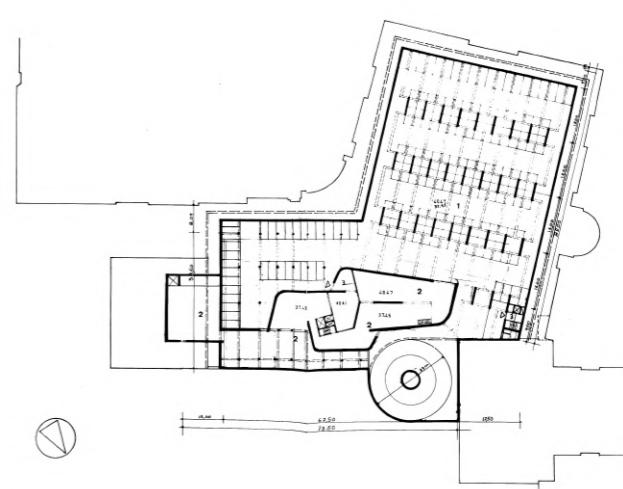


Fig. 115 : Plan d'un niveau de parking, avant-projet amendé du musée signal.

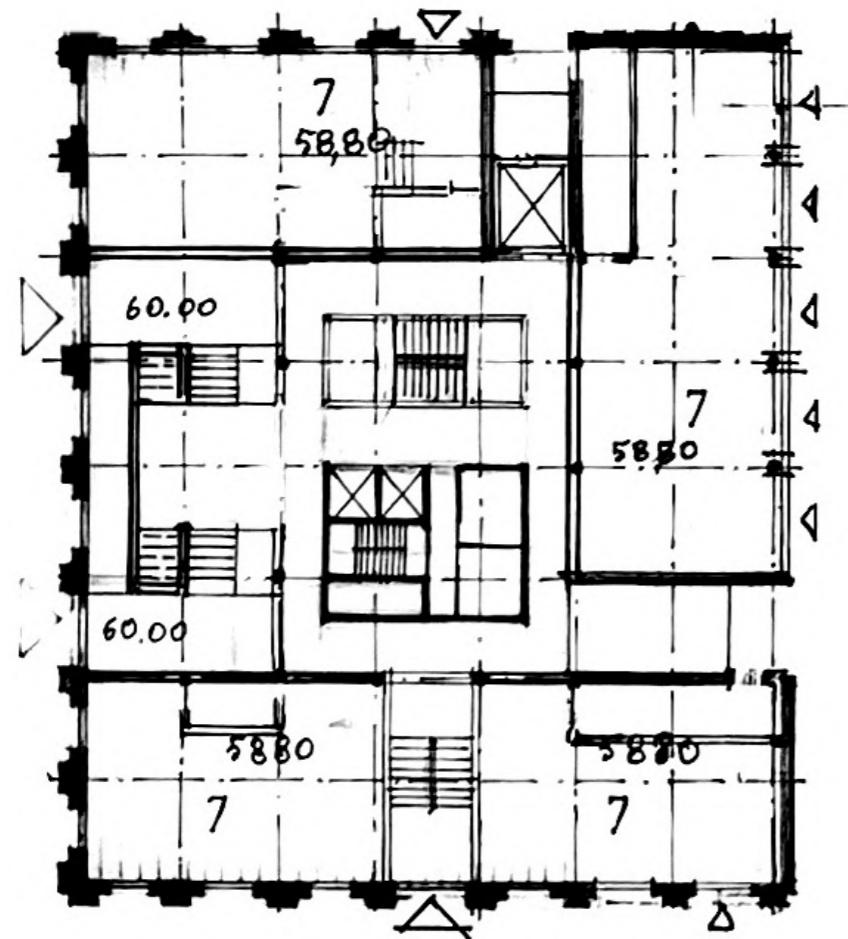


Fig. 116 : R0 de l'Altenloh, avant-projet amendé du musée signal.

L'affectation commerciale du rez-de-chaussée de l'Altenloh a entraîné un réaménagement complet de l'hôtel. L'architecte reprend ici le principe de composition utilisé pour le musée royal de Mariemont.

Les fonctions sont réparties dans des salles disposées en périphérie du volume, segmentées par des accès ou des baies vitrées en retrait de la façade afin d'affirmer leur présence.

La circulation verticale est concentrée au centre du volume et reçoit un éclairage zénithal grâce à un canon de lumière en toiture (**fig. 116, 117**).

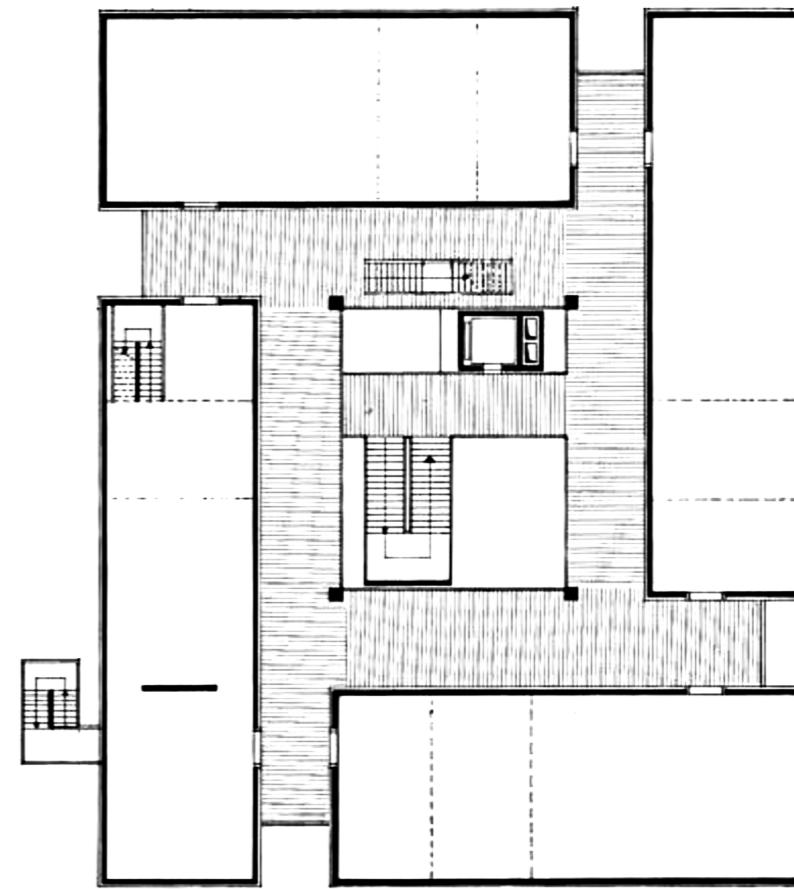


Fig. 117 : R+1, projet final du musée royal de Mariemont.

L'Altenloh est complété par une quatrième façade dans une écriture architecturale contemporaine affirmée. Il s'agit d'une façade vitrée, qui informe les passants de la nature commerciale du rez-de-chaussée de l'hôtel. Elle établit une correspondance avec le rythme des travées des trois autres façades néoclassiques (**fig. 118, 119, 120**).

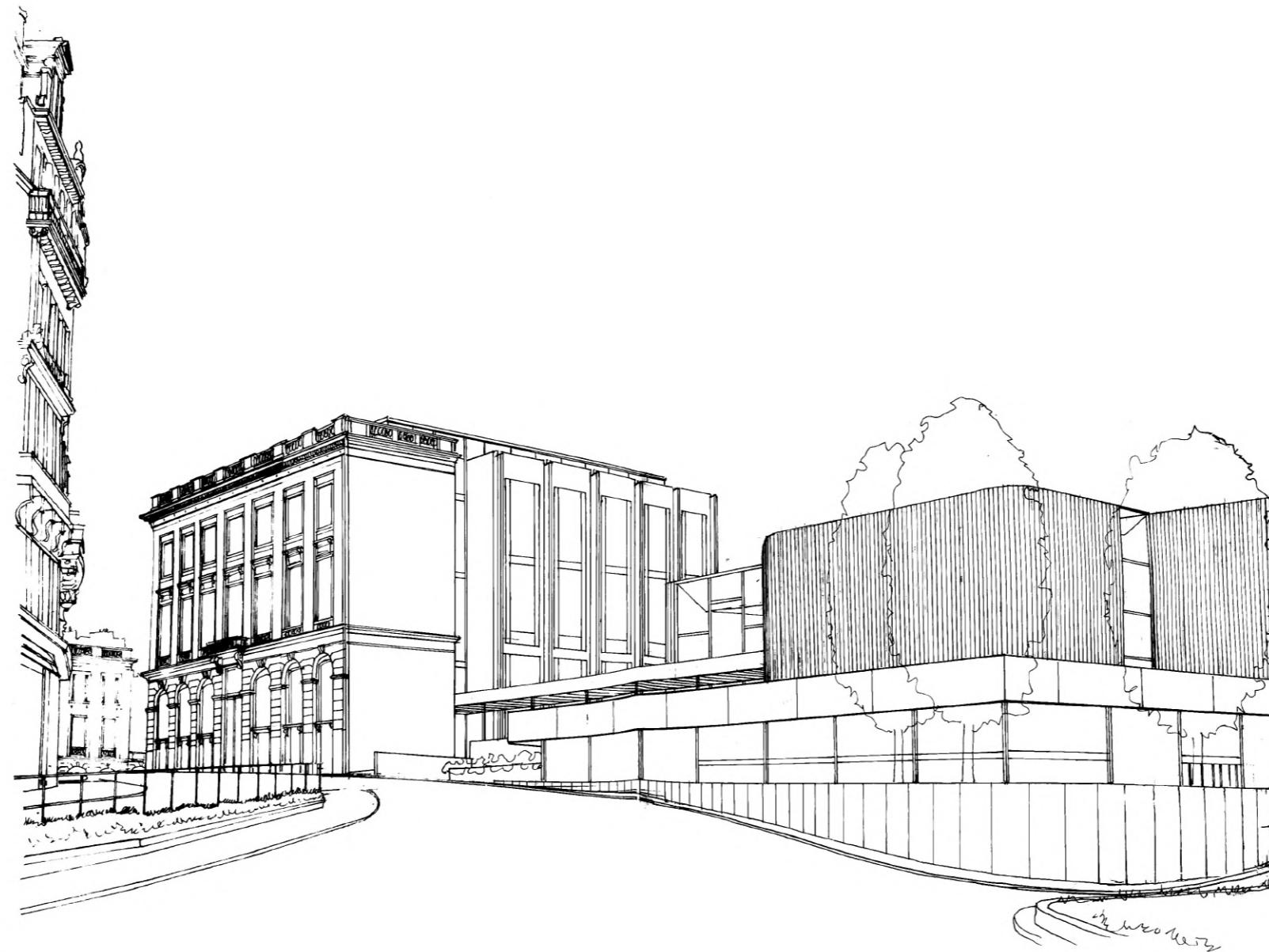


Fig. 118 : La quatrième façade de l'Altenloh, vue depuis la rue Montagne de la Cour, avant-projet amendé du musée signal.

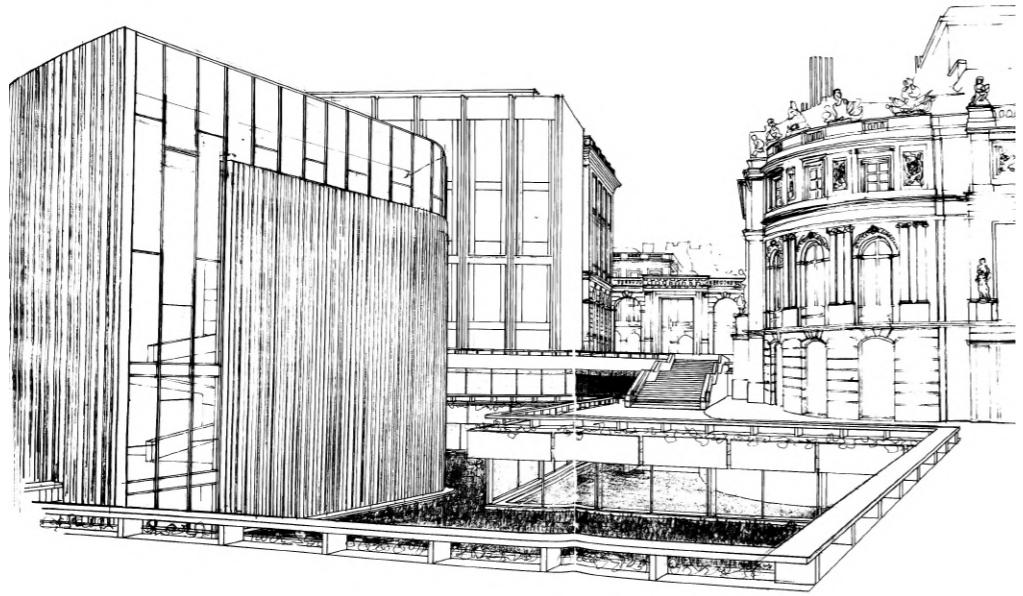


Fig. 119 : La quatrième façade de l’Altenloh, vue depuis la rotonde vers le portique de la rue du Musée, avant-projet amendé du musée signal.



Fig. 120 : La quatrième façade de l’Altenloh, vue depuis le portique de la rue du Musée vers la rotonde, avant-projet amendé du musée signal.

À la suite de la présentation de la version amendée du projet à Cudell, le 16 octobre 1973, le ministre reste hésitant et craint encore de lancer les procédures nécessaires à l'obtention du permis de construire pour la partie hors-sol³⁵¹. La partie en sous-sol ne fait pas l'objet de réticences particulières, d'ailleurs, le lancement du chantier avait déjà été envisagé. Cependant, De Grave avait clairement insisté sur le fait qu'il ne souhaitait pas assumer la responsabilité d'engager la construction du musée sans savoir à quoi ressemblerait la structure hors-sol³⁵². Le projet est mis en suspend. Cudell ira jusqu'à proposer d'aménager le musée d'Art moderne dans le bâtiment de l'Old England, récemment mis en vente³⁵³, ainsi que dans l'hôtel mitoyen de celui-ci³⁵⁴. Cette option est soutenue par l'ARAU³⁵⁵. Toutefois, la proposition n'est pas retenue³⁵⁶.

Pour tenter de débloquer la situation, le ministre met en place, en novembre, le « comité Cudell », chargé d'examiner les différentes possibilités d'aménagement du projet et de trouver une solution convenable pour tous. Ce comité réunit à la fois des partisans et des opposants au projet Bastin, parmi lesquels des représentants des ministères des Travaux publics, de la Culture française, de la Culture néerlandaise, du Conseil d'agglomération et de la Ville de Bruxelles. Les associations Ligue Esthétique, l'ARAU, Quartier des Arts et les Amis des Musées, sont également intégrées au comité³⁵⁷.

Les concertations menées au sein du comité Cudell conduisent à envisager un important remaniement du programme. Dès lors, la question de l'intégration de l'habitat dans le projet s'impose progressivement, en dépit de la volonté des Amis des Musées, qui tentent toutefois de rester positifs face à l'évolution de la situation³⁵⁸. De plus, il est maintenu que la partie hors-sol du projet doit inclure une fermeture plus nette de la place du Musée³⁵⁹. Ces nouvelles dispositions renforcent l'incertitude quant à l'orientation du projet et compromet considérablement le concept du musée-signal. En décembre, il est demandé à Bastin de revoir une nouvelle fois le projet³⁶⁰.

³⁵¹ Les Amis des Musées à Falize, P., 22 octobre 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³⁵² Ministère des Affaires Bruxelloises, (s.d.), « Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 1973 à 15 H - Musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

³⁵³ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 540.

³⁵⁴ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 377.

³⁵⁵ Lamby, P., op. cit.

³⁵⁶ Les Amis des Musées à Falize, P., op. cit.

³⁵⁷ Houbart, C., op. cit.

³⁵⁸ Boël, R. à Cudell, G., 15 janvier 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³⁵⁹ Bastin, R. à Pechère, P., 28 décembre 1973, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

³⁶⁰ Boël, R. à Cudell, G., op. cit.

Esquisse du projet alternatif - Bastin ne croit pas à une conciliation possible entre l'habitat et le musée dans le site étudié³⁶¹. Cependant, en février 1974³⁶², l'architecte présente une maquette d'une version alternative du projet, qui intégrerait les modifications apportées au programme.

Le musée s'établit entièrement au sous-sol, sous le niveau R0 de la place Royale. L'agencement de la partie souterraine n'est pas modifié. Les étages de l'Altenloh pourront accueillir une douzaine de logements s'articulant autour d'une cour intérieure³⁶³. Une galerie couverte longe toute la rue Montagne de la Cour, refermant nettement la place du musée, tout en ménageant un espace suffisant pour le passage des véhicules de service incendie et des usagers de la chapelle protestante. De plus, la façade restaurée de celle-ci reste dégagée.

La superstructure est élevée par « un rideau de construction sur pilotis »³⁶⁴ en béton et en verre, couvrant le musée souterrain. Elle est caractérisée par une « dislocation des volumes [qui] permet un défilé attractif des piétons au niveau de la place du Musée »³⁶⁵. Des vitrines commerciales bordent le trottoir de la rue Montagne de la Cour et animent la rue. À l'intérieur de cette galerie, il se développe un parcours piétonnier. Ce volume peut également accueillir de l'habitat, bien que « les exigences auxquelles répond cette superstructure restent à inventorier et à analyser »³⁶⁶. Il s'agit d'un volume polyvalent qui, en dehors de l'habitat, peut aussi accueillir diverses activités culturelles³⁶⁷ (**fig. 121, 122, 123**).

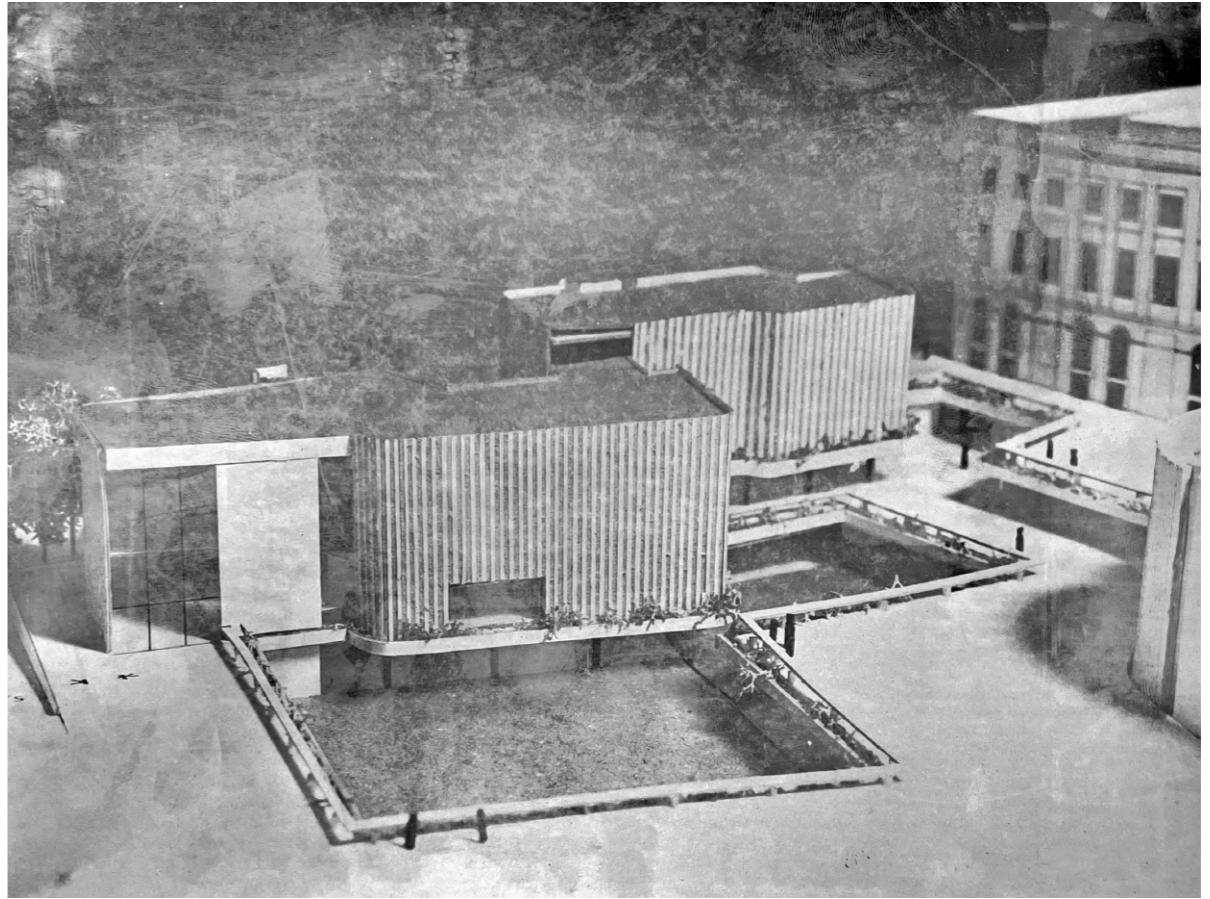


Fig. 121 : Maquette de l'esquisse du projet alternatif, vue du côté de la place du Musée.

³⁶¹ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 26 janvier 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³⁶² « Musée d'Art moderne à Bruxelles -Étude 1970-1974 - Honoraires », (s.d.), Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

³⁶³ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 26 janvier 1974, op. cit.

³⁶⁴ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 16 décembre 1973, op. cit.

³⁶⁵ Bastin, R. à Roberts-Jones, P., 26 janvier 1974, op. cit.

³⁶⁶ Ibid.

³⁶⁷ Ibid.

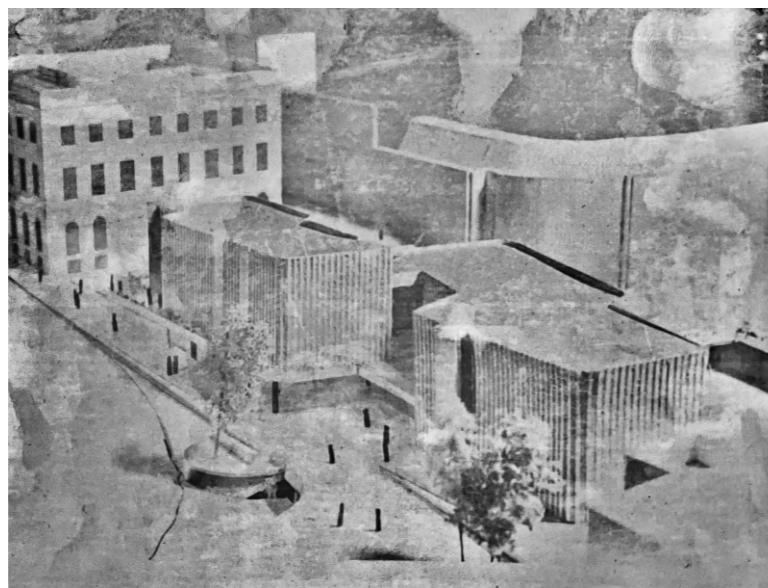


Fig. 122 : Maquette de l'esquisse du projet alternatif, vue du côté de rue Montagne de la Cour.

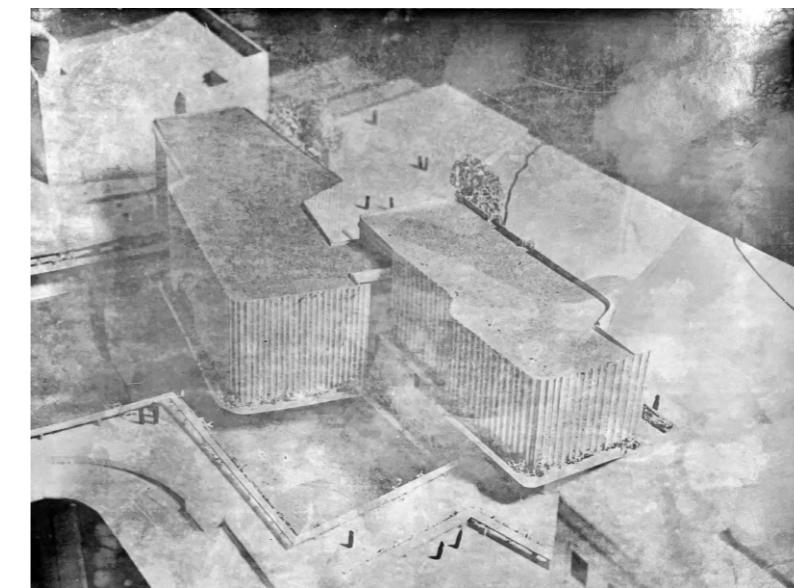


Fig. 123 : Maquette de l'esquisse du projet alternatif, vue du côté de la place Royale.

En mars 1974, le professeur Raymond Lemaire, membre de Quartier des Arts, adresse au ministre Cudell, au nom du comité, une lettre dans laquelle un argumentaire, élaboré depuis janvier en collaboration avec l'AAM, recommande à l'architecte de développer un autre projet qui conserverait les maisons de l'ilot de la rue Montagne de la Cour. Ces maisons pourraient accueillir plus de septante logements, tout en maintenant la structure existante de la rue³⁶⁸. Quartier des Arts avait pourtant approuvé l'esquisse définitive du musée signal³⁶⁹.

En avril 1974, la décision est prise par les ministres de conserver la plupart des maisons de l'ilot, celles-ci devront être restaurées et affectées au musée, aux commerces et aux logements. Les salles d'exposition se développeront en sous-sol, sous la place du Musée³⁷⁰. L'information est relayée dans la presse : « le cordon urbain et de l'habitat seront maintenus [...], la place du Musée sera fermée [...], le nombre de démolitions sera réduit au strict minimum et l'animation urbaine sera favorisée au maximum »³⁷¹.

Cette décision entraîne l'abandon définitif du musée signal.

Le 25 avril, Roberts-Jones s'adresse à Quartier des Arts afin de dénoncer l'attitude du Comité Cudell, qu'il accuse de n'avoir tenu compte que des voix opposées au projet Bastin. Il relève que ni lui, ni l'architecte, ni l'administration des Bâtiments publics n'ont été conviés à aucune réunion³⁷². En réponse à cette situation, il est décidé, le 8 novembre 1974, à l'issue d'une réunion entre le ministère des Travaux publics, Lemaire et les auteurs du projet, de reconvoquer le Groupe de Travail formé en 1969 par De Saeger, alors ministre des Travaux publics. Ce groupe est de nouveau chargé d'examiner les propositions de Bastin et d'en tirer ses conclusions³⁷³.

³⁶⁸ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 377-378.

³⁶⁹ Didisheim, M. à Pechère, P., 23 mars 1972, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162C.

³⁷⁰ Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 540.

³⁷¹ Le Soir, « Accord définitif - Le musée d'Art moderne sera implanté au Mont-des-Arts », 19 avril 1974.

³⁷² Houbart, C., op. cit., p. 379.

³⁷³ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Procès-verbal de la Réunion du Groupe de Travail tenue le 10.1.1975 à 10H. », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

LE MUSÉE CAMOUFLÉ

1974 - 1978

Le 18 avril 1974, Lemaire, qui avait déjà dirigé la restauration du Grand Béguinage de Louvain, est informé par Cudell de sa désignation pour réaliser une étude préalable en vue de la réhabilitation des maisons de l'ilot³⁷⁴. À cette fin, le professeur et son équipe mènent une investigation archéologique des lieux entre juin et juillet et consultent des documents d'archives. Le professeur dresse un rapport qui se compose de deux volets. Le premier est un diagnostic évaluant l'intérêt patrimonial de l'ilot et des maisons qui le composent, ainsi que l'état technique de ces dernières. Le second volet est une proposition d'intervention basée sur des recommandations de Lemaire, visant à assainir l'ilot, à intégrer les maisons dans le futur contexte muséal du site, et à affecter une partie de ces maisons au logement et au commerce³⁷⁵.

Les conclusions du diagnostic indiquent que la valeur historique et d'ancienneté de l'ilot justifie le maintien des maisons qui le composent. L'ilot est situé en bordure de

la voie reliant le centre de la ville et le haut du Coudenberg où se trouvait auparavant la résidence bruxelloise des ducs de Brabant et de leurs successeurs. L'occupation urbaine de l'ilot remonte, selon l'étude, au moins au 15^{ème} siècle, voire au 14^{ème} siècle. Cependant, aucune des constructions de l'ilot ne date de cette période. Ce sont majoritairement des maisons datant du 18^{ème} siècle, calqué sur le modèle type de la maison traditionnelle bruxelloise. Il y a toutefois trois maisons du côté de la rue Montagne de la Cour, ainsi qu'un hôtel de maître, les n°s 10-12 du côté de la rue du Musée, qui, selon l'étude, présentent un intérêt historique notable, en particulier l'hôtel de maître³⁷⁶.

Il existe également des constructions plus récentes, construites dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle et au cours du 20^{ème} siècle, dont l'intérêt ne justifie pas le maintien, selon l'étude. Il s'agit des immeubles n°s 18-22, mitoyens de l'Altenloh, ainsi que des constructions annexes situées à l'intérieur de l'ilot. La maison n° 16, transformée au cours de cette période, est également concernée³⁷⁷ (fig. 124).

L'état du gros œuvre des maisons du côté de la rue Montagne de la Cour est considéré comme bon dans l'ensemble, tandis que celui des maisons du côté de la rue du Musée est jugé globalement déplorable³⁷⁸.

³⁷⁴ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 378.

³⁷⁵ Ibid., p. 380.

³⁷⁶ Ibid., p. 380-382.

³⁷⁷ Ibid., p. 383.

³⁷⁸ Ibid., p. 383-384.

Pour la proposition d'intervention, Lemaire recommande la démolition des immeubles n°s 18-22 car ils sont considérés comme trop imposants et ne correspondent pas à l'échelle des autres maisons³⁷⁹. De plus, leur taille dévaloriserait les constructions situées aux abords de la place Royale. Il est également recommandé de démolir la maison n° 16 ainsi que les annexes³⁸⁰. Le dégagement de l'intérieur d'ilot permettrait la création d'une ruelle publique pouvant accueillir des expositions en plein air ainsi que diverses manifestations culturelles³⁸¹.

En ce qui concerne les autres constructions, à savoir les immeubles datant des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, Lemaire préconise leur restauration dans leur état d'origine, sur base des documents d'archives. Du côté de la rue Montagne de la Cour, le rez-de-chaussée serait affecté à des activités commerciales, tandis que les étages seraient destinés au logement. Du côté de la rue du Musée, il est suggéré d'affecter les maisons aux fonctions secondaires du musée, telles qu'une cafétéria, des bureaux, des salles de réunion et des appartements de fonction. L'extension de l'immeuble Altenloh est également proposée : deux travées supplémentaires seraient ajoutées du côté de la place du Musée, tandis que la façade donnant sur la rue Montagne de la Cour conserverait ses quatre travées.

Trois nouveaux immeubles à l'expression architecturale contemporaine sont envisagés : le premier remplacerait la maison n° 16, le deuxième refermerait l'angle nord actuellement vide de l'ilot, et le troisième prendrait place à l'emplacement de l'ancienne Maison des Pages, entre les maisons de l'ilot et la chapelle protestante. Ce dernier immeuble constituerait l'entrée du musée et donnerait accès aux galeries souterraines³⁸² (fig. 125).

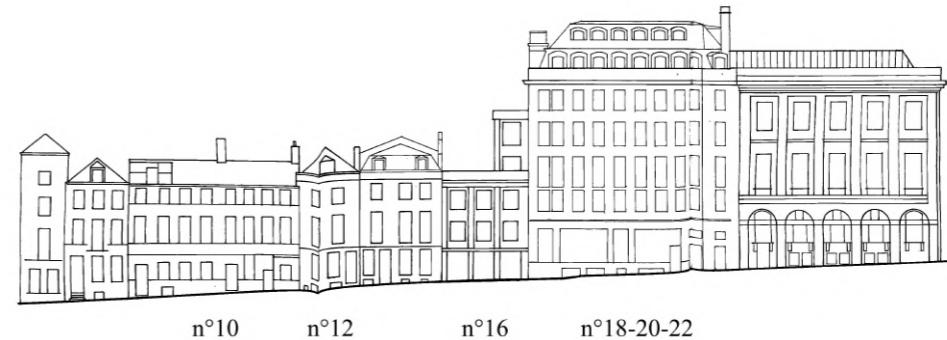


Fig. 124 : Élévation sud de la rue du Musée, situation existante à la date de l'étude.

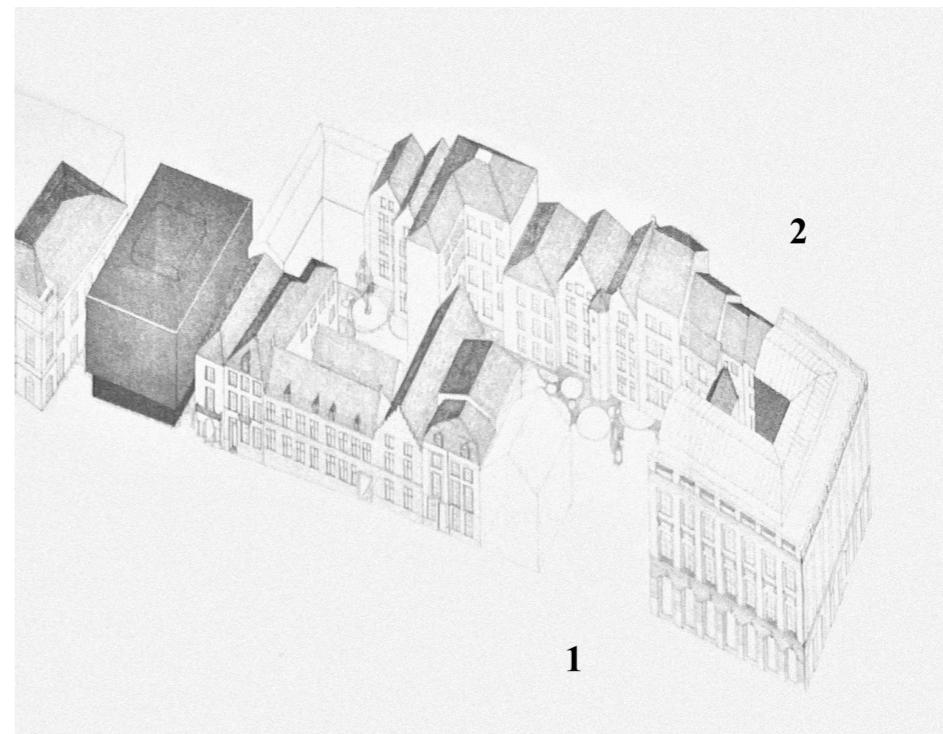


Fig. 125 : Vue axonométrique de la situation projetée de l'ilot suivant les recommandations de Lemaire.

1. Rue du Musée 2. Rue Montagne de la Cour

³⁷⁹ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 384.

³⁸⁰ Ibid., p. 384-387.

³⁸¹ Le Soir, « Les immeubles de la Montagne-de-la-Cour seront maintenus », 4 et 5 août 1974.

³⁸² Houbart, C., op. cit.

Lemaire remet son rapport aux quatre ministres concernés le 24 juillet. Son verdict, qui vient appuyer la décision ministérielle récemment prise, conduit, dès le surlendemain, à lui confier l'étude de la restauration des immeubles de l'ilot, à l'exception de l'Altenloh. Les ministres entérinent un programme de démolition des immeubles de l'ilot jugés non valables, selon les conclusions du rapport du professeur. Dès lors, le projet d'aménagement du site est scindé en deux phases. La phase I concerne les interventions en sous-sol, tandis que la phase II porte sur celles en surface³⁸³.

Le 26 juillet, il est également décidé par les ministres de renoncer au parking souterrain. Cette résolution fait suite à l'offensive de groupes de pression hostiles à l'usage de la voiture à Bruxelles³⁸⁴. Bastin regrette cette suppression, qui, de plus, « a fait l'objet de tant d'études et de réunions »³⁸⁵. Évidemment, ces nouvelles mesures « bouleversent de fond en comble les données du projet du musée »³⁸⁶. Cependant, l'architecte reste positif, puisque cela permettra de disposer de plus de hauteur pour les salles d'exposition³⁸⁷.

³⁸³ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 388.

³⁸⁴ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Procès-verbal de la Réunion du Groupe de Travail tenue le 10.1.1975 à 10H. », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

³⁸⁵ Bastin, R. à Beeck, L., 12 août 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³⁸⁶ Ibid.

³⁸⁷ Bastin, R., « Esquisse du 5 janvier 1975 - Note explicative », 25 décembre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

Le 1er octobre, une réunion a lieu en présence de Bastin, Lemaire, Roberts-Jones et René Boël, président des Amis des Musées. Elle porte sur le musée d'Art moderne, l'objectif étant de se fixer sur le plan de masse. En ce qui concerne l'entrée du musée, Lemaire l'avait proposée à l'emplacement de l'ancienne Maison des Pages, que Bastin considère comme « l'angle le plus sensible de la place du Musée »³⁸⁸. De plus, l'organisme des Musées « n'est pas intéressé par un bâtiment à édifier à cet endroit »³⁸⁹. Il est finalement convenu avec Lemaire de placer l'entrée du musée du côté de la place Royale, par l'Altenloh, comme c'est le cas pour le musée provisoire. Il est également négocié d'agrandir l'hôtel à six travées³⁹⁰, bien que l'architecte aurait préféré en prévoir sept³⁹¹. Ainsi, le bâtiment pourra être doté d'une quatrième façade, donnant sur une esplanade rendue possible par le projet de démolition des immeubles nos 18-22³⁹².

L'agrandissement de deux travées de l'Altenloh du côté de la rue Montagne de la Cour implique nécessairement la démolition de nouvelles maisons, non envisagée dans le rapport de Lemaire, en l'occurrence les nos 91 et 93, mitoyens de l'Altenloh (**fig. 126, 127**).

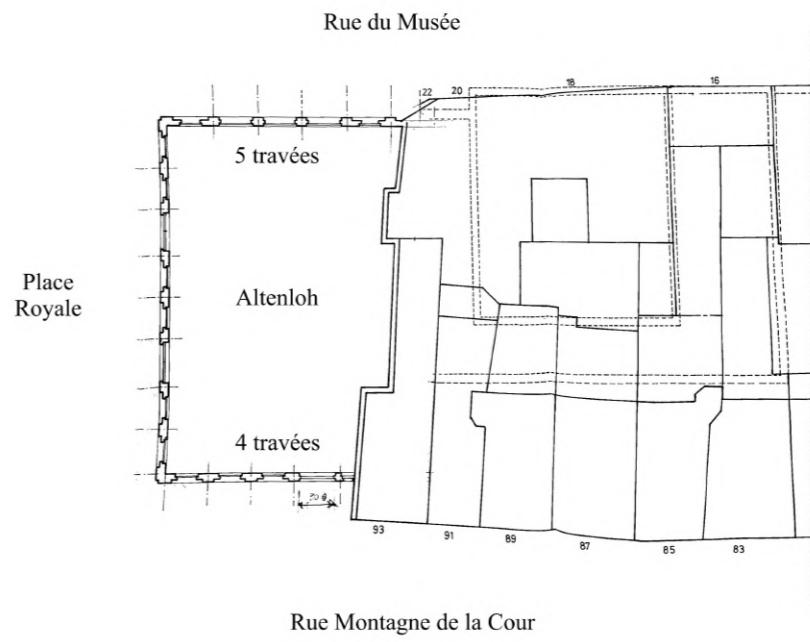


Fig. 126 : Schéma en plan de la situation existante en 1974 de l'Altenloh et les maisons adjacentes.

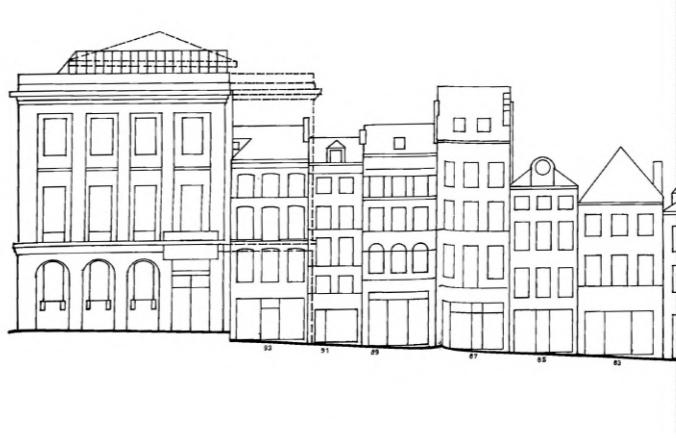


Fig. 127 : Élévation nord de la rue Montagne de la Cour, avec l'extension projetée de l'Altenloh en pointillé.

³⁸⁸ Bastin, R., à Boël, R., 29 août 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³⁸⁹ Les Amis des Musées à De Grave, A., 31 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³⁹⁰ Ibid.

³⁹¹ Boël, R. à Lemaire, R., 31 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³⁹² Les Amis des Musées à De Grave, A., op. cit.

Esquisse du musée camouflé - Pendant les jours qui suivent, Bastin élabore une ébauche du projet sur la base du plan de masse défini lors de la réunion du 1^{er} octobre.

L'entrée du musée se fait, comme convenu, par l'Altenloh, agrandie de six travées. Trois arbres se trouvent sur l'esplanade adjacente à l'Altenloh, appelée « la petite place du Musée ». Le niveau de la place Royale est prolongé jusqu'à cette esplanade et débouche sur un escalier reliant les deux places du site. Cette configuration, héritée des esquisses du musée signal, permet d'assurer une hauteur sous plafond suffisante pour le passage des visiteurs vers les galeries souterraines. Une rampe longe également l'ilot afin d'assurer l'accès aux maisons.

Le patio des esquisses précédentes, incompatible avec le maintien de l'ilot, est transformé en puits de lumière en hémicycle. Le pan de mur de l'hémicycle capte la lumière du sud et la restitue, à travers la paroi vitrée courbe, dans les galeries souterraines. Le puit constitue aussi un point de repère pour les visiteurs.

Une nouvelle construction prend place à l'emplacement de l'ancienne Maison des Pages. Elle constitue la partie supérieure du bloc technique du musée, qui abrite notamment la circulation verticale du service ainsi qu'une sortie de secours³⁹³ (fig. 128).

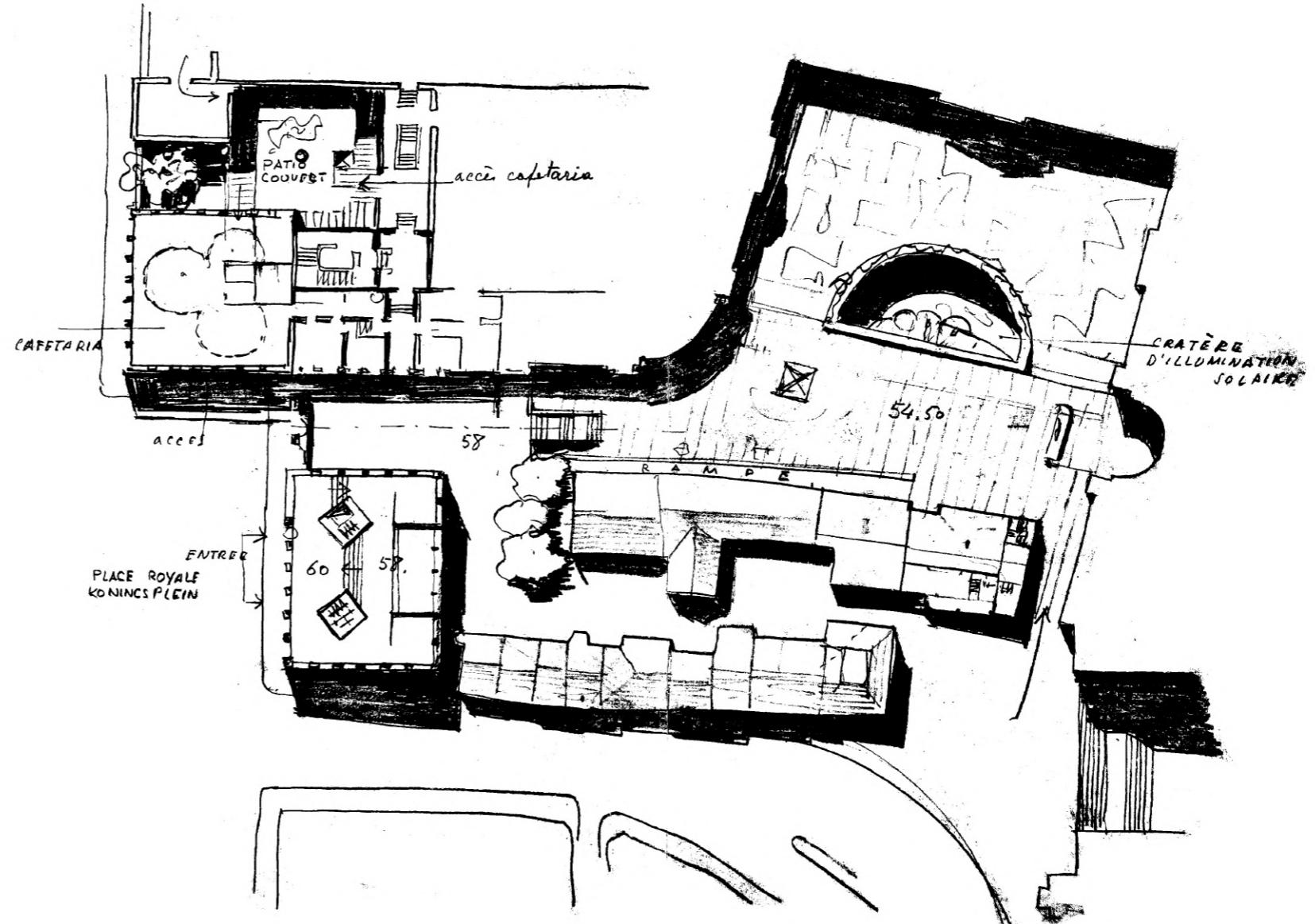


Fig. 128 : Plan de masse, ébauche du musée camouflé.

³⁹³ Bastin, R., « Esquisse du 5 janvier 1975 - Note explicative », 25 décembre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.



Fig. 129 : Coupe de l'Altenloh, ébauche du musée camouflé

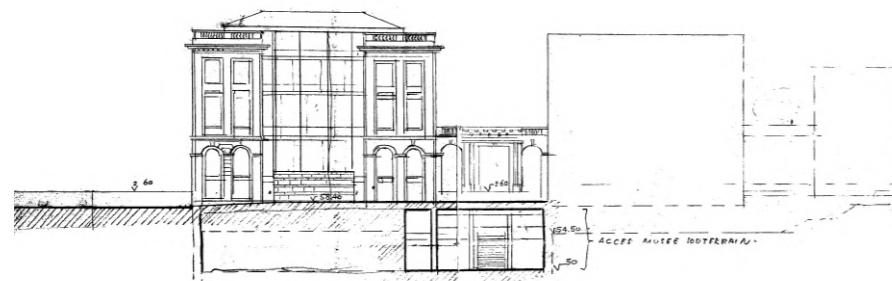


Fig. 130 : Coupe transversale du passage souterrain sous la rue du Musée, ébauche du musée camouflé.

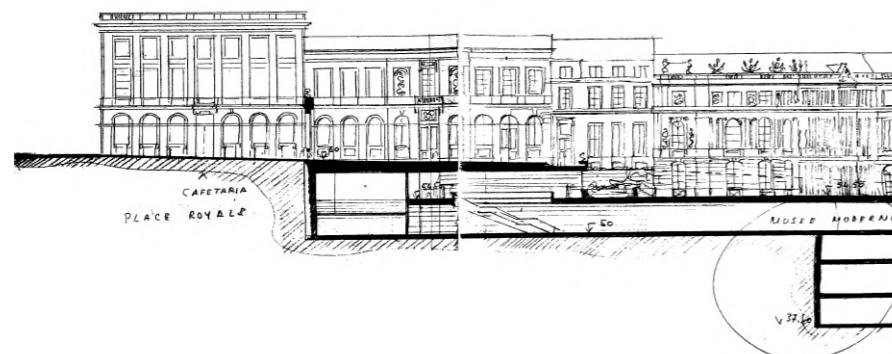


Fig. 131 : Coupe longitudinale du passage souterrain sous la rue du Musée, ébauche du musée camouflé.

Bastin poursuit son étude et définit les parcours empruntés par les visiteurs. Les espaces de l’Altenloh sont prolongés de quatre niveaux sous terre, disposés en décalage. À l’entrée, les visiteurs sont dirigés vers les fonctions d’accueil, au sous-sol de l’Altenloh. De là, ils sont orientés vers les étages supérieurs, consacrés aux expositions temporaires, ainsi que vers les collections permanentes, sous-sol la place du Musée (**fig. 129**). Le passage entre le accueil du musée et les salles d’exposition situées sous la place s’effectue par une ruelle souterraine, aménagée sous la rue du Musée (**fig. 130**).

L'escalier reliant la place Royale à la place du Musée est supprimé, car il faisait double emploi avec la rampe longeant les maisons. Une baie vitrée est ajoutée à la paroi verticale qui sépare le niveau des deux places. Ainsi, depuis le niveau de l'accueil, les visiteurs pourront apercevoir, à travers la baie, la rotonde du Palais Charles de Lorraine. De plus, cette ouverture apporte un éclairage naturel au couloir et atténue la sensation de claustrophobie (**fig. 131, 132**).

Quant à la quatrième façade de l'Altenloh, elle est dessinée dans le style néoclassique de l'hôtel, à ceci près qu'elle intègre une verrière au centre de la quatrième façade de l'hôtel (**fig. 133**). Ce dernier est surmonté d'un niveau en toiture, destiné à accueillir les enfants dans le cadre des activités des services éducatifs des Musées³⁹⁴. Ce niveau est hérité de l'avant-projet du musée signal.

³⁹⁴ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Procès-verbal de la Réunion du Groupe de Travail tenue le 10.1.1975 à 10H. », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.



Fig. 132 : La baie vitrée à côté de la rampe, ébauche du musée camouflé.



Fig. 133 : La verrière, au centre de la quatrième façade de l'Altenloh, ébauche du musée camouflé.

Le niveau d'accueil (A), situé au sous-sol de l'Altenloh, donne accès à un espace carrefour qui communique avec le musée d'Art ancien, une salle audiovisuelle destinée à présenter les œuvres et les artistes aux visiteurs à travers un film, ainsi qu'avec les salles d'exposition permanentes situées sous la place (F). Les cimaises, conçues comme éléments porteurs des planchers, sont disposées de manière à rayonner autour du puits de lumière en hémicycle. Une circulation technique et une réserve (H), héritées de l'avant-projet du musée signal, sont aménagées en périphérie des galeries souterraines. Cette circulation technique mène aux réserves (G)³⁹⁵. Une circulation verticale, réservée au personnel et au transport des œuvres, aboutit à un volume en surface, à l'emplacement de l'ancienne Maison des Pages, qui restera à définir lors de la phase II.

À l'embouchure du couloir sous la rue du Musée, une cimaise courbe génère un espace d'exposition singulier, éclairé naturellement par un lanterneau pyramidal zénithal (**fig. 134**). Au niveau de l'accueil, deux blocs de circulation verticale sont positionnés symétriquement de part et d'autre des escaliers principaux. Il s'agit des escaliers de secours et de ceux menant les visiteurs aux expositions temporaires, situées aux étages supérieurs de l'Altenloh. Une salle est également dessinée au sous-sol de la maison n° 16 de la rue du Musée, prévue pour être dédiée aux fonctions secondaires des Musées, conformément à la proposition d'intervention de Lemaire (**fig. 135**).

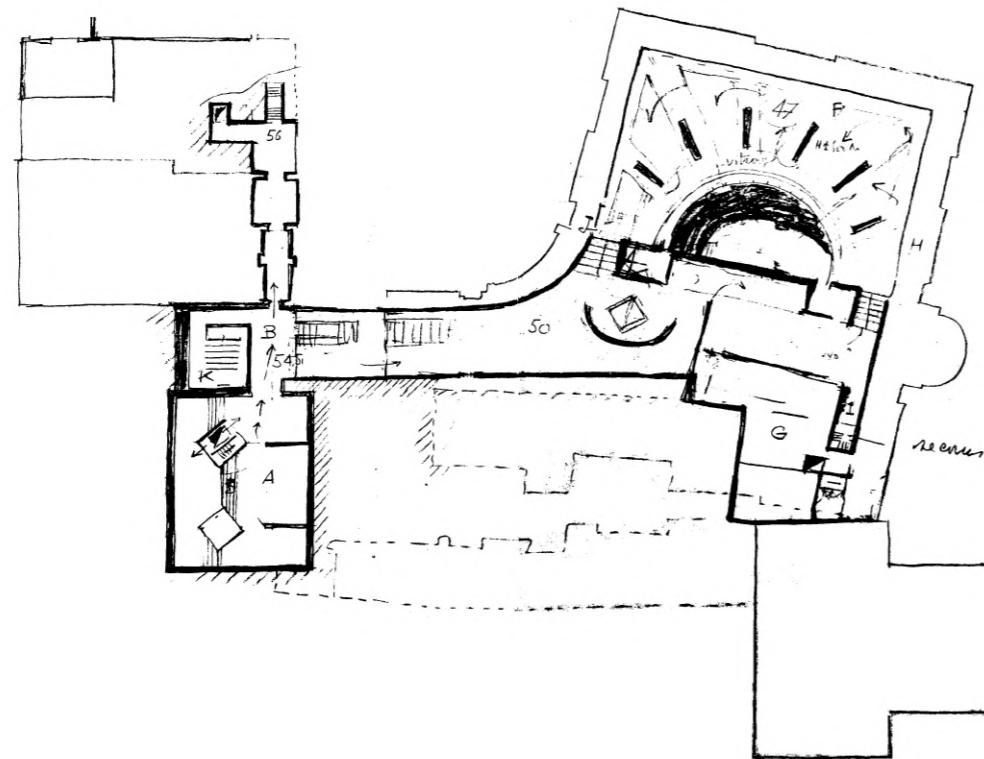


Fig. 134 : Plan des niveaux sous la rue du Musée et sous la place du Musée, ébauche du musée camouflé.

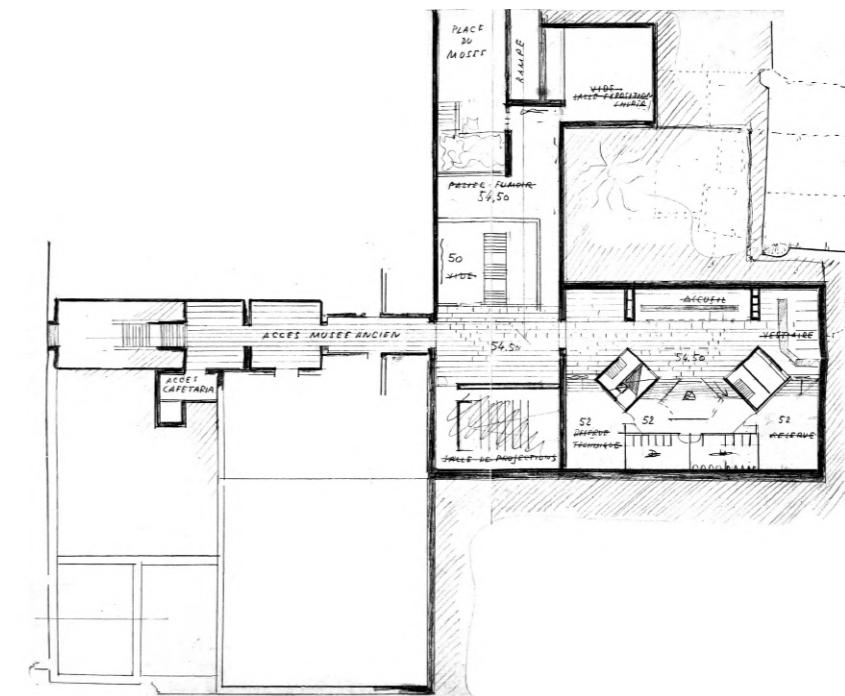


Fig. 135 : Plan du niveau de l'accueil, ébauche du musée camouflé.

³⁹⁵ Bastin, R., « Musée d'Art moderne - Plan aux niveaux sous la rue et la place du musée - Premier sous-sol », 17 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Trois niveaux de galeries sont éclairés par le puits de lumière en hémicycle. Tous les trois reprennent la même composition en plan (fig. 136, 137). Le dernier niveau inférieur de l'Altenloh, situé sous le niveau d'accueil, abrite les locaux techniques du musée. Un ascenseur est prévu dans le bloc de circulation dédié aux visiteurs afin d'assurer l'accessibilité PMR vers le sous-sol de la place du Musée (fig. 138).

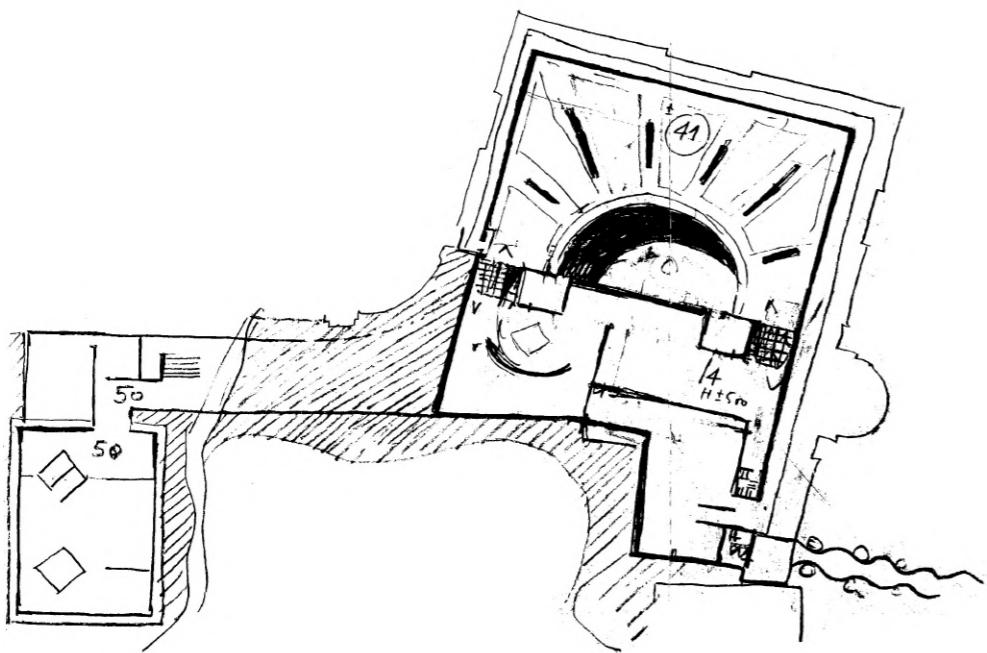


Fig. 136 : Deuxième niveau éclairé par le puit de lumière, ébauche du musée camouflé.

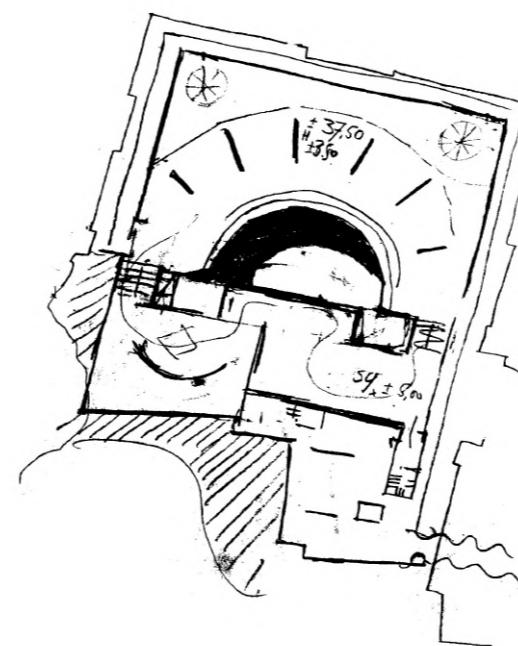


Fig. 137 : Troisième niveau éclairé par le puit de lumière, ébauche du musée camouflé.

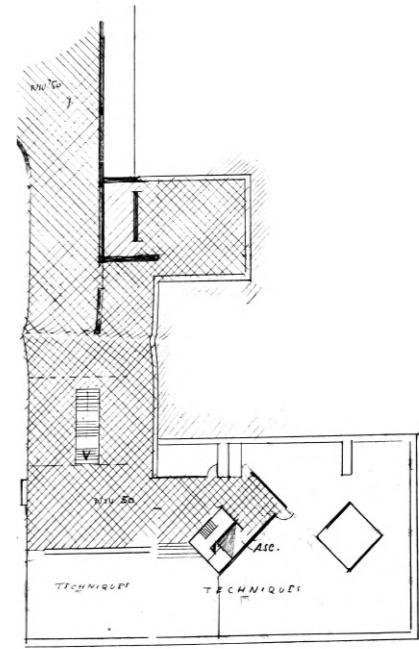


Fig. 138 : Plan du dernier niveau inférieur de l'Altenloh, affecté aux locaux techniques, ébauche du musée camouflé.

Quelques jours après la réunion du 1er octobre, Lemaire, à la suite d'une nouvelle exploration de l'Altenloh, revient sur l'arrangement pris et demande à Bastin de limiter l'agrandissement de l'Altenloh à 5 travées, et non 6 comme convenu. Selon lui, cela donnerait à l'hôtel des proportions « incontestablement plus avantageu[ses] »³⁹⁶. De plus, cette modification permettrait de préserver la maison n° 91, dotée d'une annexe « de bonne architecture traditionnelle [qui] accentuera la transversalité de la ruelle »³⁹⁷. Lemaire informe également l'architecte que certaines salles du premier étage de l'Altenloh ont conservé « leur décor initial d'une très réelle qualité »³⁹⁸, qu'il estime préférable de préserver plutôt que de remplacer par des aménagements neufs³⁹⁹.

Bastin s'oppose à cette proposition et souhaite maintenir les arrangements convenus. L'agrandissement de l'Altenloh à six travées répond à des exigences fonctionnelles. L'espace permis par cet agrandissement est « indispensable pour pouvoir disposer les deux gaines fermées pour ascenseurs et escalier de secours, suivant les prescriptions qui visent les bâtiments publics »⁴⁰⁰. Quant aux décors intérieures de l'Altenloh, l'architecte considère que la conservation des salles de l'hôtel est incompatible avec l'aménagement envisagé, qui vise à restructurer entièrement le bâtiment⁴⁰¹.

Bastin reçoit l'appui des Amis des Musées, dont le président tente de convaincre Lemaire de renoncer à sa demande. Selon lui, les dispositions à prendre pour l'Altenloh doivent relever de la responsabilité de l'auteur du projet du musée d'Art moderne, puisqu'il s'agit d'affecter cet hôtel au musée. Il rappelle également que les Amis des Musées et l'architecte ont déjà consenti à « un effort considérable »⁴⁰² en acceptant l'abandon du musée signal, à la suite de la décision ministérielle de conserver les maisons de l'ilot⁴⁰³.

Réceptif à l'argumentaire de Boël, Lemaire réaffirme l'accord conclu avec Bastin et accepte de modifier le projet qui avait été approuvé par le comité des ministres le 24 juillet. Il est donc bien prévu d'agrandir l'Altenloh à six travées, tant du côté de la rue du Musée que du côté de la rue Montagne de la Cour, ce qui implique la démolition des maisons n°s 91 et 93. Ainsi, une mince ruelle sera créée entre l'hôtel et les maisons de la rue Montagne de la Cour, établissant « un contact de meilleure qualité entre l'architecture très monumentale de la Place Royale et le tissu de valeur plus modeste, constitué par les maisons de l'ilot »⁴⁰⁴. Par ailleurs, la jonction entre les deux architectures avait été estimée comme étant « peu heureuse »⁴⁰⁵ par « la plupart des personnes qui se sont penchées sur le problème »⁴⁰⁶, ce que reconnaît le professeur.

³⁹⁶ Lemaire, R. à Bastin, R., 17 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

³⁹⁷ Ibid.

³⁹⁸ Ibid.

³⁹⁹ Ibid.

⁴⁰⁰ Bastin, R. à Lemaire, R., 29 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

⁴⁰¹ Ibid.

⁴⁰² Boël, R. à Lemaire, R., 31 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

⁴⁰³ Ibid.

⁴⁰⁴ Lemaire, R. à Vanden Boeynants, P., 19 mars 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴⁰⁵ Ibid.

⁴⁰⁶ Ibid.

En novembre, Roberts-Jones demande à Bastin d'étendre entièrement le niveau d'accueil sous les immeubles n°s 18-22, destinés à être démolis, ainsi que sous l'emplacement de la maison n° 16. En effet, le conservateur, tout comme Péchère, estime que « le musée a besoin de tout l'espace qu'il peut avoir »⁴⁰⁷.

Début décembre, Bastin poursuit le développement de la première esquisse⁴⁰⁸. Comme convenu, le niveau d'accueil s'affranchit de l'emprise au sol de l'Altenloh et s'étend jusqu'au sous-sol du n° 16. Un patio-jardin est inséré au sein de la future esplanade, en bordure du n° 16, afin d'éclairer les espaces souterrains de l'accueil (**fig. 139**).

Roberts-Jones considère que l'idée du patio-jardin n'est pas adéquate⁴⁰⁹. En effet, bien qu'un programme de démolition des immeubles n°s 18-22 ait été entériné en juillet, le permis de démolir n'a pas encore été accordé. Il est donc nécessaire de convaincre Vanden Boeynants⁴¹⁰, ministre des Affaires Bruxelloises. Le conservateur estime donc qu'il faut « à tout prix justifier de l'occupation au maximum de [l'] espace [sous les immeubles] »⁴¹¹. L'objectif étant de démontrer que la démolition de ces immeubles bénéficie aux espaces muséaux d'un point de vue fonctionnel. Dès lors, le patio-jardin « n'est peut-être pas la solution idéale »⁴¹².

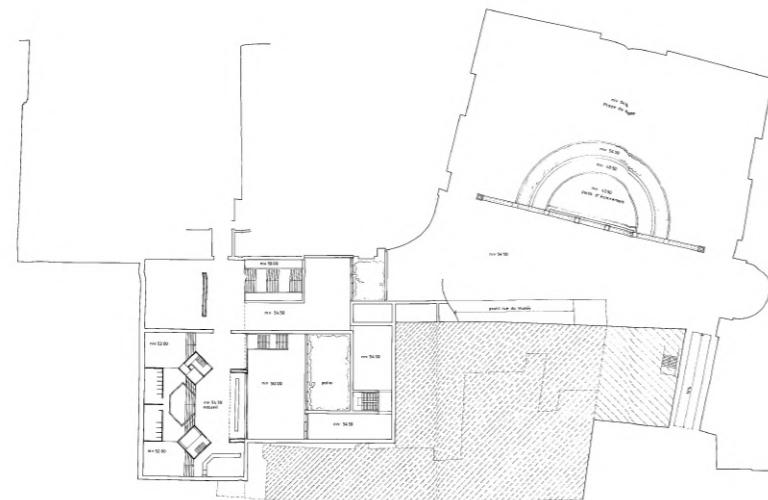


Fig. 139 : Plan du niveau d'accueil, 1^{ère} esquisse du musée camouflé.

⁴⁰⁷ Roberts-Jones, P. à Bastin, R., 8 novembre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

⁴⁰⁸ Bastin, R., « Esquisse du 5 janvier 1975 - Note explicative », 25 décembre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163A.

⁴⁰⁹ Roberts-Jones, P. à Bastin, R., op. cit.

⁴¹⁰ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 390.

⁴¹¹ Roberts-Jones, P. À Bastin, R., 5 février 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴¹² Ibid.

La largeur du grand escalier qui relie le niveau de l'accueil aux galeries sous la place du Musée est agrandit, il est accolé à la parois du côté du musée d'Art ancien. Au sous-sol de l'emplacement de la maison n° 16, une cage d'escalier est ajoutée.

Au niveau des espaces muséaux situés sous la place du Musée, la circulation technique qui était articulée en périphérie des galeries, est transformée en un parcours d'exposition destiné aux visiteurs (**fig. 140**). Deux escaliers relient ce parcours à l'espace des cimaises rayonnantes. La circulation technique en périphérie des galeries est toutefois maintenue au niveau des deux espaces inférieurs éclairés par le puits de lumière. Le lanterneau pyramidal et la cimaise courbe sont supprimés au profit d'un aménagement plus orthogonal. Les réserves sont compartimentées (**fig. 141, 142**).

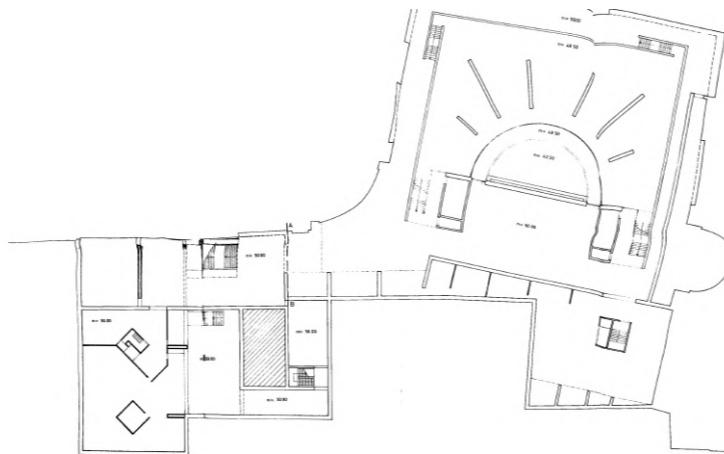


Fig. 140 : Plan du premier niveau éclairé par le puit de lumière, esquisse du musée camouflé.

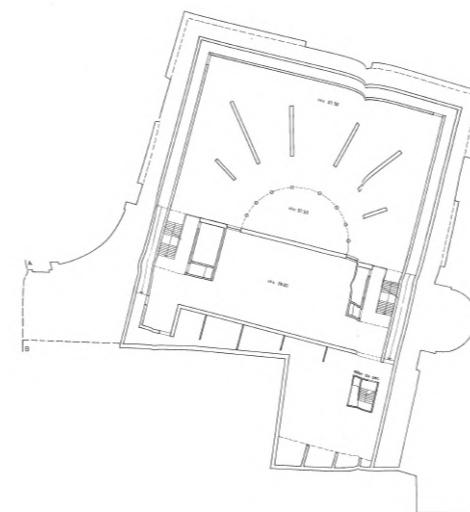


Fig. 141 : Plan du deuxième niveau éclairé par le puit de lumière, esquisse du musée camouflé.

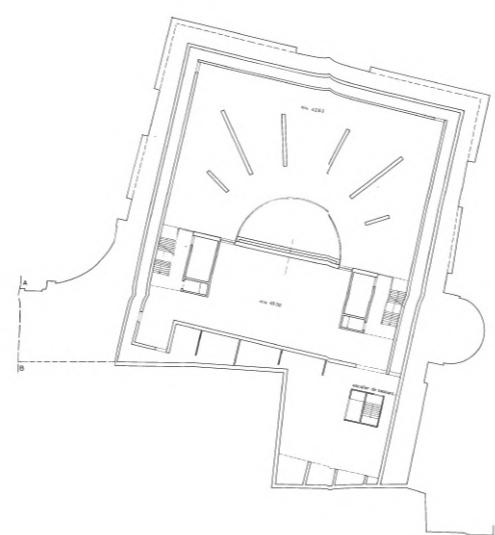


Fig. 142 : Plan du troisième niveau éclairé par le puit de lumière, esquisse du musée camouflé.

Au début du mois de janvier 1975, Bastin remet l'esquisse au ministère des Travaux publics. Une réunion a lieu avec le Groupe de Travail le 10 janvier 1975, au cours de laquelle celui-ci exprime ses conclusions à l'architecte.

Le Groupe de Travail approuve l'esquisse à l'unanimité, à l'exception de certains dispositifs architecturaux ayant principalement un impact sur l'espace public. L'aménagement intérieur des espaces muséaux n'est pas remis en cause.

Le groupe s'oppose à la verrière au centre de la quatrième façade de l'Altenloh, estimant qu'elle devrait être entièrement complétée dans le style néoclassique de l'hôtel, comme c'était le cas pour l'avant-projet du musée signal.

Concernant le puits de lumière en hémicycle, le groupe trouve que « l'idée est excellente »⁴¹³, mais De Grave suggère qu'il soit fermé par une paroi transparente pour éviter qu'il ne devienne, avec l'usage, « une sorte de dépotoir »⁴¹⁴.

Le 25 mars, le comité des ministres approuve le projet de Bastin, sur la base de l'esquisse de janvier. Cependant, il est convenu de demander à l'architecte de développer un avant-projet capable de conserver les immeubles jugés non valables selon l'étude de Lemaire⁴¹⁵. Dès lors, le 29 mai, Jean Defraigne, ministre des Travaux publics, charge Bastin de dresser l'avant-projet du musée d'Art moderne en n'incluant la démolition d'aucun immeuble de l'ilot, ce qui empêche toute possibilité d'agrandir l'emprise au sol de l'Altenloh⁴¹⁶. Dans ces conditions, Bastin est chargé en priorité de la

réalisation des plans de la phase I, à savoir la partie souterraine du musée. L'aménagement de l'Altenloh, en vue de son intégration à la fonction muséale, sera étudié ultérieurement, lors de la phase II⁴¹⁷.

Toutefois, Bastin prévient le ministre que l'avant-projet qu'il présentera « ne pourra avoir le caractère d'un avant projet "développé" pouvant servir de base définitive pour les plans d'exécutions »⁴¹⁸. En effet, l'architecte précise qu'il ne dispose pas de données exactes sur le sous-sol, et que des levés et sondages, devant normalement être à charge du ministère des Travaux publics selon les clauses du contrat en préparation, sont nécessaires⁴¹⁹.

⁴¹³ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Procès-verbal de la Réunion du Groupe de Travail tenue le 10.1.1975 à 10H. », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴¹⁴ Ibid.

⁴¹⁵ Régie des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Mont des Arts - Musée d'Art moderne », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴¹⁶ Defraigne, J. à Bastin, R., 29 mai 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴¹⁷ Lamby, P., « Le nouveau musée d'Art moderne » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 540.

⁴¹⁸ Bastin, R. à Defraigne, J., 27 juin 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴¹⁹ Ibid.

1^{re} esquisse de la phase I - Le 29 août 1975, Bastin remet les plans de la phase I au ministère des Travaux publics.

Les salles d'exposition permanente, situées sous la place du Musée, restent organisées sur trois niveaux principaux. Toutefois, le puits de lumière en hémicycle n'éclaire plus que les deux premiers. Ce puits est adossé à un mur érigé depuis la surface de la place jusqu'aux fondations du musée⁴²⁰. Ce mur constitue « l'épine dorsale de la composition »⁴²¹. Il s'aligne sous la balustrade de 1880, dessinée par Alphonse Balat⁴²², pour permettre la réalisation du gros œuvre, celle-ci devra être démontée, puis replacée et complétée à l'identique.

Le mur, orienté au sud, réfléchit la lumière du soleil qu'il renvoie de manière indirecte et diffuse dans les salles d'exposition. L'objectif est d'éviter les rayonnements indésirables ainsi que les contre-jours. Par ailleurs, le puits instaure un rapport essentiel à l'extérieur, afin d'atténuer toute sensation de claustrophobie chez les visiteurs, un objectif présent dès l'origine dans la composition muséale de Bastin. Il est envisagé de faire ruisseler de l'eau le long du mur⁴²³, le fond du puits étant constitué d'un jardin de « flore aquatique »⁴²⁴.

Le parcours muséal s'effectue de manière circulaire autour du puits de lumière, du haut vers le bas. Pour passer d'un niveau principal à l'autre, le visiteur emprunte des niveaux intermédiaires, décalés par rapport aux trois niveaux principaux. Ce dispositif crée une sensation de continuité dans le parcours muséal. Chacun des deux premiers

niveaux principaux se divise en deux parties distinctes : l'une, située du côté de la surface vitrée en hémicycle ; l'autre, plus intime par ses dimensions, adossée au mur du puits. Une fente verticale vitrée, intégrée au mur du puits, apporte un éclairage naturel atténué à ces salles de dimensions plus réduites. Cette fente sera ensuite davantage développée, son intérêt devenant également fonctionnel puisqu'elle permettra l'accès aux œuvres de grand format dans le musée⁴²⁵. Le dernier niveau, sans ouverture vers l'extérieur, reprend la disposition des deux premiers en établissant une correspondance volumétrique avec la forme du puits de lumière au moyen d'une paroi courbe⁴²⁶ (**fig. 143, 144, 145**).

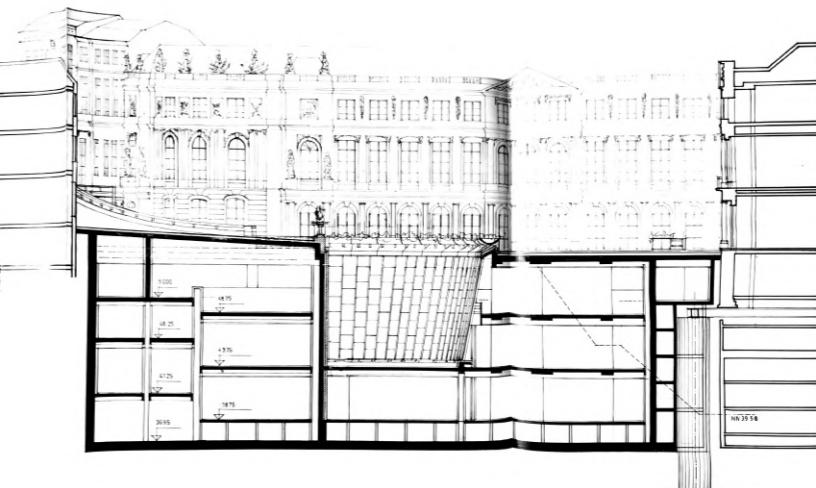


Fig. 143 : Coupe transversale du puit de lumière, 1^{er} esquisse de la phase I.

⁴²⁰ Bastin, R., « Avant projet de la 1^{re} phase des travaux au 1 sept.1975 », 29 août 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴²¹ Id., « Les projets pour le Musée d'Art Moderne à Bruxelles 1973-1978, ou l'architecture entravée » dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, 1979, tome 61, p. 59.

⁴²² L'inventaire du patrimoine architectural, « Place du Musée », 1994, monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Place_du_Musee/10001121.

⁴²³ Bastin, R., « Avant projet de la 1^{re} phase des travaux au 1 sept.1975 », op. cit.

⁴²⁴ Bastin, R. à Boël, R., 10 septembre 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴²⁵ Bastin, R., Lamby, P., « Le Musée d'Art moderne - Le projet - 1978 », 28 août 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

⁴²⁶ Bastin, R., « Avant projet de la 1^{re} phase des travaux au 1 sept.1975 », op. cit.

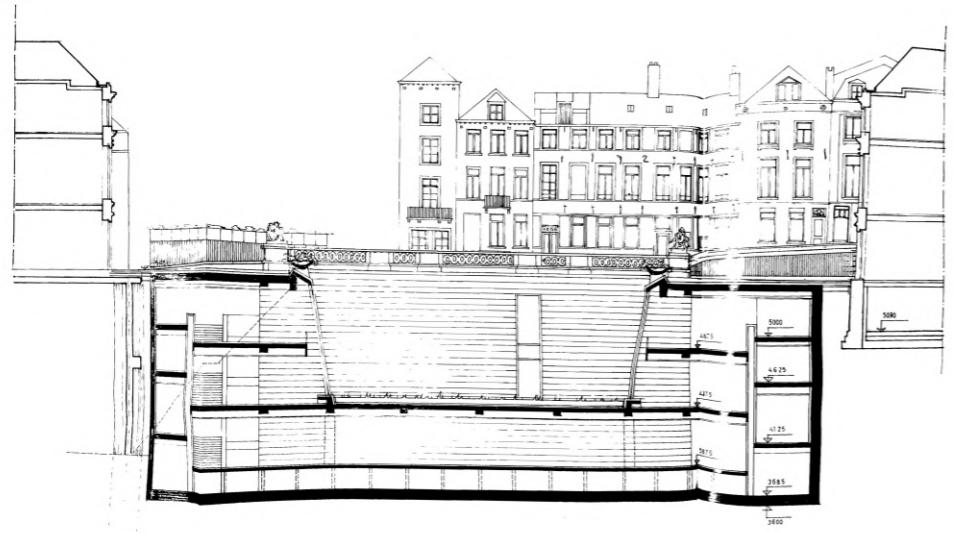


Fig. 144 : Coupe longitudinale sud du puit de lumière, vue sur le mur avec la fente vitrée, 1^{ère} esquisse de la phase I.

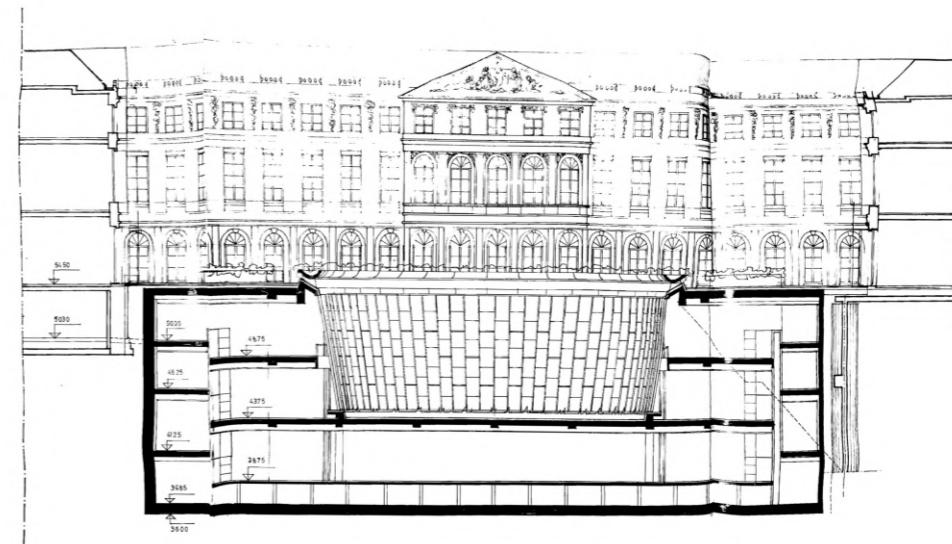


Fig. 145 : Coupe longitudinale nord du puit de lumière, 1^{ère} esquisse de la phase I.

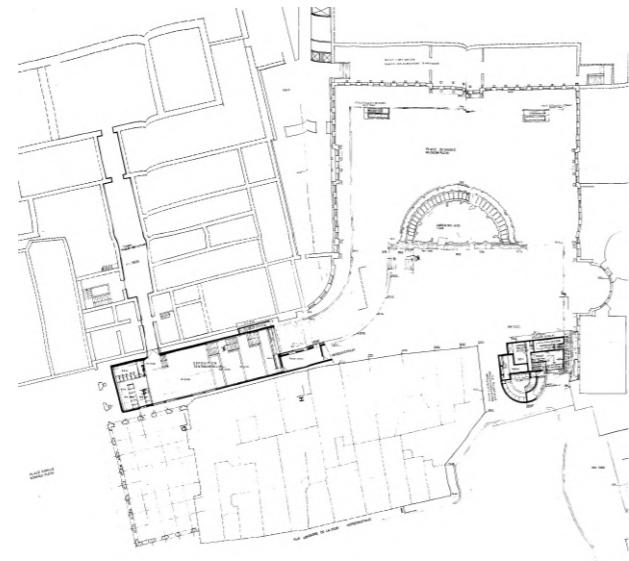


Fig. 146 : Plan au niveau de la jonction avec le musée d'Art ancien , 1^{ère} esquisse de la phase I.

L'architecte propose que l'entrée des visiteurs se fasse par le musée d'Art ancien, via la jonction sous la rue du Musée, « en attendant les aménagements de l'entrée propre au musée d'Art moderne par l'hôtel de la place Royale »⁴²⁷ L'espace qui était dédié à la salle audiovisuelle de 1974 est transformé en sanitaires.

Au niveau des abords, la rampe est élargie à 6 m et suit un tracé en courbe jusqu'à s'aligner à l'extrémité de la balustrade. Sa forme courbée reprend ainsi l'esprit de la cour anglaise existante du musée d'Art ancien.

Afin de répondre aux inquiétudes de De Grave, qui craignait que le puits soit utilisé comme « dépotoir »⁴²⁸ avec l'usage, Bastin choisit de disposer, sur le pourtour semi-circulaire du puits, une margelle courbée « d'inspiration classique »⁴²⁹ servant de bac à végétation. Ce dispositif interdit ainsi aux usagers de la place du Musée « l'approche et la vue du puits de lumière traité comme un jardin en creux »⁴³⁰. (**fig. 146**).

L'aspect technique du projet est assisté par le bureau d'ingénierie Bartholomé et David. De plus, Bastin collabore avec le bureau d'études en techniques spéciales Marcq et Roba pour la ventilation et le chauffage⁴³¹. Cette collaboration interdisciplinaire permet de considérer les questions de scénographie, de structure du bâtiment et de gestion du climat intérieur, dans une solution d'ensemble.

⁴²⁷ Bastin, R., « Avant projet de la 1^{re} phase des travaux au 1 sept.1975 », 29 août 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴²⁸ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Procès-verbal de la Réunion du Groupe de Travail tenue le 10.1.1975 à 10H. », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴²⁹ Bastin, R., op. cit.

⁴³⁰ Ibid.

⁴³¹ Bastin, R., à Defraigne, J., 29 août 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

Le musée est conçu par Bastin de manière à ce que les visiteurs puissent s'affranchir d'un parcours imposé et rejoindre, par le chemin le plus court, les sections qui les intéressent, en empruntant les circulations verticales et les espaces ouverts⁴³².

Les cimaises rayonnantes autour du puits sont réduites en taille, permettant l'ajout de nouvelles cimaises disposées parallèlement et en retrait par rapport au puits. Cette nouvelle organisation offre davantage de liberté aux visiteurs dans leur exploration des œuvres, avec des choix de déambulation multiples. L'intention est de laisser les espaces entre les cimaises « très larges pour donner aux tableaux et sculptures un recul suffisant »⁴³³. La distinction entre les cimaises rayonnantes et les cimaises parallèles marque spatialement la transition entre les deux atmosphères, déterminées par l'intensité de l'éclairage naturel : la partie proche du puits et celle en retrait, dans le fond de la salle d'exposition.

Deux parois sont fixées de part et d'autre des colonnes, constituant les cimaises. L'espace libre généré entre les deux parois permet le passage des conduits de ventilation d'un étage à l'autre. Des poutrelles en acier enrobées de béton portent les planchers et s'appuient sur les colonnes. De plus, un faux-plafond constitué d'une grille dissimule les bouches de pulsion de l'aération ainsi que les autres équipements techniques nécessaires, tels que le système d'éclairage artificiel⁴³⁴. La mise au point cet éclairage fera l'objet d'une étude approfondie dans les années à venir. Celui-ci sera conçu pour n'éclairer que les cimaises et non la surface de déambulation⁴³⁵ (**fig. 147, 148, 149**).

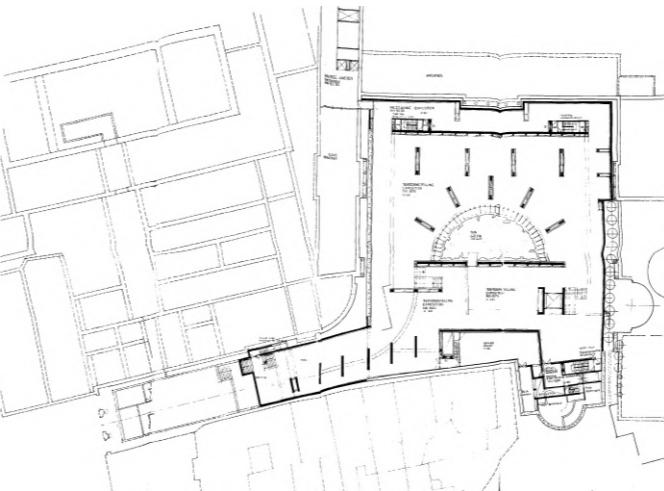


Fig. 147 : Plan du premier niveau sous la place du Musée, 1^{ère} esquisse de la phase I.

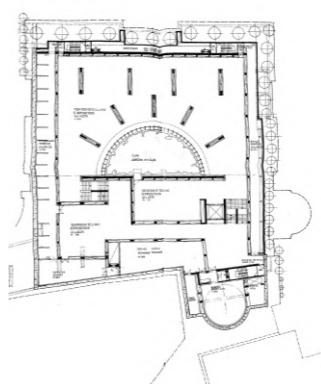


Fig. 148 : Plan du deuxième niveau sous la place du Musée, 1^{ère} esquisse de la phase I.

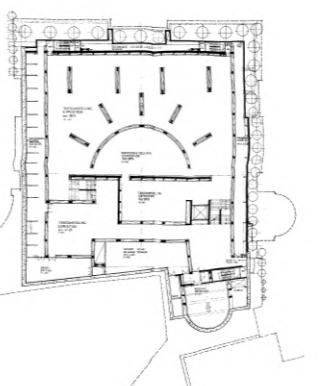


Fig. 149 : Plan du troisième niveau sous la place du Musée, 1^{ère} esquisse de la phase I.

⁴³² Bastin, R., « Le musée d'Art moderne au point de vue muséographique », 14 mars 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴³³ Bastin, R., (s.d.), « Le Musée Souterrain », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163E.

⁴³⁴ Ibid.

⁴³⁵ Bastin, R., Lamby, P., « Le Musée d'Art moderne - Le projet - 1978 », 28 août 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

Le plancher du dernier niveau principal est composé de dalles champignon disposées selon une trame carrée⁴³⁶, libérant ainsi un vide technique de 1,70 m de hauteur en dessous du musée.

Un local technique est prévu au dernier niveau des paliers intermédiaires, il est accessible depuis le bloc technique. Ce local pourra accueillir une sous-station de climatisation et permettre l'accès à la machinerie de l'ascenseur (**fig. 150**).

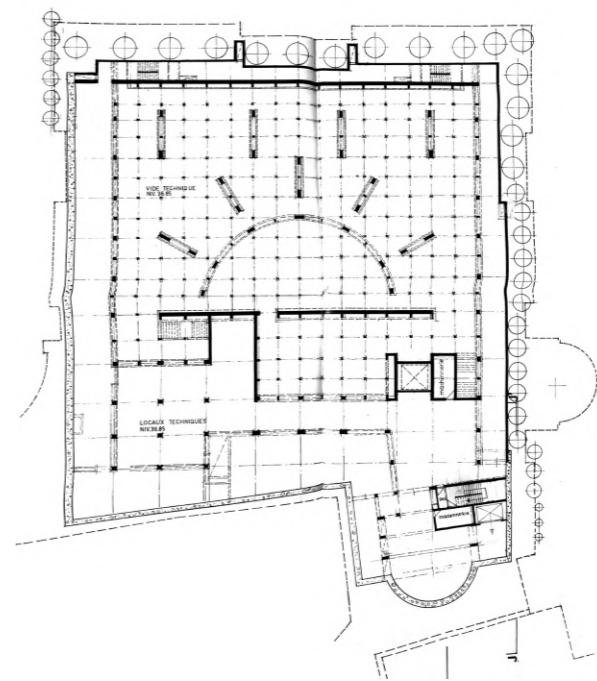


Fig. 150 : Plan du local technique et du vide technique, 1^{ère} esquisse de la phase I.

⁴³⁶ Bastin, R. à Bartholomé, J., 4 août 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

Des sorties de secours sont ajoutées, débouchant directement vers l'extérieur : deux au niveau de la place du Musée, une à côté du grand escalier, donnant sur la rue du Musée, et une autre depuis le bloc technique, débouchant sur l'esplanade, au seuil des escaliers du jardin du Mont des Arts.

Le bloc technique du musée communique avec les réserves en sous-sol. Bastin et Lemaire s'accordent pour que ce volume soit réalisé dans un « esprit contemporain »⁴³⁷ (**fig. 151**). Le bloc doit établir une communication indispensable avec la surface afin de permettre l'accès des œuvres vers le musée, l'accès des techniciens et des services d'incendie, ainsi que la sortie de secours. Bastin conçoit le bloc comme un socle sur lequel pourrait, à l'avenir, s'implanter une nouvelle construction ou de la végétation haute afin de refermer la place du Musée⁴³⁸. Son aménagement extérieur respecte les obligations du site mises en évidence lors de l'élaboration des esquisses du musée signal, à savoir une rampe d'accès pour les véhicules prioritaires et un escalier desservant la chapelle protestante (**fig. 152**).

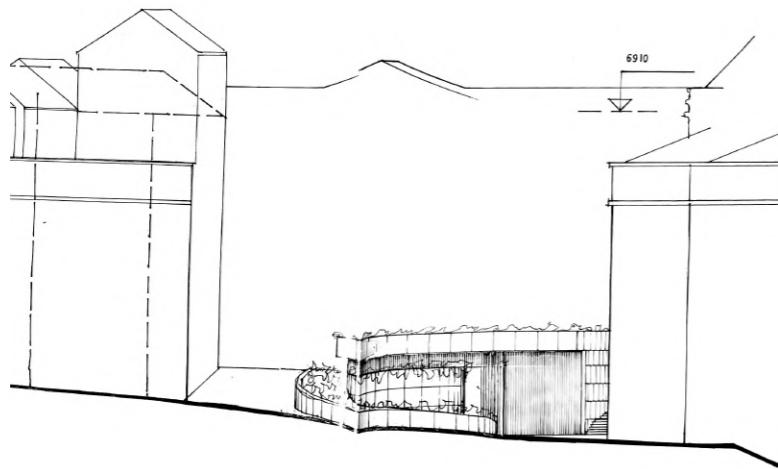


Fig. 151 : Élévation nord du bloc technique, 1^{ère} esquisse de la phase I.



Fig. 152 : Élévations est et ouest du bloc technique montrant la rampe et l'escalier, 1^{ère} esquisse de la phase I.

⁴³⁷ Bastin, R. à Lemaire, R., 10 juin 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴³⁸ Id., « Avant projet de la 1^{re} phase des travaux au 1 sept.1975 », 29 août 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

Le 11 septembre, Roberts-Jones, Boël et Lemaire approuvent l'avant-projet. Le conservateur confirme qu'il souhaite que la maison n° 16 de la rue du Musée fasse l'objet d'une reconstruction afin de l'affecter aux fonctions secondaires des Musées. Selon lui, les autres immeubles de la rue ne sont pas utiles pour le complexe muséal. La démolition des immeubles mitoyens de l'Altenloh « reste un objectif à atteindre en vue de l'exécution de la deuxième phase de construction du musée »⁴³⁹.

Quelques semaines plus tard, le ministère des Travaux publics, ayant examiner l'avant-projet, fait part à Bastin que « l'étude fournie relève plutôt d'une esquisse »⁴⁴⁰. Il est demandé à Bastin de soumettre « dans les délais les plus brefs »⁴⁴¹ un avant-projet plus détaillé. Toutefois, l'étude du musée d'Art moderne est considérablement ralenti en 1976. La convalescence de Bastin, entamée en septembre 1975 pour plusieurs mois, a suspendu sa mission. Il mandate cependant son collaborateur, l'architecte Victor Kockerols, pour le représenter⁴⁴².

De plus, Bastin souhaite en priorité régulariser le lien contractuel établi entre le ministère des Travaux publics, commanditaire du projet, et les auteurs du projet, Bastin lui-même et Beeck. La mise au point du contrat a toujours été compliquée, les termes demeurent imprécis et donnent lieu à des désaccords.

Dans ce contexte, et face à ces difficultés contractuelles, Bastin sollicite depuis plusieurs mois l'appui des Amis des Musées afin de faire reconnaître ses prestations réalisées entre 1970 et 1974⁴⁴³. En effet, il n'a perçu aucune rétribution pour les études menées dans le cadre du projet du musée signal, tandis que le ministère des Travaux publics refuse de rémunérer les prestations liées au projet abandonné⁴⁴⁴. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1976, Bastin engage des démarches juridiques, par l'intermédiaire de son avocat, Paul Rigaux. Finalement, les prestations qui lui étaient dues seront reconnues en fin d'année 1976⁴⁴⁵. Un contrat définitif sera établit par la suite, en mars 1977⁴⁴⁶.

Parallèlement, les réunions du Groupe de Travail se poursuivent, Kockerols et Lamby remplacent Bastin. Les bureaux Bartholomé et David, ainsi que Marcq et Roba, poursuivent l'étude⁴⁴⁷.

En novembre 1976, Bastin fait appel au bureau d'études Boulvin, sous-traitant des Entreprises Van Rymenant, pour réaliser le relevé précis de la place du Musée et des bâtiments attenants par un géomètre, en vue de pouvoir dresser le deuxième avant-projet⁴⁴⁸.

⁴³⁹ Les Amis des Musées, (s.d.), « Musée d'Art moderne - Réunion du 11 septembre 1975 chez le conservateur en chef », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁴⁰ Defraigne, J. à Bastin, R., Beeck, L., 24 octobre 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁴¹ Ibid.

⁴⁴² Bastin, R. à Defraigne, J., 23 septembre 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴⁴³ Boël, R. à Vanden Boeynants, P., 16 septembre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁴⁴⁴ Beeck, L. à Bastin, R., 15 octobre 1974, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁴⁴⁵ Les Architecte du Musée d'Art moderne, Bastin, R., Beeck, L., (s.d.), « Note d'honoraires », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁴⁴⁶ Régie des Bâtiments à Bastin, R., 30 mars 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

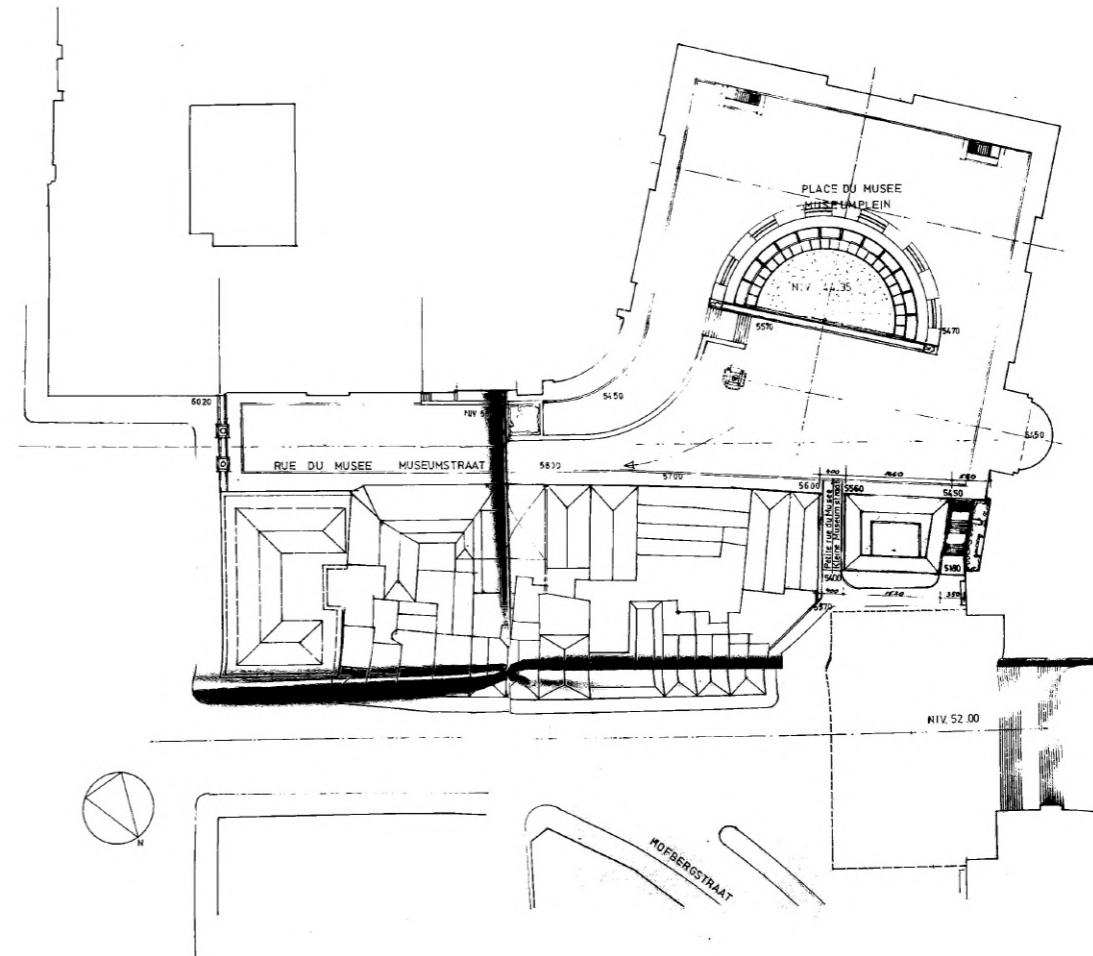
⁴⁴⁷ Ministère des Travaux publics, administration des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Monts des Arts - Musée d'Art moderne - 2^{ème} réunion du Groupe de Travail tenue le 12 octobre 1976 au Résidence Palace», Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁴⁸ Les Entreprises Van Rymenant à Bastin, R., 26 novembre 1976, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Esquisse définitive de la phase I - Une esquisse intermédiaire, qui sera la définitive, est soumise pour approbation en janvier 1977 au ministère des Travaux Publics, ainsi qu'au commandant du Corps des Sapeurs Pompiers de l'Agglomération de Bruxelles.

Les aménagements intérieurs restent inchangés. Ceux-ci se base toujours sur l'esquisse de janvier 1975⁴⁴⁹. En revanche, le bloc technique adopte une forme trapézoïdale. La statue de Charles de Lorraine est proposée pour être déplacée et placée en face de la rotonde du palais Charles de Lorraine (**fig. 153**).

Le ministère des Travaux publics approuve l'esquisse définitive le 9 mars et commande l'avant-projet de la phase I⁴⁵⁰. Le commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers l'approuve également, mais demande l'ajout d'un cinquième escalier afin qu'une sortie de secours soit aménagée dans chacun des quatre coins de la place. Cependant, faire aboutir l'escalier directement vers l'extérieur n'est pas une obligation⁴⁵¹.



Avant-projet de la phase I - Les relevés précis du site ont permis de réaliser les plans de l'avant-projet, qui sont soumis au ministère des Travaux publics le 6 juin 1977. Il s'agit d'une résolution technique de l'esquisse définitive. Quelques ajouts et modifications d'ordre pratique ont cependant été apportés.

Un escalier de secours est ajouté, comme convenu, au niveau du quatrième angle de la place du Musée. Il communique avec tous les niveaux du musée souterrain et débouche vers le pertuis du bloc technique, servant principalement à la prise d'air pour la ventilation⁴⁵² (**fig. 154**).

Un ascenseur est ajouté à côté du grand escalier. Il permet d'établir un parcours PMR entre le niveau de l'entrée du musée et les galeries souterraines⁴⁵³ (**fig. 155**).

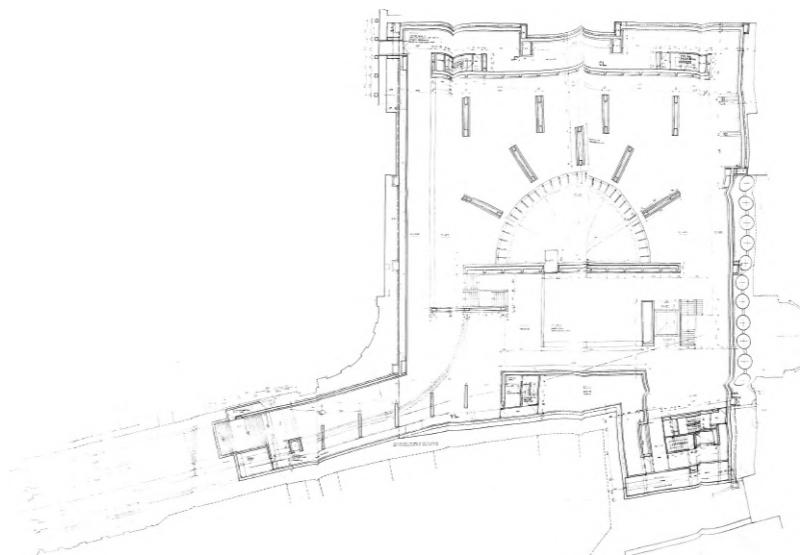


Fig. 154 : Plan du premier niveau principal avec le nouvel escalier de secours, avant-projet de la phase I.

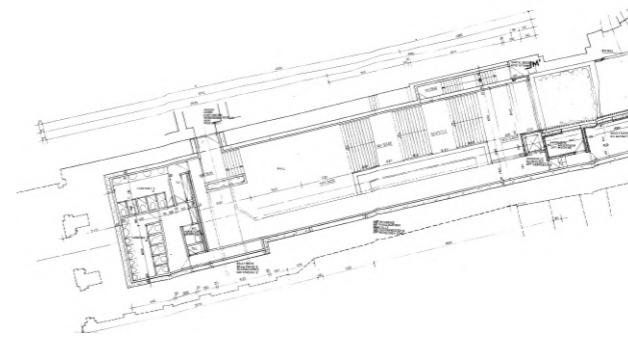


Fig. 155 : Plan du grand escalier et l'ascenseur, avant-projet de la phase I.

⁴⁵² Bastin, R.. « Musée d'Art moderne - Avant Projet - 1ère Phase - Note sur les différences intervenues dans l'avant projet par rapport à l'esquisse approuvée le 9-3-1977 », 23 mai 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁵³ Ibid.

À la demande du pasteur, la rampe d'accès au véhicule prioritaire, à côté du bloc technique, est augmentée en largeur de 2 m, passant de 4 m à 6 m⁴⁵⁴ (**fig. 156**).

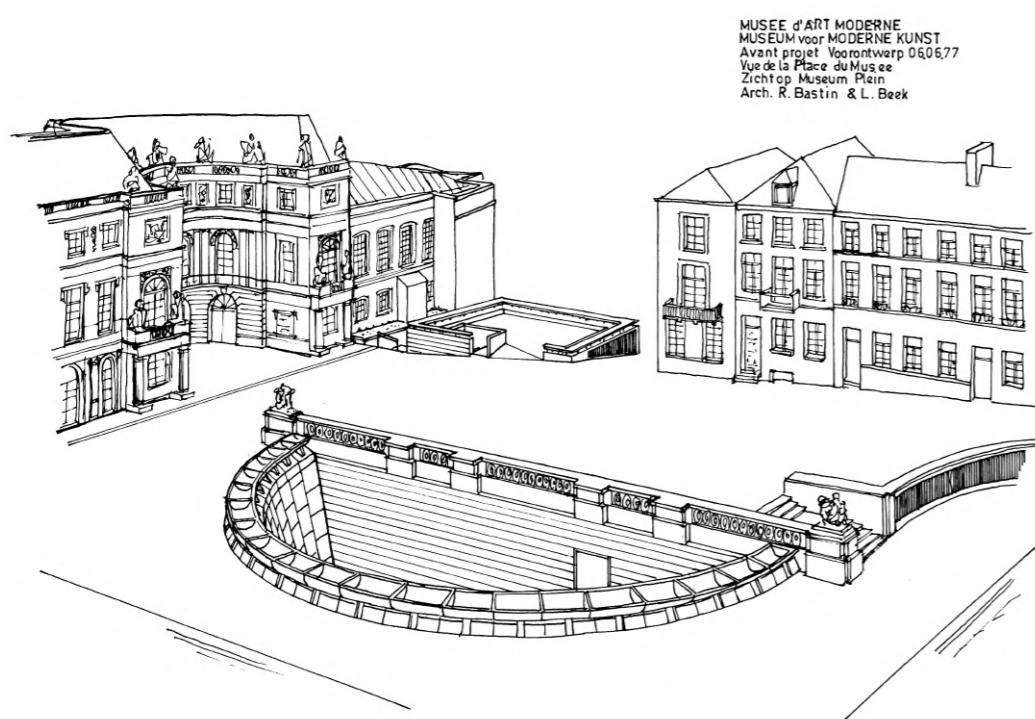


Fig. 156 : Vue aérienne sur le bloc technique et le puits de lumière depuis la place du musée, avant-projet de la phase I.

De plus, la surface de la place est inclinée en pente douce pour permettre le ruissellement des eaux de pluie en bordure de la place du Musée⁴⁵⁵ (**fig. 157**).

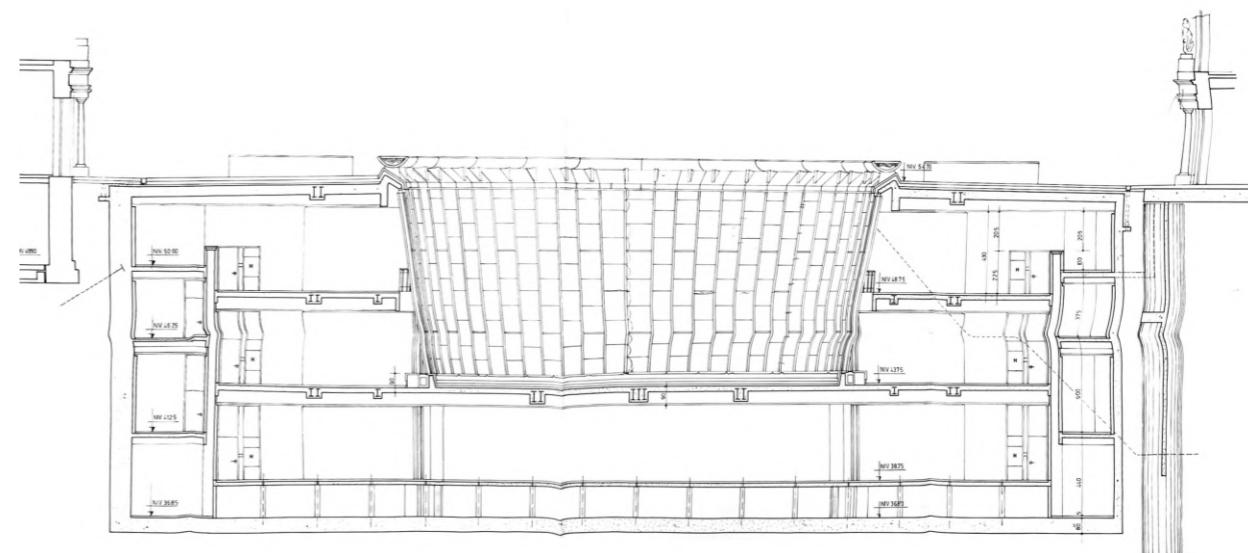


Fig. 157 : Coupe longitudinale , avant-projet de la phase I.

⁴⁵⁴ Bastin, R.. « Musée d'Art moderne - Avant Projet - 1ère Phase - Note sur les différences intervenues dans l'avant projet par rapport à l'esquisse approuvée le 9-3-1977 », 23 mai 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁵⁵ Ibid.

Le permis de bâtir est introduit par la Régie des Bâtiments le 1er juin 1977. Le projet Bastin fait ensuite l'objet d'une enquête publique entre le 8 août et le 8 septembre 1977⁴⁵⁶. Pendant la période de l'enquête, l'aspect et la volumétrie du bloc technique font l'objet de vives critiques de la part de Quartier des Arts, de la Ligue Esthétique et de l'ARAU. Ces trois associations estiment qu'il s'agit d'une construction complètement décontextualisée du site, qui ne rend pas hommage à la noblesse des lieux. L'ARAU propose une solution alternative : construire une nouvelle maison à l'emplacement de l'ancienne Maison des Pages. L'intention est de conserver le caractère fermé, jugé intimiste, de la place du Musée et de rétablir la continuité de la rue du Musée. Le 20 septembre, cette alternative est accueillie favorablement par la Commission de concertation. Dans ce cadre, il sera demandé à l'architecte de revoir le volume en surface du bloc technique, en vue de la fermeture de la place du Musée⁴⁵⁷ (fig. 158).



Fig. 158 : Solution alternative au bloc de technique du projet Bastin par l'ARAU, 1977.

⁴⁵⁶ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 392.

⁴⁵⁷ Ibid., p. 399.

À l'issue de l'enquête publique, le permis de bâtir est finalement délivré le 28 novembre 1977, sous trois conditions :

« 1. La conception tant du point de vue implantation qu'architecture du bâtiment prévu Petite rue du Musée devra être réétudiée dans le cadre d'une solution d'ensemble de fermeture de la place du Musée et terminaison des bâtiments de l'ilot délimité par la place du Musée et de la rue Montagne de la Cour. Les équipements techniques pourront être incorporés dans cette solution d'ensemble.

2. Le puits d'éclairement du Musée sera réétudié compte tenu d'une réduction de sa profondeur et d'une amélioration de l'aménagement des parois.

3. La construction du mur courbe reliant la place du Musée à la rue du Musée sera réétudiée de manière à assurer l'unité d'ensemble de la place. »⁴⁵⁸.

La Régie des Bâtiments commande à Bastin les plans d'exécution en juin 1977⁴⁵⁹.

La remise de l'esquisse définitive de la phase I, en janvier 1977, avait permis de relancer les discussions, en suspens depuis des mois, quant au programme de démolition des immeubles mitoyens de l'Altenloh, en vue de son agrandissement. De fait, bien qu'il ait été demandé à Bastin par le comité des ministres d'établir un projet ne comprenant pas de démolition des maisons de l'ilot, la première esquisse du musée camouflé de janvier 1975 avait toutefois été approuvée par ce comité le 25 mars. Le 17 janvier 1977, le Groupe de Travail se réunit pour déterminer les travaux hors-sol de la phase II. L'objectif est d'obtenir l'accord définitif de l'autorité compétente sur la base de l'esquisse de 1975. En vue de cet objectif, il est demandé à Bastin de dresser l'esquisse définitive de la phase II, intégrant les démolitions nécessaires à l'agrandissement de l'Altenloh à six travées, en vue de les soumettre pour approbation⁴⁶⁰.

Lors de cette réunion, il est proposé d'établir l'entrée du musée via la petite place du Musée, rendue possible par la démolition des immeubles n°s 18-22⁴⁶¹. Cette solution ne sera finalement pas retenue⁴⁶².

⁴⁵⁸ Ministère des Travaux publics, Secrétariat d'État à l'économie, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, « Permis de Bâtir », 28 novembre 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁵⁹ Régie des Bâtiments à Bastin, R., 7 juin 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁶⁰ Régie des Bâtiments, « Bruxelles - Mont des Arts - Musée d'Art moderne - 3ème réunion tenue le 17 janvier 1977 au Résidence Palace », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁶¹ Beeck, L. à Bastin, R., 14 janvier 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁶² Bastin, R., Beeck, L., « Mont des Arts - Musée d'Art moderne - Deuxième phase - Rapport consécutif de la 3ème réunion tenue le 17-1-1977 au Résidence », 19 février 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

Esquisse de la phase II - Le 9 juin 1977, soit huit jours après l'introduction du permis de bâtir de la phase I, Bastin dépose le dossier relatif à l'esquisse de la phase II auprès de la Régie des Bâtiments.

L'intervention proposée comprend, comme convenu, l'agrandissement de l'Altenloh à six travées, la démolition des immeubles n°s 18, 20 et 22 du côté de la rue du Musée, ainsi que des maisons n°s 91 et 93 du côté de la rue Montagne de la Cour. À la demande de Roberts-Jones, un bâtiment annexe est ajouté. Il est affecté aux locaux du personnel et, éventuellement, aux services éducatifs des Musées⁴⁶³. Cette nouvelle construction se veut indépendante, aucune jonction n'est réalisée avec le musée d'Art moderne. Son implantation est envisagée à côté de la maison n° 16, qui est maintenue (**fig. 159**). L'Altenloh a pour fonction d'assurer l'entrée du musée d'Art moderne depuis la place Royale et d'y accueillir les espaces de réception du public. Les étages de l'hôtel sont, quant à eux, affectés aux expositions temporaires du musée d'Art moderne. Une bibliothèque accessible au public est prévue à l'entrée⁴⁶⁴ (**fig. 160**).

Le bloc technique est représenté sur les plans selon la configuration de l'esquisse définitive. Il sera demandé, par la Régie des Bâtiments, de le redessiner afin qu'il corresponde à la version de l'avant-projet⁴⁶⁵. La version à jour est déposée le 17 juin à la Régie⁴⁶⁶.



Fig. 159 : Plan de masse, esquisse de la phase II.

Surface hachurée : emprise au sol ajoutée

Surface grisée : emprise au sol démolie



Fig. 160 : Plan R0, esquisse de la phase II.

⁴⁶³ Bastin, R., Beeck, L., « Mont des Arts - Musée d'Art moderne - Deuxième phase - Rapport consécutif de la 3^{ème} réunion tenue le 17-1-1977 au Résidence », 19 février 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁶⁴ Ibid.

⁴⁶⁵ Régie des Bâtiments, (s.d.), « Bruxelles - Mont des Arts - Musée d'Art moderne - 4e réunion tenue le 9 juin 1977 au Résidence Palace », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁶⁶ Bastin, R. à Van Nuffel, R., 17 juin 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

La quatrième façade de l'Altenloh reprend le principe de composition de l'esquisse de janvier 1975, à savoir deux corps de trois travées, dans le style néoclassique des façades maintenues de l'hôtel, réunis par une verrière. Celle-ci fait « écho au patio du musée »⁴⁶⁷, dans une volonté d'unité architecture de l'ensemble du projet. Elle éclaire naturellement la cage d'escalier de l'hôtel, ouverte sur la verrière et offrira aux visiteurs une vue sur la ville (**fig. 161**).

Une prise de lumière zénithale est créée au pied de la verrière. Elle éclaire le niveau d'accueil, qui s'étend sous la petite place du Musée.⁴⁶⁸ (**fig. 162**).

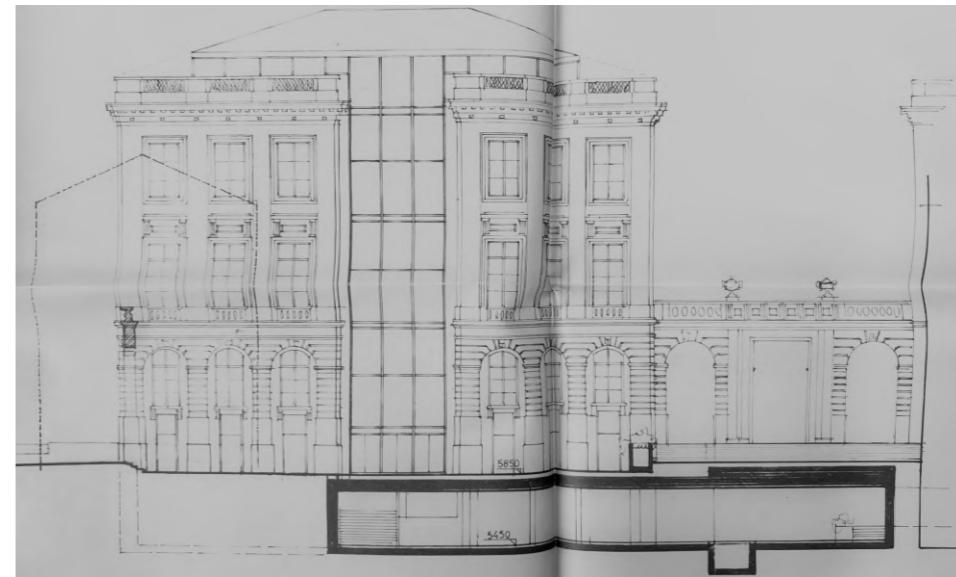


Fig. 161 : Coupe du niveau d'accueil du musée d'Art moderne, esquisse de la phase II.

⁴⁶⁷ Bastin, R., Lamby, P., « Le Musée d'Art moderne - Le projet - 1978 », 28 août 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

⁴⁶⁸ Ibid.

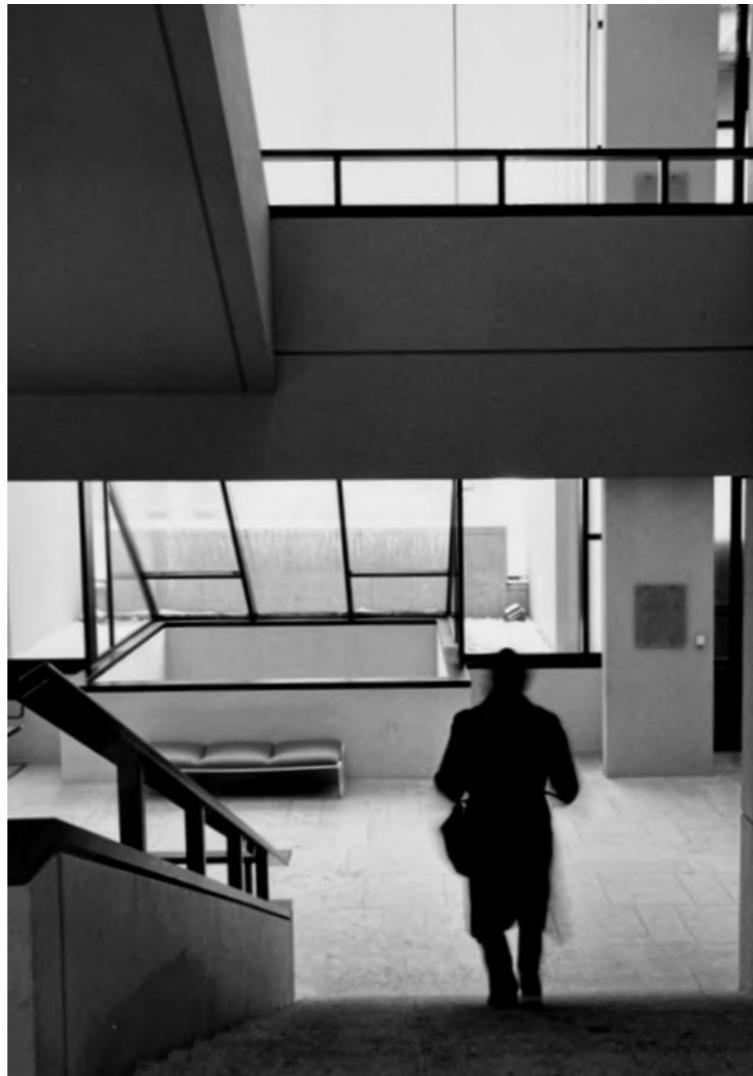


Fig. 162 : Vue sur la prise de lumière zénithale, après l'inauguration du musée d'Art moderne en 1984.

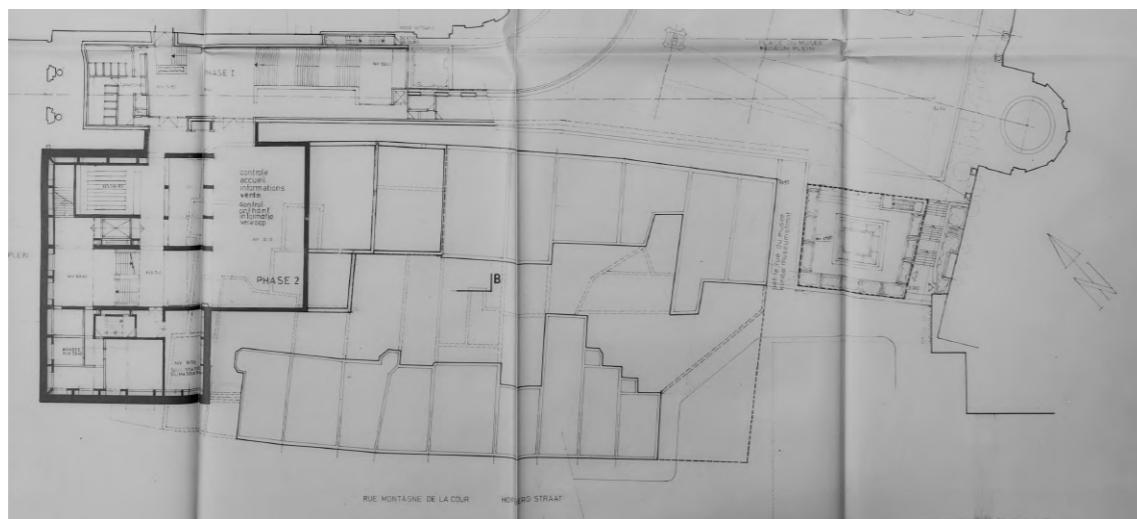


Fig. 163 : Niveau de l'accueil, esquisse de la phase II.

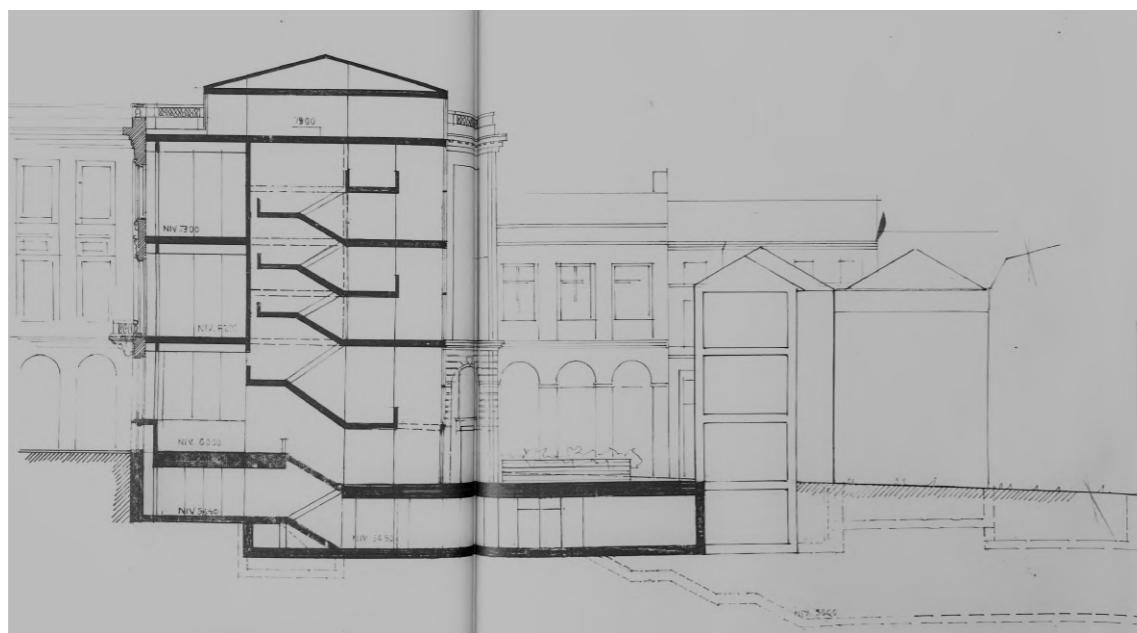


Fig. 164 : Coupe de l'Altenloh, esquisse de la phase II.

La jonction entre le sous-sol de l'Altenloh et les galeries souterraines de la place du Musée se fait par la rue du Musée. Au niveau de l'accueil se trouvent le contrôle des entrées, les vestiaires, le centre d'information ainsi qu'une section réservée aux locaux techniques. L'accès aux expositions temporaires s'effectue par un escalier situé contre les vestiaires ; ensuite, l'escalier central, ouvert sur la verrière, prendra le relais pour guider les visiteurs vers les étages supérieurs (**fig. 163, 164**).

Les niveaux de l'Altenloh sont organisés selon un plan type. La circulation est concentrée au centre de l'immeuble, comprenant l'escalier principal, un ascenseur et un escalier secondaire qui sert également d'escalier de secours. Les salles d'expositions s'articulent dans un espace libre autour de cette circulation. Il s'établit alors un contraste d'ambiance puisque la circulation verticale est baignée de lumière et ouverte sur la ville par la verrière, tandis que les espaces d'exposition, souhaités intimes, sont éclairés par de la lumière artificielle, les fenêtres de l'Altenloh étant programmées pour être obstruées avec des stores⁴⁶⁹, et ce afin d'éviter les contre-jours et les rayonnements solaires indésirables (**fig. 165**).

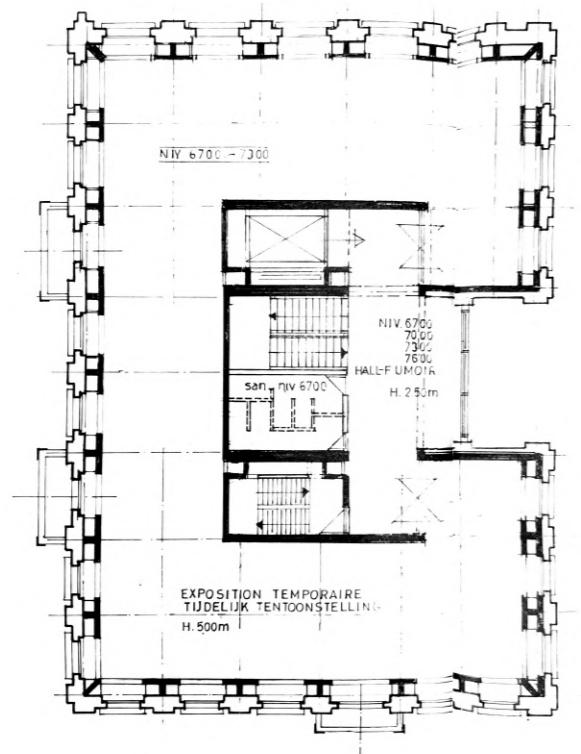


Fig. 165 : Plan type d'un étage, définitive de la phase II.

Le dernier niveau constitue l'extension en hauteur de l'hôtel. En façade, il prolonge visuellement la verrière (**fig. 166**).

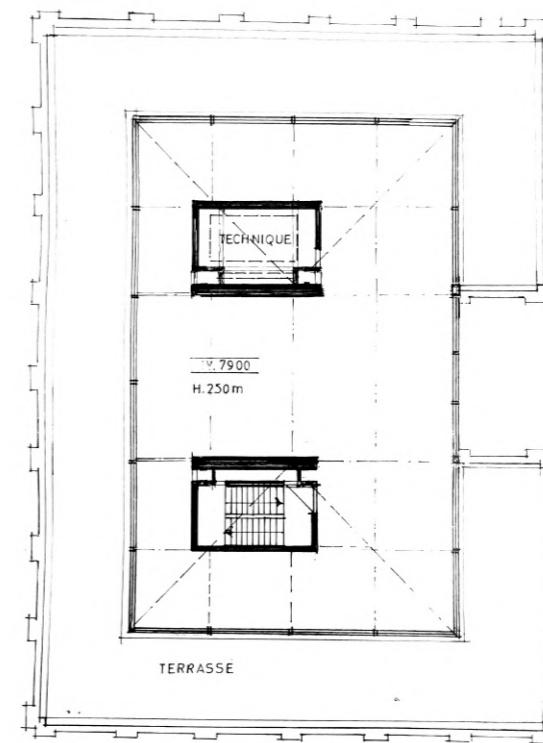


Fig. 166 : Plan du dernier niveau, esquisse de la phase II.

⁴⁶⁹ Koniarski, I., « Roger Bastin, architecture muséologique », (Mémoire de M.A., Université libre de Bruxelles, 2001), p. 61.

La possible démolition des immeubles situés aux n°s 18-22 de la rue du Musée, ainsi que des maisons n°s 91 et 93 de la rue Montagne de la Cour, provoquent des tensions : les partisans du projet de Bastin défendent l'idée que le dégagement de l'Altenloh constitue la seule solution contre les risques de vols et d'incendie, tandis que les opposants défendent une politique de maintien de l'habitat en ville. Ces derniers soutiennent que l'immeuble mitoyen de l'hôtel pourrait accueillir jusqu'à quatorze logements de 145 m²⁴⁷⁰ (fig. 167, 168).

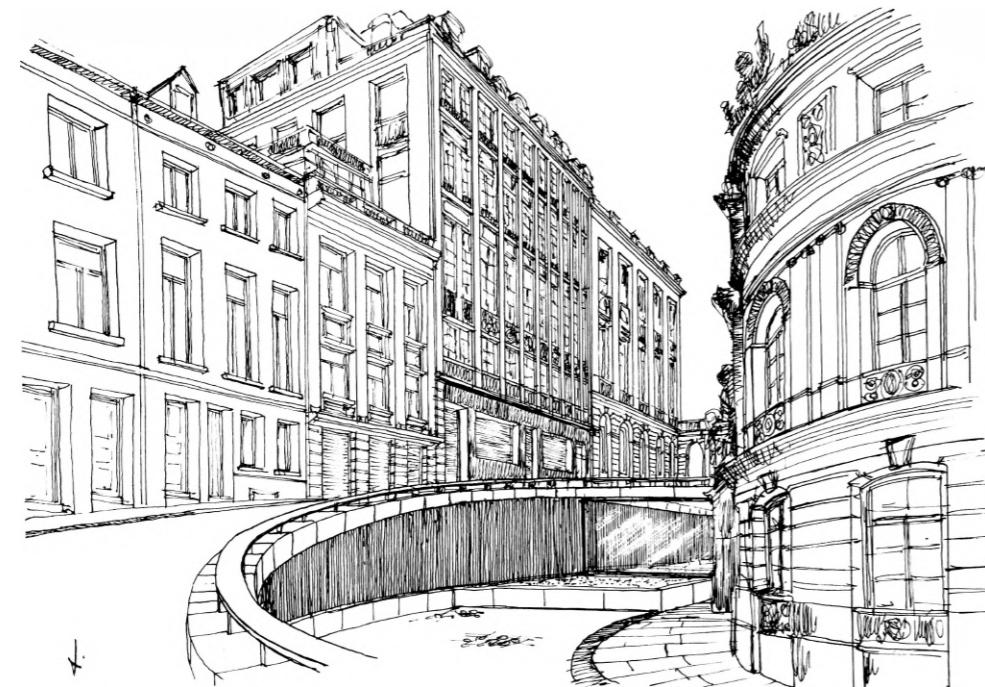


Fig. 167 : Vue sur la rue du Musée depuis la place du Musée, situation projetée où l'immeuble n°s 18-22 est maintenu.

En février 1978, une demande de principe de bâtir est néanmoins acceptée. Le ministère des Travaux publics informe Bastin que l'esquisse définitive peut désormais servir de base pour l'élaboration du projet définitif⁴⁷¹.



Fig. 168 : Vue sur la rue du Musée depuis la place du Musée, esquisse de la phase II.

⁴⁷⁰ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 392.

⁴⁷¹ Wurth, J., à Bastin, R., 17 février 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

Projet de la phase I - Les plans d'exécution sont remis à la Régie des Bâtiments en janvier 1978. Dès lors, l'inauguration du chantier de la phase I a lieu le 14 septembre 1978⁴⁷², les Entreprises Van Rymenant sont désignées adjudicataires des travaux⁴⁷³.

La première condition du permis de bâtir, délivré le 28 novembre 1977, imposait la construction d'un nouveau bâtiment à l'emplacement de l'ancienne Maison des Pages, qui refermerait la place du Musée⁴⁷⁴. Pour y répondre, Bastin prévoit la construction d'une maison de trois niveaux, sous laquelle seraient intégrés le bloc technique⁴⁷⁵ (fig. 169). Par ailleurs, la Petite rue du Musée est réduite de 6 m à 4 m 50 de large⁴⁷⁶.

Les deux étages de la maison reposent sur des pilotis, tandis que le rez-de-chaussée, entièrement vitré. Les planchers s'articulent autour d'un noyau de circulation central, intégrant également les gaines pour la ventilation du musée. La transparence du rez-de-chaussée permet d'ouvrir des échappées visuelles depuis la place du Musée vers la rue Ravenstein⁴⁷⁷. Ce principe de composition se retrouve à plusieurs reprises dans l'œuvre de Bastin, notamment dans le volume hors-sol du musée royal de Mariemont, ou plus récemment dans l'esquisse alternative de février 1974, imaginée sur pilotis et vitré à sa base.

Sur les plans d'exécution, le bloc technique est représenté sans la maison prévue au-dessus. L'architecte précise qu'elle « ne pourra être effectuée qu'en tout dernier lieu »⁴⁷⁸, notamment parce qu'elle devra être étudiée dans une solution d'ensemble avec l'ilot, dont l'étude de la restauration et de la réhabilitation des maisons est confiées à Lemaire. Le bloc technique est aménagé de plain-pied avec la place du Musée, sa structure est conçue pour supporter les charges de la construction à venir⁴⁷⁹ (fig. 170).

Cette maison devra faire l'objet d'un permis de bâtir complémentaire, qui sera accordé le mois suivant, en février 1978, à condition de réduire la construction d'un niveau, celle-ci n'étant pas conforme au règlement sur les bâties de l'agglomération de Bruxelles⁴⁸⁰.

⁴⁷² Lamby, P., « Le nouveau musée d'Art moderne » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 541.

⁴⁷³ Les Entreprises Van Rymenant S.A. à Bastin, R., 17 août 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁷⁴ Ministère des Travaux publics, Secrétariat d'État à l'économie, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, « Permis de Bâtir », 28 novembre 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁷⁵ Bastin, R. à Lefèvre, P., 13 décembre 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁷⁶ Id., 3 janvier 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁷⁷ Bastin, R., « 1^{re} Phase - Travaux complémentaires - Note explicative et descriptive », 30 décembre 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁷⁸ Bastin, R. à Lefèvre, P., 13 décembre 1977, op.cit.

⁴⁷⁹ Ibid.

⁴⁸⁰ Ministère des Travaux publics, Secrétariat d'État à l'économie, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, « Permis de Bâtir », 27 février 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

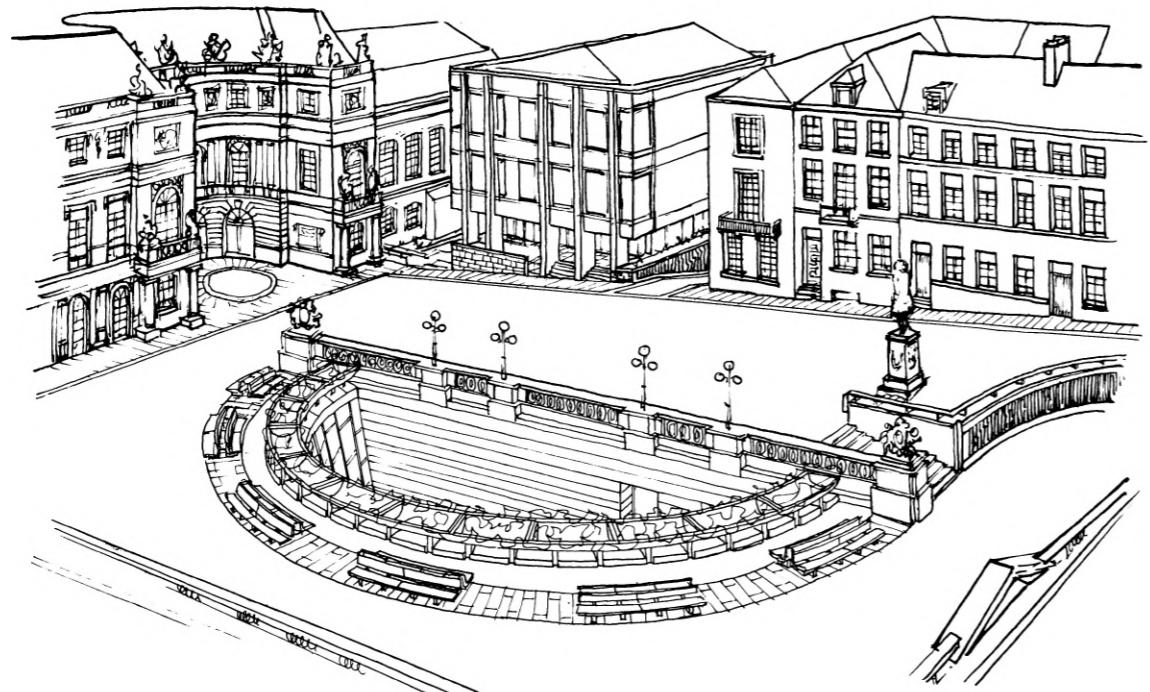


Fig. 169 : Vue sur la nouvelle maison refermant la place du Musée, projet de la phase I.

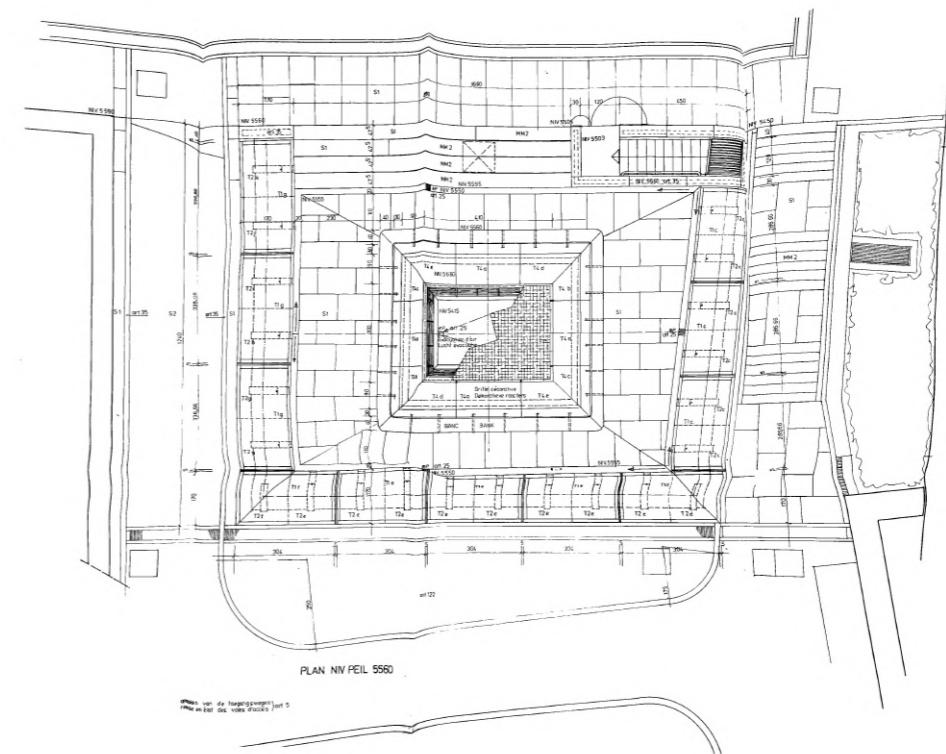


Fig. 170 : Plan du bloc technique tel qu'il apparaît sur les plans d'exécution de janvier 1978, avec la prise d'air située au centre, projet de la phase I.

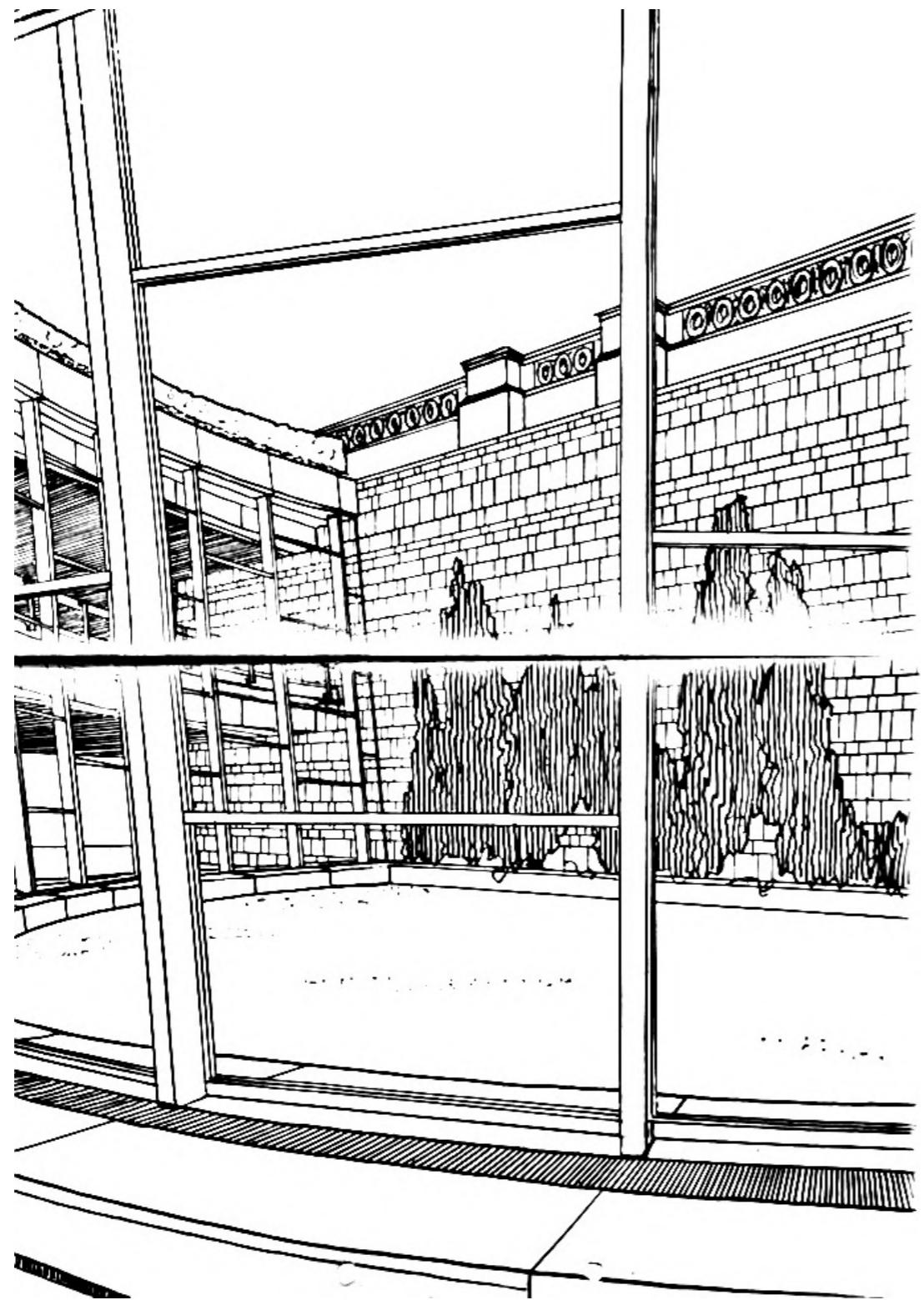


Fig. 171 : Vue sur le puits de lumière, projet de la phase I.

Concernant la deuxième condition, qui visait à réduire la profondeur du puits de lumière, aucune réduction n'est finalement apportée à celui-ci. Bastin s'exprime : « la profondeur de l'hémicycle n'a pas été fixée arbitrairement, elle résulte de sa fonction vis-à-vis de la grande salle en duplex »⁴⁸¹. Partant de ce constat, toute intervention visant à diminuer la profondeur du puits impliquerait également une réduction de la hauteur sous plafond des salles d'exposition. De fait, la hauteur sous plafond de 4 m demeure inchangée depuis 1975. D'un point de vue muséographique, Bastin affirme que « la hauteur des salles d'expositions (*sic*) du musée ont le minimum acceptable »⁴⁸² (fig. 171).

⁴⁸¹ Bastin, R. à Lefèvre, P., 13 décembre 1977, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁸² Bastin, R. à S.P.R.L. Ingénieurs conseils Marcq et Roba, 24 juillet 1975, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

Quant à la dernière condition du permis de bâtir, qui visait à réétudier le mur courbe de la rue du Musée, celui-ci a été décalé vers le musée d'Art ancien, élargissant la rue du Musée d'un mètre⁴⁸³. La nouvelle configuration des lieux contribue à donner davantage d'ampleur à la rue du Musée. Cette modification entraîne une diminution de la taille de la baie vitrée de la cour anglaise, ce qui a pour conséquence d'obstruer nettement la perspective visuelle établie entre le palier du grand escalier souterrain et la rotonde (**fig. 172**).

Par ailleurs, suite à des contraintes d'ordre technique, il a été convenu avec le bureau d'études Marcq et Roba d'installer des prises d'air de ventilation contre le mur courbe⁴⁸⁴ (**fig. 173**).

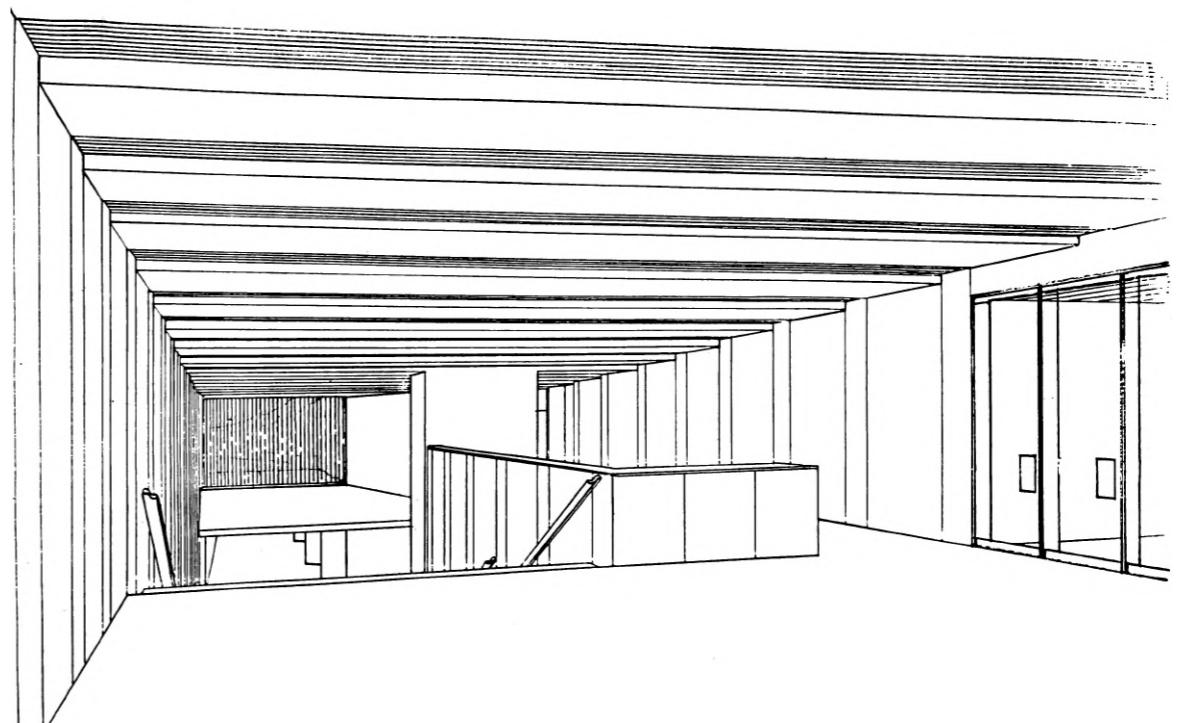


Fig. 172 : Vue sur la baie vitrée depuis le palier du grand escalier souterrain, projet de la phase I.

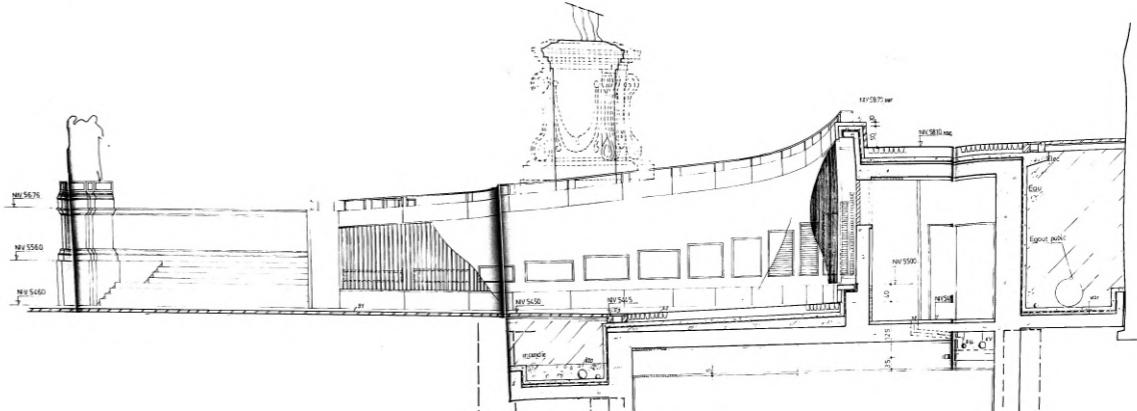


Fig. 173 : Coupe à travers la cour anglaise montrant le mur courbe, projet de la phase I.

⁴⁸³ Bastin, R., Beeck, L., « Musée d'Art moderne - Rue Montagne de la Cour - Bruxelles - Projet Phase I - Plan niveau 60.00 », 15 janvier 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090A.

⁴⁸⁴ Bastin, R., Lamby, P., « Le Musée d'Art moderne - Le projet - 1978 », 28 août 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

Une maquette de d'ensemble du musée d'Art moderne est réalisée (**fig. 174, 175**).

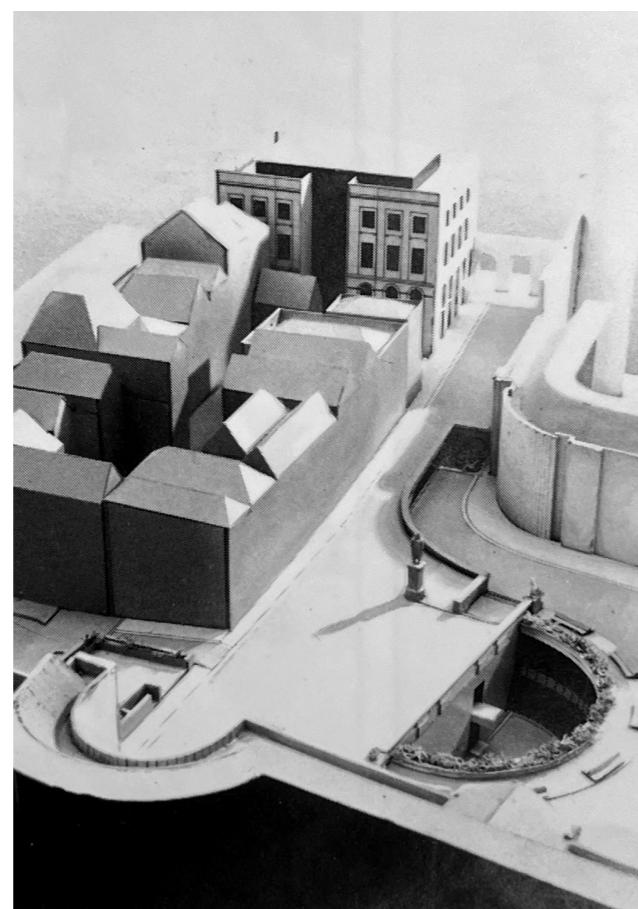


Fig. 174 : Maquette du musée camouflé en 1978, sans la nouvelle maison.

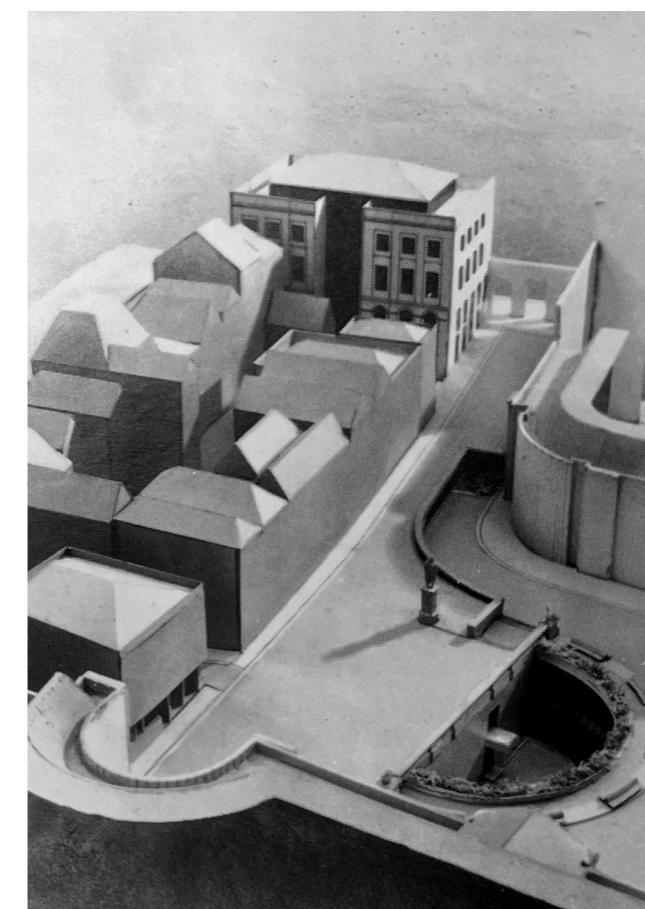


Fig. 175 : Maquette du musée camouflé en 1978, avec la nouvelle maison.

Avant-projet de la phase II - Les plans de l'avant-projet de la phase II sont remis à la Régie des Bâtiments le 20 mars 1978. La Régie des Bâtiments introduit une demande d'autorisation de bâtir au même moment⁴⁸⁵. L'avant-projet comprend notamment la composition architecturale de la façade et de l'intérieur de la nouvelle construction, à côté du n° 16, qui n'était alors définie que par son gabarit dans l'esquisse de juin 1977. Il est définitivement convenu d'affecter cet immeuble à la conciergerie ainsi qu'à l'accueil des enfants et des adultes dans le cadre des activités des services éducatifs des Musées. Dès lors, l'extension en hauteur de l'Altenloh est affectée aux expositions temporaires.

Les étages supérieurs du nouvel immeuble sont soutenus par des piliers, et le rez-de-chaussée est en retrait de la structure, générant ainsi une coursive en périphérie (**fig. 176**).



Fig. 176 : Vue en perspective de la petite place du Musée depuis la rue du Musée, avant-projet de la phase II.

⁴⁸⁵ Bastin, R. à Van Nuffel, R., 20 mars 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

Alors que l'esquisse de la phase II prévoyait le nouvel immeuble comme complètement indépendant, une jonction est en fin de compte créée au niveau de l'accueil, via une circulation verticale s'établissant contre la maison n° 16 (**fig. 177**).

Quant à l'Altenloh, des modifications ont été apportées, notamment en ce qui concerne le compartimentage, le placement des gaines techniques et des sanitaires. Un local de réserve est également ajouté au niveau intermédiaire, entre le niveau de l'entrée depuis la place Royale et celui de l'accueil, sous la petite place du Musée (**fig. 178**).

L'accès aux expositions temporaires est revu, les visiteurs rejoignent les salles en contournant le flanc nord de l'hôtel, au rez-de-chaussée. Ils arrivent alors à l'escalier ouvert, en face de la verrière.

Une jonction est également créée entre le nouvel immeuble et la maison n° 16 au niveau du premier étage, par un percement dans la façade du n° 16, débouchant sur la circulation verticale (**fig. 179**).

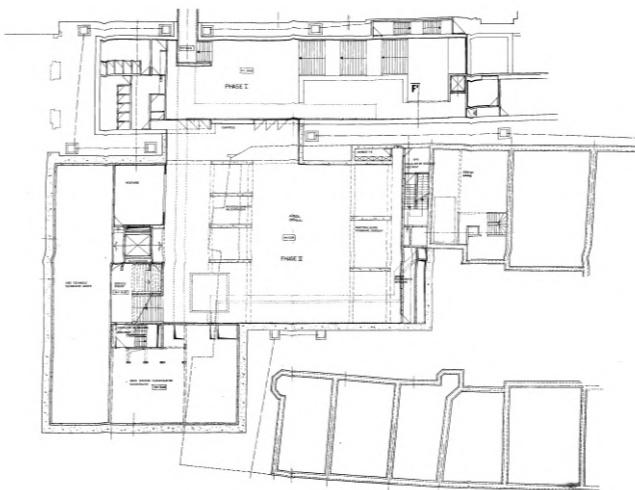


Fig. 177 : Niveau d'accueil, avant-projet de la phase II.

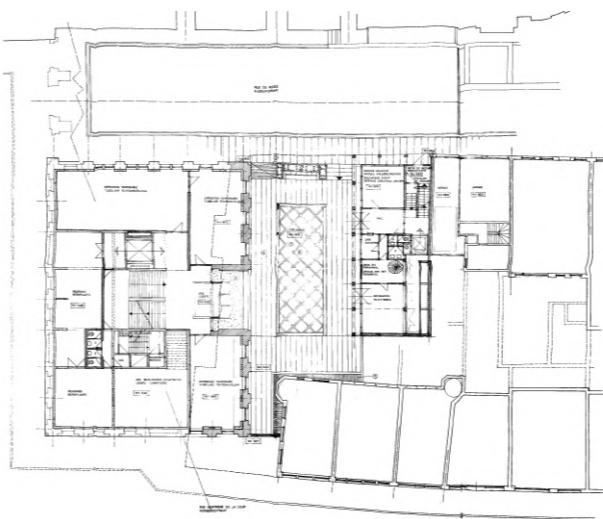


Fig. 178 : Niveau intermédiaire de l'Altenloh et rez-de-chaussée du nouvel immeuble, avant-projet de la phase II.

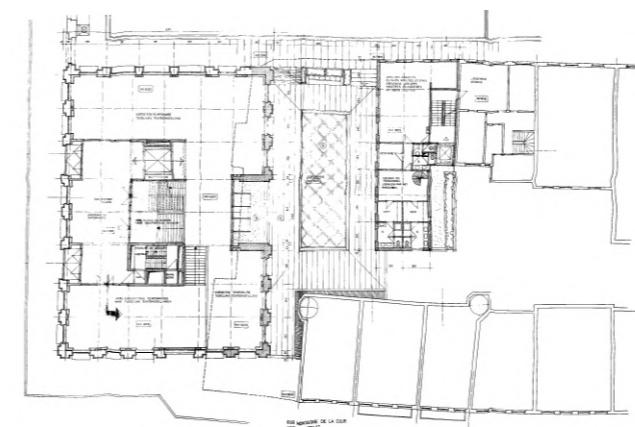


Fig. 179 : Rez-de-chaussée de l'Altenloh et R+1 du nouvel immeuble.

Le niveau de l'accueil communique avec les deux volumes hors-sol (**fig. 180, 181**).

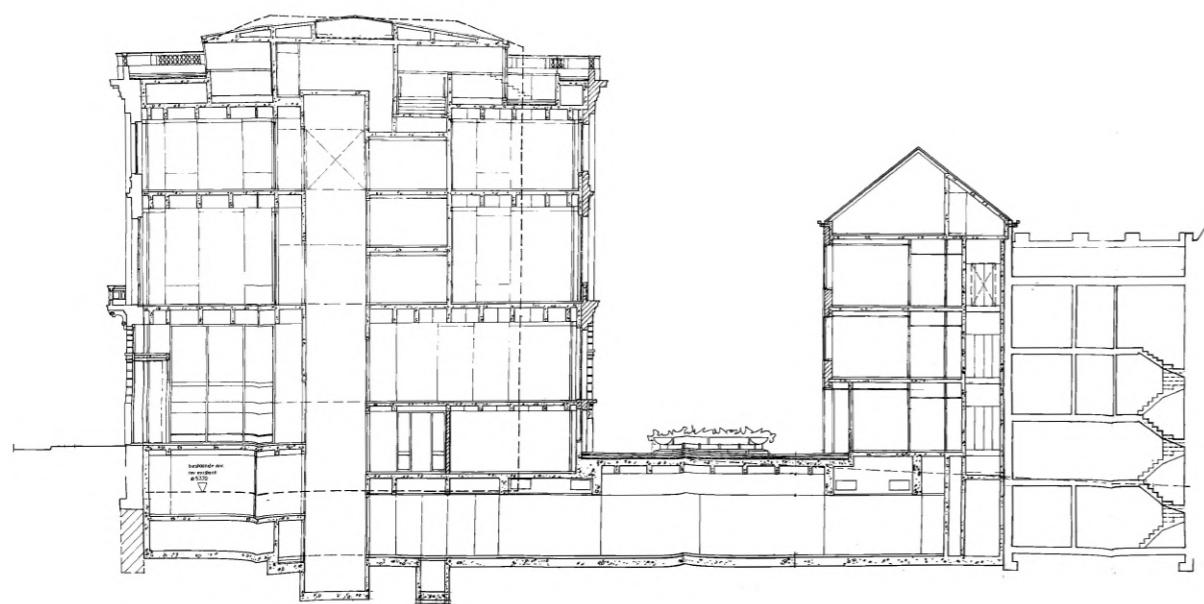


Fig. 180 : Coupe de l'Altenloh, du nouvel immeuble et de l'accueil, sous la petite place du Musée, avant-projet de la phase II.



Fig. 181 : Vue en perspective de la petite place du Musée, avant-projet de la phase II.

Un escalier dédié au parcours muséal donne accès aux visiteurs à l'extension en hauteur de l'hôtel, puisque celle-ci est désormais affectée aux expositions temporaires (**fig. 182**).

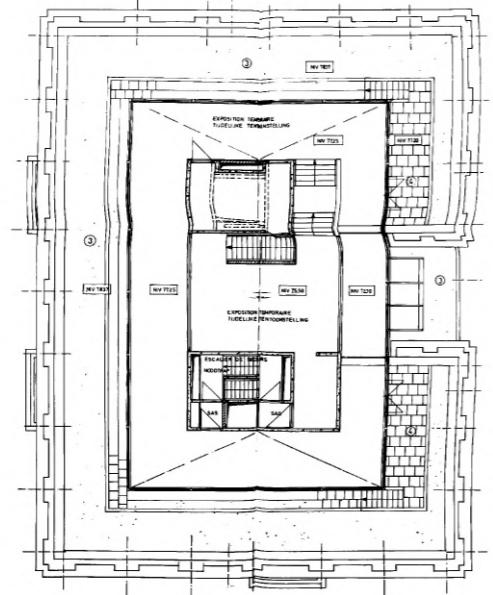


Fig. 182 : Plan de l'extension en hauteur de l'Altenloh, avant-projet de la phase II.

Début janvier 1978, à la demande de la Ville, Lemaire avait été chargé de réaliser une seconde étude, plus approfondie que celle réalisée en 1974, en vue de la réhabilitation et de la restauration des maisons de l'ilot⁴⁸⁶. À la surprise de Roberts-Jones, la maison n° 16 est intégrée au programme d'intervention de Lemaire. Or, pour le conservateur, il avait été convenu que cette maison fasse partie intégrante du complexe muséal des Musées⁴⁸⁷. Ce dernier avait d'ailleurs précisé à Lemaire qu'il était impératif d'affecter cet immeuble aux fonctions secondaires des Musées⁴⁸⁸. Roberts-Jones soutient que le personnel a besoin des garages de cette maison, ainsi que de ses espaces pour la conciergerie. Ce qui l'inquiète le plus, c'est que les caves du no 16 sont mitoyennes avec l'accueil du musée d'Art moderne, ce qui constitue une menace de vol trop importante⁴⁸⁹.

Le permis de bâtir est finalement délivré le 7 juin 1978 à la Régie des Bâtiments, sous réserve « d'exclure du présent permis les travaux projetés pour l'immeuble sis rue du Musée n° 16 »⁴⁹⁰. Cela implique évidemment la démolition des immeubles n°s 18 à 22 et des maisons n°s 91 et 93.

⁴⁸⁶ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 392.

⁴⁸⁷ Roberts-Jones, P. à Lefèvre, P., 16 mars 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

⁴⁸⁸ Les Amis des Musées, (s.d.), « Musée d'Art moderne - Réunion du 11 septembre 1975 chez le conservateur en chef », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162D.

⁴⁸⁹ Roberts-Jones, P. à Lefèvre, P., op. cit.

⁴⁹⁰ Ministère des Travaux publics, Secrétariat d'État à l'économie, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, « Permis de Bâtir », 7 juin 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163C.

Projet de la phase II - Les plans d'exécution sont remis à la Régie des Bâtiments le 30 octobre 1978⁴⁹¹. Les travaux sont adjugés en août 1980⁴⁹². Cependant, l'étude de la phase II, Altenloh non compris, se poursuivra pendant plusieurs années, en parallèle du chantier du musée d'Art moderne (**fig. 183, 184, 185**).



Fig. 183 : Élévation sud de la rue du Musée, projet de la phase II, dessiné en 1982.

⁴⁹¹ Bastin, R. à Van Nuffel, P., 30 octobre 1978, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁴⁹² Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 392.

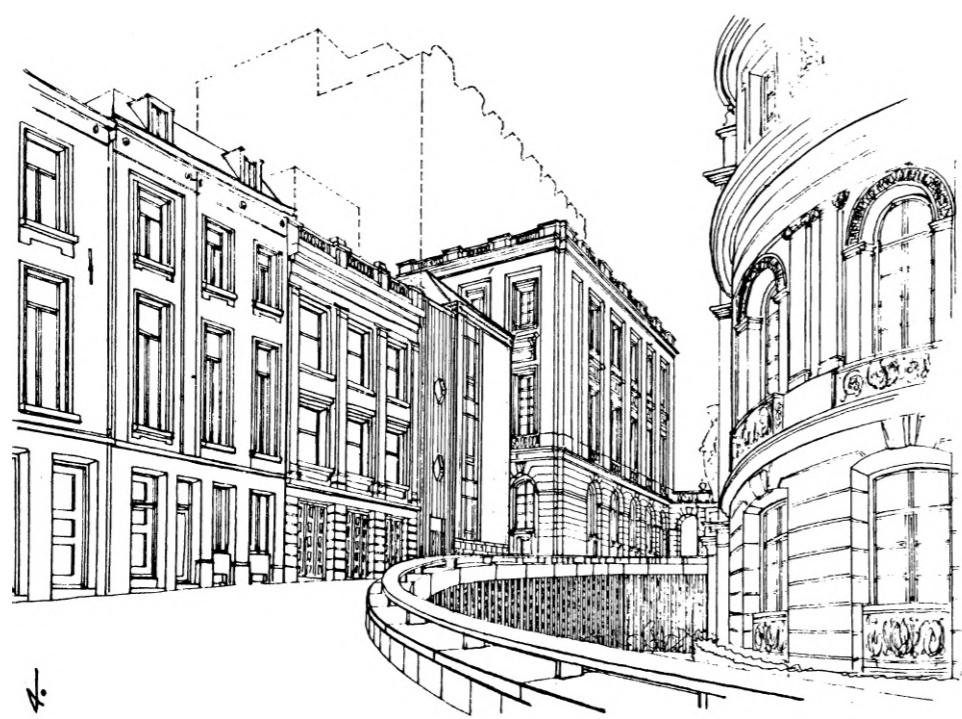


Fig. 184 : Vue sur la rue du Musée depuis la place du Musée, projet de la phase II, dessiné en 1982.

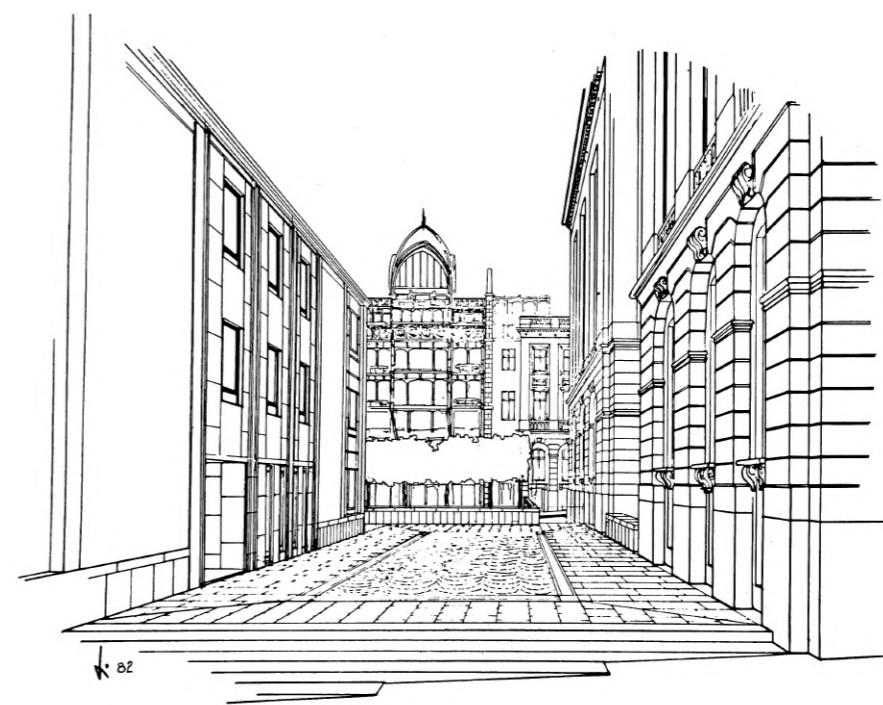


Fig. 185 : Vue en perspective de la petite place du Musée, projet de la phase II, dessiné en 1982.

En 1981, Lamby réalise des croquis de présentation des salles d'exposition temporaire, puis en 1982, de l'escalier central, tandis que le chantier de l'Altenloh est en cours (**fig. 186, 187**).

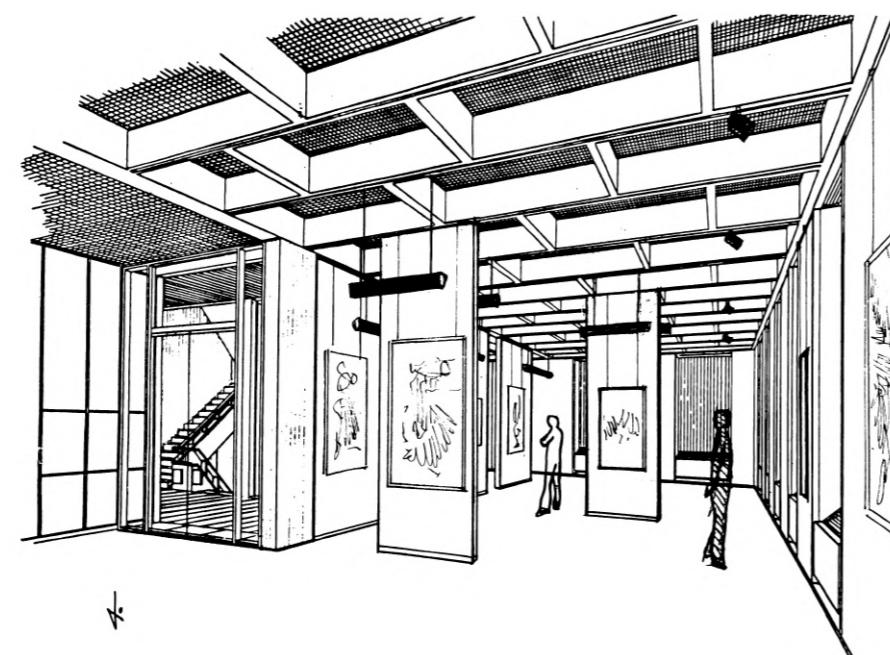


Fig. 186 : Vue en perspective d'une salle d'exposition temporaire, projet de la phase II, dessiné en 1981.



Fig. 187 : Vue en perspective de l'escalier central, projet de la phase II, dessiné en 1981.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

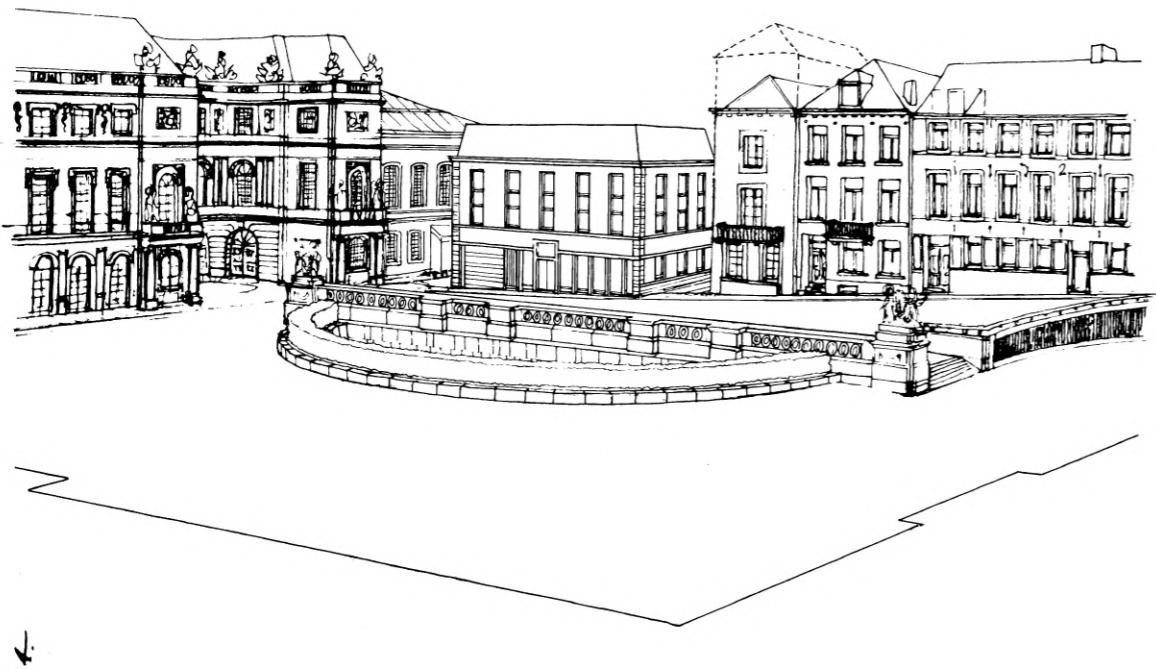


Fig. 188 : Vue sur la nouvelle maison refermant la place du Musée,
projet amendé de la phase I.

Étude du bloc technique - En août 1978, il est constaté que les moyens d'exécution du bloc doivent être adaptés en fonction de contraintes liées à la stabilité du sol. Cela entraîne la nécessité de revoir le fonctionnement interne du bloc technique.

La révision de la nouvelle maison prévue au-dessus du bloc technique est également réétudiée afin de se conformer au règlement sur les bâties de l'agglomération de Bruxelles, en supprimant un étage (fig. 188). Après plusieurs mois de travail, la Régie des Bâtiments présente le projet amendé à la Ville le 5 avril 1979. Toutefois, il est aussi proposé de refermer la place du Musée par un rideau végétal⁴⁹³. Il est envisagé par Basin de déplacer la statue de Charles de Lorraine sur le bloc technique. Pour l'architecte, ce nouvel emplacement est davantage « conciliable »⁴⁹⁴ avec l'affectation prévue de la place, destinée à accueillir diverses manifestations, expositions et spectacles en plein air⁴⁹⁵ (fig. 189).

⁴⁹³ Bastin, R., « Chronologie des études et prestations architecturale consécutives à la mise en adjudications des travaux et du projet dit "de la Maison des Pages" », 24 mars 1980, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁴⁹⁴ Id., « Note descriptive », 8 mars 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁴⁹⁵ Ibid.

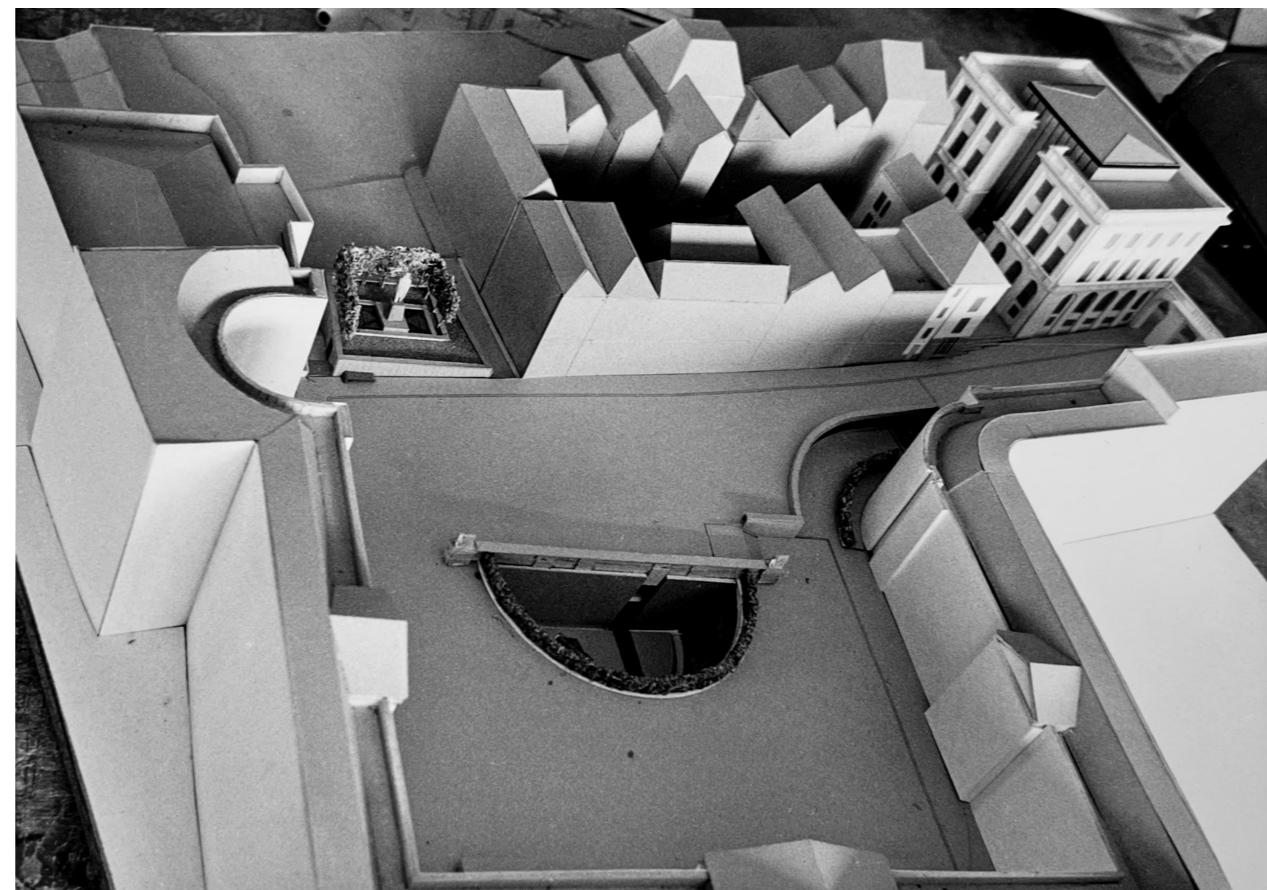


Fig. 189 : Vue aérienne du bloc technique et de la place du Musée, avril 1979.

La Ville rejette la nouvelle proposition et demande la suppression du volume en surface du bloc technique, sur la base du projet alternatif des l'architectes Maurice Culot et Jean Delhaye⁴⁹⁶. Celui-ci prévoit un immeuble d'aspect non contemporain, intégrant les éléments de façades sauvegardés de l'hôtel Aubecq et de la salle Cousin de Victor Horta. Il est destiné à refermer l'angle nord de l'ilot de maisons et, projette de s'étendre à l'emplacement du bloc technique⁴⁹⁷ (**fig. 190**).



Fig. 190 : Projet de reconstruction de l'hôtel Aubecq à l'angle de la rue de la Montagne de la Cour et de la Petite rue du Musée, 1979.

En guise de solution de rechange, la Ville propose d'implanter les dispositifs techniques dans les deux dernières maisons de la rue du Musée⁴⁹⁸, à savoir les n°s 10 et 12. Pour l'architecte, la suppression du bloc n'est pas réalisable en raison de contraintes techniques et d'impératifs liés au programme.

D'abord, l'escalier de secours doit desservir tous les niveaux et déboucher directement à l'extérieur. Le monte-chARGE, quant à lui, ne peut être déplacé, car il ne desservirait plus le local technique. Pour l'intégration des dispositifs d'accès pour les œuvres et des installations liées à la sécurité dans les maisons de la rue du Musée, la liaison avec le premier niveau du musée est rendue impossible par la présence du réseau de canalisations souterraines. Par ailleurs, en cas de sinistre, le circuit d'évacuation des œuvres ne pourrait pas desservir tous les niveaux. En ce qui concerne le programme, la circulation du personnel de la régie électricité doit rester indépendante de celle du musée. Pour le transport des œuvres, une zone de décharge permettant les manœuvres de véhicules lourds sur un plan horizontal est indispensable, ce que ne permet pas la configuration de la rue du Musée. De plus, conformément aux exigences du programme, l'ouverture minimale requise pour le transport des œuvres est de 9 m². Or, selon l'architecte, la mise en place de cette gaine dans les maisons « n'est pas théoriquement impossible mais l'opération présente de telles difficultés pratiques qu'elle n'est pas justifiable »⁴⁹⁹. La Ville se résout à abandonner le projet Delhaye, admettant qu'il n'est pas possible de supprimer le bloc technique⁵⁰⁰.

⁴⁹⁶ Ville de Bruxelles, « Rapport au collège », 19 avril 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁴⁹⁷ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 400.

⁴⁹⁸ Ville de Bruxelles, op. cit.

⁴⁹⁹ Bastin, R. à Cassiman, L., 31 mai 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁵⁰⁰ Houbart, C., op. cit.



Fig. 191 : Solution intermédiaire du bloc technique, mai 1979.

L'architecte propose une solution intermédiaire. La couverture du bloc technique est libérée de toute servitude, les bouches d'évacuation d'air du musée étant reportées sur la face latérale du bloc, principalement du côté de la chapelle protestante. Conçu comme un socle, le bloc technique permet dès lors l'implantation de toute construction au-dessus de lui. La Petite rue du Musée est élargie afin de favoriser la circulation piétonne. Par ailleurs, le mur de soutènement est prolongé pour se raccorder à l'avant-corps dédicatoire du Palais des Congrès. Cette intervention permet d'intégrer visuellement le bloc à la chapelle protestante et de créer un abri couvert pour le déchargement des œuvres, qui s'effectue par une ouverture aménagée dans le mur, côté chapelle. Ainsi, l'escalier reliant l'esplanade du Mont des Arts à la chapelle est désormais en partie couvert⁵⁰¹ (**fig. 191, 192, 193**).

⁵⁰¹ Bastin, R. à Cassiman, L., 31 mai 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

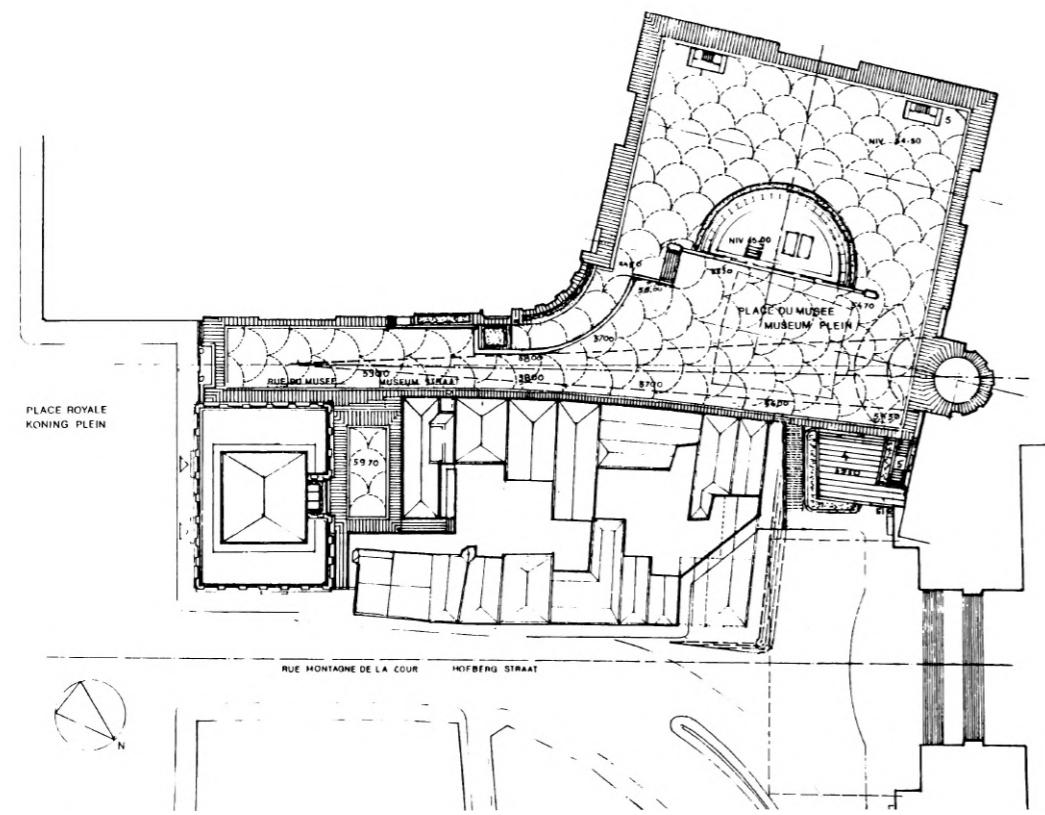


Fig. 192 : Plan de situation avec le bloc technique, mai 1979.

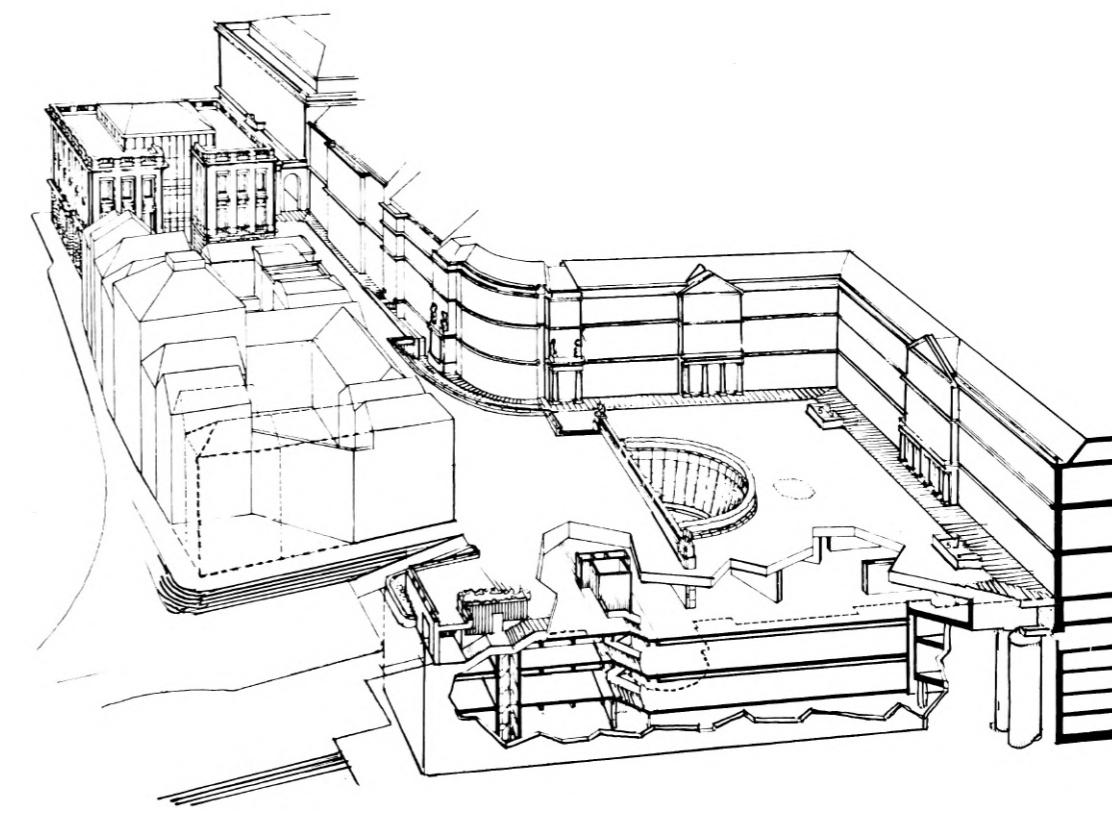


Fig. 193 : Coupe axonométrique du musée d'Art moderne, mai 1979.

La Régie des Bâtiments présente la solution intermédiaire à la Ville le 21 juin 1979, mais celle-ci la refuse une nouvelle fois⁵⁰². La Ville juge l'aspect visuel du bloc « plus gênant encore »⁵⁰³ que le précédent. Elle considère l'escalier couvert le long de la chapelle comme « vraiment pas heureux »⁵⁰⁴ et estime que la pente de la Petite rue du Musée est trop raide⁵⁰⁵. De plus, la Ville s'étonne que l'avant-corps dédicatoire ait été inclus dans la composition, alors qu'elle prévoit sa démolition. Bastin ne l'apprendra qu'à la fin du mois de juin 1979⁵⁰⁶.

La Ville propose plutôt de reconstruire l'ancienne Maison des Pages, à front de la rue du Musée⁵⁰⁷, telle qu'elle se présentait dans un état antérieur présumé⁵⁰⁸. Il s'agit en réalité d'une intervention proposée par Lemaire, dans le cadre de sa seconde étude commandée par la Ville, portant sur la restauration et la réhabilitation des maisons de l'ilot (fig. 194).

Face à cette situation, le Ministère des Travaux publics intervient pour affirmer son statut de commanditaire du projet Bastin auprès de la Ville. Il refuse de déléguer la question du renfermement de la place à la Ville. La proposition de Lemaire dépasse le cadre de sa mission. Ainsi, la Ville abandonne la proposition du professeur⁵⁰⁹.



Fig. 194 : Élévation de la rue du Musée, situation projetée de la reconstruction de l'ancienne Maison des Pages selon la seconde étude de Lemaire.

⁵⁰² Bastin, R., « Chronologie des études et prestations architecturale consécutives à la mise en adjudications des travaux et du projet dit "de la Maison des Pages" », 24 mars 1980, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁵⁰³ Ville de Bruxelles, Service technique des Travaux publics, Urbanisme - Section I-II à Cassiman, L., 16 août 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁵⁰⁴ Ibid.

⁵⁰⁵ Ibid.

⁵⁰⁶ Bastin, R., Lamby, P., « Musée d'Art moderne - Phase I - Projet de réponse à la critique du Bourgmestre de Bruxelles dans la lettre du 24.07.79 », 6 août 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁵⁰⁷ Ibid.

⁵⁰⁸ Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 402.

⁵⁰⁹ Ibid., p. 401.

En septembre, Bastin remet à la Régie des Bâtiments un document comprenant divers dessins visant à refermer la place. La statue de Charles de Lorraine peut être placée sur le bloc technique, selon la volonté de l'architecte⁵¹⁰ (fig. 195, 196, 197, 198).

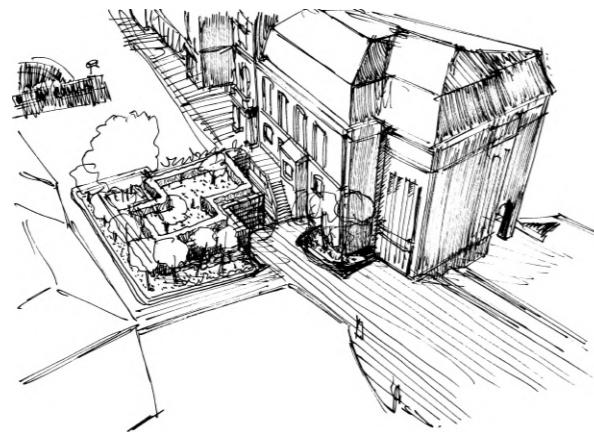


Fig. 195 : Vue aérienne d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979.

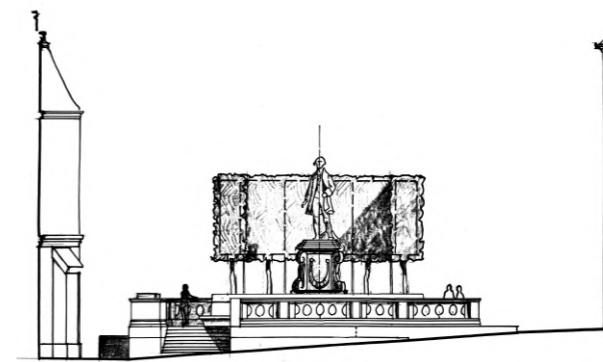


Fig. 196: Élevation sud d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979.

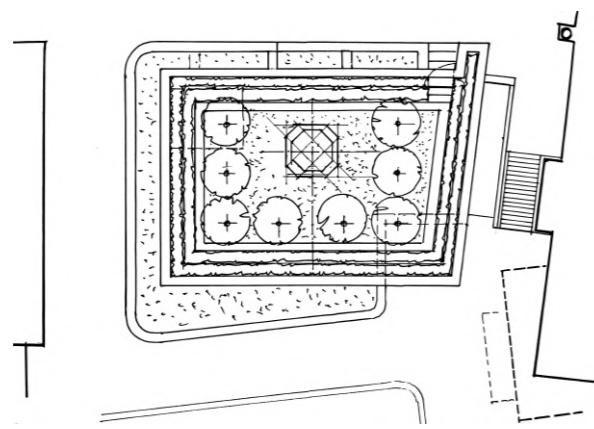


Fig. 197 : Plan d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979.

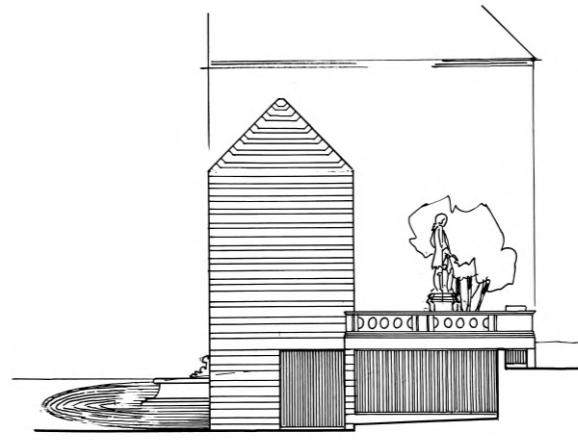


Fig. 198 : Élevation ouest d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979.

⁵¹⁰ Bastin, R., « Chronologie des études et prestations architecturale consécutives à la mise en adjudications des travaux et du projet dit "de la Maison des Pages" », 24 mars 1980, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

Finalement, une proposition est approuvée par les instances intéressées le 28 janvier 1980⁵¹¹. Elle prévoit de placer la statue au centre du bloc technique, d'aménager une ouverture de 9 m² pour le transport des œuvres, en retrait de l'esplanade du Mont des Arts et dans l'alignement de l'avant-corps dédicatoire destiné à être démolie. Un parterre végétal est également prévu devant le mur de soutènement, tandis que la rampe de la Petite rue du Musée est prolongée afin d'en adoucir la pente (**fig. 199**).

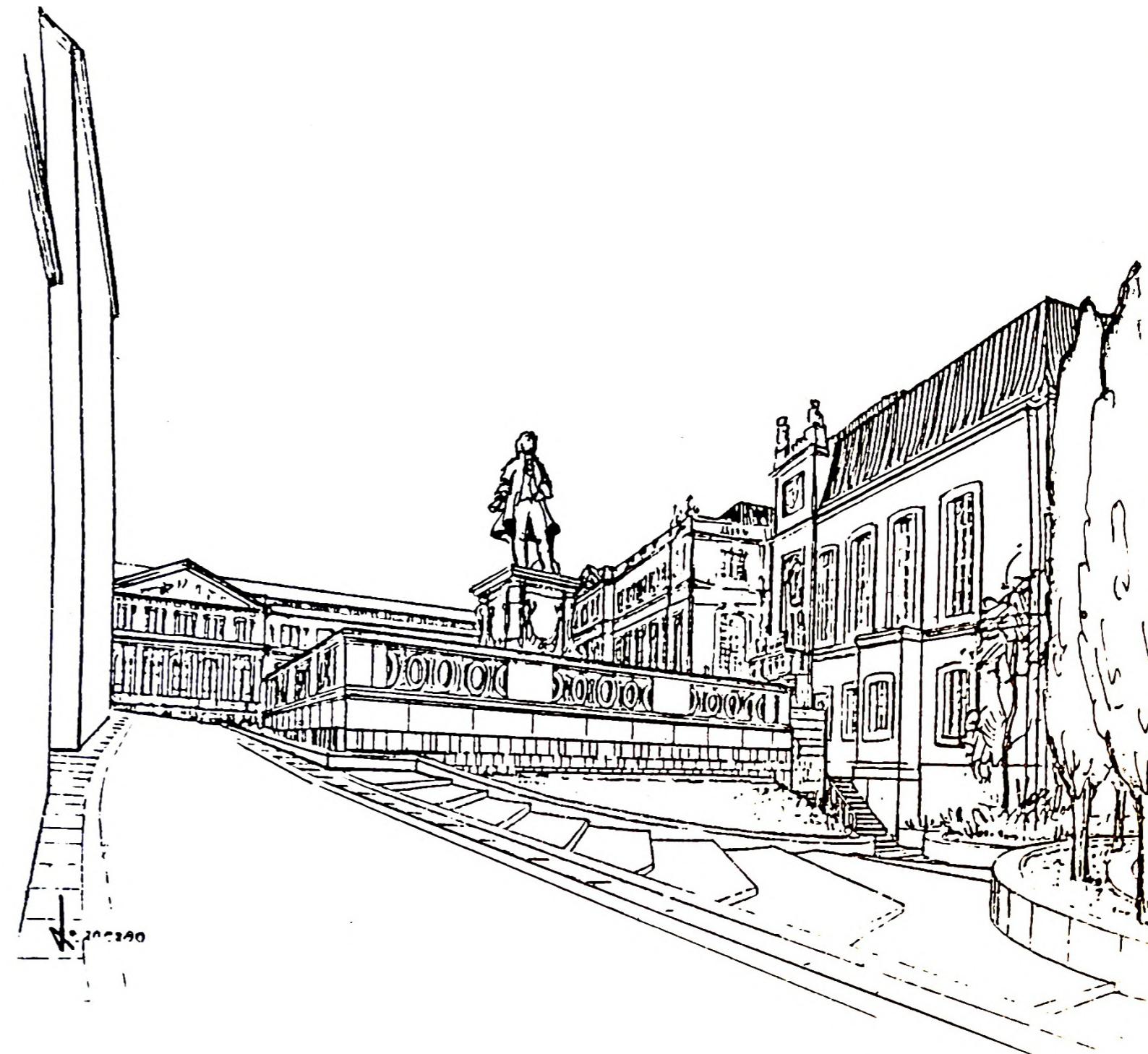


Fig. 199 : Vue sur le bloc technique, janvier 1980.

⁵¹¹ Bastin, R., « Chronologie des études et prestations architecturale consécutives à la mise en adjudications des travaux et du projet dit "de la Maison des Pages" », 24 mars 1980, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

La composition du parterre végétal sera réétudiée par la suite⁵¹² (**fig. 200, 201**).

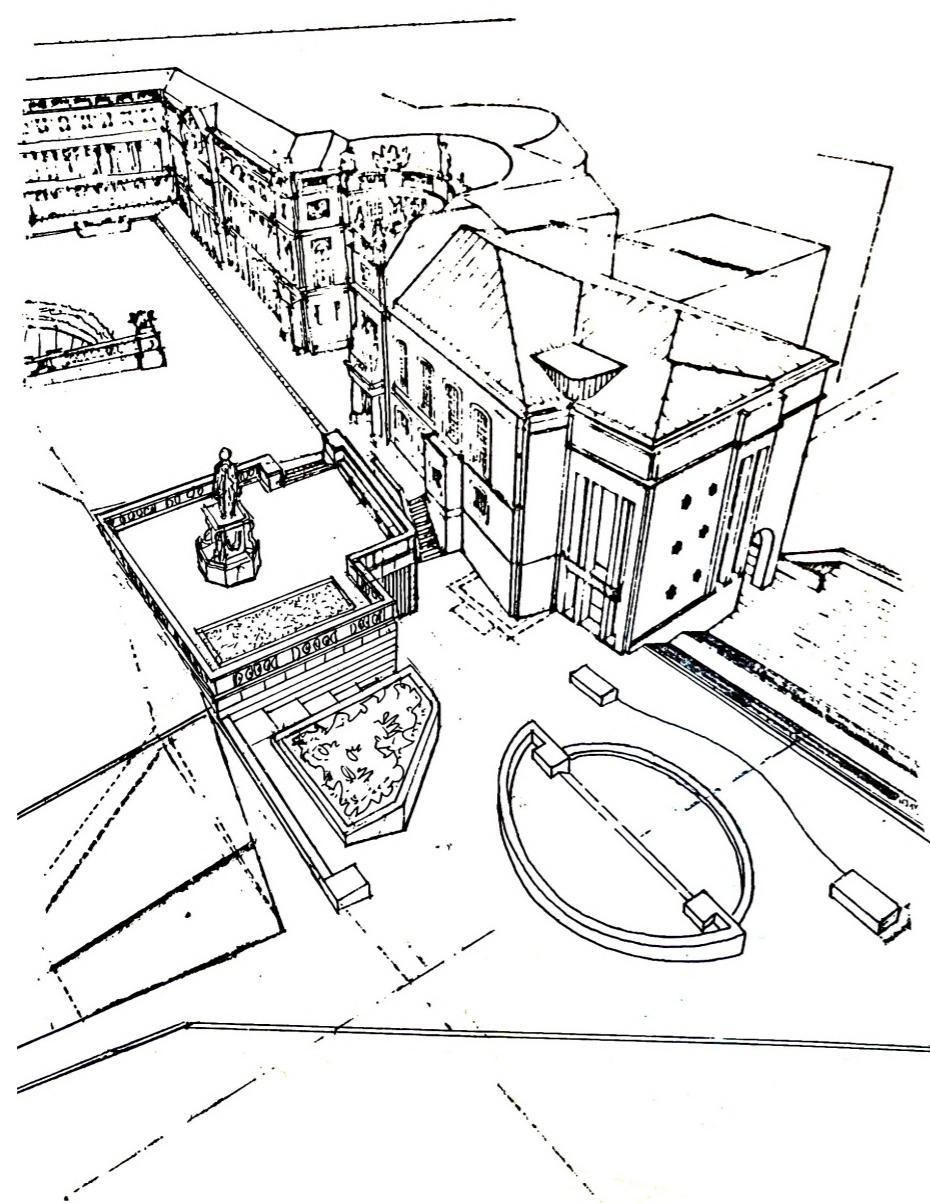


Fig. 200 : Vue aérienne sur le bloc technique, septembre 1982.

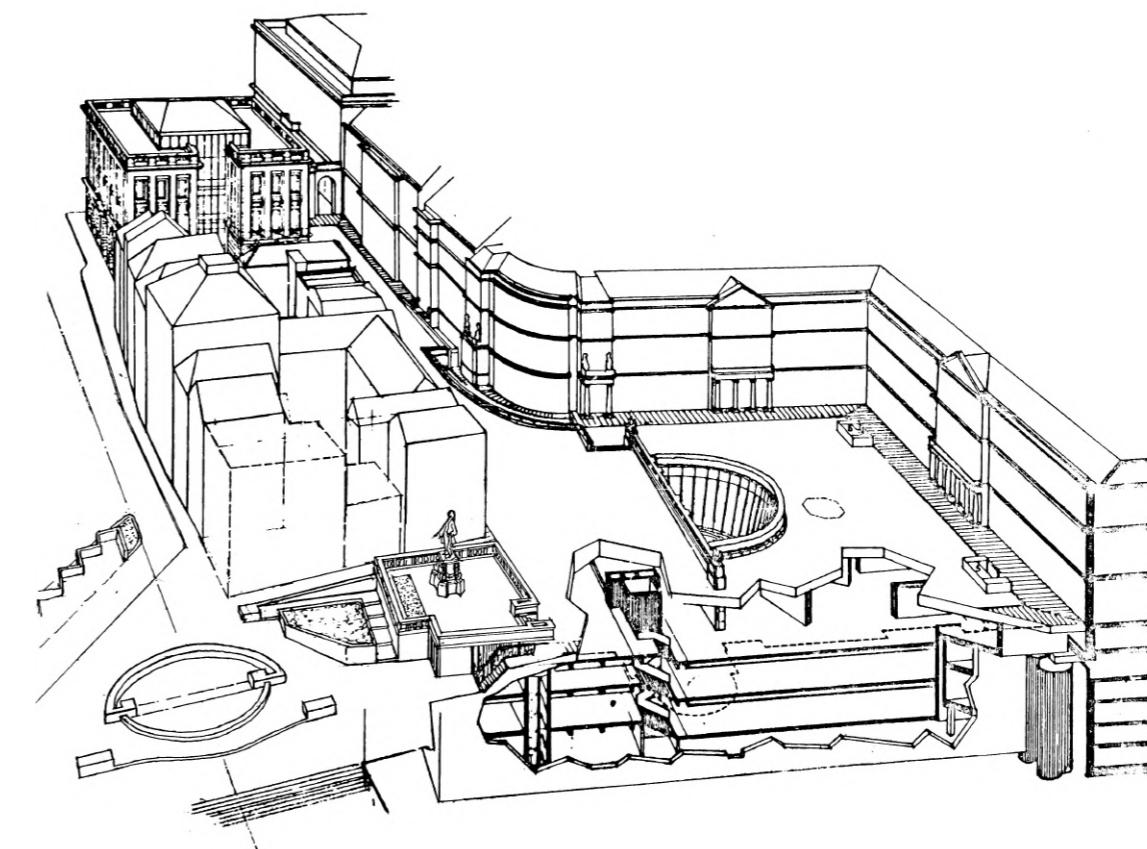


Fig. 201 : Coupe axonométrique du musée d'Art moderne, septembre 1982.

⁵¹² Bastin, R., « Musée d'Art moderne - Rue Montagne de la Cour - Bruxelles - Projet - Phase I - Aménagement couverture bloc technique et Coudenberg - Plans », 15 septembre 1982, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163E.

L'accès piéton à la statue est déplacé du côté de la Petite rue du Musée.

L'escalier est abandonné au profit d'une rampe (**fig. 202**).



Fig. 202 : Maquette montrant l'aménagement définitif du bloc technique, 1983.

Étude du lanterneau - En 1979, alors que le chantier de la phase I est entamé, le bureau Bastin poursuit le développement du dossier relatif aux plans d'exécution du patio en hémicycle. Il est alors convenu d'éclairer le dernier niveau du musée, celui qui n'est pas éclairé par le puits de lumière, à l'aide d'un lanterneau pyramidal placé à la base de ce puits, afin d'apporter de la lumière naturelle aux espaces inférieurs (**fig. 203**).

Toutefois, la faisabilité technique de ce lanterneau soulève certaines difficultés, « en raison des énormes sommiers métallique (*sic*) qui portent le sol du patio »⁵¹³. De plus, il est apparu à l'architecte que le lanterneau « attire inopportunément le regard des visiteurs »⁵¹⁴, alors que Bastin désire que le patio conserve « un aspect reposant »⁵¹⁵. C'est pourquoi, lorsque Bastin remet les plans d'exécution du puit de lumière le 7 juin 1979, à la Régie des Bâtiments, qui dirige la réalisation du chantier, le lanterneau n'y figure plus. Il est proposé de revenir à l'aménagement initial : le fond du puits sera occupé par un jardin minéral et un miroir d'eau⁵¹⁶.

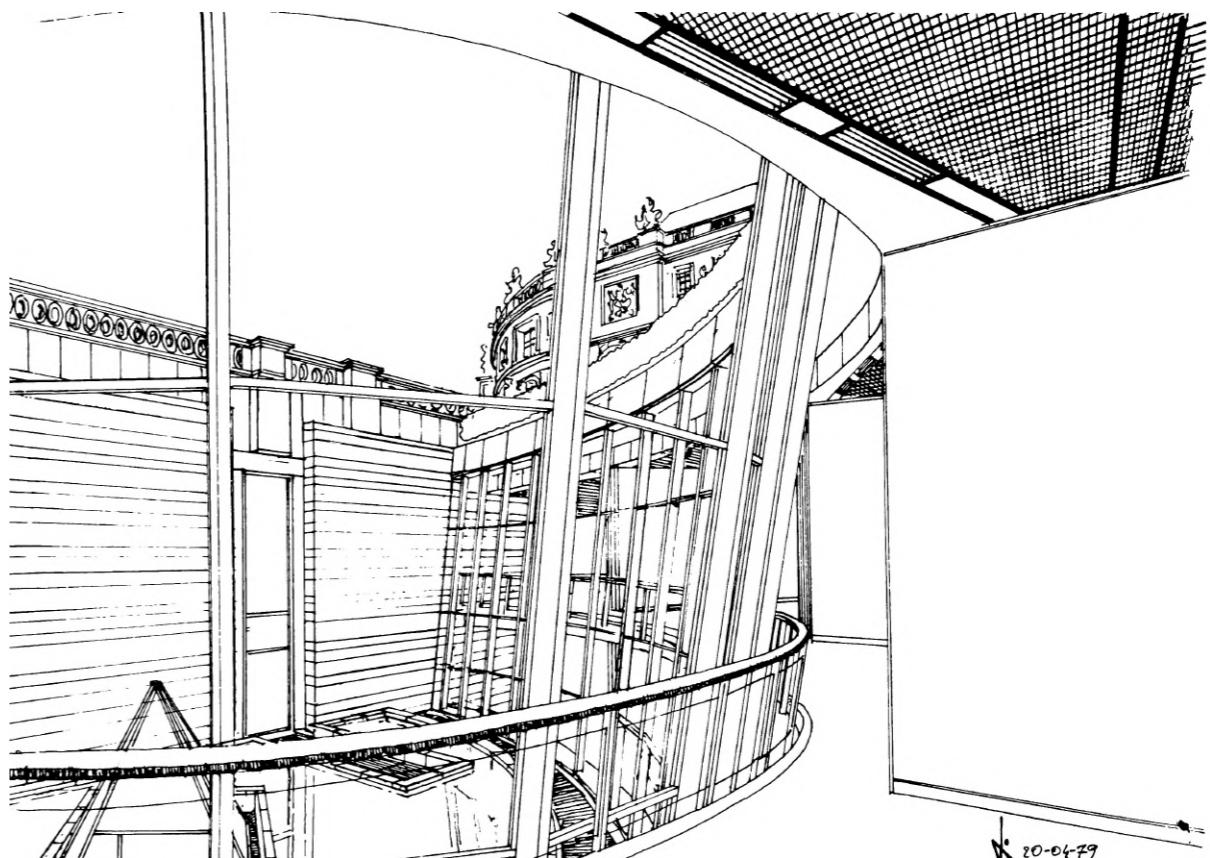


Fig. 203 : Vue sur le lanterneau pyramidal depuis l'intérieur du premier niveau principal,
avril 1979.

⁵¹³ Bastin, R. à Cassiman, L., 7 juin 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁵¹⁴ Ibid.

⁵¹⁵ Ibid.

⁵¹⁶ Ibid.

Roberts-Jones désapprouve la suppression du lanterneau, estimant qu'un apport de lumière pour l'étage inférieur est essentiel sur le plan muséographique. Après une discussion avec l'architecte, ce dernier informe le conservateur qu'il a trouvé une solution⁵¹⁷ (fig. 204).

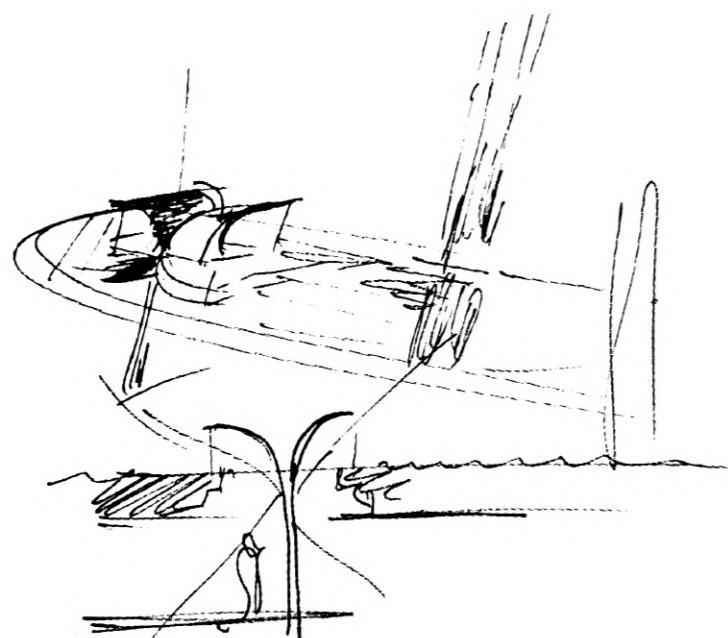


Fig. 204 : Croquis de la nouvelle solution, transmis par Bastin à Roberts-Jones par courrier en juin 1979.

La nouvelle proposition sera envoyée par la suite à la Régie des Bâtiments⁵¹⁸ (fig. 205).

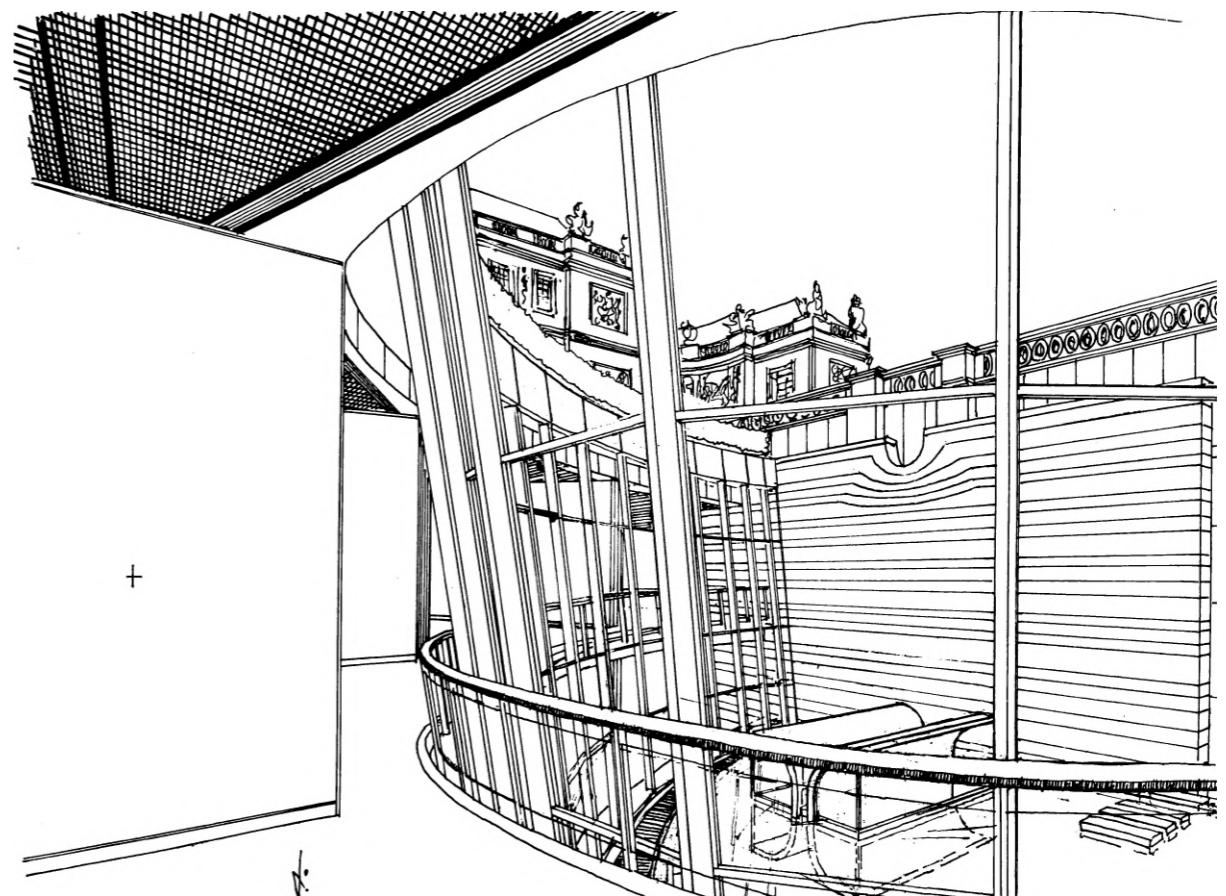


Fig. 205 : Vue sur le lanterneau en demi-voutes depuis l'intérieur du premier niveau principal, juin 1979.

⁵¹⁷ Roberts-Jones, P. à Cassiman, L., 11 juin 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁵¹⁸ Bastin, R. à Cassiman, P., 11 juin 1979, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.



Fig. 206 : Vue sur le lanterneau en demi-voutes depuis l'intérieur du premier niveau principal, après l'inauguration du musée en 1984.

La solution trouvée est un lanterneau qui adopte une forme composée de deux demi-voutes opposées l'une à l'autre et s'appuie, par un pan de mur, sur la structure du musée. Cette configuration apporte un éclairage naturel diffus dans l'espace d'exposition (**fig. 206, 207**).

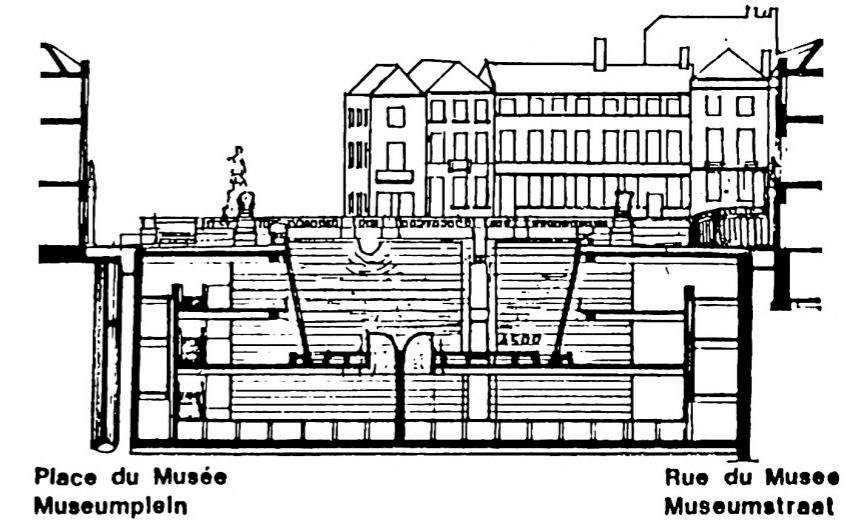


Fig. 207 : Coupe longitudinale du musée d'Art moderne sous la place du Musée, traversant le lanterneau en demi-voutes, projet définitif.



Fig. 208 : Vue sur les cimaises amovibles des salles d'exposition temporaires, octobre 1984.

Étude des équipements muséographiques - En 1980, Bastin entreprend l'étude de cimaises amovibles pour les salles d'exposition temporaires situées dans le bâtiment Altenloh. L'architecte souhaite rendre possible la composition d'une scénographie propre à chaque exposition. Ces salles, qui présentent toutes la même hauteur sous plafond, permettent l'aménagement modulaire des espaces. Ainsi, les cimaises sont conçues pour être amovibles. Elles peuvent s'insérer plus ou moins librement dans l'espace, cela implique également l'étude d'un éclairage amovible⁵¹⁹ (**fig. 208**).

⁵¹⁹ Bastin, R., Lamby, P., « Le Musée d'Art moderne - Le projet - 1978 », 28 août 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

Des cimaises amovibles sont également prévues dans les salles d'exposition permanentes, en complément des cimaises fixes⁵²⁰. L'accroche des cimaises s'effectue dans le faux-plafond grâce à un système de fixation ancré au plancher. Ainsi, les cimaises amovibles sont maintenues à la structure via des fixations télescopiques⁵²¹ (fig. 209, 210).

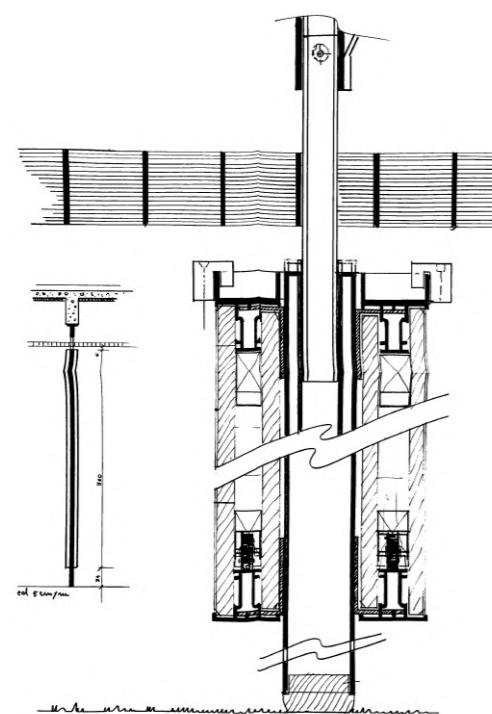


Fig. 209 : Coupes des cimaises amovibles,
à l'état d'étude en septembre 1980.



Fig. 210 : Vue sur les cimaises fixes et amovibles des salles d'exposition permanentes,
après l'inauguration du musée d'Art moderne en 1984.

⁵²⁰ Bastin, R., à Van Nuffel, R., 20 mars 1980, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

⁵²¹ Bastin, R., « A.M.K - Phase 1 - Étude cimaise amovible », 9 septembre 1980, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090C.

Parallèlement à cette étude, Bastin entreprend l’élaboration du mobilier de rangements pour les réserves. Le mobilier s’établit selon un système de rayonnage compact sur rail⁵²². Ces rangements mobiles sont alors installés dans les réserves, en périphérie des salles d’exposition sous la place du Musée⁵²³ (**fig. 211**).

En 1981, les travaux des deux phases sont en cours d’exécution. En juin 1982, Bastin dépose à la Régie les plans définitifs relatifs aux cimaises et éclairages amovibles, ainsi qu’à l’aménagement du mobilier de rangement des réserves, en vue de leur mise en adjudication⁵²⁴.



Fig. 211 : Vue sur le mobilier de rangements des réserves, après l’inauguration du musée d’Art moderne en 1984.

⁵²² Bastin, R., à Van Nuffel, R., 10 juin 1982, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163E.

⁵²³ Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d’Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d’un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 141.

⁵²⁴ Ibid.

Pendant ces études complémentaires, le chantier est en cours (**fig. 212, 213, 214, 215**).

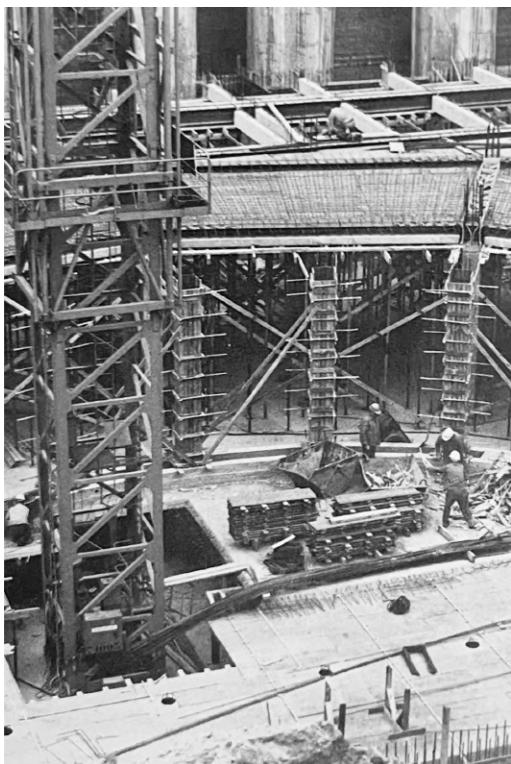


Fig. 212 : La construction du musée souterrain, septembre 1979.

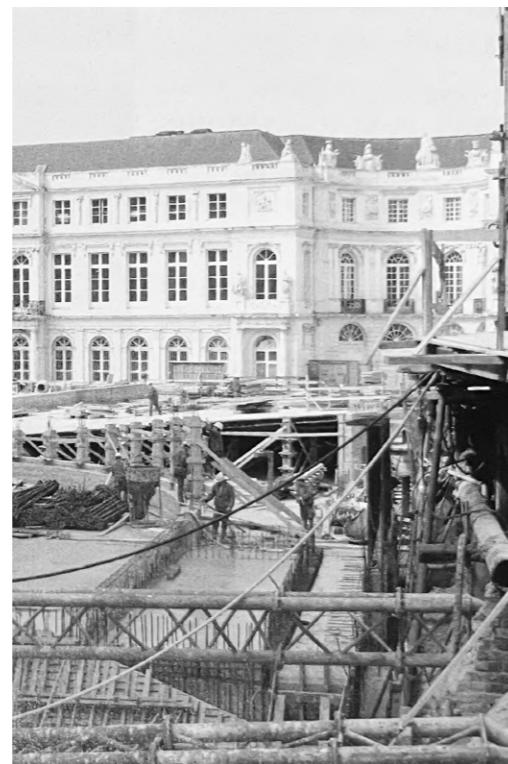


Fig. 213 : La rue du Musée, avril 1981.



Fig. 214 : La place du Musée, avril 1981.



Fig. 215 : La reconstruction intérieure de l'Altenloh avec les trois façades existantes conservées, avril 1981.

Le musée d'Art moderne de Bruxelles est inauguré le 25 octobre 1984⁵²⁵.

Une grille décorative en aluminium, réalisée par le sculpteur André Willequet, ami de Bastin, dissimule les prises d'air de la ventilation installées le long du mur courbe⁵²⁶ (**fig. 216**).



Fig. 216 : La grille décorative, le long du mur courbe, après l'inauguration du musée.

La quatrième façade de l'Altenloh est réalisée en béton architectonique afin de reproduire les moulures des façades néoclassiques existantes⁵²⁷ (**fig. 217**).



Fig. 217 : La quatrième façade de l'Altenloh, après l'inauguration du musée.

⁵²⁵ Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 130.

⁵²⁶ Bastin, R., Lamby, P., « Le Musée d'Art moderne - Le projet - 1978 », 28 août 1984, Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041F.

⁵²⁷ Roberts-Jones-Popelier, F., op. cit., p. 131.

CONCLUSION : LA RÉCEPTION CRITIQUE DU PROJET

En 1973, Bastin a livré un projet en lequel il croyait, porté par l'ambition « [d']intégrer entre les architectures d'époques et de valeurs différentes, un édifice exprimant sa fonction de musée d'art moderne »⁵²⁸.

L'architecte, Roberts-Jones et la plupart des intervenants ayant contribué à l'élaboration du musée signal regrettent son abandon. En janvier 1975, une motion avait ainsi été adoptée par le Groupe de Travail, qui « regrette la décision gouvernementale du maintien pur et simple [des] maisons »⁵²⁹, à l'exception des délégués du Ministère des Affaires bruxelloises, qui y voyaient un moyen de soutenir leur nouvelle politique de l'habitat en ville⁵³⁰.

La spatialité et la répartition du programme ont dû être réétudiées et rediscutées. Il était imaginé que les visiteurs accèdent au musée d'Art moderne par un bâtiment emblématique, conçu pour être en accord avec son époque et les œuvres qu'il abrite. Cependant, ce projet initial s'efface face aux craintes engendrées par les controverses, encore alimentées par les dégâts provoqués par la spéculation immobilière à Bruxelles, et par le regard non averti de ceux qui peinaient à envisager une possible conciliation entre l'ancien et le nouveau. L'entrée se trouve finalement dissimulée derrière des façades néoclassiques. Malgré la déception ressentie par l'architecte, « il restera heureusement que les exigences d'un grand musée seront remplies »⁵³¹.

La décision de maintenir les maisons et de supprimer le parking impose aussi de revoir l'organisation spatiale du projet en sous-sol. Le puits de lumière apparaît ainsi comme une adaptation du patio de 1973, devenu incompatible avec les nouvelles projections d'aménagement du site. Roberts-Jones se montre pleinement satisfait de la solution trouvée, bien qu'elle ait été le fruit de nombreux compromis. En 1991, soit sept ans après l'inauguration du musée, le conservateur revient sur le puits de lumière en hémicycle, qu'il considère alors toujours comme « une géniale invention »⁵³².

Le puits de lumière, élément le plus visible du musée depuis l'espace public, fait l'objet d'une opposition à sa mise en œuvre de la part de la Ligue Esthétique. En 1982, alors que le chantier est en cours, celle-ci déclare dans sa propre brochure : « La fosse d'éclairage du Musée Moderne à Bruxelles [est un] véritable chancre pour la place du Musée »⁵³³ et ajoute : « On doit la dissimuler »⁵³⁴.

⁵²⁸ Bastin, R., « Les projets pour le Musée d'Art Moderne à Bruxelles 1973-1978, ou l'architecture entravée » dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, 1979, tome 61, p. 57.

⁵²⁹ Ministère des Travaux publics, Administration des Bâtiments, (s.d.), « Procès-Verbal de la Réunion du Groupe de Travail tenue le 10.1.1975 à 10H », Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163B.

⁵³⁰ Ibid.

⁵³¹ Bastin, R., op. cit., p. 59.

⁵³² Roberts-Jones, P., « Réflexions sur un musée », *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 2, n°1, 1991, p. 322.

⁵³³ Ligue Esthétique Belge, *Ligue Esthétique Belge* (Bruxelles : Ligue Esthétique Belge, 1982).

⁵³⁴ Ibid.

Les années qui suivirent l'ouverture du musée en 1984 furent ponctuées par la publication d'avis tranchés provenant de la presse critique. Dubois, M., rédacteur pour *A+*, affirme en 1985 que le puits de lumière « représente une agression moderniste »⁵³⁵, dont l'intégration à l'espace urbain est « pitoyable »⁵³⁶. De plus, selon lui, le puits ne parvient pas à éclairer correctement les salles d'exposition et a été conçu de manière « absurde »⁵³⁷, le mur contre lequel il s'adosse n'ayant pas été parachevé avec un matériau réfléchissant. À la place, les briques en pierre sont de couleur foncée, rendant ainsi la diffusion de lumière à l'intérieur inefficace⁵³⁸. La même année, De Visscher, M., également rédacteur pour *A+*, exprime la même opinion que Dubois. Selon lui, le puits « n'offre pas la solution la plus satisfaisante pour l'éclairage naturel des tableaux »⁵³⁹. Cependant, il affirme qu'il constitue « sûrement un point de repère ou d'orientation »⁵⁴⁰ pour le public lors de leur promenade dans les salles souterraines⁵⁴¹. Ferrier J-L., un critique d'art, avait au contraire souligné en 1984 la qualité de l'éclairage au sein du musée. Selon lui, la relation entre l'éclairage artificiel se diffusant dans les salles aux ambiances ocre et l'éclairage naturel provenant du puits contribue paradoxalement à se sentir à l'extérieur. Le parcours à travers les différentes salles est claire et balisée à la fois par l'espace et la lumière⁵⁴². Au contraire, Dubois estime que la visite muséale, pensée comme libre et non balisée, désoriente les visiteurs, qui se demandent s'ils sont

déjà passés par certains espaces ; la lumière n'y change rien⁵⁴³. De Visscher rejoint Dubois et estime que le visiteur ne parvient pas à se repérer dans le musée en raison d'espaces trop vastes. L'aménagement, trop discret et uniquement fonctionnel, ne permet pas d'établir une hiérarchie claire entre les différents espaces⁵⁴⁴.

En effet, le musée s'étend sur près de 6000 m² avec près de 2000 m de cimaises blanches⁵⁴⁵. L'attitude architecturale de Bastin est d'organiser les expositions dans un grand espace ouvert ce qui rompt avec « la tradition d'une succession monotone de salles »⁵⁴⁶. De cette manière, la surface disponible permet une disposition plus aérée des œuvres et favorise une confrontation plus large avec celles-ci. Cette approche s'inscrit pleinement dans la nouvelle tendance moderne de la fonction muséal⁵⁴⁷. Selon Roberts-Jones, cet accrochage aéré permet d'instaurer « un silence entre les tableaux et la mise en évidence des chefs-d'œuvres »⁵⁴⁸.

⁵³⁵ Dubois, M., « Musée d'art moderne à Bruxelles » dans *A+*, 1985, n°88, p. 34.

⁵³⁶ Ibid.

⁵³⁷ Ibid.

⁵³⁸ Ibid.

⁵³⁹ De Visscher, M., « Le musée d'art moderne à Bruxelles : discréction fonctionnelle ? » dans *A+*, 1985, n°88, p. 49.

⁵⁴⁰ Ibid.

⁵⁴¹ Ibid.

⁵⁴² Ferrier, J-L., « Bruxelles, ouverture du musée d'Art moderne » dans *Beaux Arts Magazine*, 1984, n°18, p. 47.

⁵⁴³ Dubois, M., op. cit.

⁵⁴⁴ De Visscher, M., op. cit.

⁵⁴⁵ Bastin, R., « Les projets pour le Musée d'Art Moderne à Bruxelles 1973-1978, ou l'architecture entravée », Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, tome 61, 1979, p. 59.

⁵⁴⁶ Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, (s.d.), Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

⁵⁴⁷ Texier, S., « L'invention du musée moderne » dans *L'invention du musée moderne : 1930-1970* (Paris : Patrimoine - Centre des monuments nationaux, 2023), p. 32.

⁵⁴⁸ Roberts-Jones P., « Réflexions sur un musée » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, tome 2, n°1, 1991, p. 323.

OUVRAGES

Civil, M., Texier, S., *L'invention du musée moderne : 1930-1970* (Paris : Patrimoine - Centre des monuments nationaux, 2023).

Houbart, C., *Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023).

Lanotte, A. (dir.), *Roger Bastin : architecte 1913-1986* (Bruxelles : Mardaga, 2001).

Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, *Les Amis des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique* (Bruxelles : Lacont, 1969).

Ligue Esthétique Belge, *Déclin culturel!* (Bruxelles : Ligue Esthétique Belge, 1972).

Ligue Esthétique Belge, *Ligue Esthétique Belge* (Bruxelles : Ligue Esthétique Belge, 1982).

Roberts-Jones-Popelier, F., *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987).

Ministère des Travaux publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne à Bruxelles* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973).

Van Kalck, M. (dir.), *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 1.

Van Kalck, M. (dir.), *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2.

Zevi, B., *Le langage moderne de l'architecture - Pour une approche anticlassique* (Marseille : Parenthèses, 2016).

ARTICLES

Bastin, R., « Les projets pour le Musée d'Art Moderne à Bruxelles 1973-1978, ou l'architecture entravée » dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, 1979, tome 61, p. 57-59.

Bastin, R., « Reconstruction du musée de Mariemont » dans *La maison*, 1996, n° 8, p. 264-267.

Comhaire, G., « Activisme urbain et politiques architecturales à Bruxelles : le tournant générationnel » dans *L'Information géographique*, 2012, Vol. 76, p. 9-23.

De Visscher, M., « Le musée d'art moderne à Bruxelles : discréption fonctionnelle ? » dans *A+*, 1985, n°88, p. 48-49.

de Wasseige, D. (dir.), « Bruxelles et „son“ musée d'Art moderne » dans *A+*, septembre 1973, n° 1, p. 21-24.

Dubois, M., « Musée d'art moderne à Bruxelles » dans *A+*, 1985, n°88, p. 31-34.

Ferrier, J-L., « Bruxelles, ouverture du musée d'Art moderne » dans *Beaux Arts Magazine*, 1984, n°18, p. 45-50.

Gravelat, A., « Musée sans musée » dans *Le journal de culture et démocratie*, 2012, n°24, p. 2-3.

Roberts-Jones P., « Grandeur et servitude de l'architecture » dans *Rythme*, 1967, n°44.

Roberts-Jones, P., « La reconstruction du musée d'art moderne à Bruxelles ». dans *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, 1979, tome 61, p. 49-56.

Roberts-Jones, P., « Nécessité d'un musée d'art moderne » dans *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 1979, tome 1, p. 57-65.

Roberts-Jones P., « Réflexions sur un musée » dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 1991, tome 2, n°1, p. 319-331.

EXTRAITS DE PRESSE

ARAU, « Bruxelles – Bilbao, même combat ? » dans *Action urbaine*, 31 janvier 2012, p. 1-16.

Le Soir, « Accord définitif - Le musée d'Art moderne sera implanté au Mont-des-Arts », 19 avril 1974.

Le Soir, « Les immeubles de la Montagne-de-la-Cour seront maintenus », 4 et 5 août 1974.

Legrand, D., « Musées Michel Draguet ferme le Musée d'Art moderne et défend ses ambitions : Vous ne verrez plus ce Bacon » dans *Le Soir*, 12 février 2011.

Vantroyen, J-C., « Il nous faut un nouveau musée d'art moderne ! » dans *Le Soir*, 11 mars, 2011.

MÉMOIRES

Denoo, J., « The quest for uncertainty - Decolonizing the Future in Urban Planning », (Mémoire de M.A., Université libre de Bruxelles, 2019).

Koniarski, I., « Roger Bastin, architecture muséologique », (Mémoire de M.A., Université libre de Bruxelles, 2001).

Robert, E., « Le Musée Royal de Mariemont : Histoire des projets 1961-1986 », (Mémoire de M.A., ULiège, 2024).

PAGES WEB

L'inventaire du patrimoine architectural, « Mont des Arts », 1994, monument.heritage.brussels/fr/0/Mont_des_Arts/10001065.

L'inventaire du patrimoine architectural, « Musée de l'Art Moderne », 2016, monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Place_Royale/1/30518.

L'inventaire du patrimoine architectural, « Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique », 2016, monument.heritage.brussels/fr/buildings/30478

L'inventaire du patrimoine architectural, « Place du Musée », 1994, monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Place_du_Musee/10001121.

L'inventaire du patrimoine architectural, (s.d.), « Statue de Charles de Lorraine », monument.heritage.brussels/fr/buildings/39929.

Régie des bâtiments, « Lancement de nouvelles phases de rénovation aux Musées royaux des Beaux- Arts à Bruxelles ! », Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, 2023, www.regiedesbatiments.be/fr/telechargements/lancement-de-nouvelles-phases-de-renovation-aux-musees-royaux-des-beaux-arts.

Régie des bâtiments, (s.d.), « Projet de rénovation des Musées royaux des Beaux-Arts », Le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, www.regiedesbatiments.be/fr/projet-de-renovation-des-musees-royaux-des-beaux-arts.

National Gallery of Art, (s.d.) « A Design for the East Building », www.nga.gov/features/slideshows/a-design-for-the-east-building.html

Figure 1 : L'ancienne Cour de Bruxelles depuis la rue du Musée vers 1900. Photographie provenant de Van Kalck, M., « Bâtiments et locaux » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 1, p. 416.

Figure 2 : Plan du musée d'Art moderne au premier étage de l'Ancienne Cour. Plan provenant de Van Kalck, M., « Bâtiments et locaux » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 1, p. 416.

Figure 3 : Le musée Balat depuis la rue de la Régence vers 1900. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « La création d'un Palais des Beaux-Arts 1874-1887 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles*, (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 42.

Figure 4 : Projet d'agrandissement des Musées par Alphonse Balat en 1882. Plan provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée 1887-1960 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 74.

Figure 5 : Vue aérienne de l'ilot de maison. Photographie provenant de Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 368.

Figure 6 : Vue aérienne sur l'ilot de maisons du côté de la rue Montagne de la Cour. Photographie provenant de Ministère des Travaux Publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 21.

Figure 7 : Vue sur l'ilot de maisons depuis les escaliers du Mont des Arts. Photographie provenant de Ministère des Travaux Publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 22.

Figure 8 : La salle Navez du musée d'Art ancien avant le remaniement de 1924. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée 1887-1960 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 82.

Figure 9 : La salle Navez du musée d'Art ancien après le remaniement de 1924. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée 1887-1960 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 83.

Figure 10 : La salle Minne du musée d'Art moderne après le remaniement de 1924. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée 1887-1960 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 83.

Figure 11 : Croquis de la répartition des institutions culturelles sur le site du Mont des Arts. Dessin provenant de Ministère des Travaux Publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 3.

Figure 12 : L'Hôtel Altenloh vers 1960-1970. Photographie provenant de Ministère des Travaux Publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 27.

Figure 13 : Exposition *Espaces de l'art abstrait* au musée provisoire en 1965. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le Musée 1887-1960 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 104.

Figure 14 : Exposition *Acquisitions 1961-1966* au « Musée de poche » en 1968. Photographie provenant de Leen, F., « Les défauts de paiement » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 491.

Figure 15 : Vue aérienne sur la place Royale vers 1960-1970. Photographie provenant de Ministère des Travaux Publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 9.

Figure 16 : Vue aérienne sur les excavations de la place du Musée. Photographie provenant de Devillez, V., « Les extensions du Musée d'Art ancien » dans *Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique - Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 526.

Figure 17 : Vue sur les faux puits en béton de long de la façade de l'ancien palais de l'Industrie. Photographie provenant de Ministère des Travaux Publics, « Mont des Arts » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 7.

Figure 18 : Maquette de la 1^{re} esquisse du musée d'Art moderne. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 19 : Vue en plan de la 1^{re} esquisse et les 2 axes structurants le site. Plan provenant de Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles »

dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986*, Bruxelles : Mardaga, 2001, p. 125.

Figure 20 : Maquette de la 3^{me} esquisse de 1964 pour le musée royal de Mariemont par Roger Bastin, qui conditionna le projet final. Photographie provenant de Robert, E., « Le Musée Royal de Mariemont : Histoire des projets 1961-1986 », (Mémoire de M.A., ULiège, 2024), p. 80.

Figure 21 : Maquette de la 3^{me} esquisse. Photographies provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162E.

Figure 22 : Croquis en perspective de la 3^{me} esquisse. Dessin provenant de Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986*, Bruxelles : Mardaga, 2001, p. 126.

Figure 23 : Plan R0 de la cafétéria. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087C.

Figure 24 : Plan R+1 de la cafétéria. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087C.

Figure 25 : Coupe longitudinale de la cafétéria. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087C.

Figure 26 : Vue en perspective de l'intérieur de la cafétéria, du côté de la place Royale. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087C.

Figure 27 : Croquis en vue aérienne de la 4^{me} esquisse. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 28 : Croquis de la 4^{me} esquisse du côté de la rue Montagne de la Cour. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 29 : Plan schématique de la 4^{me} esquisse. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 30 : Vue en perspective depuis la rotonde du palais Charles de Lorraine, 5^{me} esquisse. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 31 : Schéma en plan des axes visuels. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 32 : Schéma en plan de la « zone neutre » (A) et de la « zone dégagée ». Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 33 : Plan R0, au niveau de la place Royale, 5^{ème} esquisse v1. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087B.

Figure 34 : Vue en perspective depuis la place Royale, 5^{ème} esquisse v1. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 35 : Coupe du musée Guggenheim montrant la circulation en spirale. Coupe provenant de Roberts-Jones P., « Grandeur et servitude de l'architecture » dans *Rythme*, n°44, 1967 , p. 7.

Figure 36 : Coupe de la 5^{ème} esquisse v1 montrant la circulation en spirale et les paliers. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087B.

Figure 37 : Plan R-1, 5^{ème} esquisse v1. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087B.

Figure 38 : Plan de la mezzanine, 5^{ème} esquisse v1. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087B.

Figure 39 : Plan R-3, 5^{ème} esquisse v1. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087B.

Figure 40 : Coupe longitudinale, 5^{ème} esquisse v1. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087B.

Figure 41 : Plan d'un étage de parking, 5^{ème} esquisse v1. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087B.

Figure 42 : Croquis de la 5^{ème} esquisse v2, vue depuis la rue du Musée. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 43 : Croquis de la 5^{ème} esquisse v2, vue depuis la rotonde. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 44 : Plan de toiture, 5^{ème} esquisse v2. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 45 : Vue en perspective aérienne, 5^{ème} esquisse v2. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 46 : Coupe longitudinale, 5^{ème} esquisse v2. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 47 : Vue en perspective depuis le seuil des escaliers du Mont des Arts, 5^{ème} esquisse v2. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 48 : Vue en perspective depuis la place Royale, 5^{ème} esquisse v2. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086I.

Figure 49 : La Maison des Pages, vue depuis le bas de la rue du Musée, vers 1900. Photographie provenant de Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 398.

Figure 50 : Vue en perspective depuis la place Royale, 6^{ème} esquisse v1. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0162A.

Figure 51 : Plan R0, 6^{ème} esquisse v2. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087A.

Figure 52 : Plan de situation, 6^{ème} esquisse v3. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 53 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue sur la rampe de parking. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 54 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue depuis la place Royale. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 55 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue sur la façade nord. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 56 : Maquette de la 6^{ème} esquisse v3, vue depuis la place du Musée. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 57 : Plan R0, 6^{ème} esquisse v4. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087H.

Figure 58 : Coupe longitudinale, 6^{ème} esquisse v3. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087H.

Figure 59 : Coupe transversale, 6^{ème} esquisse v3. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087H.

Figure 60 : Plan R-2, 6^{ème} esquisse v3. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087H.

Figure 61 : Plan R-3, 6^{ème} esquisse v3. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087H.

Figure 62 : Coupe de l'Altenloh, 6^{ème} esquisse v4. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087H.

Figure 63 : Plans des niveaux de l'Altenloh, 6^{ème} esquisse v4. Plans provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087H.

Figure 64 : Plan schématique illustrant le dégagement du portique de la rue du Musée vers la rotonde, le parking de la rue Ruysbroeck et le tunnel. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087G.

Figure 65 : Plan schématique illustrant l'étude du parking. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 66 : Plan de la rampe de parking débouchant sur la rue Montagne de la Cour. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 67 : Vue en perspective du musée depuis la place Royale, 7^{ème} esquisse. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 68 : Vue en perspective depuis la rotonde sur la rue du Musée, 7^{ème} esquisse. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 69 : Vues en perspective de l'intérieur du volume signal, 7^{ème} esquisse. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 70 : Plan de toiture, 7^{ème} esquisse. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 71 : Plan R0, 7^{ème} esquisse. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 72 : Plan R-1, 7^{ème} esquisse. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 73 : Plan R-2, 7^{ème} esquisse. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 74 : Plan R-3, 7^{ème} esquisse. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 75 : Plan d'un niveau de parking, 7^{ème} esquisse. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 76 : Vue en perspective du musée depuis la place Royale, esquisse définitive du musée signal. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 77 : Maquette de l'esquisse définitive, vue depuis la rue Montagne de la Cour. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 78 : Maquette de l'esquisse définitive, vue aérienne depuis l'ancien palais de l'Industrie. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 79 : Plan de toiture, esquisse définitive. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 80 : Plan R0, esquisse définitive. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 81 : Plan R-1, esquisse définitive. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 82 : Plan R-2, esquisse définitive. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 83 : Plan R-3, esquisse définitive. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 84 : Plan d'un niveau de parking, esquisse définitive. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 85 : Plan schématique de l'esquisse définitive. Plan provenant de Ligue Esthétique Belge, « Grave menace contre la place du Musée » dans *Déclin culturel!* (Bruxelles : Ligue Esthétique Belge, 1972), p. 13.

Figure 86 : Deuxième contre-projet de la Ligue Esthétique. Plan provenant de Ligue Esthétique Belge, « Grave menace contre la place du Musée » dans *Déclin culturel!* (Bruxelles : Ligue Esthétique Belge, 1972), p. 13.

Figure 87 : Vue en perspective du musée depuis la place Royale, avant-projet du musée signal. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 88 : Maquette de l'avant-projet du musée signal, vue aérienne 1. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 89 : Maquette de l'avant-projet du musée signal, vue aérienne 2. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 90 : Vue sur la Flèche de la Grand-Place depuis la place Royale, avant-projet du musée signal. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087E.

Figure 91 : Vue sur la rotonde depuis le portique de la rue du Musée, avant-projet du musée signal. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087E.

Figure 92 : Coupe axonométrique, avant-projet du musée signal. Coupe provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 39.

Figure 93 : Plan R0, avant-projet du musée signal. Plan provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 43.

Figure 94 : Plan R-1, avant-projet du musée signal. Plan provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 45.

Figure 95 : Plan R-3, avant-projet du musée signal. Plan provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 49.

Figure 96 : Plan d'un niveau de parking, avant-projet du musée signal. Plan provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 51.

Figure 97 : Coupe transversale, avant-projet du musée signal. Plan provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 41.

Figure 98 : Plan R-2, avant-projet du musée signal. Plan provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 47.

Figure 99 : Plans et coupe de l'Altenloh, avant-projet du musée signal. Plans provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 100 : Vue de la façade à profondes cannelures du bâtiment signal depuis la rotonde, avant-projet du musée signal. Dessin provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 37.

Figure 101 : Vue de la façade à profondes cannelures du bâtiment signal depuis le seuil des escaliers du jardin du Mont des Arts, avant-projet du musée signal. Dessin provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 35.

Figure 102 : Plan du détail de principe de la façade, esquisse d'un panneau expérimental. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086D.

Figure 103 : Plan, coupe et élévation du détail de principe de la façade, avant-projet du musée signal. Plans provenant de Ministère des Travaux Publics, « Les plans » dans *Le Musée d'Art moderne* (Bruxelles : Services des Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics, 1973), p. 53.

Figure 104 : Alternative proposée par les AAM au projet Bastin, vue depuis le seuil des escaliers du jardin du Mont des Arts. Dessin provenant de Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaire de Liège, 2023), p. 376.

Figure 105 : Affiche « Un bunker place Royale ? ». Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 106 : Maquette de l'avant-projet modifié du musée signal, vue aérienne depuis le côté du jardin du Mont des Arts. Photographie provenant Lamby, P., « Le nouveau Musée d'Art moderne » dans *Les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Deux siècles d'histoire* (Bruxelles : Racine, 2003), tome 2, p. 539.

Figure 107 : Maquette de l'avant-projet modifié du musée signal, vue depuis la rue Montagne de la Cour. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 108 : Maquette de l'avant-projet modifié du musée signal, vue aérienne. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 109 : Plan de toiture, avant-projet amendé du musée signal. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 110 : Élévation nord, avant-projet amendé du musée signal. Élévation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 111 : Plan R0, avant-projet amendé du musée signal. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 112 : Plan R-1, avant-projet amendé du musée signal. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 113 : Plan R-2, avant-projet amendé du musée signal. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 114 : Plan R-3, avant-projet amendé du musée signal. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 115 : Plan d'un niveau de parking, avant-projet amendé du musée signal. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 116 : R0 de l'Altenloh, avant-projet amendé du musée signal. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 117 : R+1, projet final du musée royal de Mariemont. Plan provenant de Robert, E., « Le Musée Royal de Mariemont : Histoire des projets 1961-1986 », (Mémoire de M.A., ULiège, 2024), p. 90.

Figure 118 : La quatrième façade de l'Altenloh, vue depuis la rue Montagne de la Cour, avant-projet amendé du musée signal. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 119 : La quatrième façade de l'Altenloh, vue depuis la rotonde vers le portique de la rue du Musée, avant-projet amendé du musée signal. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 120 : La quatrième façade de l'Altenloh, vue depuis le portique de la rue du Musée vers la rotonde, avant-projet amendé du musée signal. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 121 : Maquette de l'esquisse du projet alternatif, vue du côté de la place du Musée. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086H.

Figure 122 : Maquette de l'esquisse du projet alternatif, vue du côté de rue Montagne de la Cour. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086H.

Figure 123 : Maquette de l'esquisse du projet alternatif, vue du côté de la place Royale. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086H.

Figure 124 : Élevation sud de la rue du Musée, situation existante à la date de l'étude. Annotations de l'auteur d'une élévation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087A.

Figure 125 : Vue axonométrique de la situation projetée de l'ilot suivant les recommandations de Lemaire. Annotations de l'auteur d'un dessin provenant de Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaire de Liège, 2023), p. 386.

Figure 126 : Schéma en plan de la situation existante de l'Altenloh et les maisons adjacentes. Annotations de l'auteur d'un plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087A.

Figure 127 : Élévation nord de la rue Montagne de la Cour, avec l'extension projetée de l'Altenloh en pointillé. Élévation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087A.

Figure 128 : Plan de masse, ébauche du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 129 : Coupe de l'Altenloh, ébauche du musée camouflé. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 130 : Coupe transversale du passage souterrain sous la rue du Musée, ébauche du musée camouflé. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 131 : Coupe longitudinale du passage souterrain sous la rue du Musée, ébauche du musée camouflé. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 132 : La baie vitrée à côté de la rampe, ébauche du musée camouflé. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 133 : La verrière, au centre de la quatrième façade de l'Altenloh, ébauche du musée camouflé. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 134 : Plan des niveaux sous la rue du Musée et sous la place du Musée, ébauche du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 135 : Plan du niveau de l'accueil, ébauche du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 136 : Deuxième niveau éclairé par le puit de lumière, ébauche du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 137 : Troisième niveau éclairé par le puit de lumière, ébauche du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 138 : Plan du dernier niveau inférieur de l'Altenloh, affecté aux locaux techniques, ébauche du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 139 : Plan du niveau d'accueil, esquisse du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086C.

Figure 140 : Plan du premier niveau éclairé par le puit de lumière, esquisse du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086G.

Figure 141 : Plan du deuxième niveau éclairé par le puit de lumière, esquisse du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086G.

Figure 142 : Plan du troisième niveau éclairé par le puit de lumière, esquisse du musée camouflé. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086G.

Figure 143 : Coupe transversale du puit de lumière, 1^{re} esquisse de la phase I. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 144 : Coupe longitudinale sud du puit de lumière, vue sur le mur avec la fente vitrée, 1^{re} esquisse de la phase I. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 145 : Coupe longitudinale nord du puit de lumière, 1^{re} esquisse de la phase I. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 146 : Plan au niveau de la jonction avec le musée d'Art ancien, 1^{re} esquisse de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 147 : Plan du premier niveau sous la place du Musée, 1^{re} esquisse de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 148 : Plan du deuxième niveau sous la place du Musée, 1^{re} esquisse de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 149 : Plan du troisième niveau sous la place du Musée, 1^{re} esquisse de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 150 : Plan du local technique et du vide technique, 1^{re} esquisse de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 151 : Élévation nord du bloc technique, 1^{re} esquisse de la phase I. Élévation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 152 : Élévations est et ouest du bloc technique montrant la rampe et l'escalier, 1^{re} esquisse de la phase I. Élévations provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 153 : Plan de toiture, esquisse définitive de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 154 : Plan du premier niveau principale avec le nouvel escalier de secours, avant-projet de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 155 : Plan du grand escalier et l'ascenseur, avant-projet de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 156 : Vue aérienne sur le bloc technique et le puit de lumière depuis la place du musée, avant-projet de la phase I. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 157 : Coupe longitudinale , avant-projet de la phase I. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 158 : Solution alternative au bloc de technique du projet Bastin par l'ARAU, 1977. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D087I.

Figure 159 : Plan de masse, esquisse de la phase II. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 160 : Plan R0, esquisse de la phase II. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 161 : Coupe du niveau d'accueil du musée d'Art moderne, esquisse de la phase II. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 162 : Vue sur la prise de lumière zénithale, après l'inauguration du musée d'Art moderne en 1984. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041K.

Figure 163 : Niveau de l'accueil, esquisse de la phase II. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 164 : Coupe de l'Altenloh, esquisse de la phase II. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 165 : Plan type d'un étage, esquisse de la phase II. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 166 : Plan du dernier niveau, esquisse de la phase II. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 167 : Vue sur la rue du Musée depuis la place du Musée, situation projetée où l'immeuble n° 18-22 est maintenu. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 168 : Vue sur la rue du Musée depuis la place du Musée, esquisse de la phase II. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 169 : Vue sur la nouvelle maison refermant la place du Musée, projet de la phase I. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 170 : Plan du bloc technique tel que représenté sur les plans d'exécution de janvier 1978, au centre, avec la prise d'air au centre, projet de la phase I. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D089T.

Figure 171 : Vue sur le puits de lumière, projet de la phase I. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

Figure 172 : Vue sur la baie vitrée depuis le palier du grand escalier souterrain, projet de la phase I. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 173 : Coupe à travers la cour anglaise montrant le mur courbe, projet de la phase I. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090B.

Figure 174 : Maquette du musée camouflé en 1978, sans la nouvelle maison. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 175 : Maquette du musée camouflé en 1978, avec la nouvelle maison. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 176 : Vue en perspective de la petite place du Musée depuis la rue du Musée, avant-projet de la phase II. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 177 : Niveau d'accueil, avant-projet de la phase II. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 178 : Niveau intermédiaire de l'Altenloh et rez-de-chaussée du nouvel immeuble, avant-projet de la phase II. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 179 : Rez-de-chaussée de l'Altenloh et R+1 du nouvel immeuble. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 180 : Coupe de l'Altenloh, du nouvel immeuble et de l'accueil, sous la petite place du Musée, avant-projet de la phase II. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 181 : Vue en perspective de la petite place du Musée, avant-projet de la phase II. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Fig. 182 : Plan de l'extension en hauteur de l'Altenloh, avant-projet de la phase II. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D088A.

Figure 183 : Élévation sud de la rue du Musée, projet de la phase II, dessiné en 1982. Élévation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090C.

Figure 184 : Vue sur la rue du Musée depuis la place du Musée, projet de la phase II, dessiné en 1982. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 185 : Vue en perspective de la petite place du Musée, projet de la phase II, dessiné en 1982. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 186 : Vue en perspective d'une salle d'exposition temporaire, projet de la phase II, dessiné en 1981. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 187 : Vue en perspective de l'escalier central, projet de la phase II, dessiné en 1981. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090C.

Figure 188 : Vue sur la nouvelle maison refermant la place du Musée, projet amendé de la phase I. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Fig. 189 : Vue aérienne du bloc technique et de la place du Musée, avril 1979. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086E.

Figure 190 : Projet de reconstruction de l'hôtel Aubecq à l'angle de la rue de la Montagne de la Cour et de la Petite rue du Musée, 1979. Dessin provenant de Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 401.

Figure 191 : Solution intermédiaire du bloc technique, mai 1979. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D0163D.

Figure 192 : Plan de situation avec le bloc technique, mai 1979. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Fig. 193 : Coupe axonométrique du musée d'Art moderne, mai 1979. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Fig. 194 : Élevation de la rue du Musée, situation projetée de la reconstruction de l'ancienne Maison des Pages selon la seconde étude de Lemaire. Élevation provenant de Houbart, C., « L'ilot du musée d'Art moderne : chronique d'un échec 1969-1980 » dans *Du monument à la ville - Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques* (Liège : Presse universitaires de Liège, 2023), p. 401.

Figure 195 : Vue aérienne d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086.

Figure 196 : Élevation sud d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979. Élevation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086.

Figure 197 : Plan d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979. Plan provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086.

Figure 198 : Élevation ouest d'une suggestion d'aménagement du bloc technique, septembre 1979. Élevation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086.

Figure 199 : Vue sur le bloc technique, janvier 1980. Élevation provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041A.

Fig. 200 : Vue aérienne sur le bloc technique, septembre 1982. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 201 : Coupe axonométrique du musée d'Art moderne, septembre 1982. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 202 : Maquette montrant l'aménagement définitif du bloc technique, 1983. Photographie provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041K.

Figure 203 : Vue sur le lanterneau pyramidal depuis l'intérieur du premier niveau principal, avril 1979. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 204 : Croquis de la nouvelle solution, transmis par Bastin à Roberts-Jones par courrier en juin 1979. Dessin provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « La création d'un Palais des Beaux-Arts 1874-1887 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles*, (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 128.

Figure 205 : Vue sur le lanterneau en demi-voutes depuis l'intérieur du premier niveau principal, juin 1979. Dessin provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D086K.

Figure 206 : Vue sur le lanterneau en demi-voutes depuis l'intérieur du premier niveau principal, après l'inauguration du musée en 1984. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles*, (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 138.

Figure 207 : Coupe longitudinale du musée d'Art moderne sous la place du Musée, traversant le lanterneau en demi-voutes, projet définitif. Coupe provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D041I.

Figure 208 : Vue sur les cimaises amovibles des salles d'exposition temporaires, octobre 1984. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 136.

Figure 209 : Coupes des cimaises amovibles, à l'état d'étude en septembre 1980. Coupes provenant des Archives UCLouvain, Faculté LOCI, D090C.

Figure 210 : Vue sur les cimaises fixes et amovibles des salles d'exposition permanentes, après l'inauguration du musée d'Art moderne en 1984. Photographie provenant de Lamby, P., « Le musée d'Art moderne de Bruxelles » dans *Roger Bastin : architecte 1913-1986*, Bruxelles : Mardaga, 2001, p. 133.

Figure 211 : Vue sur le mobilier de rangements des réserves, après l'inauguration du musée d'Art moderne en 1984. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 141.

Figure 212 : La construction du musée souterrain, septembre 1979. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 127.

Figure 213 : La rue du Musée, avril 1981. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 129.

Fig. 214 : La place du Musée, avril 1981. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 129.

Figure 215 : La reconstruction intérieure de l'Altenloh avec les trois façades existantes conservées, avril 1981. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 129.

Figure 216 : La grille décorative, le long du mur courbe, après l'inauguration du musée. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 139.

Fig. 217 : La quatrième façade de l'Altenloh, après l'inauguration du musée. Photographie provenant de Roberts-Jones-Popelier, F., « Le nouveau Musée d'Art moderne 1967-1984 » dans *Chronique d'un musée : Musées royaux des Beaux-Arts/Bruxelles* (Bruxelles : Pierre Mardaga, 1987), p. 131.